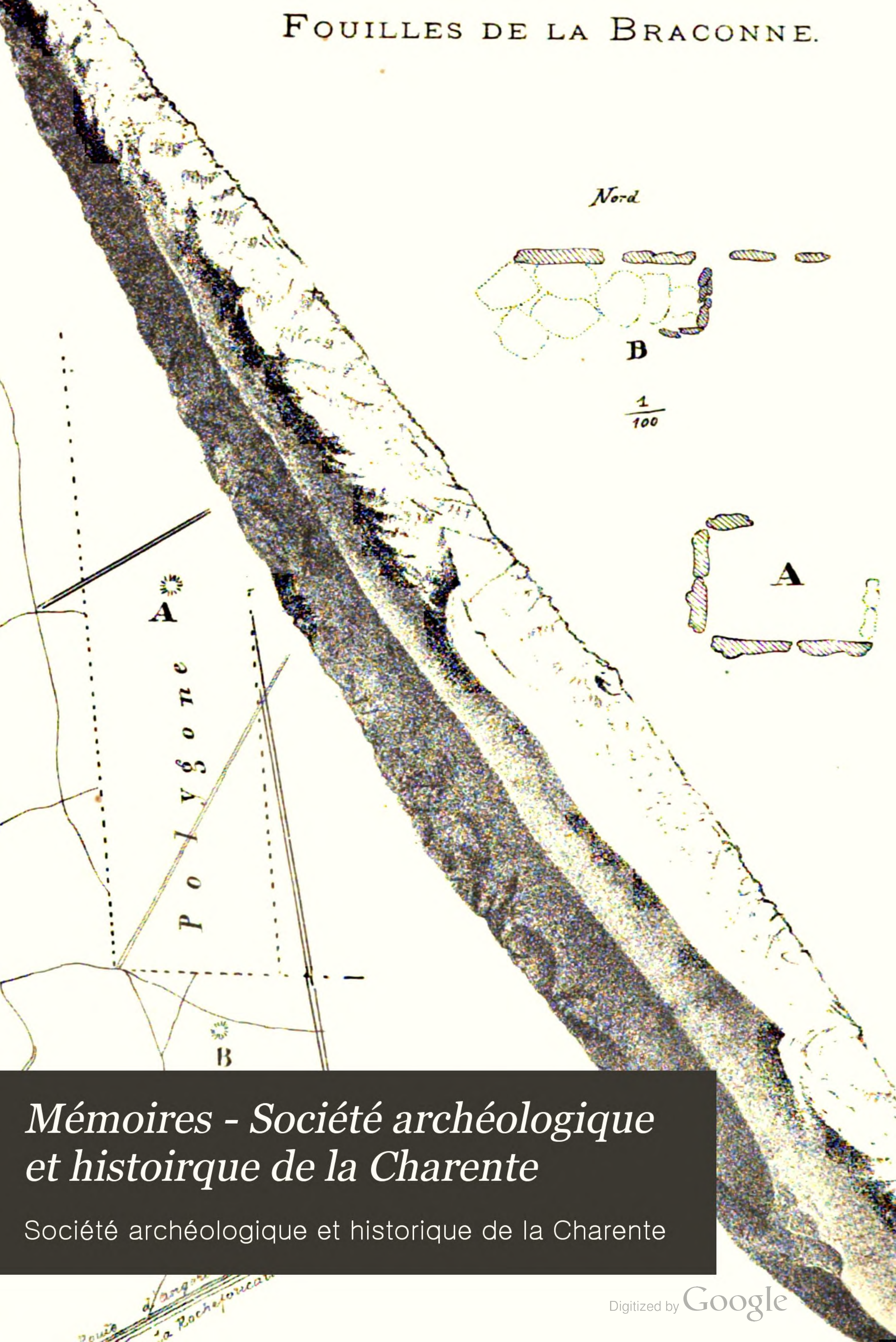
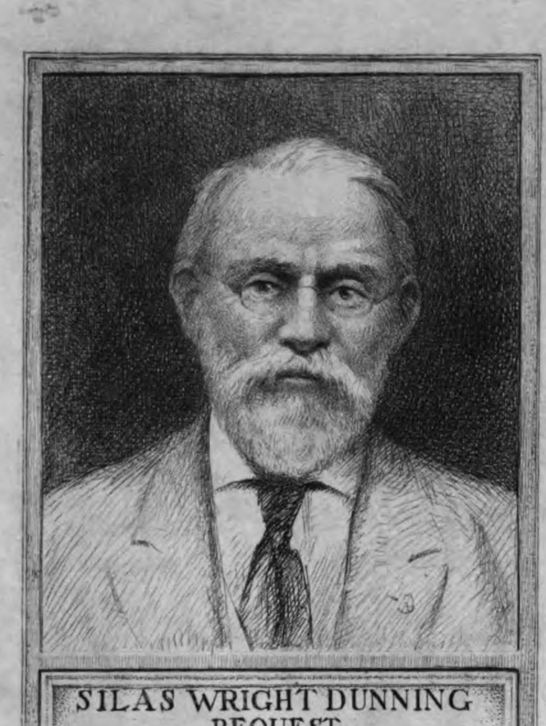
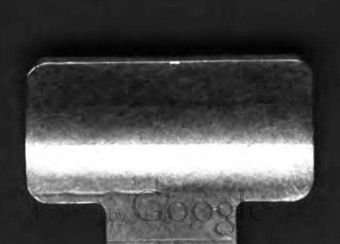


FOUILLES DE LA BRACONNE.
Nord
B
1/100
A
A
Polygone
B


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE



Angoulême, Imp. Charentaise de G. Chassbignac,
rempart Desaix, 26.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME VII

ANNÉES 1884-1885



A ANGOULÊME

CHEZ L. COQUEMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

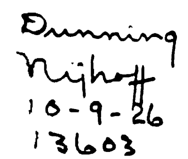
RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC LXXXVI

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)





AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1885

BUREAU

MM.

Président. — A.-F. LIÈVRE.

Vice-Président. — Paul DE FLEURY.

Secrétaire. — WARISSE.

Secrétaire adjoint. — MALARD.

Trésorier. — J. CALLAUD.

Conservateur du musée. — Émile BIAIS.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — Albert COCHOT.

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX
DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861........ Charles DE CHANCEL, ✱.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest GELLIBERT DES SEGUINS, ✱, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877........ Gustave BABINET DE RENCOGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph CASTAIGNE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. LIÈVRE.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul DE FLEURY.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. CHAUVET.
9 décembre 1885 — .... A.-F. LIÈVRE.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853.............. Jean-Claude-Zadig RIVAUD, ✱.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François MARVAUD.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe CASTAIGNE.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude GIGON.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée CALLANDREAU
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. LIÈVRE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul DE FLEURY.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. CHAUVET.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885..... Joseph CASTAIGNE.
9 décembre 1885 — .... Paul DE FLEURY.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe CASTAIGNE.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond SÉNEMAUD.

28 janvier 1863 — 16 décembre 1868...... Gustave Babinet de Rencogne.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. Trémeau de Rochebrune.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène Carissan.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874........ L'abbé Jules Denise.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. Lièvre.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel Sazerac de Forge.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885........ Puymoyen.
9 décembre 1885 — .... Warisse.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul Sazerac de Forge.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis de Jussieu.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude Gigon.
14 décembre 1864 — 4 février 1867........ Henri Léridon.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. Trémeau de Rochebrune.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile Biais.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. Pichon.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881 ... G. Chauvet.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... Sardou.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884 ... É. Puymoyen.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885 .... Warisse.
9 décembre 1885 — .... Malard.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis Callaud.
1859 — 4 février 1867.................... Adhémar Sazerac de Forge.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874........ Georges Mathé-Dumaine.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856.............. John BOLLE.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — .... Émile BIAIS.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — janvier 1857............. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874.... Frédéric DE CHERGÉ.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. SAUQUET.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... WARISSE.
10 décembre 1884 — .... Albert COCHOT.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
} En vertu de l'article 5 du règlement.

1869. (*) BONNASSIEUX, ✱, membre de l'Académie des beaux-arts, 11, rue Saint-Simon, à Paris.

1835. DELISLE (Léopold), C. ✱, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général-directeur de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8, à Paris.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MM.

1857. Mourier (Athénaïs), O. ❋, O. I., directeur honoraire au ministère de l'instruction publique, rue Paul-Louis-Courier, 2 *ter,* à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.
} En vertu de l'article 4 du règlement.

1879. Alamigeon (Lucien), fabricant de papiers, à Villement, par Ruelle.

1878. Amiaud-Bellavaud, secrétaire du Comité de législation étrangère, au Vésinet (Seine-et-Oise).

1876. Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf.

1883. Audoin, propriétaire, à La Talonnière, par Luxé.

1869. Augeraud (l'abbé), aumônier du lycée, à Angoulême.

1877. Babinet de Rencogne (Pierre), à Angoulême.

1876. Bellamy (Henri), ❋, maire d'Angoulême.

1866. Bénard, ❋, ancien président du tribunal civil, à Angoulême.

1872. Bessette (le docteur), ❋, à Angoulême.

1863. Biais (Émile), archiviste de la mairie, à Angoulême.

1880. Boucherie, directeur de l'école primaire supérieure, à Cognac.

1885 Bouillon fils, à Mansle.

1867. Bouraud, ancien membre du Conseil général, à Angoulême.

1875. Bouraud (Marc), à Angoulême.

1878. Bourdin (Marcel), conseiller d'arrondissement, avocat, à Angoulême.

1878. Bourdin (Henri), greffier du tribunal civil, à Angoulême.

1878. Brebion, négociant, à Angoulême.

1867. Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ❋, conseiller général, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, au château de La Porte-Neuve, par Pont-Aven (Finistère).

MM.

1867. Callaud (Jules), trésorier de la Société, rentier, à Angoulême.

1868. Caminade de Chatenay fils, négociant, à Cognac.

1866. Castaigne (Joseph), ancien président de la Société, président du tribunal de commerce, à Angoulême.

1883. Chamborant de Périssat (le baron de) (Albert), ✻, 19, rue Bassano, à Paris.

1869. Chapiteau de Rémondias, propriétaire, au château de La Borde, près Périgueux (Dordogne).

1879. Chasseignac (Georges), à Angoulême.

1878. Chauveau aîné, président de la chambre de commerce, à Maumont.

1869. Chauvet, ancien président de la Société, notaire, à Ruffec.

1882. Cochot (Albert), contrôleur-rapporteur des bâtiments scolaires, à Angoulême.

1884. Cochot (docteur Alfred), à Angoulême.

1885. Coindreau, à Angoulême.

1883. Coquemard, libraire, à Angoulême.

1878. Daigre, ancien notaire, à Segonzac.

1869. Daly père, chirurgien-dentiste, à Angoulême.

1877. Dampierre (vicomte de), au château de Saint-Cybard, à Angoulême.

1879. David (Guerry), ✻, propriétaire, à Angoulême.

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.

1877. Débouchaud (Georges), à Pombreton, par Nersac.

1865. Delamain (Henri), négociant, à Jarnac.

1868. Delamain (Philippe), négociant, à Jarnac.

1877. Delamain (Louis), ✻, maire de Jarnac.

1874. Delaunay (Arthur), ancien notaire, à Angoulême.

1883. Delavergne, notaire, à Aigre.

1869. Denise (l'abbé), curé de Bassac.

1875. Dubois (Léon), propriétaire, à Angoulême.

1878. Ducasse, négociant, à Angoulême.

1879. Duffort, pharmacien, à Angoulême.

1862. Fermond (J.), ex-secrétaire de la mairie, à La Rochefoucauld.

1878. Feuillet, médecin, à Montignac-Charente.

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien président de la Société.

MM.

1877. Fournier (le docteur), ✻, O. A., à Angoulême.
1879. Fragonard, propriétaire, à Cognac.
1844. Galzain (Benjamin de), ✻, ancien membre du Conseil général, ancien conseiller de préfecture, à Mastavit, près Saint-Séverin.
1869. Gellibert des Seguins (Étienne), membre du Conseil général, rue des Saints-Pères, 8, à Paris.
1882. Germain (Henri), négociant, à Cognac.
1879. Grellier, propriétaire, à La Rochefoucauld.
1874. Guilhaud (le docteur), au château de Gourville, par Aigre (Charente).
1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, à La Dourville, par Blanzac.
1879. Hedde (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, à Angoulême.
1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac.
1883. Hyrvoix (Albert), ancien sous-préfet, 6, square du Roule, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1879. Jarnac de Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac.
1867. Lacroix (P. de), propriétaire, à Cognac.
1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais.
1878. Lambeulière (Édouard), à Angoulême.
1878. Lecler, médecin, à Rouillac.
1874. Lièvre (Auguste), O. A., pasteur d'Angoulême, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, président de la Société.
1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf.
1868. Lurat (Aristide), entreposeur des tabacs, à Nice.
1879. Lussaud, docteur en droit, avoué, à Angoulême.
1878. Machenaud (Edmond), négociant, à Angoulême.
1885 Malard, professeur au lycée, à Angoulême.
1878. Mallo, instituteur, à Segonzac.
1882. Mandinaud, négociant, à Ruffec.
1884. Marchand (Élie), licencié ès sciences, au château de Lambertye (Gironde).
1877. Maret (Arthur de), au château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers (Vienne).
1866. Martell (Édouard), ancien député, à Cognac.
1867. Mathieu-Bodet, ✻, ancien ministre des finances, ancien député, à Paris.

MM.

1877. Maurin fils, à Fouqueure.
1861. Mercier (P.), ancien juge, à Cognac.
1877. Mignon, architecte, à Angoulême.
1883. Mouclier, conseiller d'arrondissement, directeur du Crédit foncier, à Angoulême.
1883. Mouclier fils, étudiant en médecine, à Aigre.
1882. Nadaud (docteur), ancien maire de Ruffec.
1865. Pasquet de Laurière (Jules), O. A., inspecteur général de la Société française d'archéologie, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.
1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal de Bergerac.
1879. Pénigaud, ancien notaire, à Saint-Genis d'Hiersac.
1884. Pouy, trésorier-payeur général, à Angoulême.
1872. Préponnier, architecte du département, à Angoulême.
1879. Prieur (Clément), conseiller général, à Anais.
1879. Puymoyen (Émile), ancien secrétaire de la Société, avocat, à Angoulême.
1883. Rabec, juge suppléant, à Cognac.
1862. Rambaud de Larocque, ✻, président du Conseil général, à Angoulême.
1882. Rambaud, substitut de M. le procureur de la République, à Bordeaux.
1883. Rempnoulx-Duvignaud (André), propriétaire, à Champagne-Mouton.
1883. Ricard (Ernest), à Angoulême.
1879. Richard (Aimé), négociant, à Segonzac.
1882. Robuste de Laubarière (Alfred), propriétaire, à Ronsenac.
1877. Roullet (Paul), négociant, à Jarnac.
1883. Rousiers (Paul de), au château de Rhus, par Confolens.
1873. Sadoux (Eugène), dessinateur, rue d'Orient, 9, à Paris.
1875. Sardou (Fernand), 20, rempart de l'Est, à Angoulême.
1874. Sazerac de Forge (Abel), ancien secrétaire de la Société, avocat, à Angoulême.
1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, à Angoulême.
1875. Sevenet (Paul), avoué, à Angoulême.
1883. Sicard, médecin, à Tusson.
1855. Thiac (Eugène de), ✻, ✠, ✤, président de la Société d'agriculture de la Charente, à Puyréaux.
1875. Touchimbert (le marquis de), maire de Londigny.
1883. Touzaud (Daniel), docteur en droit, avoué, à Angoulême.

MM.

1877. Vergnaud, banquier, à Lavalette.
1878. Vigneron (René), ancien secrétaire général, à Angoulême.
1863. Warin (Édouard), architecte de la ville, inspecteur des édifices diocésains, à Angoulême.
1880. Warisse, O. A., professeur de dessin au lycée, secrétaire de la Société, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine de Limoges, 11, rue de la Corderie.
1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.
1855. Auriac (Eugène d'), ✻, conservateur à la Bibliothèque nationale, 7, rue Ventadour, à Paris.
1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), O. A., chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.
1864. Boiteau (Paul), ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, villa Molitor, 16, à Paris.
1866. Boreau-Lajanadie, ✻, ancien conseiller à la cour de Bordeaux, député de la Charente.
1872. Carissan (Eugène), ancien secrétaire de la Société, à Nantes.
1879. Chabaneau (Camille), lauréat de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.
1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 5, rue Duplessis, à Bordeaux.
1855. Daviaud (Marcel), ✻, ancien vice-président au tribunal de Bordeaux, à Bouvron, par Castillon (Gironde).
1875. Dujarric-Descombes, notaire, au Grand-Brassac (Dordogne).
1876. Dulignon des Granges, rue de Cheverus, à Bordeaux.
1859. Galy (E.), ✻, docteur en médecine, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.
1884. Gontier, à Saint-Honorat, par Cannes (Alpes-Maritimes).
1855. Jussieu (Alexis de), ✻, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.
1860. Leroy (Adolphe), ✻, ✻, ✻, ancien conseiller de préfecture, à Paris.
1869. Lucas, O. I., architecte, 8, boulevard Denain, à Paris.

MM.

1868. MESCHINET DE RICHEMOND, O. A., archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1867. MÉTIVIER, ✵, inspecteur d'académie, à Nantes.

1878. MILLIEN (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1883. MOREAU (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1879. PICHON (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.

1862. SÉNEMAUD (Edmond), ancien secrétaire de la Société, archiviste du département des Ardennes, à Mézières.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	7
Membres titulaires.....................	117
Membres correspondants................	23
Total..............	147

OUVRAGES REÇUS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE.

Aisne................ Société archéologique de Saint-Quentin. — *Mémoires*, 4e série, t. V.
Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1882-1883.
Société archéologique et historique de Soissons, t. XII, XIII et XIV.

Allier............... Société d'émulation. — *Bulletin*, t. XVII, 2e livraison.

Alpes-Maritimes...... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice, t. IX.

Aveyron.............. Société des lettres, sciences et arts, t. XIII. — *Comté et Comtes de Rodez*, par Bonal, et *Flore du Sud-Ouest*, 1re partie.

Bouches-du-Rhône... Société de statistique de Marseille, t. XLI, 1re partie.

Charente-Inférieure. Société des archives de la Saintonge. — *Bulletin*, juillet et octobre 1884; — avril, juillet et octobre 1885.
Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes. — 2e série, t. III, 17e, 18e et 19e livraisons; — 3e série, t. I, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

Cher................. Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges, 1884, et t. XII, 2e fascicule.

CONSTANTINE.......... Société archéologique, 3e série, t. II.
Académie d'Hippone, à Bône. — *Bulletins* 20 et 21, 1er fascicule.

CORRÈZE.............. Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive. — T. VI, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons; t. VII, 1re livraison.

CÔTE-D'OR............ Académie des sciences de Dijon.
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, 1882 et 1883.
Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon. — 2e année, 4e, 5e et 6e livraisons; 3e année, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.

CREUSE............... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret, t. V, 3e *Bulletin*.

DORDOGNE............ Société archéologique de Périgueux. — *Bulletin*, t. XI, 4, 5, 6; t. XII, 1 à 6, et tables de 1874 à 1883.

DOUBS................ Société d'émulation. — *Mémoires*, 1883.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

DRÔME................ Société d'archéologie et de statistique.— *Bulletin*, nos 70 à 75.

EURE-ET-LOIR........ Société dunoise, nos 29 à 61, 64, 65.
Société archéologique.—*Bulletin*, nos 168, 169, 170.

FINISTÈRE............ Société académique de Brest. — *Bulletin*, t. IX, 1883-1884.

GARD................. Académie, 7e série, t. V.
Société scientifique et littéraire d'Alais. — 1882, 2e *Bulletin*, et 1883, 1er et 2e *Bulletins*.

GARONNE (HAUTE-).... Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires*, t. VI, 1er et 2e semestres.
Société archéologique du midi de la France.— *Bulletin*, avril à juillet 1884, et *Mémoires*, t. XIII, 2e livraison, 1884.

GIRONDE.............. Société archéologique de Bordeaux, t. VIII, 3e et 4e fascicules.

HÉRAULT............	Société des langues romanes. — *Mémoires*, t. XI, mai et juin 1884; — t. XII, juillet à décembre 1884; — t. XIII, janvier, février, mars et juin 1885; — t. XIV, juillet et août 1885.
ILLE-ET-VILAINE.......	Société archéologique, t. XVI, 2e partie.
INDRE-ET-LOIRE.......	Société archéologique de Touraine. — *Bulletin*, 1883, 3, 4, et 1884, 1, 2, 3, 4.
LANDES..............	Société de Borda, à Dax, 1883, 1884 et 1885, 1er, 2e et 3e trimestres.
LOIRE-INFÉRIEURE.....	Société archéologique, t. XXIII et XXIV.
LOIRET..............	Société archéologique de l'Orléanais. — *Mémoires*, t. XVIII; *Atlas*, 1884, et *Bulletin*, nos 119 à 124.
MAINE-ET-LOIRE......	Société nationale d'agriculture, t. XXVI.
MANCHE..............	Société académique de Cherbourg.
MARNE (HAUTE-).......	Société historique et archéologique, à Langres. — *Bulletin*, nos 24, 25, 26, 27, et *Mémoires*, t. III, no 5.
MORBIHAN............	Société polymathique, 1883-1884.
NORD................	Société dunkerquoise. — *Mémoires*, volume XXI.
OISE................	Société académique d'archéologie. — *Mémoires*, t. XII, 2e partie.
ORNE................	Société historique et archéologique de l'Orne. — T. III, 2e, 3e et 4e *Bulletins*; t. IV, 1er et 2e *Bulletins*.
PAS-DE-CALAIS........	Société académique de Boulogne. — 3e volume, livraisons 3, 4, 5, 6, 7; 4e volume, livraisons 1, 2, 3.
PYRÉNÉES (BASSES-)....	Société des sciences de Pau. — *Bulletin*, t. XIII.
	Société des sciences et arts de Bayonne, 1884 et 1885, 1er semestre.
RHÔNE...............	Académie de Lyon. — T. XXI et XXII.
	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
	Musée Guimet, à Lyon, t. VII et VIII. — *Revue de l'Histoire des Religions*, t. IX, nos 2, 3.
SAÔNE-ET-LOIRE.......	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — T. VII, 2e fascicule.
	Société éduenne. — T. XII et XIII.

SARTHE.............. Société d'agriculture, sciences et arts, t. XXI, 4e fascicule, et t. XXII, 1er fascicule.

Revue historique et archéologique du Maine, au Mans, t. XV et XVI.

SAVOIE................ Académie des sciences, belles-lettres et arts, t. VII et X, et *Documents*, volume 5.

Société savoisienne d'histoire, t. XXIII.

SEINE................. Société des antiquaires de France. — *Mémoires*, t. IV, et *Bulletin*, 1er trimestre 1885.

Société de numismatique. — *Annuaire*, 1884.

SEINE-ET-OISE......... Société des sciences morales, lettres et arts.

Société archéologique de Rambouillet.

SÈVRES (DEUX-)....... Société de statistique. — *Bulletin*, avril-décembre 1884; janvier-mars 1885. — *Mémoires*, t. IV, et *Tables générales*.

SOMME................ Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin*, 1884, nos 2, 3, 4; 1885, nos 1, 2, 3. — *Mémoires*, t. VIII, et *Documents*, t. X.

Société d'émulation d'Abbeville, t. XV, 1877-1883, et *Bulletins* 77 à 82.

TARN-ET-GARONNE..... Société archéologique. — *Bulletin*, 1883-1884, 1er, 2e et 3e trimestres.

VAR.................. Société académique du Var, 1884, 1er fascicule; 1885, 1er, 2e et 3e fascicules.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XIV, 1882-1883.

VENDÉE............... Société d'émulation. — *Annuaire*, 31e année, 1884.

VIENNE.............. Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletin*, 1884, nos 2, 3, 4; 1885, nos 1, 2; *Mémoires*, t. VII, 2e série.

VIENNE (HAUTE-)...... Société historique et archéologique du Limousin. — *Bulletin*, t. XXXI et XXXII, 1re et 2e livraisons, et *Registres consulaires*, 2e registre.

YONNE............... Société des sciences historiques et naturelles. — *Bulletin*, t. XXXIX.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants: — 1884, juillet à décembre ; 1885, janvier à décembre.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — *Histoire,* 1884, n[os] 1, 2, 3, 4 ; 1885, n° 1. — *Archéologie,* 1884, n[os] 1, 2, 3, 4 ; 1885, n[os] 1, 2.

Répertoires des Travaux historiques. — 1884, n° 1, et *liste des membres.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE... Société de géographie de Vienne, 1884.
BELGIQUE... Bibliothèque royale de Belgique.
DANEMARK.. Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
ÉTATS-UNIS. Smithsonian Institution, Washington, année 1882, et vol. 2 de Transactions of the anthropological Society.
SUÈDE...... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm, 2 vol. in-4°.
SUISSE..... Société de géographie de Genève, *Le Globe,* 1884, n[os] 1, 2, 3, 4 ; 1885, n° 2.

PUBLICATIONS DIVERSES.

M[gr] BARBIER DE MONTAULT. — *Le Martyrium de Poitiers.*
MM. ARBELLOT. — *Mémoire sur les statues équestres de Constantin.*
AURIAC (D'). — *Étude historique sur Nicolas Rienzi.*
Vincent Voiture, étude biographique et historique.
BEAUCHET et FILLEAU. — *De Ruffec à Niort en chemin de fer.*
ÉMILE BIAIS. — *Catalogue du musée de peinture.*
Notice biographique sur le professeur Bouillaud.
L. DELISLE. — *Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon.*
Le plus ancien manuscrit du miroir de saint Augustin.
Discours prononcé le 29 mai 1884 à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France.
DULIGNON DES GRANGES. — *L'âge des silex du littoral de l'Océan.*

MM. A. Hyrvoix. — *L'ordre des Chartreux,* lecture faite à la séance de la Société des Études historiques.

Lagrelle. — *Louis XIV et Strasbourg.*

A.-F. Lièvre. — *Angoulême, histoire, institutions et monuments.*

Lucas. — *Chenavard, sa vie et ses œuvres.*

P. Meyer et G. Paris. — *Romania,* recueil consacré à l'étude des langues romanes, nos 50 à 54.

F. Moreau. — *Album Caranda. — Fouilles d'Aiguisy,* planches 42 à 50.

Charles Robert. — *Cinq inscriptions de Lectoure.*

Daniel Touzaud. — *L'organisation sociale des papeteries d'Angoulême.*

Revue de l'Art chrétien. — *Église royale et collégiale de Saint-Nicolas, à Baré (Deux-Siciles).*

Société de secours des Amis des sciences. — *Séances des 10 avril 1884 et 23 mai 1885.*

Libraire de la Société, M. L. Coquemard.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 9 JANVIER 1884.

PRÉSIDENCES SUCCESSIVES DE MM. DE FLEURY ET CHAUVET.

Membres présents : MM. Castaigne, Callaud, Émile Biais, Cochot, Lièvre, Mazure, Puymoyen, de Rousiers, Touzaud, Warisse et Abel Sazerac de Forge, secrétaire.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Il communique ensuite à l'assemblée les lettres de démissions de MM. Boutelleau, Chapelle, Deval, Gontier, Lambert et Armand Nadaud, membres titulaires; ces démissions sont acceptées.

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, accusant réception des soixante-

seize exemplaires destinés aux diverses Sociétés savantes et des cinq exemplaires transmis pour le ministère.

M. ABEL SAZERAC DE FORGE annonce en ces termes la mort de M. BROQUISSE, membre titulaire, décédé le 5 de ce mois :

MESSIEURS,

La mort nous a enlevé, depuis la dernière séance, un de nos membres les plus justement estimés, M. Broquisse.

Membre de droit de la Société pendant plusieurs années en qualité de maire, il avait demandé, sans être sollicité par aucun de nous, son admission comme membre titulaire. Malheureusement, l'état de sa santé ne lui a pas permis d'assister à nos séances autant qu'il l'aurait désiré; très souvent, le lendemain de nos réunions, il m'en exprimait le regret, s'intéressant d'autant plus à nos travaux qu'il occupait à l'étude des temps préhistoriques les loisirs forcés que lui donnait la maladie.

Deux faits, qui se sont passés pendant sa mairie, montrent l'intérêt qu'il portait à notre Société : c'est lui qui est venu au secours de nos finances en proposant au conseil municipal le vote d'un crédit nécessaire pour l'acquisition d'une partie de la mosaïque de Fouqueure; c'est lui aussi qui nous a gracieusement accordé le local, demandé depuis si longtemps, dans lequel le musée archéologique a été installé sous la présidence de M. de Rencogne; aussi vous avez décidé que ce fait serait rappelé sur une plaque placée au bas du médaillon de notre regretté président.

C'est cette dette de reconnaissance qu'au lendemain de la mort de M. Broquisse je me permets de vous rappeler, assuré que ma demande retrouvera auprès de vous le même accueil que vous lui avez déjà fait.

L'assemblée s'associe vivement aux regrets qui viennent d'être exprimés.

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. DE FLEURY prend la parole et remercie ses collègues non-seulement de l'avoir appelé au fauteuil et de l'y avoir maintenu par leurs suffrages deux fois exprimés, mais encore, et surtout, du concours qu'ils lui ont prêté par

leurs travaux et par l'excellent esprit dont ils n'ont cessé de faire preuve. Il espère que ces bonnes traditions de travail et de considération ne périront pas dans la Compagnie, et c'est avec une entière confiance dans l'avenir qu'il invite M. Chauvet, nouveau président, à occuper le fauteuil, et M. Castaigne, nouveau vice-président, à prendre place à sa droite.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET.

M. Chauvet, président, prononce alors les paroles suivantes :

Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider.

A défaut des aptitudes si diverses qui me seraient utiles pour bien remplir cette tâche, vous pouvez compter sur ma bonne volonté et sur mon entier dévouement aux intérêts de la Compagnie.

Je me rappellerai les paroles si justes de notre honorable collègue M. Castaigne sur le rôle des présidents annuels : « Celui qui « arrive, nous disait-il en 1881, ne défait pas l'œuvre de celui qui « s'en va ; il imprime à la Société, non une direction nouvelle, mais « un élan nouveau. »

Cet élan pour connaître notre histoire régionale depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours : voilà bien le but de nos réunions.

Dans ce champ de recherches, chacun fait sa part selon ses goûts ou sa convenance : notre honorable collègue M. de Fleury étudiait surtout la période historique, pour laquelle il est si compétent ; un autre sera séduit par l'époque celtique ou concentrera ses recherches sur un canton, une famille ou un individu ; quant à moi, qui suis arrivé à l'histoire en passant par la géologie, je fouille les grottes et les alluvions anciennes pour y recueillir les traces de l'homme primitif au milieu des animaux quaternaires.

Et tous, en somme, nous poursuivons le même idéal : l'étude de la première apparition de l'homme dans la Charente et des diverses étapes qu'il a traversées pour arriver à la civilisation actuelle.

Cette voie si bien tracée par mes prédécesseurs, je tâcherai de ne pas m'en écarter.

J'espère que chacun de vous, Messieurs, apportera, comme par le passé, son concours et sa sympathie à notre œuvre collective, et grâce à l'effort commun, nous pourrons mener à bonne fin les travaux de l'année qui commence.

M. Lièvre donne lecture d'un travail sur les poteries de Jarnac.

M. Chauvet dit que, grâce à l'obligeance de M. Imbert, propriétaire du tumulus appelé le Gros-Guignon, près Civray, il a pu étudier la sépulture d'un Gaulois enterré sur son char. Cette découverte est particulièrement intéressante, parce que, jusqu'à ce jour, ce genre de monuments n'avait été trouvé que dans l'est de la Gaule. Aussi M. Alexandre Bertrand avait placé dans l'Est les Galates (région du fer), par opposition aux peuplades innommées de l'Ouest (région des dolmens).

M. Chauvet prépare sur sa découverte un mémoire qui sera présenté ultérieurement à la Compagnie.

M. Callaud, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société pendant l'année 1883; l'assemblée désigne pour faire partie de la commission chargée d'examiner ses comptes MM. Mouclier, Rambaud et Cochot.

Sur la demande de M. Biais, la Société, considérant que M. Gontier a rendu de grands services à l'archéologie en signalant la découverte du théâtre des Bouchauds et en y pratiquant des fouilles qui ont été faites presque entièrement à ses frais, le nomme membre correspondant.

MM. Lièvre et de Fleury sont nommés membres de la commission de publication pour l'année 1884.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Abel Sazerac de Forge.

SÉANCE DU MERCREDI 13 FÉVRIER 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Biais, Callaud, Cochot, de Fleury, Fragonard, Maurice de Jarnac, Lafitte, Lièvre, Puymoyen, Rambaud, Touzaud, Warisse, Abel Sazerac de Forge, secrétaire, et Gontier, membre correspondant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages qui lui ont été adressés, parmi lesquels :

1° Journal de Nantes, l'*Espérance du Peuple,* n° du 19 janvier 1884, contenant discours de M. de La Laurencie, président sortant de la Société archéologique de Nantes;

2° Une brochure contenant l'allocution prononcée par M. le comte Anatole de Brémond d'Ars en qualité de nouveau président triennal de ladite Société. (Ces deux numéros envoyés par l'auteur, membre titulaire de notre Société.)

La Société adresse ses remerciements à M. le comte Anatole de Brémond d'Ars; mention en sera faite au procès-verbal.

M. le Président annonce en termes émus la mort de l'un des membres titulaires, M. Dubergé. Avant de s'occuper d'archéologie, M. Dubergé s'était beaucoup adonné à la géologie; il faisait partie depuis peu de temps de notre Société, mais il était un des membres les plus assidus à nos séances et il sera longtemps regretté de tous ceux qui ont été à même de l'apprécier.

Ces paroles sont accueillies par l'assemblée avec des marques d'une vive sympathie.

Lecture est donnée de la démission de M. Amédée Daly, qui est acceptée.

M. le Président annonce que, au mois de juin prochain, la Société des antiquaires de l'Ouest célébrera le cinquantenaire de sa fondation ; à cette occasion aura lieu un congrès régional auquel sont conviées les Sociétés savantes des départements de l'Ouest compris entre la Loire et la Dordogne.

La Société décide dès aujourd'hui qu'elle s'y fera représenter.

Par lettre du 24 janvier 1884, dont il est donné lecture, M. Gontier remercie la Société d'avoir bien voulu le nommer membre correspondant ; il ajoute « qu'il en restera plus que jamais le dévoué serviteur en la limite de ses forces ». M. Gontier, entrant en ce moment à la séance, renouvelle de vive voix ses remerciements.

M. Lafitte lit la note qu'il avait annoncée dans la séance de décembre, relative à la découverte qu'il a faite à Chalais ; cette note sera insérée dans le prochain *Bulletin*.

M. Biais dépose pour le musée archéologique, au nom de M. Vincent Simonnet, une clef en fer trouvée à Basseau, près Angoulême.

Le même membre montre à l'assemblée une statuette gallo-romaine tronquée, qu'il croit être un dieu Terme, trouvée par lui à Belair, près Jarnac, au faubourg de Chail.

M. Biais demande qu'on mette à exécution le projet, dont on a parlé depuis longtemps, de publier un catalogue illustré du musée.

L'assemblée, adoptant la proposition qui lui est faite, décide qu'une commission sera chargée de s'occuper de cette publication, et désigne pour en faire partie, outre les deux conservateurs du musée, MM. Castaigne, de Fleury, Lièvre et Chauvet.

M. Chauvet annonce qu'il va continuer ses fouilles du tumulus appelé le Gros-Guignon, près Civray, et renouvelle la promesse qu'il a faite à la Société, à la dernière séance, de lui présenter un mémoire détaillé sur sa découverte.

M. Lafitte présente à l'assemblée un maravédis espagnol du XIIIe siècle et deux monnaies mexicaines.

M. Biais donne lecture de nouvelles notes tirées des archives municipales et concernant d'anciens imprimeurs habitant presque tous la paroisse Saint-Antonin.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Georges Pouy, trésorier-payeur général de la Charente, présenté par MM. Lièvre, Bellamy et Chauvet.

Avant de clore la séance, M. le Président annonce que la réunion des délégués des Sociétés savantes et celle des délégués des beaux-arts des départements auront lieu du mardi 15 avril au samedi 19 avril prochain.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le Secrétaire,

Abel Sazerac de Forge.

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Callaud, Biais, Cochot, Lièvre, de Fleury, Sardou, Rambaud, Touzaud, Warisse et Puymoyen, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

MM. CASTAIGNE, vice-président, et ABEL SAZERAC DE FORGE, secrétaire, adressent leurs excuses de ne pas pouvoir assister à la séance.

M. LE PRÉSIDENT mentionne les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Il fournit sur le Gros-Guignon des renseignements qui seront complétés à la séance d'avril.

Le même membre fait savoir à l'assemblée que les balastières de Jarnac vont être prochainement fouillées. Aussi a-t-il demandé l'autorisation de visiter les fouilles qui vont être faites et de faire déposer au musée d'Angoulême les objets intéressants pour la science qui pourront y être découverts. Il a reçu de M. l'ingénieur en chef une lettre contenant une réponse favorable à sa demande.

M. LIÈVRE, parlant au nom de M[me] de Rencogne, adresse des remerciements à la Société au sujet de la publication du compte-rendu de l'inauguration du médaillon de M. de Rencogne.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une note relative à la découverte du camp néolithique du Peu-Richard :

MESSIEURS,

Je vous ai déjà parlé d'un camp néolithique situé au Peu-Richard, commune de Thenac (Charente-Inférieure); il vient d'être classé au nombre des monuments historiques par arrêté du 10 septembre 1883 (1).

M. Maufras en a donné une bonne description dans le *Bulletin* de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1[er] octobre 1883).

Ce camp contient sept hectares; il est situé sur un monticule d'environ 56 mètres d'altitude, dominant la plaine qui s'étend sur

(1) M. le baron Eschassériaux a publié sur ce sujet un intéressant mémoire avec planches et plan dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* et dans le *Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure* (janvier 1884).

la rive gauche de la Seugne. Deux fossés parallèles, distants de 7 à 10 mètres, l'entourent complètement (profondeur, 2 à 3 mètres; largeur, 5 à 7 mètres); on y entrait par quatre portes autour desquelles on voit encore d'énormes blocs de pierre grossièrement taillés; le sol de ces entrées paraît avoir été pavé.

Vers le milieu de l'enceinte et dans la partie la plus élevée se trouve une vaste excavation taillée en pente douce à partir du côté sud, pour atteindre une profondeur de 6 mètres vers le nord; on dirait une carrière abandonnée ou le fond d'une mare sans eau. Il est difficile aujourd'hui de déterminer l'usage de cette excavation, qui, au moment de la découverte, était comblée de cendres et de terres noirâtres, avec charbons et ossements.

M. le baron Eschassériaux, propriétaire du Peu-Richard, y a recueilli un curieux musée néolitique dont il fait gracieusement les honneurs aux archéologues et aux curieux qui vont visiter ses fouilles.

Cette collection se compose actuellement des objets suivants :

Objets en silex. — 124 haches polies, entières ou brisées, généralement petites; — 6 haches préparées pour le polissage, — 5 haches ou pics, — 3 percuteurs, — 1 casse-tête, — 400 grattoirs néolithiques, — 1 flèche à tranchant transversal, — plusieurs burins, — 15 scies en silex, — plusieurs pointes de lances, — 20 pointes triangulaires, — 9 retouchoirs (?), — 84 morceaux de grès portant des traces d'usure et de frottement.

On n'y a pas trouvé de flèches.

Objets en os. — 49 poinçons, — 1 poignard de 25 centimètres, — 10 lissoirs, — des andouillers appointés et plusieurs os sciés en long pour faire des poinçons.

Poterie. — Très nombreux débris de poterie de toutes dimensions, avec anses et boutons percés, ornements faits avec le pouce, etc.; beaucoup ont l'aspect de briques romaines, mais la cassure montre une pâte brune ou noirâtre qui indique une cuisson imparfaite.

Les anses sont quelquefois entourées de *demi-cercles* qui rappellent l'ornementation de certains vases trouvés dans les dolmens de Bretagne.

Faune. — La faune comprend le bœuf, le mouton, le bouc, le sanglier, le lièvre, le blaireau et le cerf.

Le *cheval manque complètement;* j'ai examiné avec soin les ossements recueillis au Peu-Richard sans y trouver un ossement de cette espèce. Cette observation est très importante; elle vient confirmer les vues de M. Desor, qui, pour la Suisse, ne trouve le cheval complètement domestiqué et abondant qu'à l'époque du bronze (1).

La faune, comme l'industrie, classe donc le Peu-Richard dans la première période de l'époque néolithique.

Il ajoute qu'il croit intéressant de faire connaître à la Société, quoique cette communication ne se rapporte pas exactement aux époques que nous étudions d'ordinaire, que le *Bulletin* de la Société géologique de France (5 novembre 1883) indique que M. Croizier, capitaine d'artillerie de marine, a déposé au Muséum plusieurs pièces d'un grand téléosaurien trouvé dans le Kimméridgien de Ruelle par M. Ramonet, sous-agent administratif de la fonderie.

M. Biais dit que, le 25 du mois dernier, le R. P. de La Croix a visité notre musée archéologique. Son attention a principalement été attirée sur les fragments de sculptures gallo-romaines provenant des fouilles faites lors de la construction de l'hôtel de ville.

Le R. P. de La Croix s'est rendu le lendemain au bois des Bouchauds pour y visiter le théâtre, et de là à La Terne et à Chassenon.

M. Cochot donne lecture du rapport de la Commission des finances. Il conclut à l'approbation des comptes de M. Callaud et rend hommage au zèle de notre honorable trésorier.

La Société approuve les comptes de M. Callaud et lu vote des remerciements, ainsi qu'aux membres de la Commission des finances.

(1) Voir *Matériaux,* 1880, page 137.
C.-A. Piétrement : *Les chevaux dans les temps préhistoriques,* pages 573 à 576.

M. Pouy, présenté à la dernière séance, est admis en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire adjoint,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Biais, de Fleury, Touzaud, Warisse et Abel Sazerac de Forge, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance et mentionne :

1° Dans le *Recueil* de la Société d'archéologie de Saintes, tome III, 14e livraison, une dissertation sur l'usage auquel était destinée la tour de Pire-Longe ;

2° Dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, 1883, n° 4, une lecture faite par M. Duhamel-Décéjean sur les refuges gaulois et camps romains ;

3° Dans le volume de 1882 de l'Académie de Besançon, un article intéressant au sujet de la maison dans laquelle serait né Victor Hugo ;

4° Et enfin dans l'*Annuaire* de la Vendée de 1883, un travail de M. Mandin sur les puits funéraires celtico-gaulois de Mareuil (Vendée).

Pour servir de note de bibliographie charentaise, il croit devoir aussi indiquer un article qui a paru dans le *Bulletin* de la Société géologique, 3e série, tome XII (janvier 1884), sur un mémoire de notre compatriote M. Hilaire Annard, ainsi intitulé : *Position des Hippu-*

rites dilatatus et Hippurites bioculatus dans la série crétacée.

M. le Secrétaire dit qu'il n'a pas à lire aujourd'hui de procès-verbal ; celui de la dernière séance devait être rédigé par M. Puymoyen, mais il en a été empêché par suite de la mort presque subite de son beau-père, M. Léridon.

M. le Président rappelle que M. Léridon a fait partie de notre Compagnie comme membre titulaire et aussi comme secrétaire adjoint, du 20 janvier 1864 au 16 janvier 1867. Travailleur infatigable, il a fait profiter notre Société de ses études approfondies sur le droit, en publiant dans notre *Bulletin* de 1865 deux travaux remarquables : *Notice sur Jean Faure, jurisconsulte angoumoisin,* et *Étude sur la rédaction officielle de la coutume d'Angoumois et son premier commentateur, Pierre Gandillaud, conseiller au présidial.*

M. le Président ajoute qu'il n'a pas à recommencer ici l'éloge mérité qui a été fait tout récemment de M. Léridon, mais il croit être l'interprète fidèle de la Compagnie en disant que nous prenons tous part au deuil de notre sympathique collègue M. Puymoyen et de sa famille.

L'assemblée s'associe vivement aux sentiments qui viennent d'être exprimés.

M. Émile Biais mentionne une pièce curieuse angoumoisine qu'il a relevée dans un catalogue de vente faite à Paris, le 31 mars dernier, par M. Voisin, libraire : « François I[er] mande à Jean de la Guette, receveur général des finances extraordinaires, de donner, sur la vente de l'office de notaire vacant au Châtelet par la mort de Nicolas Courtin, la somme de 300 écus au soleil à Mellin de Saint-Gelais, aumônier ordinaire du Roi, attaché à la maison de France. » (Document original

sur parchemin, daté de Fontainebleau, le 8 juillet 1531, et signé par le roi.)

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire,

ABEL SAZERAC DE FORGE.

SÉANCE DU MERCREDI 14 MAI 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. CASTAIGNE, COCHOT, DALY, ALEXANDRE DÉBOUCHAUD, GIRAUDEAU, GONTIER, membre correspondant; PUYMOYEN, RICARD, WARISSE et ABEL SAZERAC DE FORGE, secrétaire.

Lecture est donnée des procès-verbaux des 12 mars et 13 avril, qui sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir indiqué quels sont les ouvrages qui lui ont été transmis, signale :

1° Dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Périgord, la description de la collection de harpons barbelés que M. le Président de cette Société a acquise de M. le comte Masson ;

2° Dans le *Bulletin* de la Société des archives de la Saintonge, un article sur les fouilles du Peu-Richard, accompagné de trois planches de poterie ;

3° Dans la *Revue de l'histoire des religions,* un travail de M. Carroy sur les serpents et les dragons dans les croyances et les traditions populaires ;

4° Dans les *Mémoires* de la Société d'Angers, une note sur les croix en X qui se trouvent sur divers cercueils de plomb du IVe siècle ; l'auteur de la note, M. Godard-Faultrier, y trouve la preuve de l'existence,

au IVe siècle, de monuments funéraires mixtes, c'est-à-dire tenant du christianisme par certains signes et du paganisme par d'autres emblèmes.

M. ALEXANDRE DÉBOUCHAUD offre, de la part de M. Félix Gaillard, les cinq brochures suivantes, imprimées à Vannes :

1° *Fouilles du quatrième dolmen de Mané Rémor, à Plouharnel* (26 juillet 1883) ;

2° *Fouilles du dolmen de Rogarte, près de la Madeleine* (20 novembre 1883) ;

3° *Rapport sur les restaurations des monuments mégalithiques au 19 juillet 1883 ;*

4° *Les deux cists du Mané Groh' et de Bovelane* (Erdeven, 30 juillet 1883). — *Une exploration archéologique à l'île de Téviec* (28 août 1883). — *Les cists des bois du Puco* (Erdeven, 7 septembre 1883) ;

5° *Fouilles du cimetière celtique de l'île Thinic.*

M. ABEL SAZERAC DE FORGE dépose sur le bureau, au nom de M. le docteur HILAIRE NADAUD et de M. Alix Nadaud, pour la bibliothèque de la Société archéologique, vingt-six volumes in-8°, contenant la collection du *Point-du-Jour,* journal publié par Bareire en 1789.

M. LIÈVRE dit que la Société avait décidé qu'elle réimprimerait les cahiers de doléances des trois ordres de l'Angoumois aux États généraux de 1789, ainsi que la liste des électeurs convoqués dans la circonstance, et M. DECESCAUD avait été chargé de la partie concernant l'ordre du clergé. M. Lièvre dépose les documents que M. Decescaud avait relevés à cet effet et qu'il offre à la Société.

La Société adresse ses remerciements à MM. Hilaire et Alix Nadaud, à M. Decescaud et à M. Félix Gaillard ; mention en sera faite au procès-verbal.

M. COCHOT fait passer sous les yeux de l'assemblée un plan du marquisat de Ruffec en 1646.

M. CHAUVET dit qu'il a découvert près de Ruffec, sur les communes de Chenon et Verteuil, tout un champ funéraire de l'époque néolithique, comprenant au nord le dolmen de la Grelaudière, et en se dirigeant vers le sud-est, un grand dolmen sur tumulus, trois dolmens sous tumulus et toute une série de petits tumulus analogues à ceux de la Boixe.

M. GONTIER dit qu'il a reçu une invitation pour assister au congrès qui aura lieu à Poitiers du 1er au 5 juillet pour célébrer la cinquantième année d'existence de la Société des antiquaires de l'Ouest; à cette lettre était jointe un bulletin de souscription pour l'acquisition des ruines de Sanxay. M. Gontier demande si la Société s'y fera représenter et, dans le cas de l'affirmative, s'il n'y aurait pas lieu de proposer un vœu tendant à ce que le gouvernement fasse aussi l'acquisition du théâtre des Bouchauds.

M. LE PRÉSIDENT répond que la Société n'y sera pas représentée officiellement; ceux de ses membres qui voudront y aller iront pour leur propre compte, et, par suite, aucun vœu ne pourra y être fait au nom de la Société.

M. LIÈVRE communique une charte de 1464 qui donne une idée de l'état désastreux du pays à la suite de la guerre de Cent ans.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Secrétaire,

ABEL SAZERAC DE FORGE.

SÉANCE DU MERCREDI 11 JUIN 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Castaigne, Callaud, Cochot, Lièvre, Puymoyen, Rambaud, Warisse et Abel Sazerac de Forge, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus, parmi lesquels :

1° *Une page de la Revue de l'art chrétien,* contenant une appréciation d'un travail de M. Lièvre sur les puits funéraires ;

2° Un numéro du journal *le Périgord,* du 24 mai 1884, contenant un article de M. Dujarric-Descombes, membre correspondant, sur les Ravaillac d'Angoulême, par M. de Fleury, et sur les *Restes du culte des divinités topiques dans la Charente,* par M. Lièvre.

M. le Président signale dans le *Bulletin* de la Société des Deux-Sèvres (janvier-mars 1884) la découverte faite à Lezay de deniers de Richard Cœur-de-Lion, parmi lesquels quelques-uns d'Angoulême.

M. Puymoyen dit qu'il vient de recevoir une nouvelle brochure de M. Félix Gaillard, intitulée : *Une série d'explorations à Plouhinec* (dolmen de Kérouaren). M. Gaillard mentionne la découverte qu'il a faite dans ce dolmen de plusieurs objets en or.

M. Puymoyen entretient ensuite l'assemblée de la destruction du camp du Recoux, qui était situé à l'extrémité de la commune de Soyaux.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Elie Marchand, licencié ès sciences,

demeurant au château de Lambertye, près Sainte-Foy (Gironde), présenté par MM. Pouy, Lièvre et Bellamy.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire,
Abel Sazerac de Forge.

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Biais, Callaud, de Fleury, Rambaud, Touzaud, Warisse et Abel Sazerac de Forge, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 1884 est lu et adopté.

M. le Président mentionne les ouvrages qu'il a reçus, parmi lesquels :

Congrès scientifique de Dax, 1re session, mai 1882.

Ce dernier volume est envoyé par la Société de Borda, à Dax, qui propose l'échange de ses publications avec les nôtres. Cette proposition est acceptée.

M. Abel Sazerac de Forge annonce que, sur sa demande, le conseil municipal d'Angoulême a bien voulu porter à son budget de 1885 une subvention de 200 fr., renouvelable chaque année, en faveur de la Société archéologique et historique de la Charente. L'assemblée charge M. le Président d'adresser en son nom une lettre de remerciements à M. le Maire d'Angoulême.

M. de Fleury communique une lettre qu'il a reçue de son collègue de la Charente-Inférieure, M. Musset,

bibliothécaire de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle. M. Musset dit que cette Société n'a rien reçu de celle d'Angoulême depuis 1875, et il sollicite l'envoi des volumes qui ont paru depuis cette époque.

Il est répondu que l'envoi a été supprimé parce que, depuis longues années, l'Académie de La Rochelle n'adressait plus les volumes qu'elle faisait paraître. L'assemblée décide qu'elle s'estimera heureuse de reprendre avec l'Académie de La Rochelle l'échange de publications qui avait lieu autrefois.

M. Biais donne lecture de documents inédits relatifs aux imprimeurs et libraires angoumoisins dont les noms suivent : les sieurs Mauclaire, Le Paige, Lerne, Rezé, Puinesge et de Minières.

M. Chauvet résume les dernières fouilles qu'il a faites au tumulus de Savigné, le Gros-Guignon; il y a pratiqué une tranchée de 35 mètres de long qui permet de juger la forme générale du monument. Sous l'enveloppe supérieure en terre, il a trouvé deux tumulus contigus en moellons, recouvrant chacun un bûcher; les cendres des foyers contenaient encore des ossements humains brûlés et des ornements de bronze et de fer en partie décomposés et incorporés à des charbons.

Il attend la fin de son exploration pour donner des conclusions définitives; mais il croit devoir insister dès maintenant sur l'importance de cette découverte, car elle permet d'affirmer que les constructeurs de tumulus à incinération, avec objets en fer, n'étaient pas cantonnés dans l'est de la Gaule et la région du haut Danube, comme certains archéologues paraissent le croire.

M. de Fleury communique treize pièces concernant l'abbaye de Nanteuil.

L'assemblée n'étant pas en nombre, le scrutin sur l'élection de M. Marchand comme membre titulaire est renvoyé à la séance de novembre.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire,

ABEL SAZERAC DE FORGE.

SÉANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET.

PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures.

Sont présents : MM. MAURIN, RAMBAUD, GUERRY DAVID, WARISSE, CASTAIGNE, CHAUVET, CALLAUD, TOUZAUD, ALBERT SAZERAC DE FORGE, BIAIS et PUYMOYEN, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. MAURIN donne communication d'une note relative à diverses découvertes qu'il a faites au bourg d'Ambérac et au village de Bonac, commune d'Ebréon, canton d'Aigre :

. J'ai l'honneur, Messieurs et chers confrères, de vous faire part d'une petite trouvaille archéologique qui vient d'être faite au bourg d'Ambérac, laquelle se compose des objets suivants :

1° Une lampe en fer à bec déprimé;

2° Une large bêche appelée marre, assez semblable à celles dont on se sert ordinairement pour labourer la vigne;

3° Une autre bêche beaucoup plus étroite, désignée sous le nom de piarde dans nos environs;

4° Une serpe en forme de croissant, portant à sa partie supé rieure un crochet pour la suspendre;

5° Une hache dont la partie tranchante n'est pas plus large que celle destinée à recevoir le manche, ce qui lui donne la forme d'un coin;

6° Deux trépieds ou réchauds triangulaires (un petit et un grand);

7° Deux poêlons ou creusets en fer analogues à ceux dont se servent les rémouleurs pour fondre l'étain;

8° Une tenaille;

9° Deux cuillères en fer, une grande et une petite, de forme ronde, comme celles dont on se sert pour remuer le métal en fusion;

10° Plusieurs vases en terre grise à panse renflée et de forme assez grossière, sauf une petite assiette en terre rouge assez élégante et une petite amphore en verre malheureusement brisée.

Ces différents objets, de facture un peu rudimentaire, semblent appartenir à la dernière période de l'occupation romaine ou à l'époque mérovingienne; ils avaient peut-être servi à l'exercice de quelque industrie prohibée et dans un moment de panique avaient été enfouis ensemble dans le sol où on les a trouvés à plus d'un mètre de profondeur. Ils proviennent de la propriété de M. Auguste Bouyer, qui les a recueillis, et c'est à son obligeance habituelle que j'en dois la communication.

Ce n'est pas la première fois qu'à Ambérac, position gallo-romaine, des découvertes de ce genre ont été faites. En 1874, lors de la construction du pont sur la Charente, des ouvriers occupés à baisser une rue du bourg pour la mettre au niveau de la chaussée que l'on construisait mirent au jour, en ma présence, deux grandes dalles en pierre de Charmé réunies ensemble et formant un carré de 2 mètres 50 centimètres de côté; un trou ou oculus de 50 centimètres de diamètre, percé dans l'une de ces pierres, donnait accès à un puits carré de deux mètres environ, entièrement revêtu de maçonnerie; son contenu supérieur paraissait être un mélange de tessons de tuiles, de terre et de cendre; sa position dans une rue fréquentée n'a pas permis de le fouiller; les dalles qui le couvraient ont seules été enlevées, et actuellement elles couvrent une fontaine au bout du pont.

Il est probable que ce puits, vu sa forme carrée, n'avait pas été fait pour se procurer de l'eau, témoin un autre de ce genre qui vient d'être vidé en ma présence à la Haute-Terne, commune de Luxé; le contenu de celui-ci se composait d'os de bœuf, de mouton,

de porc, et de coquillages marins mêlés de cendre et d'une espèce de résidu noirâtre et de quelques tessons de poterie rouge dite de Samos, portant ces marques du potier dans des encadrements : DICEN IVI.

Il n'y a nul doute que ces puits avaient la même destination que ceux de Jarnac, décrits par notre honorable confrère M. Lièvre dans le *Bulletin,* année 1882, page 237 et suivantes.

Dans cette même rue, à Ambérac, les ouvriers qui travaillaient au terrassement du pont trouvèrent plusieurs objets d'industrie gallo-romaine ainsi que des monnaies, dont la plupart furent vendues à ces marchands ambulants qui parcourent nos villages. J'ai de cette provenance plusieurs monnaies romaines dont voici la description :

1° Auguste, né en 63 avant Jésus-Christ; mort en l'an 14 de Jésus-Christ :

Face : Tête à droite d'Auguste. Légende : *CÆSAR IMP(erator) AVG(ustus) P(ater) P(atriæ).*

Revers : Porte ouverte du temple de Janus; à l'exergue : *PROVIDENTIA* (moyen bronze);

2° Agrippa, gendre d'Auguste :

Face : Tête nue à gauche d'Agrippa. Légende : *M(arcus) AGRIPPA L(ucii) F(ilius) COS(ules) III.*

Revers : *S(enatus) C(onsultus).* Neptune debout tenant un dauphin et un trident (bronze);

3° Marc-Aurèle :

Face : Tête laurée de l'empereur. Légende : *IMP(erator). CÆS. M(arcus) AVRELIVS ANTONINVS PIVS AVG(ustus) GERM(anicus).*

Revers : Marc-Aurèle et Lucius Verus debout; à l'exergue : *COS(ules) III* (moyen bronze);

4° Maximin :

Face : Tête couronnée de l'empereur Maximin. Légende : *MAXIMINVS PIVS AVG(ustus) GERM(anicus).*

Revers : *PAX AVGVSTI. S. C.* Personnage portant une branche d'olivier (bronze);

5° Autre monnaie du même empereur, argent, petit module :

Face : Tête couronnée de l'empereur Maximin; même légende que ci-dessus.

Revers : *P(ontifex) M(aximus) T(ribunitiæ) P(otestates) III COS(ules) P(ater) P(atriæ).* Personnage debout entre deux enseignes;

6° Enfin une autre monnaie en argent, petit module; d'un côté une couronne et au milieu les lettres *S(enatus) P(opulus)*

Q(ue) R(omanus); au revers deux mains en accolade, *inscription fruste.*

Avant de finir cette note, permettez-moi, chers collègues, de vous parler d'une découverte de tombeaux faite au village de Bonac, commune d'Ebréon, canton d'Aigre.

Informé du fait, je me suis aussitôt rendu sur les lieux pour en vérifier l'exactitude. J'ai appris du propriétaire lui-même qu'en creusant les fondations de sa grange il avait trouvé plusieurs tombeaux, ce qui lui avait donné l'idée d'étendre ses fouilles au terrain qu'il allait bâtir; il en a retiré, m'a-t-il dit, plus de vingt tombeaux, qui tous ont été employés dans la construction, sauf un petit sarcophage d'enfant qui sert actuellement d'auge.

En réponse aux diverses questions que j'ai posées, j'ai pu savoir que tous ces sarcophages étaient unis et sans ornementation; plusieurs contenaient des vases et d'autres objets très détériorés, qui sont devenus le jouet et la proie des enfants de la maison, à l'exception de quelques perles provenant d'un collier et d'un petit vase qu'on m'a donné sur les lieux mêmes et que je vais vous montrer; ils aideront peut-être à assigner une date à ces sarcophages, que je suppose appartenir à l'époque mérovingienne.

La présence d'un cimetière dans ce hameau doit naturellement faire supposer l'existence d'une chapelle; la tradition et les anciens du village, ainsi que les documents publiés jusqu'à ce jour, n'en font, je crois, aucune mention. Il appartient à ceux de nos honorables collègues qui étudient nos chartes et qui s'occupent de l'histoire locale de faire cette recherche, me bornant ici à signaler ce que je crois utile pour résoudre cette question.

M. LE PRÉSIDENT fait part à la Compagnie de la mort de M. ALBERT DE MASSOUGNES. Il rappelle que notre regretté collègue avait publié dans notre *Bulletin* plusieurs études fort appréciées sur les anciens couvents d'Angoulême.

M. BIAIS présente de la part de M. BRIAND une meule à bras et un fragment de terre cuite découverts l'un et l'autre dans un tombeau près de Bourg-Charente.

D'après M. le Président, ce fragment de terre cuite est gallo-romain. C'est probablement un poids de tisserand, semblable à ceux qui ont été trouvés plusieurs fois près de Jarnac.

M. Briand fait don à notre musée de ces différents objets. Des remerciements lui sont adressés.

M. Biais fait part de l'état fâcheux dans lequel se trouve la plaque commémorative de Balzac.

Il demande qu'une démarche soit faite auprès du propriétaire de la maison où est né Balzac pour que cette plaque soit au moins placée sur la façade de la rue des Arceaux, s'il est impossible de la mettre à un endroit plus apparent.

Sa proposition est adoptée.

M. Biais fait don d'une vue d'Angoulême en 1753 (gravure).

M. Chauvet, qui a pris part au congrès de Blois, résume les différentes opinions qui y ont été émises sur la question de savoir si l'homme, dont la présence est certaine dans les temps quaternaires, existait également à l'époque tertiaire. Les silex trouvés par l'abbé Bourgeois et par l'abbé Delaunay ont été examinés avec soin; des délégués du congrès ont fait aussi des fouilles à Thenay. Il résulte de ces recherches et des diverses observations qui ont été faites que certainement les couches de terrain dans lesquelles les silex ont été trouvés sont bien de l'époque tertiaire, mais il n'a pas été suffisamment démontré que ces silex aient été taillés par la main de l'homme ou éclatés par l'action du feu allumé par un être intelligent.

M. Chauvet rend compte également d'une excursion archéologique qu'il a faite aux environs de Blois. Il fournit quelques renseignements qui intéressent notre région.

L'abbé Bourgeois, dit-il, qui a longtemps exploré la vallée de la Tardouère, avait réuni au collège de Pontlevoy (Loir-et-Cher) une magnifique série d'objets préhistoriques provenant des grottes de La Chaise, du Placard, de Mongaudier et de la curieuse station de

Vilhonneur, qui représente l'âge du bronze dans la Charente. Après la mort du savant abbé, sa collection a été malheureusement dispersée, et il ne reste plus dans le musée de Ponlevoy que les objets, très curieux du reste, se rapportant aux couches tertiaires du Loir-et-Cher. C'est une perte irréparable pour l'étude des temps quaternaires dans la Charente.

Il n'en est pas de même des belles collections du marquis de Vibraye conservées avec grand soin au château de Cheverny. Les stations charentaises y sont représentées par de belles pièces.

La Combe-à-Rolland, commune de La Couronne, a fourni douze belles flèches à cran, avec l'échancrure à droite, et des pointes de silex, dites en feuille de laurier, qui classent très nettement cette station dans la période solutréenne.

La grotte du Chaffaud (Vienne), sur la rive droite de la Charente, a donné une petite hache polie en cristal de roche et une hachette en diorite, l'une et l'autre percées à la partie supérieure pour être suspendues. Ces deux pièces offrent un intérêt particulier, parce qu'elles viennent compléter une série d'objets provenant du même endroit. M. Gaillard de La Dionnerie, qui a exploré avec beaucoup de soin la grotte du Chaffaud, a trouvé dans un petit couloir latéral dépendant de la caverne principale un squelette accompagné d'un vase très grossier, ne portant pas trace de tour, et d'une série de dents percées pour former un collier. Cette sépulture dans une grotte magdalénienne semblait à première vue être contemporaine de la station principale, malgré son caractère spécial rappelant les dolmens.

Quelques archéologues veulent voir dans ce vase un spécimen de poterie de l'époque paléolithique. M. Chauvet pense, au contraire, que les deux hachettes polies de la collection du marquis de Vibraye viennent très proba-

blement de cette sépulture, et il en conclut que squelette, vase et dents percées pour servir de collier sont bien de la période néolithique, comme le faisait présumer la présence de la poterie. Le tout doit provenir d'une sépulture postérieure au gisement principal.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. le docteur Cochot, présenté par MM. Cochot, Lièvre et Chauvet.

M. Marchand est élu membre titulaire.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire adjoint,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Audouin, Chasseignac, Biais, Touzaud, de Fleury, Rambaud, Lièvre, Cochot, Warisse, Callaud, Castaigne, Sardou et Puymoyen, secrétaire adjoint.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 12 novembre, qui est adopté.

M. le Président mentionne les ouvrages reçus, parmi lesquels :

1° *Deux lettres de Bertrand du Guesclin et Jean le Bon, comte d'Angoulême,* publiées par M. Léopold Delisle, membre honoraire de la Société (envoi de l'auteur);

2° *Le plus ancien manuscrit du miroir de saint Augustin*, publié par le même (envoi de l'auteur);

3° *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 29 mai 1884,* par le même (envoi de l'auteur);

4° *L'organisation sociale des papeteries d'Angoulême,* par M. DANIEL TOUZAUD, membre titulaire de la Société (don de l'auteur).

La Société adresse ses remerciements à MM. LÉOPOLD DELISLE et TOUZAUD; mention en sera faite au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une lettre de M. ABEL SAZERAC DE FORGE, qui informe ses collègues qu'il lui serait impossible d'accepter cette année les fonctions de secrétaire et les remercie des suffrages qu'ils ont bien voulu lui accorder pendant sept années consécutives.

M. le Président exprime tous les regrets que lui cause la détermination de M. Abel Sazerac de Forge; il est convaincu que l'assemblée partage ses sentiments et il propose de voter à notre honorable collègue des remerciements pour tout le zèle qu'il a déployé dans l'accomplissement de ses fonctions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LIÈVRE donne lecture de quelques fragments d'une notice sur la ville d'Angoulême.

M. BIAIS, conservateur du musée, fait son rapport annuel.

Pendant l'année 1884, jusqu'au 7 décembre inclusivement, le musée a reçu 3,692 visiteurs, soit 231 de plus que l'année dernière.

Depuis six années, il a été visité par environ 18,000 personnes.

Cette année, trois dons ont été faits au musée.

M. le docteur COCHOT est admis en qualité de membre titulaire.

Il est procédé ensuite à l'élection du bureau pour l'année 1885.

Sont élus :

Président : M. Chauvet.

Vice-président : M. Castaigne.

Secrétaire : M. Puymoyen.

Secrétaire adjoint : M. Warisse.

Trésorier : M. Callaud.

Conservateur du musée : M. Biais.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire : M. Albert Cochot.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire adjoint,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 14 JANVIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Warisse, Biais, Touzaud, Abel Sazerac de Forge, docteur Cochot, Rambaud, Lièvre, Callaud, de Fleury et Puymoyen, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé ensuite à l'installation des nouveaux membres du bureau élus dans la séance du 10 décembre 1884.

M. le Président fait part de la mort de M. Georges Mazure, négociant à Angoulême. Il rappelle qu'à diverses reprises M. Mazure a fourni à la Société d'utiles renseignements sur le mode de fabrication de différents

métaux dont des échantillons avaient été trouvés dans des tumulus et notamment au Gros-Guignon, près Civray. Il est convaincu que la fin prématurée de notre collègue excitera d'unanimes regrets. Il donne ensuite lecture de deux lettres aux termes desquelles MM. Barrassat, instituteur adjoint à Nieuil, et Lafon, notaire honoraire à Angoulême, donnent leur démission de membres titulaires.

M. Biais fait don à la Société : 1° d'un exemplaire du Catalogue du musée de peinture; 2° d'une brochure de M. Lucas sur l'architecte Chenavard.

M. de Fleury donne lecture d'un marché passé entre dame Hippolyte Bouchard, marquise et maréchale d'Aubeterre, et Simon Van Canfort, sculpteur d'Anvers, pour la confection de deux statues de marbre représentant, l'une le défunt maréchal d'Aubeterre, mari de ladite dame, l'autre ladite dame elle-même.

Aux termes de ce marché, il est convenu que Van Canfort fera deux figures en marbre, « l'une dudit feu seigneur et l'autre de ladite dame, celle dudit seigneur mareschal ayant le manteau de l'Ordre couvert d'armîne et fleurs de lys, et ladite dame avec ses abits de deuilh ou autrement, de telle sorte que ladite dame en ordonnera, comme aussi de faire deux oratoires ou agenoulhoirs ». La dame d'Aubeterre prend l'engagement de fournir au sculpteur tout le marbre nécessaire et de lui payer la somme de seize cents livres. Le marché est passé à Aubeterre le 27 janvier 1630.

M. Biais fait remarquer que ces deux statues existaient encore il y a quelques années. Elles étaient placées sur la plate-forme du tombeau qu'on peut voir dans l'église souterraine d'Aubeterre. La statue de la maréchale était décapitée; la tête a servi de poids de tournebroche pendant plus de trente ans chez un habitant de la commune. Le seigneur et maréchal d'Aubeterre est

représenté cuirassé et costumé à la mode de Louis XIII. Tous les deux sont agenouillés.

M. Biais estime que ces statues n'ont pas une grande valeur artistique. Quant au mausolée, il est dépourvu de sculpture et présente la configuration d'une abside d'église romane.

M. LIÈVRE dit qu'il a lu récemment l'ouvrage de M. Callandreau sur Ravaillac. Cette étude, pleine de documents intéressants, renferme cependant une erreur. Ainsi, M. Callandreau prétend, contrairement à une assertion de M. de Rencogne, que la porte du Crucifix, à Angoulême, et la porte Périgorge étaient complètement distinctes. M. Lièvre pense, au contraire, que l'opinion de M. de Rencogne est seule exacte, car on lit dans une délibération du corps de ville du 3 mai 1512 : « Sera fait et mis râteau et porte de bois ferrés comme il appartient et soullaient être autrefois à la porte et portail Périgorge, *où est le crucifix.* »

M. CHAUVET rend compte des fouilles qui ont été faites près de Poitiers par le P. de La Croix. La nécropole découverte par le savant archéologue contenait plus de deux cents tombes païennes, près desquelles il rencontra une série d'autres tombes d'un caractère spécial entourant une crypte dont la voûte effondrée recouvrait des débris de sarcophages sculptés et des inscriptions. Il y avait aussi des tombes à auge avec leur contenu intact et un autel chrétien. D'après le P. de La Croix, il faut voir là une sépulture de martyrs chrétiens mis à mort à la fin du IIIe siècle par le gouverneur Dacianus, en exécution d'un édit de l'année 286. Vers le VIe ou le VIIe siècle, l'abbé Mellebaudis, dont le nom est indiqué par les inscriptions, recueillit les ossements des martyrs et fit construire pour les recevoir l'hypogée retrouvé par le P. de La Croix. Au VIIIe siècle, les Sarrazins détruisirent la sépulture. D'après Dom Chamard, on

ne peut admettre l'hypothèse du P. de La Croix. La crypte des Dunes est un oratoire, une *basilique cimetériale* construite par les premiers chrétiens, qui souvent établissaient leurs sépultures dans des cimetières païens.

Au sujet de la communication de M. Chauvet, M. Lièvre fait remarquer que dans les fouilles qui ont été faites à Angoulême, au faubourg Saint-Ausone, on a également trouvé des tombes chrétiennes dans un cimetière païen.

M. Biais rappelle qu'il a fait passer sous les yeux de ses collègues, il y a quelques années, des vases en terre et des bagues de bronze trouvés dans des tombeaux gallo-romains découverts lors des travaux de fondation d'une maison sise à Angoulême, chemin de la Colonne. Il a constaté comme M. Lièvre la présence de sépultures chrétiennes à côté de tombes païennes.

M. Callaud, trésorier, fait son rapport annuel.

MM. Rambaud, Touzaud et Abel Sazerac de Forge sont nommés membres de la commission des finances.

Sont élus membres de la commission de publication : MM. Lièvre et de Fleury.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Coindreau, présenté par MM. Chauvet, Daly et Lièvre.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CASTAIGNE,
VICE-PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Warisse, Daly, Biais, Touzaud, docteur Cochot, Lièvre, Abel Sazerac de Forge, Albert Cochot, Callaud, de Fleury et Puymoyen, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire dit que M. Chauvet a fait don au musée archéologique de : 1° silex dits craquelés provenant des fouilles de Thenay ; 2° silex du Grand-Pressigny et environs ; 3° silex, dents de cheval et bœuf de la Quina ; 4° dent d'éléphant actuel pour servir de comparaison avec celles des éléphants fossiles.

M. Abel Sazerac de Forge communique la copie d'une ordonnance de Jean-Louis comte de Raymond, commandant dans la province d'Angoumois, lieutenant de roi des ville et château d'Angoulême en 1767.

Cette ordonnance a été rendue « sur les différentes plaintes qui ont été portées des désordres qui se commettent dans cette ville, surtout pendant l'hiver et particulièrement dans le temps du carnaval, par des libertins, gens ennemis de tout ordre et perturbateurs du repos public ».

Entre autres dispositions, elle contient celles qui suivent : « Après la retraite des bourgeois sonnée, aucune personne, ni officier ni bourgeois, ne pourra aller dans les rues sans porter ou faire porter devant soi un flambeau, lanterne ou mèche allumée.

« La retraite des bourgeois sera sonnée à dix heures du soir par la cloche du beffroi.

« Les bourgeois ou autres qui seront trouvés dans les rues sans avoir de lumière après la retraite des bourgeois sonnée seront arrêtés et conduits au corps de garde de la place.

« A l'égard de tous ceux qui seront arrêtés faisant du désordre, ils seront conduits audit corps de garde, où ils resteront jusqu'au lendemain au matin, dont il sera donné avis au commandant de la place, et ils seront remis entre les mains des juges. »

M. DE FLEURY communique l'analyse d'un acte notarié reçu par Mousnier, notaire à Angoulême, le 4 janvier 1567, et par lequel Olivier de Minières, *imprimeur,* vend avec le consentement de Jeanne Devillemandy, sa femme, et conjointement avec Joseph Devillemandy, praticien, une pièce de terre sise au lieu dit La Batail-lerie, paroisse de Sers. Il résulte de cet acte que, dès 1567, Olivier de Minières était imprimeur à Angoulême, bien que les seuls ouvrages sortis de ses presses qui nous soient restés portent les dates de 1582 et 1589.

M. LIÈVRE fait une nouvelle observation au sujet du livre de M. Callandreau sur Ravaillac. D'après les documents publiés par M. DE FLEURY, la maison de Ravaillac, située au canton de la Menuzerie, confrontait d'un côté à la rue qui de la porte du Crucifix allait vers le grand cimetière de Saint-André, de l'autre à la rue qui de cette même porte allait vers la place du Palet, et d'un troisième côté à la maison Blanchet. La maison du régicide ainsi confrontée ne pouvait se trouver que dans l'angle formé par les deux voies qui sont aujourd'hui les rues de Genève et de la Cloche-Verte. En face, le carrefour de la Menuzerie; à droite, la rue de la Cloche-Verte; à gauche, la rue de Genève; derrière, la maison Blanchet : telle est la situation de l'immeuble dont il s'agit.

M. Lièvre donne ensuite lecture de quelques passages de sa notice sur la ville d'Angoulême.

M. Biais propose à ses collègues de nommer une commission qui serait chargée de demander à M. le maire l'autorisation de transporter dans notre musée un certain nombre de tableaux qui intéressent notre histoire locale et qui se trouvent actuellement dans une des salles de la bibliothèque de la ville.

La proposition est adoptée.

M. Castaigne donne lecture d'une étude sur l'ouvrage de M. de Brémond d'Ars intitulé : *Jean de Vivonne.*

Ce travail, fort intéressant, est dû à la plume de M. J.-E. Castaigne, professeur de l'Université et fils de notre honorable vice-président.

M. Coindreau est élu membre titulaire de la Société.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 11 MARS 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Warisse, Daly, Coindreau, Germain, Touzaud, Maurin, Rambaud, Lièvre, Sardou, Abel Sazerac de Forge, Albert Cochot, Callaud, Biais et Puymoyen, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus, parmi lesquels une brochure de M. l'abbé Arbellot, membre correspondant, sur les *Statues équestres de Constantin.*

M. le Président donne lecture d'un article de la *Revue archéologique* consacré à l'étude de l'ouvrage de M. Lièvre intitulé : *Exploration archéologique du département de la Charente.* L'auteur de cet article, après avoir constaté le soin avec lequel sont étudiées toutes les communes de la Charente, rend hommage à la science de notre collègue et termine en émettant le vœu qu'un travail semblable soit entrepris pour toute la France.

M. le Président est heureux de saisir cette occasion pour adresser à M. Lièvre, au nom des membres de la Société, les éloges qui lui sont acquis par la publication de son travail.

M. Chauvet dit que des fouilles viennent d'être faites près de Quinçay (Vienne) par M. Gaillard de La Dionnerie. On y a constaté les traces d'une sépulture analogue à celle du Gros-Guignon, avec bûcher circulaire, débris de roues garnies de bronze et de fer, ornements en bronze, etc.

M. Maurin fait part d'une découverte qui vient d'être faite à Echoisy. Des ouvriers occupés à ouvrir une tranchée ont mis au jour, tout près de ce village, plusieurs sépultures paraissant établies sur une même ligne et tournées vers l'Orient, suivant la coutume chrétienne. La plupart de ces sépultures étaient faites de pierres juxtaposées, recouvertes elles-mêmes par d'autres pierres horizontales. On y a trouvé des ossements et trois anneaux en cuivre. L'un d'eux porte gravé, sur la tête ou chaton, un cœur inscrit dans la lettre L. Les deux autres, d'un travail plus grossier, portent, l'un un cœur sans aucune trace de lettre, l'autre un monogramme composé des lettres L et V enlacées.

Ces anneaux paraissent appartenir au XII[e] ou au XIII[e] siècle. Le nombre et la disposition de ces sépultures indique qu'elles devaient faire partie d'un ancien

cimetière qui, sans nul doute, appartenait à cet établissement de Bernardins dont a parlé M. Lièvre dans son ouvrage sur *la Boixe*.

M. Abel Sazerac de Forge donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission a constaté la parfaite régularité des écritures et des comptes de M. le Trésorier. Elle demande à la Compagnie de lui voter des remerciements.

Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

M. Germain présente à la Société un certain nombre d'instruments en silex qu'il a recueillis à Soubérac, commune de Gensac-la-Pallue. Ces silex ont été trouvés sur le sol d'un plateau élevé qui domine la Charente et qui a l'aspect d'un promontoire dont l'accès est défendu sur trois côtés par des rochers élevés. M. Germain n'a remarqué à cet endroit aucune trace de retranchement.

Les instruments en silex recueillis par M. Germain sont très nombreux. Il y a parmi eux 136 grattoirs, 27 percuteurs, 70 boules ou nucleus en silex, 29 pointes, 19 fragments de haches ou d'outils polis, 16 fragments de poterie, etc. M. Germain estime que cette station est de l'époque de la pierre polie.

M. Lièvre donne lecture d'un travail de M. l'abbé Loir-Mongazon, curé de Saint-Palais-sur-le-Né, relatif à la découverte d'un certain nombre de fosses situées sur le territoire de la commune de Saint-Palais.

M. Lièvre lit ensuite quelques passages de sa notice sur Angoulême.

Il est décidé que la séance d'avril sera renvoyée au troisième mercredi du mois.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Warisse, Daly, Coindreau, Touzaud, de Fleury, Lièvre, Rambaud, docteur Cochot, Albert Cochot, Biais, Abel Sazerac de Forge et Puymoyen, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Une étude de Mgr Barbier de Montault sur le *Martyrium* de Poitiers ;

2° Un volume qui vient d'être publié à Ruffec : *De Ruffec à Niort en chemin de fer, notes de voyage,* par E. Beauchet-Filleau.

M. le Président fait remarquer que M. Beauchet-Filleau a réuni dans ce travail de curieux renseignements archéologiques sur les communes voisines de la nouvelle ligne ferrée qui traverse, dans le département de la Charente, tout le canton de Villefagnan.

M. de Fleury donne lecture d'une étude qu'il a faite au sujet du testament de Corlieu.

Il donne d'abord certains renseignements sur l'origine de la famille de notre historien.

L'ancêtre le plus reculé de Corlieu que nous connaissions est Thomas de Corlieu, fils puîné de la maison de Corlieu d'Angleterre, qui vint en France pendant la guerre de Cent ans.

Puis viennent :

Jean de Corlieu ;

François de Corlieu, lieutenant-général d'Angoumois (1474), échevin du corps de ville d'Angoulême (1498 à 1516) ;

Jean de Corlieu, second du nom, qui épousa demoiselle Raymonde de Couillault.

De ce mariage naquit François de Corlieu, second du nom, écuyer, conseiller du roi et du duc d'Orléans en la sénéchaussée d'Angoumois, puis procureur du roi en ladite sénéchaussée. Il se noya en traversant à cheval la Charente au pont de La Meure, en 1576.

C'est François de Corlieu qui est l'auteur du *Recueil en forme d'histoire*.

Avant de mourir, il avait fait un testament en faveur des enfants de ses sœurs.

M. de Fleury fait connaître les dispositions contenues dans cet acte et fait remarquer qu'il doit attirer l'attention des jurisconsultes par sa forme, qui est celle du testament mystique, venue du droit romain et conservée dans notre droit français moderne.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. de Fleury, Biais, Coindreau, Abel Sazerac de Forge, Daly, Touzaud, Warisse, Callaud et Puymoyen, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau un volume de M. Lièvre intitulé : *Angoulême, histoire, institutions et monuments*, et offert par l'éditeur, M. Coquemard.

M. Biais fait don à la Société d'une étude qu'il vient de publier sur le docteur Bouillaud.

Des remerciements sont adressés à MM. BIAIS et COQUEMARD.

M. DE FLEURY communique un traité passé entre le syndic de l'hôpital général d'Angoulême et Jean Raimbaud pour l'établissement d'un atelier de passementerie dans ledit hôpital. Ce traité est daté du 11 avril 1660.

En voici la teneur :

Traité entre le syndic de l'hôpital général d'Angoulême et Jean Raimbaud, marchand passementier de ladite ville, pour l'établissement d'un atelier de passementerie dans ledit hôpital.

(1660, 11 avril.)

Pardevant le notaire en Angoumois soubsigné, en présence des tesmoings bas nommés, ont esté personnellement establis en droit maistre Jean Cladier, procureur au siège présidial d'Angoumois, comme saindic de l'hopital général dudit Angoulême, suivant la provision à luy donnée par messieurs les directeurs dudit hopital, d'une part; et Jean Rainbaud, marchand passementier, demeurant les parties en ceste ville d'Angoulême, d'autre part. Entre lesqueles parties ledit Cladier audit nom, pour l'establissement de la manufacture audit hopital, a esté acordé ce qui suit, scavoir que ledit Rainbaud a promis et s'est obligé de monstrer et anseigner sondit art et mestier de passementier, avecq tous les ouvrages en despandans, aux pauvres dudit hopital, tant de l'un que de l'autre sexe, qui se trouveront capables; tant présentement que cy apprès, et au dessus l'âge de neuf ans, suivant le choix qui en sera faict par lesdits sieurs directeurs ou l'un d'eux, avec ledit Rainbaud qui sera tenu d'aller faire sa demeure dans ledit hopital ou d'y tenir des compaignons capables d'anseigner ledit mestier, y faire porter, monter et fournir tous les ouvroirs, outils, soye, layne et autre chose qui accompaigne et fait partie de ladite manufacture, à ses fraitz et despens, sans que ledit hopital soit obligé de rien fournir desdites choses, dans lequel hopital sera donné audit Rainbaud logement comode tant pour placer sesdits ouvroirs, outils, aprantifs et compaignons, que pour son logement. Et afin que le tout soit exécuté avec ordre, est acordé que ledit Rainbaud recevra dès à present en aprantissage dudit mestier, douze desdits pauvres choisis comme dessus, et ce pour quatre années pandant lesqueles ils seront nourris et habillés aux despens dudit hopital, tant en santé que

maladie, ainsi que les autres pauvres, à la charge toutefois qu'après dix-huit mois dudit aprantissage et pandant les deux dernières année et demye d'icelluy, ledit Rainbaud sera tenu de payer auxdits sieurs administrateurs une tierce partie de la valeur des façons de tous les ouvrages qui seront faictz par lesdits aprantifs, tout ainsi qu'il feroit à des compaignons dudit mestier, pour ladite tierce partie seulement. Et lesdites quatre années finies, ledit Rainbaud sera tenu recepvoir douze autres aprantifs au susdit choix, pour pareil temps et soubs mesmes conditions, et ainsy successivement de quatre en quatre années, jusques à la fin du temps qui luy sera cy-après accordé pour ladite manufacture audit hopital. Et sy ledit Rainbaud a besoin de plus grand nombre d'aprantifs, sera obligé de les prandre dans ledit hopital, s'il s'en trouve de capable au susdit choix. Et sy aucuns desdits aprantifs quitoient ledit Rainbaud pendant les quatre susdites dernières années de leur aprantissage, ils ne pourront travailler dans la presente ville ni faux bourgs, et sera permis audit Rainbaud de les contraindre par corps à l'exécution dudit aprantissage. Est aussi convenu que pendant les vingt années acordées audit Raimbaud pour ladite manufacture, aucunes personnes que luy ou ses préposés ne pourront entreprandre ny faire aucun travail de sondit mestier dans ledit hopital, sinon de son consentement, et pendant les vingt années demeurera exempt et sa famille, de tout logement soit de gens de guerre ou autres; et s'il donne employ et fait travailler d'autres pauvres que ceux qui seront ses aprantifs, sera tenu de les payer suivant leur labeur et travail. Et pour ce qu'il n'y a pas, quand à présent, de logement comode audit hopital, pour placer les ouvroirs, outilz et donner esbergement audit Rainbaud, est acordé qu'il pourra prandre en sa maison de ceste ville lesdits aprantifs, pandant un an sensement, à la charge de les coucher et esberger, en luy fournissant dix matelas, linge et habits, ensemble le pain, comme aux autres pauvres dudit hopital, sans autre nourriture. Et à la fin desdites vingt années, ledit Rainbaud ou les siens pourront retirer dudit hopital leurs ouvroirs, outilz et autres choses qui y auront esté portées pour ladite manufacture, comme choses apartenant audit Rainbaud. Et est acordé que ledit Rainbaud sera prefféré à toutes personnes pour le choix des aprantifs jusques audit nombre de douze, sans que les sieurs directeurs puissent les donner à d'autres à son préjudice. Tout ce que dessus a esté stipullé et accepté par les parties qui à l'entretien ont obligé, scavoir ledit Cladier les biens et revenus dudit hopital, et ledit Rainbaud les siens propres et particuliers, présens et futurs, renonçans à tous moyens et

remèdes à ce contraires, dont à leur requeste elles ont esté jugées et condemnées par ledit notaire à la juridiction duquel elles se sont soubsmises quant à ce. Fait et passé en la ville d'Angoulême, au bureau dudit hospital, le unze avril mil six centz soixante, après midy, présents Laurent Mallet, estudiant en philosophie, demeurant en ceste ville, et Guillaume Barau, archer de la maréchaussée de ceste ville, tesmoings requis.

(Suivent les signatures.)

(Archives de la Charente, minutes de Sicard, notaire à Angoulême.)

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,
E. Puymoyen.

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Chauvet, Touzaud, Maurin, Lièvre, docteur Cochot, Abel Sazerac de Forge, Cochot et Warisse, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre dans laquelle M. Puymoyen expose que ses occupations de plus en plus nombreuses ne lui permettant pas de continuer à exercer avec tout le zèle qu'il désirerait les fonctions qui lui ont été confiées par la Société, il la prie d'accepter sa démission de secrétaire.

La Société regrette la nécessité qui oblige M. Puymoyen à résigner ses fonctions, et charge M. Warisse, secrétaire adjoint, de les remplir jusqu'au renouvellement du bureau.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. Maurin lit une note sur une statuette gauloise qu'il a trouvée à La Haute-Terne, commune de Luxé, et en communique une photographie, due au talent d'un amateur obligeant, M. Lecanus. (Voir Pl. I.)

Le plateau de La Terne, bien connu des archéologues, est couvert de débris antiques, et sur plusieurs points on voit d'énormes chirons ou amas de pierres provenant d'anciennes substructions que les propriétaires ont arrachées pour livrer le sol à la culture. Ces amoncellements ont naturellement été faits là où les débris étaient déjà le plus nombreux, c'est-à-dire là où avaient été les constructions les plus importantes.

Lorsqu'on procède maintenant à l'enlèvement de ces chirons pour l'empierrement des routes, il n'est pas rare de trouver sur le sol qu'ils ont si longtemps préservé de la pioche ou de la charrue quelques débris antiques, les uns gaulois, les autres de l'époque romaine. Un de ces tas a été pris récemment pour faire une chaussée aux abords du nouveau pont de La Terne. C'est en en surveillant l'enlèvement dans le seul intérêt de l'archéologie que M. Maurin a fait la découverte de la statuette dont il s'agit.

Elle paraît, dit-il, appartenir à la classe des divinités à attitude bouddhique, sur lesquelles M. Alexandre Bertrand, de l'Institut, a attiré l'attention des savants par une communication faite à l'Académie des inscriptions, en décembre 1879, à propos d'un autel gaulois trouvé dans les environs de Saintes.

La statuette de La Terne, ajoute M. Maurin, est en calcaire coquillier, d'un grain assez fin, provenant des carrières de Charmé. Elle mesure 0^m 37 de hauteur, 0^m 25 de large et 0^m 15 d'épaisseur. La tête manque. Le personnage a les jambes croisées, mais il est dans

une pose un peu moins accroupie que les divinités à attitude bouddhique figurées jusqu'ici. Il repose sur un dé ou socle lui servant de siège et dont la face postérieure a les contours ornés d'une cannelure qui forme encadrement ; deux baguettes diagonales se coupent au milieu du socle en forme de croix de Saint-André. Les deux faces latérales portent le même encadrement, et la face antérieure est occupée par les jambes du dieu. Comme celui de Saintes, il est vêtu du *sagum,* noué sur l'épaule droite. Les plis de la draperie sont assez apparents, malgré le mauvais état de conservation de la statue. Cependant on ne saurait préciser si l'objet qui se voit au-dessous de la poitrine est une outre ou une bourse. Quoi qu'il en soit, ce monument a de commun avec ceux de ce genre, et notamment avec celui de Saintes, l'attitude et l'outre ou la bourse. Tel qu'il est, il mérite d'être conservé. Ajouté à la liste de ceux déjà connus en France, il confirme l'importance et l'étendue du culte dont il faisait partie et prouve que chez nous, comme chez nos voisins les Santons, ce culte avait ses adeptes.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si la statue porte sur les jambes croisées une bourse ou un vase.

M. Chauvet pense que cette statue n'a pas une attitude franchement bouddhique ; il base son opinion sur ce que les statues bouddhiques reposent par terre, le mollet touchant le sol et même le pied, par le fait, au-dessus du niveau, tandis que le sujet dont la photographie est soumise à l'appréciation de la Société laisse supposer un siège peu élevé à la vérité, mais qui maintient le tronc à une certaine distance au-dessus du sol, ce qui donne aux jambes une direction tout autre.

M. Chauvet rend compte d'une excursion qu'il vient de faire dans la commune de Fouqueure. Quelques

tertres ayant l'apparence de tumulus y avaient été signalés à droite de la route en allant à Villejésus ; il en a fouillé trois, situés en face de la borne kilométrique n° 39. Ce sont des amas de pierres, des chirons ; les agriculteurs les ont recouverts de terre pour y cultiver de la vigne, ce qui leur a donné l'aspect extérieur de sépultures, mais l'intérieur ne contient que des pierrailles jetées sans ordre.

M. Lièvre rectifie un article de son ouvrage sur les divinités topiques et dit que les Ganneries et Gagneries sont distinctes des Gannes. Il cite des textes dans lesquels le mot gannerie est pris dans le sens de lieux cultivés.

Le *gagnage* existe encore dans le Pas-de-Calais.

C'est un contrat aux termes duquel les grandes fermes associent à leurs travaux, moyennant une rémunération en nature au prorata des récoltes annuelles, de petits propriétaires voisins. Ceux-ci font l'*épandage* du fumier avant les labours, ramassent les pierres dans les prairies, rétablissent les haies de clôture, détruisent les mauvaises herbes dans les blés ; enfin, ils font la fenaison et la moisson ; ils ont droit, de la part du fermier, aux charrois que nécessite l'exploitation de leur domaine personnel.

Il existe en Charente des personnes du nom de *Gagnaire ;* dans la commune de Mouthiers, une propriété est dénommée les *Gagniers* ou *Ganiers*.

M. Warisse fait observer qu'un vieux mot encore employé aux environs de Fontainebleau et qui a évidemment la même origine : gagnage, est pris dans le sens de pâturage.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire adjoint,

Warisse.



SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Touzaud, Chauvet, de Fleury, Puymoyen, Abel Sazerac de Forge, Lièvre, Cochot, Callaud et Warisse, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels :

Étude historique sur Nicolas Rienzi, par M. d'Auriac, vice-président de la Société des études historiques, conservateur, sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale.

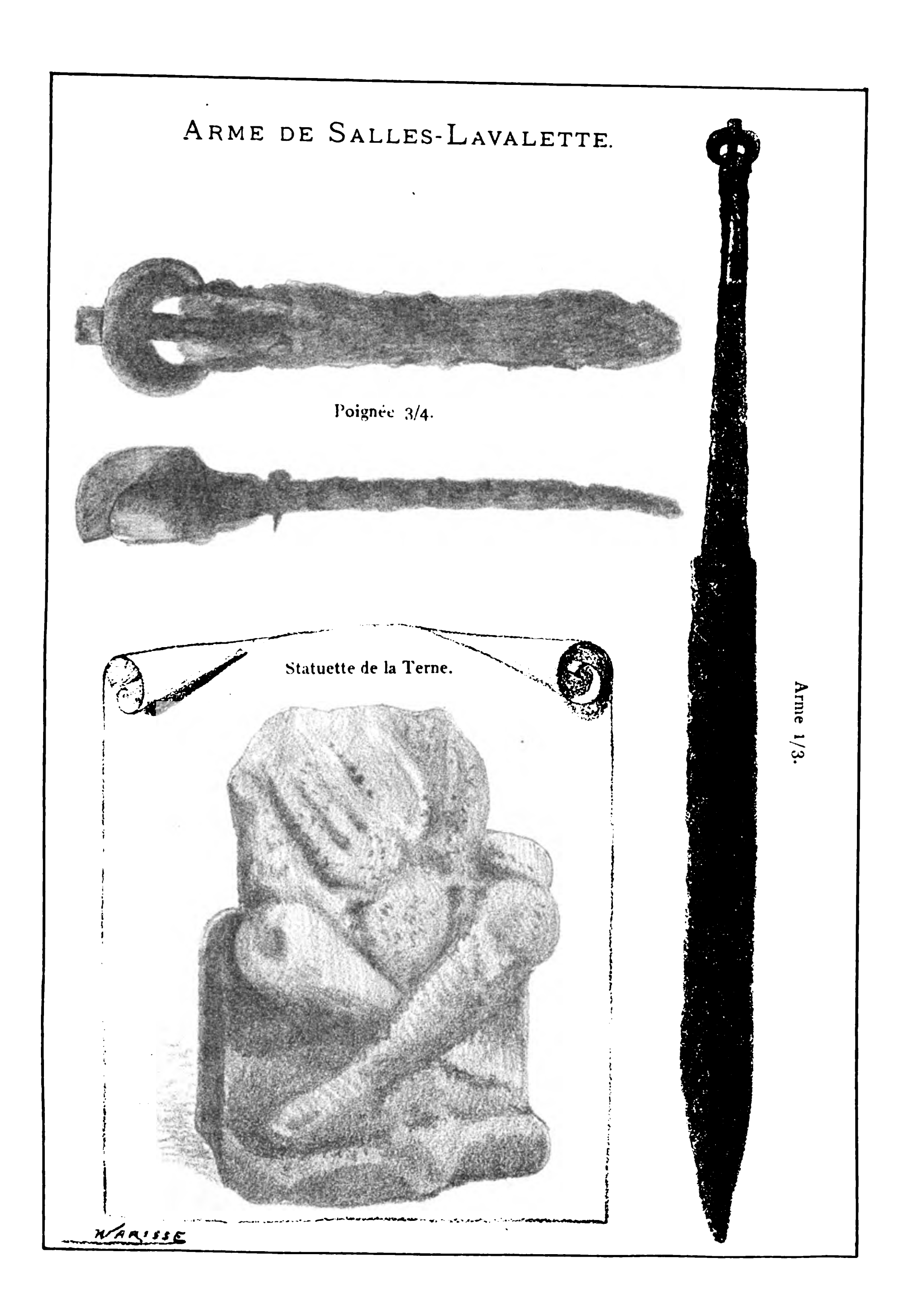
La Société vote des remerciements à M. d'Auriac.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 23 juin 1885, et relative à la réunion annuelle des délégués des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. de Fleury présente à la Société un nouveau travail d'un de ses membres les plus laborieux, M. Rempnoux-Duvignaud. Ce travail, qui a pour titre : *l'Abbaye de Nanteuil-en-Vallée,* comprend une partie historique et archéologique et des pièces justificatives.

La partie historique et archéologique forme 44 pages; les documents, au nombre de 18, en remplissent 79.

Le texte est accompagné de quatre planches, y compris le plan de l'abbaye dressé à la Révolution et dont M. Warisse a bien voulu faire une réduction dans le format du *Bulletin* de la Société, et l'auteur offre d'y joindre quelques photographies qui pourraient être reproduites soit par la lithographie, soit par un procédé héliographique.


ARME DE SALLES-LAVALETTE.
Poignée 3/4.
Statuette de la Terne.
Arme 1/3.
WARISSE



Le même membre, au nom de M. l'abbé Meilhaud, curé de Bors de Montmoreau, présente à la Société une dague en fer (Pl. I) découverte il y a quelques semaines à 200 mètres du hameau de Toutifaut, commune de Salles-Lavalette, et dans les circonstances suivantes :

Deux femmes travaillant dans un champ appartenant à M. E. Barraud sentirent tout à coup une résistance inaccoutumée qui attira leur attention. Poussées par la curiosité, elles se mirent à déblayer le terrain et ne tardèrent pas à dégager un tombeau en pierre creusé dans un seul bloc et mesurant :

Longueur totale, 2 mètres; largeur à la tête, 0^{m} 30; largeur au pied, 0^{m} 25; profondeur, 0^{m} 30.

L'auge du tombeau ne renfermait plus qu'un crâne et quelques ossements, mais à côté se trouvait un squelette, et près de ce squelette la dague qui vient d'être mise sous les yeux de la Société. Cette arme en fer et à un seul tranchant présente les dimensions suivantes :

Longueur totale, 0^{m} 593; longueur du tranchant, 0^{m} 372; largeur maxima (à 0^{m} 15 de la pointe), 0^{m} 055; épaisseur maxima du côté du dos, 0^{m} 008; largeur maxima de la partie emmanchée, 0^{m} 025.

Cette partie emmanchée se rétrécit et s'amincit en s'éloignant de son origine.

Pour emmancher l'arme, on devait introduire la partie dont il vient d'être parlé dans un manche en bois perforé dans toute sa longueur, de manière à obtenir un premier serrage. Un second serrage était produit au moyen d'une autre tige de fer en forme de coin qui était introduite dans le manche en bois par l'autre extrémité et glissait contre la tige de l'arme. A ce coin de fer était fixée une boucle à ardillon qui permettait d'attacher l'arme au ceinturon du guerrier.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires : 1° M. Bouillon fils, à Mansle,

présenté par MM. Chauvet, Audouin et Maurin; 2° M. Malard, professeur d'histoire au lycée d'Angoulême, présenté par MM. Lièvre, Cochot et Warisse.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 1885.

Étaient présents : MM. Daly, docteur Cochot, Puymoyen, Cochot, Touzaud, Callaud, Lièvre, Coindreau, Abel Sazerac de Forge, P. de Fleury, Albert Sazerac de Forge et Warisse, secrétaire.

En l'absence de M. Chauvet, président de la Société, et de M. Castaigne, vice-président, qui s'étaient fait excuser, les membres du bureau prient M. Lièvre de vouloir bien occuper le fauteuil de la présidence.

PRÉSIDENCE DE M. LIÈVRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le Président fait part de la perte douloureuse qu'a faite depuis la dernière séance notre Société en la personne de M. Moullon, ancien président du tribunal de commerce de Cognac, membre titulaire depuis 1883. La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. Puymoyen donne lecture d'une étude qu'il a faite sur le camp du Recoux.

La Société adresse à notre honoré confrère ses remerciements et ses félicitations pour la communication consciencieuse et minutieuse de son étude.

M. Lièvre lit la première partie d'un rapport sur les fouilles de Vœuil. A cette communication est jointe une carte donnant le plan et la coupe du camp et exécutée par notre confrère M. Cochot, architecte, avec un talent auquel la Société se plaît à rendre hommage.

Une discussion s'engage entre quelques-uns de nos confrères sur la question de la fabrication de la chaux dont les fouilles ont révélé la présence.

M. Chauvet fait des réserves au sujet de l'hypothèse que la chaux n'a pas été faite sur place; il croit que celle d'une calcination sur place de la couche calcaire centrale doit être prise en sérieuse considération et étudiée avec soin. Il se promet de développer à la prochaine séance quelques arguments en faveur de cette hypothèse.

M. Puymoyen croit le contraire; il se base sur ce qu'il y a des pierres non calcinées.

M. de Fleury, cousin de notre honorable confrère, qui assiste à la séance, fait à la Société une communication d'un très grand intérêt et qui semble trancher la question en ce qui concerne l'origine de la chaux du camp de Vœuil.

« Pendant notre courte excursion au camp de Vœuil, dit-il, en compagnie de M. Albert Sazerac de Forge, observant de concert la couche de chaux, mêlée de rognons incuits, trouvée, non loin de la surface, sur la jetée pierreuse qui isole le camp du plateau, nous avons involontairement subi l'hypothèse d'un violent incendie; le feu, alimenté par les défenses de bois placées sur la jetée et par les fascines et autres combustibles amoncelés par les assaillants, aurait calciné presque entièrement les calcaires tendres de la crête du vallum.

Plus tard ou très peu de temps après la catastrophe, dans un but de reconstruction (cette idée appartient à M. Sazerac de Forge, qui l'a exprimée le premier), on aurait relevé sur la jetée pour la remettre en état une couche neuve de pierres et de terre prises comme précédemment sur le plateau, mais agencées autrement que l'ancienne. Ainsi s'expliquerait la position recouverte de la chaux. — Quelle que fût la valeur d'une hypothèse dont les fouilles subséquentes fourniront la confirmation ou la négation, elle présupposait la présence de puissants combustibles sur la jetée à un moment donné ; c'est alors que, procédant par analogie, je crus devoir présenter à la Société archéologique quelques remarques sur l'usage immémorial de fortifications en bois, connues autrefois chez nous, et qui ont persisté en Lithuanie pendant longtemps. Ces forts, châteaux et forteresses, quelquefois immenses, ont presque tous péri par le feu aux XIVe et XVe siècles, dans les guerres avec les chevaliers teutoniques, incendiés au moyen de la poix, de fascines et de bois résineux amoncelés. Beaucoup d'entre eux ont leurs noms inscrits dans l'histoire et la Lithuanie est semée de leurs mottes nues encore imposantes ; quelques-unes existaient encore vers 1550, et j'ai en main l'inventaire officiel de l'un d'eux. »

M. de Fleury ajoute qu'il prépare pour la Société archéologique de la Charente un travail succinct mais complet sur ce sujet, avec dessins et textes à l'appui.

M. le Président remercie M. de Fleury, à qui le musée archéologique est redevable de la borne milliaire découverte il y a quelques années à Ambernac, de sa communication très intéressante.

M. Chauvet dit que, dans une exploration qu'il a faite au mois d'août dernier aux environs d'Alloue, il a vainement cherché le grand tumulus signalé par l'abbé

Michon dans sa *Statistique,* page 139, et par Marvaud, dans sa *Géographie,* page 115. Les habitants du pays ne connaissent pas ce monument; il est très probable qu'il n'a jamais existé. Le lieu dit « Tombeau-du-Soldat » se trouve à deux kilomètres environ au sud-est des Repaires, à un carrefour joignant la voie romaine, mais à cette place il n'y a pas de tumulus.

Il est procédé ensuite au vote sur l'admission des membres proposés à la dernière séance.

MM. Bouillon fils et Malard sont élus membres titulaires.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Callaud, Cochot, Lièvre, Warin, Malard, Sardou, Coquemard, docteur Cochot, de Fleury, Touzaud, Abel Sazerac de Forge, Puymoyen, Albert Sazerac de Forge, Biais, Duffort, Coindreau et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels se trouvent les suivants, offerts par leurs auteurs :

1° *Vincent Voiture,* étude biographique et historique, par M. d'Auriac, conservateur adjoint à la Biblio-

thèque nationale, vice-président de la Société des études historiques;

2° Lecture faite à la séance annuelle de la Société des études historiques *l'Ordre des Chartreux*, par M. Albert Hyrvoix.

La Société remercie MM. d'Auriac et Hyrvoix.

A l'occasion d'une note de M. de Vesly, contenue dans le dernier *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, déposé sur le bureau, M. Lièvre présente quelques observations sur des usages se rapportant au culte des divinités phalliques. Il rappelle les pratiques de Rocamadour et de Saint-Léonard et cite à Angoulême même le « verrou de Saint-Roch », que venaient remuer, il y a peu d'années encore, les jeunes filles impatientes de trouver un mari.

La chapelle où existait cet usage ne date que du XVIIe siècle, et la plus ancienne « maison de monseigneur saint Roch » pour les pestiférés d'Angoulême ne fut bâtie qu'en 1516, près de Baconneau, d'où on la transféra peu de temps après à L'Houmeau. Ce n'est donc pas par une tradition constante et attachée au même lieu que la coutume de pousser le verrou a pu chez nous se transmettre depuis le paganisme. Du reste, saint Roch, un des derniers venus dans le calendrier, n'a vécu qu'au XIVe siècle.

M. Lièvre désirerait savoir si le même usage existe ou a existé dans d'autres églises dédiées à ce saint, et il est amené à se demander :

1° Si Roth n'a été qu'une divinité locale des bords de la Seine, ou si le nom, comme le culte, n'a pas été beaucoup plus répandu;

2° Si, par suite d'une quasi-homonymie, le peuple n'avait pas été conduit à attribuer à Roch la spécialité de Roth, dont le culte n'était pas oublié;

3° Si Rocamadour, où ce culte a persisté dans sa plus

naïve grossièreté, ne devrait pas son nom à une confusion du même genre, Roc ou Roth-Amadour;

4° Enfin, si le substantif *rut*, dont l'étymologie n'est rien moins que certaine, ne serait pas tout simplement le nom même de la divinité qui présidait à l'état exprimé par le mot.

M. Lièvre déclare n'émettre ces hypothèses que pour attirer l'attention sur cette question et provoquer de nouveaux renseignements.

M. Chauvet dit qu'à Brantôme on attribue au verrou d'une église le même privilège qu'à celui de Saint-Roch à Angoulême, mais il ignore sous quel vocable elle est placée.

M. Émile Biais dépose sur le bureau la partie supérieure d'un tibia fossile d'un animal enfoui dans l'argile plastique du village de Chez-Naudon, commune de Saint-Amant-de-Bonnieure, canton de Mansle. Cette pièce intéressante, communiquée par M. Sepière, instituteur à Balzac, mesure 0m 25 sur 0m 18. Elle provient d'un animal qui, au dire du propriétaire, existerait encore en entier dans le sol, à une profondeur de 6 ou 7 mètres. C'est le seul fragment qui ait été extrait; la fouille date de trois ou quatre ans environ.

M. Chauvet donne communication de la note suivante :

PÉRIODE NÉOLITHIQUE.

LES MÉTAUX DANS LES DOLMENS.

J'appelle l'attention de la Société archéologique sur le passage suivant de la *Revue poitevine,* relatif aux tumulus de la Boixe :

« L'exploration de ces monuments a donné des résultats aussi « nouveaux qu'importants. Pour employer l'expression de la *Revue* « *archéologique,* les découvertes de MM. Lièvre et Chauvet ont été « un véritable service rendu à la science; elles ont montré qu'il « existait des tumulus renfermant des sépultures analogues aux « sépultures mégalithiques, avec un mobilier funéraire de même

« nature; elles ont *contribué à établir* que l'opinion qui contestait « *l'existence des métaux* sous les dolmens était une *opinion préconçue,* et qu'il y avait lieu ou de reculer fort loin la connaissance « des métaux en Occident, ou d'admettre que les dolmens sont en « grande partie moins anciens qu'on ne l'aurait cru. Les dernières « fouilles faites par le colonel Pothier dans les Hautes-Pyrénées, « et par M. Paul du Chatellier dans le Finistère, sont venues à « l'appui de ces observations (1). »

Si cette observation est exacte, les bases sur lesquelles on a établi la *période néolithique* en Gaule doivent être étudiées à nouveau, et cette division des temps préhistoriques a besoin d'être soumise à un nouvel examen.

Mais peut-on dire que nos fouilles de la Boixe, celles du colonel Pothier aux environs de Tarbes, celles de M. Paul du Chatellier en Bretagne sont de nature à modifier, dans nos régions, le classement généralement admis pour les anciennes sépultures antérieures à l'époque romaine ?

Existe-t-il, en un mot, chez nous une période que nous appelons néolithique, pendant laquelle les sépultures ne contiennent pas de métaux ?

Pendant laquelle les métaux, spécialement le fer, n'étaient pas en usage ?

La question mérite d'être étudiée.

I. — Fouilles du colonel Pothier.

Les découvertes du colonel Pothier n'ont pas encore été publiées, mais des analyses plus ou moins complètes ont été données par les Matériaux (2).

Au dernier congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, séance du 8 avril 1885, il fut question des fouilles faites dans les Hautes-Pyrénées; le compte-rendu officiel donne une idée incomplète de la discussion qui eut lieu à ce sujet; j'assistais à cette séance, et voici textuellement les notes que j'y ai prises :

« M. Alexandre Bertrand fait remarquer que le colonel Pothier « a fouillé toute une série de tumulus dans les Hautes-Pyrénées; « les uns contiennent du fer et des os incinérés, les autres des « instruments de pierre avec squelettes inhumés sans traces de feu.

(1) *Revue poitevine et saintongeaise,* septembre 1885, page 222; — *Revue archéologique,* janvier-février 1885, pages 33 et 34.

(2) *Matériaux,* 1881, pages 209 et suivantes.

« Le colonel les croit tous de la même époque PARCE QU'ILS ONT « UNE COUCHE D'HUMUS D'ÉGALE ÉPAISSEUR (?).

« M. Bertrand se range à cet avis; il croit que les peuples usant « d'instruments en pierre et ceux usant d'instruments en fer ont « vécu là, côte à côte.

« M. Emile Cartailhac, intervenant, pense qu'il n'est pas permis « d'établir un semblable synchronisme. Quant au principal tumulus « de l'âge de la pierre indiqué par le colonel Pothier, c'est lui, Car- « tailhac, qui l'a fouillé; il en a étudié la structure et le mobilier « funéraire, et il ne le croit pas de la même époque que les tumulus « voisins, contenant des objets de fer et des squelettes incinérés. »

J'espérais que la question allait s'élargir et que des faits nouveaux et précis allaient être apportés pour ou contre, mais la discussion ne fut pas continuée.....

L'argument tiré des découvertes du colonel Pothier pour prouver l'existence du fer dans les sépultures dites néolithiques ne paraît donc pas concluant, d'après ce qui est actuellement connu des fouilles de ce savant archéologue.

II. — Fouilles de M. Paul du Chatellier.

Quant aux découvertes de M. du Chatellier, disent-elles bien ce qu'on veut leur faire dire? Je ne le pense pas. Il suffit de lire ses mémoires originaux pour s'en convaincre, et notamment *le Parallèle entre les sépultures de l'époque du bronze découvertes en Bretagne*.

Il reconnaît nettement deux divisions dans les plus anciennes sépultures bretonnes :

1° Un premier groupe de sépultures sous dolmen, localisé principalement dans le Morbihan, ne contient que des objets de pierre; les squelettes y sont tantôt inhumés, tantôt incinéres; les cellas sont exclusivement composées de grandes dalles en granit; les poteries sont grossières et n'ont jamais d'anses;

2° Un deuxième groupe plus récent, localisé principalement dans le Finistère, comprend les dolmens dont le mobilier funéraire contient des armes de bronze.

Presque toujours les côtés de la cella sont maçonnés en pierres sèches et les corps ont subi l'incinération, mais le rite caractéristique de ce groupe est l'existence d'un plancher en bois pour garnir le fond de la sépulture; une couche de sable blanc entoure toujours les restes du défunt.

Voilà deux séries très nettes reconnues par M. Paul du Chatellier, sans compter les tombes de l'âge du fer.

Le premier groupe représente bien la période néolithique, sans trace de métaux.

Le second indique les débuts de l'âge du bronze.

Je sais bien que M. du Chatellier a trouvé quelquefois dans les dolmens des objets romains, mais cela s'explique en Bretagne, où la civilisation romaine a laissé de si nombreuses traces. Pour juger la valeur de ces trouvailles, il faut lire les termes des procès-verbaux des fouilles.

Les sépultures sous dolmen contenant du fer sont remaniées et bouleversées au moins en partie. (Voir notamment *Nouvelles explorations dans les communes de Plozevet et de Plouhinec (Finistère)*, page 80.)

Il paraît difficile d'user des travaux de M. du Chatellier pour établir un synchronisme entre les sépultures néolithiques et celles contenant des objets en fer.

III. — Nos Fouilles de la Boixe.

J'arrive à notre découverte du Gros-Dognon, tumulus B, et il me paraît utile de reproduire ici textuellement le passage du rapport des fouilles visé par la *Revue poitevine* et par la *Revue archéologique* :

« Le petit caveau de l'ouest, érigé avec tant de soin et dont la « découverte avait fait naître d'avides espérances, ne nous a donné « que quelques fragments d'os insignifiants, deux ou trois mor- « ceaux de poteries, *dont l'une à vernis vert,* et une lame de « poignard ou de couteau en fer, qui, bien que très oxydée, a « conservé les deux rivets servant à la fixer au manche. Tous les « os réunis n'auraient formé qu'une faible partie d'un squelette, et « comme il n'y en avait pas deux en place, il était impossible d'ad- « mettre que le désordre de cette chambre fût le résultat d'un tra- « vail d'inhumation qui, en dérangeant les sépultures antérieures, « aurait du moins laissé la dernière intacte. Cette circonstance, « autant que la rencontre d'un objet en fer, nous a confirmé dans « l'opinion que ce réduit avait déjà été exploré (1). »

Je comprends que M. Lièvre ait pu dire depuis, à propos du poignard : « On peut supposer, mais il serait téméraire d'affirmer « qu'il a été introduit postérieurement au dépôt funéraire (2). »

(1) *Les Tumulus de la Boixe,* par Chauvet et Lièvre, page 14. (*Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente.)

(2) Lièvre, *Exploration.* (*Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente.)

Mais il ne faudrait pas aller plus loin, et je ne voudrais pas, quant à moi, laisser prendre corps à cette idée que, dans nos fouilles de la Boixe, nous avons trouvé un poignard en fer sous un dolmen non remanié, au milieu d'un mobilier funéraire néolithique.

Une découverte semblable pourra peut-être se faire ou avoir déjà été faite ailleurs (1). Je n'affirme pas que le fer n'était pas connu à l'époque de construction de nos dolmens charentais; mais il faut dire nettement que jusqu'à ce jour nous n'avons trouvé, comme métal, dans ce genre de sépultures, quand elles sont intactes, que de rares perles en bronze.

Dans la vallée de la Charente, les populations qui ont érigé les dolmens semblent ne pas avoir fait usage du métal pour leurs armes, leurs outils et leurs instruments.

Si nous ne trouvons pas de fer dans leurs sépultures, c'est que très probablement elles n'en avaient pas.

Les belles fouilles de M. le baron Eschassériaux, près de Saintes, ont jeté sur ce point une lumière toute spéciale : il a trouvé au Peu-Richard un camp néolithique absolument caractérisé; les fossés ont fourni des milliers de haches, grattoirs, percuteurs en pierre, lames de silex et poteries sans trace de métaux.

Et ce mobilier usuel était identique au mobilier funéraire de nos dolmens.

Jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent apporter des arguments contraires, nous devons penser que nos dolmens charentais ont été construits par un peuple qui ne connaissait pas le fer et chez qui le bronze commençait à paraître, importé, sous forme de perles.

Le même membre dépose sur le bureau une pièce copiée par M. Mercier, notre confrère de Cognac, sur une expédition sans signature ni date et qui doit, suivant notre honorable confrère, être rapportée aux premières années de Louis XV. Elle émane des officiers de la sénéchaussée et siège présidial d'Angoumois, qui « remontrent très humblement au roy qu'ils sont en

(1) Voir notamment les fouilles faites dans les dolmens de l'Algérie et du Caucase.

possession de l'exem̃tion du logement des gens de guerre depuis leur création en 1551 » :

AU ROY.

Sire,

Les officiers de la sénéchaussée et siège presidial d'Angoumois se joignent aux autres Présidiaux, et remontrent très humblement à Vôtre Majesté qu'ils sont en possession de l'Exem̃tion du logement des gens de guerre depuis leur création en *1551*.

Le feu Roy, en *1702,* confirma cette Exem̃tion en ces termes :

Pour en jouir tant par eux que leurs successeurs à perpétuité, parce que le bien de la justice exigeait que les supplians fussent exem̃ts de toutes ces charges pour estre en état de remplir leurs fonctions avec plus de dignité et de désintéressement. Ces termes qui seuls renferment toutes les raisons et moyens des supplians sont si considérables, qu'ils n'auraient pas besoin d'en dire davantage pour espérer de votre justice d'estre maintenus et faire voir évidemment que les supplians ne sont pas compris dans la déclaration du mois de janvier *1715* qui révoque les privilèges accordés depuis *1686*. Attendu que ces raisons estant immuables elles militeront éternellement tant qu'il y aura une justice à distribuer et réclameront toujours pour eux.

On peut même dire que la possession où ils ont toujours esté avant et depuis le Règlement de Poitiers de *1651* de jouir de la d. Exem̃tion est un titre d'autant plus respectable qu'il a été accordé par le consentement volontaire du peuple à la dignité de leurs fonctions, et d'autant plus fort qu'il fait voir que les villes ont été convaincües dans tous les tem̃s que cette distinction était düe à la bienséance de leur état.

Après des raisons et une possession si bien fondées, les suplians ajouteront seulement que de les assujetir au Logement des gens de guerre, c'est les mettre au niveau du peuple, les rendre l'objet de son mespris, détruire dans son esprit l'autorité des juges quelquefois si nécessaire pour le contenir dans son devoir, faire regarder à tout le monde comme méprisable l'Exercice d'une des principales fonctions de Vôtre Majesté, faire un tort très considérable à vos parties casueles, ouvrir la porte aux dignités aux seules ames viles et basses, et la fermer aux hommes vertueux et d'une condition honorable et distinguée dans leur Province, qu'une humiliation si honteuse détournera.

Cette Exemtion n'est par raport au Royaume qu'un très petit objet; il y a 80 ou 90 Présidiaux, ils sont établis dans les villes du premier ou second ordre, celles du premier ordre jouissent pour la plus part de cette Exemtion, ainsy elle ne regarde pas les Présidiaux qui y sont établis qui jouissent des droits des villes où est leur siège. A l'esgard des villes du second ordre parties des officiers sont nobles, partie Exemts par le titre de leur création, partie par le Règlement de Poitiers ce qui laisse un petit reste qui ne va pas dans tout le Royaume à 3 ou 400 personnes.

Joint que l'Exemtion portée par le d. Règlement de Poitiers en faveur de quelques officiers est une chose inouïe estant sans exemple que dans une compagnie ou corps politique il y ait des privileges qui ne s'étendent a tous, et qu'il serait impossible aux suplians de rendre la justice tandis qu'ils auraient des gens de guerre chez eux, et qu'estant establie par les ordonnances juges des crimes et délits commis par les gens de guerre il n'y a pas d'apparence qu'ils soient leurs hôtes quand ils doivent estre leurs juges : Il faut que leur exemtion marque en quelque manière leur autorité, autrement les gens de guerre pourraient ne pas la reconnoistre.

Ainsy ils esperent de Vôtre Majesté d'estre maintenus dans un droit fondé sur une équité si manifeste et dans une possession qui leur a été accordée par le consentement universel des villes et du Peuple qui seul peut y avoir interest, pour en jouir par eux a perpétuité leurs successeurs *et veuves demeurantes en viduité,* ce qui les engagera à redoubler leur zele pour le maintient de l'autorité et du service de Vostre Majesté, leur attention à rendre la justice à son peuple et leur ferveur à continuer leurs prières pour la conservation et la prospérité de Vôtre Majesté.

M. LE PRÉSIDENT dépose de plus sur le bureau, et provenant encore de M. MERCIER, l'état et liste des anciens seigneurs de Chabanais, trouvés dans les papiers de M. de La Quintinie, son beau-père, et écrits de la main du père de ce dernier.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Abel Mathieu-Bodet, à Saint-Saturnin, présenté par MM. MATHIEU-BODET, LIÈVRE et CHAUVET.

M. LIÈVRE propose de nommer M. Louis de Fleury membre correspondant de la Société.

En vertu du règlement, il est procédé ensuite au vote pour le renouvellement du bureau.

M. CASTAIGNE ayant fait connaître qu'il ne pourrait accepter de faire partie du bureau par suite de ses occupations, M. le Président dit qu'il est l'interprète de l'assemblée en exprimant ses regrets de cette détermination.

Sont nommés :

Président : M. LIÈVRE.

Vice-Président : M. DE FLEURY.

Trésorier : M. CALLAUD.

Secrétaire : M. WARISSE.

Secrétaire adjoint : M. MALARD.

Conservateur du musée : M. ÉMILE BIAIS.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire : M. ALBERT COCHOT.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

WARISSE.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

CATALOGUE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

D'ANGOULÊME

AVANT-PROPOS

Lors de sa création, la Société archéologique et historique de la Charente inscrivit à l'article 17 de son Règlement (22 août 1844) : « La Société aura « un Musée... »

Voilà donc plus de quarante ans que ce Musée, fondé par notre Compagnie, est censé exister; mais, en vérité, son installation est récente.

Après avoir obtenu une petite place pour les menus objets de sa collection dans la salle occupée par le Cabinet d'histoire naturelle, — salle qui est devenue une annexe de la Bibliothèque communale, — la Société archéologique et historique dut abriter ses richesses lapidaires dans une des caves du Palais de Justice...

Cet état de choses dura jusqu'à l'heure de la dispersion du Muséum angoumoisin, qui fut transféré au Lycée sous la condition d'être ouvert au public les

dimanches et autres jours fériés. Quelques haches polies, plusieurs fragments anciens et divers « bibelots » ethnographiques furent réservés et entrèrent dans le local même de la Bibliothèque, où une vitrine leur avait été préparée par le savant bibliographe M. Eusèbe Castaigne.

Certes, les honorables Conservateurs du Musée qui se sont succédé ont toujours été soucieux de leur mandat, mais, on doit le reconnaître, ils se sont heurtés contre des difficultés de tous genres. Cependant l'administration municipale a, en diverses circonstances, bien accueilli leurs sollicitations...

En 1876, la Société archéologique fit une démarche auprès de la municipalité, et M. le Maire Hippolyte Broquisse répondit très favorablement à sa demande en mettant à la disposition de notre Compagnie la salle actuellement occupée par ce Musée.

Nous avons payé notre tribut de reconnaissance à ce regretté administrateur, et nous tenons à cœur de renouveler à sa mémoire l'expression de notre gratitude.

A cette date de 1876, et sous la présidence de M. Gustave de Rencogne, dont le souvenir nous est cher, le Musée archéologique fut installé par les bons soins du Conservateur, M. Joseph Castaigne; c'est lui qui eut la charge de faire exhumer de la poussière la plupart de ces beaux spécimens de l'époque romaine réunis par nos devanciers.

Ce Musée n'est pas riche jusqu'à ce jour; néanmoins les connaisseurs y remarqueront les mosaïques provenant de Fouqueure, des fragments d'un grand style et d'une superbe facture trouvés dans les ruines du théâtre romain des Bouchauds, une suite importante de chapiteaux des XIIe et XIIIe siècles, les médailles provenant de la générosité de M. Hyrvoix, et plu-

sieurs autres morceaux qu'il serait superflu d'énumérer ici.

D'une utilité hors de doute aujourd'hui, ce Musée est dû à l'initiative de la Société archéologique et historique de la Charente, à laquelle rien de ce qui est charentais n'est indifférent : il ira grandissant et s'affirmera davantage chaque année, grâce aux libéralités de donateurs bien inspirés.

Dans ces derniers temps, il a reçu un certain nombre de pièces. De plus, le Conseil municipal, qui avait déjà pris à sa charge une partie du prix d'acquisition des mosaïques, a voté plus tard, pour un achat de moulages, une somme de deux cents francs, indépendante de la subvention qu'il a bien voulu accorder à notre Société, sur la proposition de notre honorable collègue M. Abel Sazerac de Forge.

Pour la rédaction de ce Catalogue, il a fallu recourir à des sources authentiques. L'introduction à la partie préhistorique a été rédigée, avec une compétence reconnue, par M. G. Chauvet, président; le classement des objets appartenant à cette dite époque a été fait et noté par notre excellent confrère M. Émile Puymoyen.

Pour les notules qui accompagnent l'énumération des pièces, à partir de l'époque gallo-romaine, j'ai consulté les procès-verbaux des séances de notre Société, prenant soin d'ailleurs d'indiquer les auteurs qui m'ont fourni des renseignements qui leur appartiennent en propre. Le seul document écrit qui nous soit resté, à ma connaissance, de l'ancienne gestion du Musée, est un « reçu » de onze morceaux délivré à M. Eusèbe Castaigne, le 12 avril 1847, et signé : « A. Rochebrune ».

On voudra bien me permettre d'ajouter qu'aux termes du Règlement de notre Compagnie, le Conservateur

dudit Musée était inamovible, mais, sur la proposition de celui qui a l'honneur de tenir actuellement cette fonction du suffrage de ses collègues, il est soumis depuis cinq ans à l'épreuve du scrutin.

Émile Biais.

N. B. — Chaque objet exposé au Musée est désigné par un numéro d'ordre précédé d'une lettre.

Cette lettre indique la série dans laquelle l'objet est classé.

Il est *nécessaire,* quand on consulte le *Catalogue,* de se reporter, en premier lieu, à la série indiquée.



TEMPS PRÉHISTORIQUES

Les *temps préhistoriques* pour nos régions de l'Ouest s'arrêtent à la conquête romaine; avant cette date, nous n'avons sur nos contrées que de rares et vagues renseignements fournis par les géographes grecs ; ils ne peuvent servir de base à une histoire. Aussi les populations qui précèdent immédiatement César ont-elles été classées par quelques archéologues dans une période indécise qu'ils ont appelée *temps protohistoriques ;* c'est, pour nous, l'âge du fer.

Avant cette époque, nous n'avons pas de textes, et pour connaître les anciens peuples qui nous ont précédés sur notre sol, il faut recueillir et étudier les objets qu'ils ont laissés dans leurs tombeaux, dans les retranchements où ils se sont retirés, dans les cavernes et dans les huttes qu'ils ont habitées.

Ces temps lointains, difficiles à bien connaître, pour lesquels toute chronologie est impossible dans l'état de nos connaissances, peuvent être ainsi divisés, en commençant au début de la période quaternaire pour arriver aux temps historiques :

Nota. — Aucune trace de l'homme ou d'un être travaillant le silex n'a été trouvée dans les terrains tertiaires de la Charente.

AGE DE LA PIERRE.

L'âge de la pierre, pendant lequel l'homme n'a pas encore connaissance des métaux, comprend deux grandes périodes :

La PÉRIODE PALÉOLITHIQUE embrasse tous les temps quaternaires des géologues ; l'homme y vit à côté des éléphants, rhinocéros, hyènes, ours, antilopes saïga, rennes, etc. M. Gabriel de Mortillet la subdivise en quatre époques qui se sont retrouvées dans nos grottes et dans nos alluvions; la série complète a été constatée, paraît-il, avec la superposition normale, dans la grotte du Placard, canton de La Rochefoucauld, par M. de Maret (1).

A. L'*époque chelléenne,* appelée autrefois acheuléenne, correspond au quaternaire inférieur ; elle est caractérisée dans le Nord et dans le bassin de la Seine par les haches massives et pointues d'un seul bout appelées coups-de-poing; chez nous, elle n'est pas représentée par des stations bien définies. On ne trouve pas les haches chelléennes dans les grottes, ni dans les abris à couches stratifiées, mais seulement dans les alluvions et dans les stations en plein air, où elles sont presque toujours mêlées à des râcloirs et à des pointes de l'époque suivante.

Les principales stations chelléennes dans la Charente sont :

Les sablières de Roffit, près Angoulême, et de Gensac-la-Pallue.

B. L'*époque du Moustier,* avec ses épais râcloirs en silex, utilisés par le côté le plus large, et ses fines

(1) Voir le *Musée préhistorique*, par Adrien de Mortillet, pl. XXIX.

pointes triangulaires, correspond au quaternaire moyen; les pluies sont diluviennes et nos rivières couvrent toutes les parties basses des vallées (1).

Les stations de cette époque sont nombreuses et nettement caractérisées; on ne peut les confondre avec celles qui suivent.

Les principales stations moustériennes sont :

L'abri de La Quina (Gardes), les grottes d'Édon, de Puymoyen, et quelques stations des bords de la Tardoire.

C. L'*époque solutréenne,* remarquable par ses flèches à crans et ses larges pointes de lances en silex retaillées sur les deux faces, semble avoir duré peu de temps; par le mode de taille des silex et le travail de l'os, elle se rapproche de l'époque suivante, avec laquelle il est quelquefois possible de la confondre, surtout pour les petits gisements qui ne donnent pas de belles pièces bien travaillées.

Les principales stations solutréennes sont :

La grotte de Mouthiers et l'abri de Combe-Rolland, commune de La Couronne.

D. L'*époque magdalénienne* correspond au quaternaire supérieur ; elle est caractérisée par des armes et instruments en bois de renne : flèches barbelées, poignards, lissoirs; par des plaques d'os ou d'ivoire ornées de dessins ; par des silex finement taillés : burins, poinçons et grattoirs utilisés par le bout étroit.

Il est impossible de confondre une station magdalénienne avec une station moustérienne.

Principales stations magdaléniennes :

La grotte du Placard (Vilhonneur), de La Chaise (Vouthon).

(1) Voir la *Station moustérienne de La Quina. Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de La Rochelle,* 1882, p. 602.

La PÉRIODE NÉOLITHIQUE, à laquelle semblent se rattacher les *Kiœkkenmœddings (débris de cuisine)* du Danemark et les premières habitations lacustres de la Suisse, est largement représentée dans la Charente. Il faut y classer nos dolmens, quelques-uns de nos tumulus et de nos camps.

Elle a laissé des traces sur presque tous les points du département; ses tombeaux contiennent quelquefois de très riches mobiliers funéraires :

La motte de La Garde (1).

Les tumulus de la Boixe (2).

Le dolmen de Cuchet (3).

La poterie et les animaux domestiques débutent; le bronze commence à paraître, importé sous forme de perles.

AGE DU BRONZE.

Cette subdivision n'est pas admise par certains archéologues. Cependant la station de Vilhonneur, sans traces de fer, avec ses haches en bronze et ses poteries si caractéristiques, semble indiquer, sur les bords de la Tardoire, une population qui vient prendre place entre la période néolithique et l'âge du fer. Ce peuple coulait parfaitement le métal et, sans connaître l'usage du tour, avait porté l'art du potier à un haut degré de perfection.

Il se nourrissait de la chair du cheval et d'un bœuf à petites cornes, qui étaient probablement domestiqués, et aussi de nombreux animaux sauvages tués à la chasse, dont les débris jonchent la station.

(1) *Bulletin de la Soc. arch. de la Charente*, 1883, p. 110 à 118.
(2) *Ibid.*, 1877, p. 35 à 78.
(3) *Ibid.*, 1868-1869, p. 733 à 740.

AGE DU FER.

L'âge du fer a été peu étudié dans nos régions ; les armes et outils couverts de rouille, généralement sans valeur, en mauvais état et difficiles à conserver, n'ont pas suffisamment attiré l'attention des collectionneurs et des archéologues.

Quand des fouilles sérieuses auront été faites en ce sens, il faudra probablement classer dans cette division beaucoup de nos tumulus, camps, souterrains, refuges et débris de forges à bras.

L'un des monuments les plus curieux de cet âge est le *Gros-Guignon,* sépulture à char, sous-tumulus de la commune de Savigné (Vienne), sur la rive droite de la Charente (1).

G. Chauvet.

AGE DE LA PIERRE.

TERTIAIRE.

Silex dits craquelés et argile, provenant des fouilles de Thenay (Loir-et-Cher).

Don de M. Chauvet, notaire à Ruffec.

Au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Paris, en 1867, l'abbé Bourgeois présenta, pour la première fois, des silex taillés et craquelés provenant des fouilles qu'il avait faites dans les argiles aquitaniennes de Thenay. C'était,

(1) Voir *Bulletin de la Soc. arch. de la Charente,* 1883, p. 145.

d'après lui, une preuve certaine de l'existence de l'homme tertiaire.

Cette question a été reprise et discutée en 1884 au Congrès de Blois. Elle n'a pas encore été résolue d'une manière définitive (1).

QUATERNAIRE.

ÉPOQUE CHELLÉENNE.

(Série A.)

Cette époque est caractérisée par la présence d'un instrument en silex affectant le plus souvent la forme amygdaloïde. Elle tire son nom de la station de Chelles (Seine-et-Oise). Quelquefois aussi elle est dite *acheuléenne* ou de Saint-Acheul (Somme).

L'instrument chelléen que M. de Mortillet désigne sous le nom de *coup-de-poing* se rencontre la plupart du temps dans les alluvions quaternaires. On a aussi trouvé ces instruments à la surface du sol, sur des plateaux élevés.

Série A. **1** à **53**. INSTRUMENTS CHELLÉENS (alluvions de Salignac (Charente-Inférieure). — Vallée de la Charente).

Don de M. Cor, de Cognac.

54 à **68**. SILEX affectant une forme de transition entre le *chelléen* et le *moustérien* (alluvions de Salignac).

Don de M. Cor, de Cognac.

69. INSTRUMENT CHELLÉEN (plateaux de la commune de Puymoyen, près Angoulême).

Don de M. Condamy.

(1) Voyez *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, et *Congrès de Blois*, 1884.

70. INSTRUMENT CHELLÉEN (Chalais). **Série A.**

Don de M. Daly.

ÉPOQUE MOUSTÉRIENNE.

(Série B.)

A l'époque chelléenne succède l'époque *moustérienne*. Celle-ci est caractérisée par deux instruments en silex, le râcloir et la pointe. Ces instruments ne sont taillés que sur une face, l'autre ne présentant jamais de retouches. C'est dans la grotte du *Moustiers* (Dordogne) qu'on a trouvé les plus beaux échantillons de cette époque.

1 à **6**. RACLOIRS MOUSTÉRIENS (La Quina, commune de Gardes, canton de Lavalette (Charente) (1). **Série B.**

Don de M. Chauvet.

7 et **8**. POINTES MOUSTÉRIENNES (La Quina).

Don de M. Chauvet.

9. DENTS de bœuf et de cheval (La Quina).

Don de M. Chauvet.

ÉPOQUE SOLUTRÉENNE.

(Série C.)

Les pointes en feuille de laurier et les pointes avec un cran latéral caractérisent cette époque. On y rencontre aussi des silex de formes diverses, mais plus légères et plus dégagées que celles des instruments de

(1) A La Quina, M. Chauvet a découvert et fouillé deux stations préhistoriques, l'une *moustérienne*, l'autre *magdalénienne*, séparées à peine par une distance de 150 mètres et pures de tout mélange.

l'époque moustérienne. C'est à *Solutré*, belle station du Mâconnais (Saône-et-Loire), qu'on a trouvé les pointes les plus remarquables et les plus nombreuses.

Série C.

1. GRATTOIR. **2** et **3**. PERÇOIRS. **4** et **5**. SILEX à cran. **6** à **9**. POINTES de silex. **10**. GRATTOIR-PERÇOIR. **11**. SCIE.	Grotte de Mouthiers (Charente).

Don de M. Daly.

ÉPOQUE MAGDALÉNIENNE.

(Série D.)

L'époque magdalénienne est la dernière des temps quaternaires. Elle tire son nom de celui de la grotte de *La Magdeleine* (Dordogne), fouillée par MM. Lartet et Christy. Les lames en silex et les grattoirs sont très nombreux à cette époque. On rencontre également dans les diverses stations magdaléniennes des instruments variés, tels que perçoirs, scies, burins, etc., et beaucoup de petits éclats qui sont quelquefois retouchés.

Série D.

1 à **5**. GRATTOIRS magdaléniens. **6**. SILEX. **7**. ÉCLAT de silex. **8** à **11**. LAMES de silex avec retouches.	Station de La Quina (1), c[ne] de Gardes, cant. de Lavalette.

Don de M. Chauvet.

(1) Voyez note, p. 9.

Série D.

12. Brèche, sol de la grotte.

13. Dents, cheval, bœuf, mouton, renne, etc.

14. Nucleus.

15. Série d'éclats de silex.

Silex de la grotte des Fées (Gironde).

Don de M. Dulignon-Desgranges.

FAUNE QUATERNAIRE.

1. Tête de grand *bos*.

2. Tête de petit *bos*.

3. *Idem*.

4. Machoire inférieure de *bos*.

Os divers.

Ces ossements, trouvés dans les alluvions de la Charente, en creusant le pont de Roffit (près Angoulême), n'étaient accompagnés d'aucun objet qui permît d'en fixer l'époque. Cependant la position du gisement constatée par M. Chauvet, lors de la découverte, semble prouver qu'au moment du dépôt la Charente coulait dans toute la vallée de Roffit. Le vaste lit creusé à l'époque tertiaire n'était pas encore entièrement remblayé, ce qui permet de faire remonter ces ossements à la période néolithique.

TEMPS ACTUEL.

ÉPOQUE ROBENHAUSIENNE.

(Série E.)

Cette époque tire son nom d'une station lacustre découverte près de Robenhausen, canton de Zurich (Suisse).

Il faut remarquer que les instruments en pierre polie qu'on rencontre pour la première fois à cette époque n'en sont pas le seul outillage. On y trouve encore, et en majorité, des silex très habilement taillés.

Série E. **1.** HACHE polie en silex blond (La Rémondière, près Barbezieux).

Don de M. Condamy.

2. HACHE polie.

Don de M. Condamy.

3. HACHE polie, patine blanche (Les Rentiers, près Angoulême).

Don de M. Condamy.

4. HACHE polie en silex gris, patine blanche (faubourg Saint-Martin, à Angoulême).

Don de M. Condamy.

5. ÉBAUCHE DE HACHE (plateaux des environs d'Angoulême).

Don de M. Condamy.

6. ÉBAUCHE DE HACHE (chaumes de Crage, près Angoulême). Série E.

Don de M. Condamy.

7. ÉBAUCHE DE HACHE.

Don de M. Condamy.

8. TRANCHET en silex (Dirac, près Angoulême).

Don de M. Condamy.

9. GRATTOIR en silex.

Don de M. Condamy.

10 à **15**. SILEX taillés des plateaux d'Angoulême.

Don de M. Condamy.

16 et **17**. PERCUTEURS en silex des plateaux.

Don de M. Condamy.

18. ÉBAUCHE DE HACHE (chaumes de Crage, près Angoulême).

Don de M. Condamy.

19. HACHE polie (Baignes).

Don de M. Blanleuil, notaire à Baignes.

20 et **21**. HACHES polies (Ambleville).

Don de M. Filhon, notaire.

22 et **23**. NUCLEUS.

24. LAME en silex.

25. GRATTOIR silex.

26. ÉBAUCHE DE HACHE.

27. LAME en silex.

28. PERCUTEUR.

} Silex du Grand-Pressigny et environs (Indre-et-Loire).

Don de M. Chauvet.

Série E. **29**. SILEX servant *actuellement* à l'usage des cartiers; type de comparaison.

Don de M. Chauvet.

30 à **39**. ÉBAUCHES DE HACHES (La Tourasse, près Angoulême).

Don de M. Daly.

40. PERCUTEUR.

Don de M. Daly.

41. PERCUTEUR.

42. SILEX taillé.

43. ÉBAUCHE DE HACHE.

44. ÉBAUCHE DE HACHE.

45. ÉBAUCHE DE HACHE.

46. NUCLEUS.

(41 à 46 :) Silex des plateaux de la commune de Mouthiers (Charente).

Don de M. Daly.

47 à **49**. ÉBAUCHES DE HACHES (plateaux de la commune de Dirac, près Angoulême).

Don de M. Daly.

50. ÉBAUCHE DE HACHE (Claix).

Don de M. Daly.

51. HACHE polie brisée aux deux extrémités (Claix).

Don de M. Daly.

52. HACHE polie (Claix).

Don de M. Daly.

53. HACHE polie ou marteau (Chalais).

Don de M. Daly.

54. HACHE polie (Courlac, près Chalais). Série E.
Don de M. Daly.

55. HACHE polie (Chalais).
Don de M. Daly.

56 et **57**. SILEX taillés (plateaux de Dirac, près Angoulême).
Don de M. Daly.

58 à **61**. SILEX taillés (La Tourasse, près Angoulême).
Don de M. Daly.

62. SILEX taillé des plateaux.
Don de M. Daly.

63. LAME de silex avec retouches.

64. PERÇOIR.

65. SILEX retouché en forme de scie.

66. FLÈCHE à tranchant transversal (?).

67. SILEX des plateaux.

68. LAME de silex avec deux encoches symétriques sur les bords.

69. LAME de silex avec retouches.

70. GRATTOIR.

71. LAME de silex avec retouches.

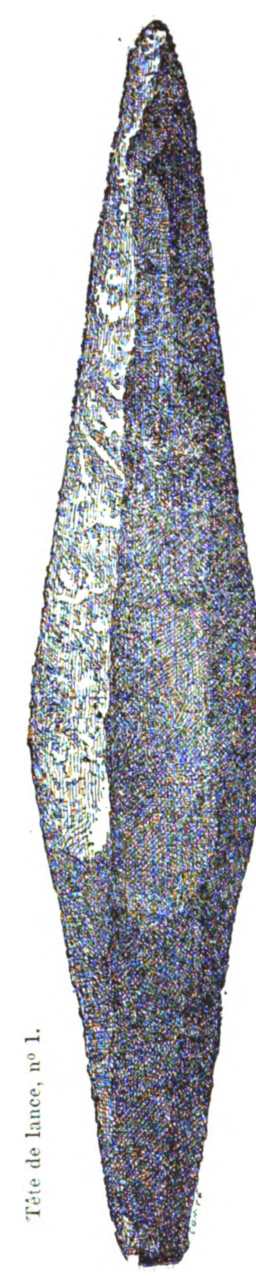
72. GRATTOIR.

73. LAME de silex avec retouches.

(63 à 73 : Silex trouvés à La Tourasse, près Angoulême.)

Don de M. Daly.


Série E.


Tête de lance, nº 1.

Les Tumulus de la Boixe (1).

Tumulus A.

Néant.

Tumulus B.

1. TÊTE DE LANCE en silex brun, patine grise, de 165 millimètres de long; une face est taillée en carène, l'autre est plate et un peu arquée.

2. PETITE FLÈCHE en silex gris.

3. TÊTE DE LANCE OU DE JAVELOT en silex rosé, mince; une face plate, l'autre soigneusement retouchée, avec deux entailles pour la fixer à la hampe.

4. POINTE DE LANCE OU DE JAVELOT en silex cireux.

5. FLÈCHE en silex gris.

6. TERRE CUITE, brune à l'intérieur, rouge à l'extérieur.

7. FRAGMENT d'une plaque de schiste ardoisier, percée pour être suspendue comme amulette ou ornement.

(1) Nous avons conservé aux objets provenant de la Boixe les numéros qu'ils portent dans le rapport sur les fouilles inséré dans le *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, année 1877.

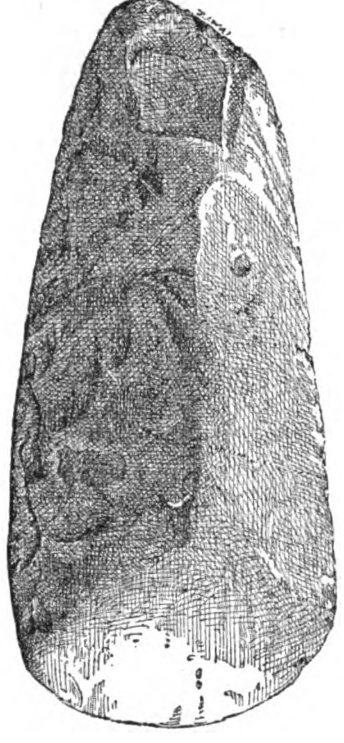
8. Lame en fer d'une époque bien postérieure à la construction du tumulus. Série E.

Tumulus C.

1. Poinçon en os.

2. Hachette en chloromélanite.

3. Fragment de pot en terre grise, à panse épaisse.



Hache, n° 2.

Tumulus D.

1. Hache en diorite verdâtre; longueur, 62 millimètres; côtés arrondis, tranchant affûté et brillant, talon rugueux.

2. Hache silex, patine blanche pénétrante.

3. Hache silex; le taillant présente à une extrémité quelques traces de choc. Cette hache a dû être brisée intentionnellement avant d'être mise dans la sépulture.

4. Instrument en silex, affûté aux deux bouts.

5. Flèche à pédoncule.

Série E. **6.** Flèche à ailerons et pédoncule.

7. Flèche en losange.

8. Flèche à tranchant transversal.



Flèche, nº 6.



Flèche, nº 7.



Flèche, nº 8.

9. Grain de collier en pierre calcaire.

10. Lame ovale, silex de Pressigny ; les deux bouts retaillés dessus et dessous.

11. Lame silex gris, patine blanc-roux.

12. Pointe de javelot (?).

13. Silex retouché ou ébréché en quelques endroits.

14. Silex avec retouches.

15. Grattoir retaillé à un bout.

16. Grattoir retaillé à un bout et sur un côté.

17. Grattoir retaillé tout autour.

18. ÉCLAT prismatique éclaté en quatre coups et sans retouches. Série E.

19. *Idem.*

20. GRATTOIR très habilement taillé aux deux extrémités.

21. ÉCLAT prismatique retaillé à une extrémité.

22. ÉCLAT de silex.

23. ÉCLAT retouché sur les deux côtés.

24. FRAGMENT d'écaille de tortue, brisé, avec un trou de suspension obtenu en attaquant successivement les deux faces ; probablement une amulette.

25. PETITE MASSE en grès quartzeux, rouge-brun vif à l'intérieur, plus pâle à la surface. Broyeur ou marteau (?).

26. POT grossièrement façonné à la main.

27. FRAGMENTS de silex, cailloux roulés, petits galets de quartz ou de schiste.

Tumulus E.

1. POINÇONS en os.

2. FRAGMENT de terre cuite présentant une protubérance percée d'un trou horizontal de quelques millimètres.

3. FRAGMENT de terre cuite.

4. *Idem.*

Tumulus F.

1. HACHETTE en grès gris, rugueuse au petit bout pour en faciliter l'adhérence au manche.

Série E. **2.** HACHETTE en grès, tranchant affûté et poli, talon et côtés rugueux.

3. INSTRUMENT en grès ; le petit bout est poli et pointu ; les plats sont rugueux. C'est le petit bout qui devait être la partie utile.

4. BOULE de silex qui doit avoir servi de broyeur.

5. INSTRUMENT en os ; peut-être un lissoir ou un poinçon pour réunir les tresses d'une natte.

6. Os grossièrement appointé.

7. LAME de silex. La patine a 1 ou 2 millimètres d'épaisseur.

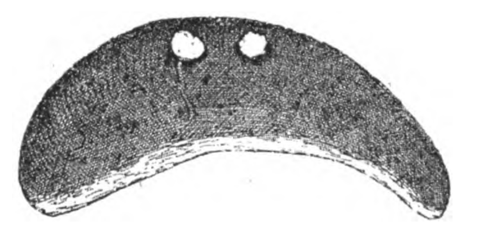
8. FRAGMENT d'os grossièrement travaillé.

Tumulus G et H.

Néant.

Tumulus I.

1. ORNEMENT ou agrafe en coquille marine.



Ornement, n° 1.

2. HACHETTE en diorite, ébréchée.

3. DENT de carnivore, percée.

Tumulus J.

1. HACHETTE en diorite.

Tumulus K.

Néant.

FRAGMENTS de poterie et éclats de silex provenant des différents tumulus.

POLISSOIRS.

(Dans le square confrontant à la rue de Plaisance.)

POLISSOIR en grès, à grains irréguliers, contenant des cailloux en quartz blanc qui lui donnent, sur certains points, l'apparence du marbre; l'une des faces porte onze encoches fusiformes dirigées dans le même sens; une autre face porte une large cuvette ovale et trois autres dépressions oblongues qui servaient probablement à polir la partie plate des haches en silex.

Trouvé par M. G. Chauvet, en 1877, à La Chèvrerie, près Ruffec, et donné à la Société archéologique par M. François Guillaud, propriétaire à La Chèvrerie, et M. Mandinaud fils, négociant à Ruffec (1).

POLISSOIR en grès jaunâtre, portant à sa partie supérieure quatre rainures peu profondes.

Découvert par M. Lièvre, à Entreroche (près Angoulême), sur la propriété de M. Besse, qui en a fait don au Musée (2).

(1) Voir *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1882, p. 131.
(2) Les *Polissoirs préhistoriques de la Charente*, par G. Chauvet, p. 7.

AGE DU BRONZE.

(Série F.)

Série F. **1.** HACHETTE en bronze (Vendée).
Don de M. Hyrvoix.

2. HACHETTE en bronze (Vendée).
Don de M. Hyrvoix.

TEMPS HISTORIQUES

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

(Série G.)

1. FIGURE HUMAINE, à cheveux courts, sculpture barbare sur pierre affectant la forme d'un « Terme » et tronquée par le bas. Hauteur, 38 centimètres; largeur, 17 centimètres. Série G.

Trouvée en 1883 dans la plaine des Grand'Maisons, près Jarnac, par M. Émile Biais.

Don de M. Émile Biais à la Soc. arch. et hist., en 1885.

2. STATUE en pierre. Personnage nu, barbu, aux cheveux bouclés ou nattés formant une masse tressée sur sa nuque. Le bras droit manque; le gauche est porté en arrière et il a la main étendue le long de son dos. Une grande partie de la jambe gauche rompue. Hauteur, 42 centimètres.

Trouvée vers 1878, au Crotet, près Marcillac-Lanville (Charente), dans le voisinage de débris de constructions romaines.

Don de M. Schneider, percepteur à Marcillac-Lanville, à la Soc. arch. et hist., en 1880.

Série G. **3.** STATUETTE en pierre, hauteur, 67 centimètres; largeur, 32 centimètres, représentant un personnage debout, le dos recouvert d'un manteau, un bracelet à chaque bras.



Statuette, nº 3.

4. « CHAPITEAU-PILASTRE, d'ordre composite, à quatre faces, décoré de feuilles d'olivier, avec volutes aux angles. De plus, au milieu des quatre faces et au-dessus des grandes feuilles du deuxième rang se trouvaient quatre grandes têtes d'un fort relief (dont trois sont aujourd'hui entièrement mutilées), représentant

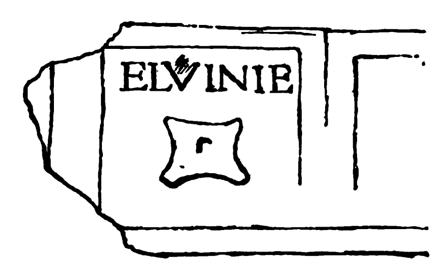
un empereur romain (?) revêtu du *paludamentum* ou manteau militaire. » **Série G.**

Diamètre, 75 centimètres ; hauteur, 80 centimètres.



Chapiteau-pilastre, nº 4.

5. PIERRE (calcaire coquillier), chargée de cette inscription gravée en caractères :



« qui nous apprend qu'on célébrait dans notre ville

Série G. les mystères de *Cérès-Éleusine,* définitivement abolis, disent les mythographes, sous le règne de Théodose Ier.

« Les lettres IS, gravées dans un cartouche contigu de cette inscription, paraissent être la finale du mot C*erer*IS qui précédait celui d'E*lusinie*.

(?) « Enfin, au-dessous de ce mot et presque au milieu de la pierre se trouve » sur un cartel en relief, à pans semi-sphériques, un *signe* qui affecte la forme d'un Γ renversé et que certains archéologues croient être « un gamma Γ (?) », lettre grecque qu'il serait « impossible d'expliquer sans entrer dans des suppositions..... »

Longueur de cette pierre, 1^m^ 34; hauteur, 65 centimètres; épaisseur, 29 centimètres.

6. Lion. Il est en pierre, mutilé et brisé en deux. « Ce qui en reste semble indiquer qu'il avait un pendant et que ces deux lions étaient placés de chaque côté de l'entrée d'un édifice. »

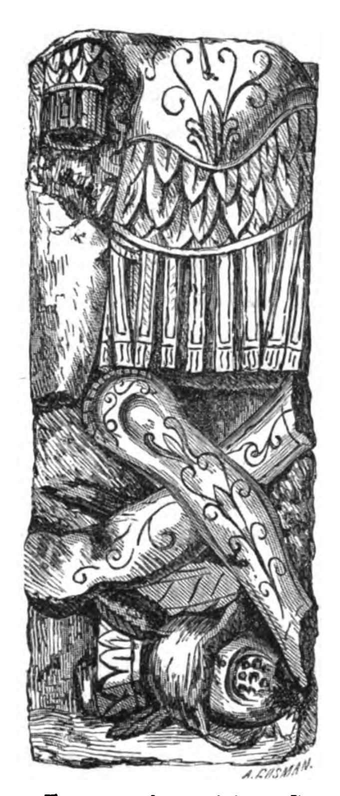
Longueur, 1^m^ 10; hauteur, 73 centimètres.



Lion, n° 6.

7. FRAGMENT DE TROPHÉE détaché probablement d'un arc de triomphe. On y remarque : dans le haut une cuirasse ornementée, au milieu deux jambières décorées de la même manière et posées en croix, et dans le bas le casque appelé « *galea* », avec la visière percée de trous (1). Série G.

Hauteur, 1m 14; largeur, 50 centimètres.



Fragment de trophée, n° 7.

8. TÊTE DE FEMME en pierre. Ce fragment a probablement appartenu à quelque statuette d'une impératrice romaine. Elle porte la chevelure tressée et disposée autour de son front surmontée de la couronne radiée. Le frontal est mutilé. Petite nature.



N° 8.

(1) Voir *Dictionnaire des antiquités*, par Rich.

Série G. **9. Fragment de marbre blanc**, qui formait le bas d'une robe de femme (?).

Les pièces rangées sous les sept précédents numéros ont été découvertes lors des travaux de fondations de l'hôtel de ville (fouilles de l'ancien château), dans l'emplacement occupé par la salle actuelle du Musée archéologique, près de « l'escalier d'honneur », façade du côté est. Elles ont été — ce dernier numéro excepté — reproduites dans les *Mémoires sur les Agésinates* (Angoulême, 1865, in-8°), par M. Eusèbe Castaigne ; le savant auteur de ce travail en a donné une description à laquelle il a été fait de nombreux emprunts pour ces notices.

Hauteur, 44 centimètres.

10. Fragments de statues, de frises, de colonnes, chapiteaux, etc., provenant du théâtre romain découvert dans le bois des Bouchauds.

11. Carreau en pierre où se trouvent gravés à la pointe une sorte de plan (?) linéaire et des graphites.

Hauteur, 33 centimètres; largeur, 29 centimètres.

12. Fragments de frises, pectus de statuette, masques et aigle de pierre, goulot de vase en terre rouge, clous en fer, morceau de tuyau en plomb, trouvés dans les ruines du théâtre romain du bois des Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux (Charente), en 1879, par M. Gontier, propriétaire à Dorgeville.

13. Contre-marque (?) en métal.....; rondelle de 4 centimètres de diamètre, portant un cercle en creux au quart de son diamètre.

14. Médailles romaines (vingt-deux) moyens bronzes.

15. FER DE FLÈCHE, FIBULE DE BRONZE, AGRAFE DE BRONZE émaillée, ronde : cercle bleu chargé de huit petits cercles blancs fermés de rouge; au centre émaillée de rouge aussi et portant un cabochon brisé. Série G.

Trouvés en 1868 dans les fouilles faites au théâtre romain des Bouchauds par M. Gontier.

Les objets classés sous ces six numéros proviennent de dons de M. Gontier à la Soc. arch. et hist., en 1879.

16. FRAGMENT DE CORNICHE, oves et palmettes, du temple romain de Chassenon (Charente), découvert dans les fouilles opérées en décembre 1844 par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente. Marbre blanc.

Beau fragment reproduit dans la *Statistique monumentale* de Michon, figure III des plan et coupe du temple de Chassenon.

Hauteur, 22 centimètres; largeur, 26 centimètres.

17. AUTRE FRAGMENT DE CORNICHE du temple de Chassenon.

18. TUILES et CARREAUX.

19. TUYAU DE TERRE CUITE.

20. SOCLES DE COLONNES (deux).
Diamètre, 40 centimètres.

21. POINTES D'AMPHORES (deux).
Provenant des ruines du temple de Chassenon.

22. ÉCHANTILLONS DES MARBRES du temple de Chassenon : le vert ou cipolin formait « une plinthe qui régnait à la base des murs du sanctuaire »; le rouge y formait le pavement. Ces fragments ont été polis. Fouilles de 1844 (1).

(1) Voir Michon, *Statistique monumentale*, p. 181.

Série G. **23.** Fragment de pierre-granit, décoré d'une tête chimérique, — une sorte de lion, — trouvé au Maine-Brun, commune d'Asnières (Charente).

Hauteur, 9 centimètres; largeur, 11 centimètres.

Don de M. Guignard, propriétaire au Maine-Brun, à la Soc. arch. et hist., en 1880.

24. Borne milliaire (gallo-romaine), découverte dans l'ancien cimetière d'Ambernac, arrondissement de Confolens (Charente), en 1882.

Hauteur, $1^{m}47$; largeur, 40 centimètres.

M. Louis de Fleury, le donateur, propose la restitution suivante de l'inscription, gravée en creux :

M*arco* A*urelio* V*alerio* M*a*XIM*iano pio invic*TO
AVG*usto* I*mperatori* M*aximo.*
F*lavio* VALERIO C*onstan*TIO NOBILISS*imo* C*æsari pio*
F*elici* INVICTO CO*n*S*uli*
C*ai*O G*alerio* VALERIO M*aximili*ANO NOBI*lissim*O
CÆS*ari* P*io* F*elici* IN*victo.*

Don de M. Louis de Fleury, en 1882.

25. Autel domestique (?) en pierre, époque gallo-romaine, trouvé dans des découvertes à Rochefort-sur-Mer, en mai 1875.

Hauteur, 19 centimètres; largeur, 19 centimètres.

Don de M. de Lavenne, chef de gare de la Compagnie d'Orléans, à Angoulême, à la Soc. arch. et hist., en 1880.

26. Fragment d'un pavé en mosaïque, recueilli à Herculanum, en 1831, par M. l'abbé Descordes.

Longueur, 6 centimètres sur 4 centimètres et demi.

Don de M. le chanoine Descordes.

27. Mosaïques gallo-romaines, découvertes en août 1875, par M. Maurin fils, à Fouqueure, où elles formaient le pavement d'une villa. Série G.

Acquises et extraites par les soins de la Soc. arch. et hist. de la Charente, M. Gustave de Rencogne étant président de cette Compagnie.

28. Plans de deux mosaïques découvertes à Fouqueure.

Ces plans, au trait lavé d'aquarelle, par M. Raymond Guimberteau, sculpteur ornemaniste, ont été dressés par les soins de M. G. B. de Rencogne, lors de l'enlèvement de ces mosaïques.

Don de Mme veuve G. B. de Rencogne à la Soc. arch. et hist., en 1877.

29. Fragment de mosaïque provenant de ruines romaines découvertes au fond de la baie d'Azeffoun, à l'est du cap Corbelin, côte de la Kabylie, et plan de cette mosaïque relevé par M. le capitaine Lagarde.

Hauteur, 31 centimètres; largeur, 37 centimètres.

Don de M. Albert Lagarde, capitaine breveté au 139e régiment de ligne, au Musée de la ville, en 1876.

30. Fragment d'une mosaïque gallo-romaine, découverte à Saint-Ciers, canton de Mansle (Charente) : *sectilia* blancs et verts.

Hauteur, 10 centimètres; largeur, 19 centimètres.

Don de M. le pasteur A. Lièvre à la Soc. arch. et hist., en 1882.

31. Amphores en terre rouge non vernissée, gallo-romaines, trouvées en 1876 dans un champ que l'on fouillait près de Saintes (Charente-Inférieure).

On sait que les amphores servaient à mettre le vin et même le grain.

Sur les sept de type uniforme qui sont ici représentées, une seule est intacte; les autres sont privées de leurs

Série G. anses ou de leur col ; elles sont montées sur un trépied en fer.

Hauteur, 88 centimètres.

Don de Mme veuve G. B. de Rencogne, en 1877.

32. Lampes romaines (deux) en terre cuite, trouvées à Blad-Guilloun, canton des Issers (province d'Alger).

Don de M. Filhon à la Soc. arch. et hist.

33. Carreau de terre cuite (époque gallo-romaine), découvert en mars 1882, lors des fouilles pratiquées pour les fondements de la maison de M. Florat. Il était posé verticalement, derrière la tête d'un squelette, dans un tombeau. Voici l'inscription qu'il porte, péniblement gravée à la pointe sèche :



que nous traduisons ainsi : « Dépôt (sépulture) de Basilie le XI des calendes de février, jour du Soleil, après le consulat d'Horius (Honorius) ».

Hauteur, 30 centimètres; largeur, 30 centimètres.

Don de M. Florat, architecte, à la Soc. arch. et hist.

34. Morceau de ciment provenant d'un tombeau gallo-romain découvert dans la propriété de M. Thomas,

à Pétignac (Charente), et recueilli par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville.

Largeur, 15 centimètres sur 15 centimètres.

Don de M. E. Castaigne.

35. URNE FUNÉRAIRE gallo-romaine, trouvée dans un tombeau en pierre de taille, à Criteuil-Segonzac (Charente).

Don de M. Filhon à la Soc. arch. et hist.

36. POIDS de terre cuite rougeâtre (rompu par le haut), trouvé près de Bourg, près Jarnac (Charente), dans un tombeau.

Don de M. D. Briand, ancien notaire, à la Soc. arch. et hist., en 1884.

37. SUS : petit sanglier en bronze.

Longueur, 5 centimètres; hauteur, 3 centimètres.

Don de M. Audouin, propriétaire à La Côte, commune de Charmant (Charente), à la Soc. arch. et hist., en 1877. La famille Audouin possédait cet objet depuis longtemps.

38. CUILLÈRE romaine en bronze, trouvée dans la forêt de la Braconne (travaux du polygone d'artillerie) en 1881.

Longueur, 13 centimètres.

Don de M. Le Sueur, lieutenant au 21e régiment d'artillerie, à la Soc. arch. et hist., en 1881.

39. PIÈCE D'ARGENT romaine, petit module : dans un grenetis un éléphant, et au-dessous cette inscription : CÆSAR; au revers, dans un grenetis, une lampe, une torche (?), une framée, un casque. On sait que les premières monnaies de César portaient une figure d'éléphant. *Kaisar,* en langue punique, signifie *Éléphant.*

Don de M. Bolhinger, de Châteauneuf (Charente), à la Soc. arch. et hist.

Série G. **40**. MONNAIES romaines (huit pièces) :

Commode et *Claude*, moyens bronzes; *Gallien*, *Aurélien*, *Victorien* et deux *Constantin*, petits bronzes, et une piécette fruste, trouvés au lieu des Fontaines, commune de Bonneville (Charente), par M. de Massougnes père.

Don de M. Albert de Massougnes fils à la Soc. arch. et hist., en 1879.

41. MEULES en pierre, provenant du lieu des Grand'-Maisons, près Jarnac.

Don de M. le pasteur A. Lièvre à la Soc. arch. et hist.

42. MEULE en pierre, provenant des environs de Bourg-Charente.

Don de M. Briand à la Soc. arch. et hist., en 1884.

43. TESSONS DE VASES en terre rouge, dite Samienne, trouvés « un peu au-dessous de Jarnac (1) », près du lieu des Grand'Maisons, où l'on a découvert, il y a quelques années, des fours d'une fabrique de poterie.

Voici les noms des potiers qui peuvent y être relevés : ALBVS, AMPIO, ARDA, ATEI, FAMVL, FELICIO, FRONI (rétrograde), IVILI, MALCIO, METIS, NEBOIN, OFIACVTI, PACONIVS, RVFVS RVFVS, VERIO, VERECVNDI et autres, incomplets ou d'une lecture douteuse.

Don de M. le pasteur A. Lièvre à la Soc. arch. et hist., en 1885.

(1) Voir A. Lièvre, *Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 3e trimestre 1884, p. 207.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

(Série H.)

1. Objets trouvés dans des tombeaux en pierre de taille placés dans d'anciens cimetières de la commune de Criteuil-la-Magdeleine, canton de Segonzac (Charente) : Série H.

Agrafe de ceinturon, bronze ; *anneaux* de bronze, *fibule* de bronze...

Don de M. Filhon, notaire à Ambleville, au Musée d'Angoulême, 1877.

2. Boule, *plaque de ceinturon, petite clé en bronze, grains de collier* en pâte de verre...

3. Petite clé en fer trouvée à Châteauneuf (Charente).

Dons de M. Achille Luneau, de Châteauneuf, à la Soc. arch. et hist.

3 *bis.* Clé en fer trouvée à Basseau.

Don de M. Vincent Simonnet à la Soc. arch. et hist.

4. Soc de charrue (?) en fer, d'ancienne fabrique, trouvé à Châteauneuf (Charente).

Don de M. Achille Luneau, de Châteauneuf, à la Soc. arch. et hist.

5. Épée de fer (rongée par la rouille) trouvée dans la Charente, près de Juac, commune de Saint-Simon.

Longueur, 86 centimètres.

Don de M. Duvignaud, ingénieur en chef.

Série H. **6.** Lame de fer trouvée à Bassac (Charente) par M. Bitaudeau-Boisicard, docteur en médecine à Saint-Même.

Longueur, 69 centimètres.

Don de M. Gigon, docteur en médecine, à la Soc. arch. et hist.

7. Lame de fer trouvée à Rouillac.

Longueur, 44 centimètres.

Don de M. Gigon à la Soc. arch. et hist.

8. Deux cartons où sont fixés : 1° un collier formé de grains en pâte de verre et de deux petits oursins fossiles; deux parties d'une plaque de ceinturon et trois boucles en bronze; une petite clé de bronze; une petite monnaie d'argent; 2° deux lames et un fragment d'agrafe en fer.

Ces objets ont été trouvés par M. Galopeau dans un cimetière mérovingien, près de Breguille, sur la limite des anciennes paroisses de Roullet, Saint-Estèphe et Claix.

Acquis par la Soc. arch. et hist., en 1881.

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE.

(Série I.)

Série I. **1.** Pierre dure, noircie sur sa face et ayant l'aspect du marbre, portant, gravée en creux, en caractères irréguliers, l'inscription suivante :

†. ANNO AB INCARNACIONE DÑI MILLESSIMO.
I.I. PRIDE KLENDAS FEBROARI : OBII DOMNVS
AIMERICVS EX CANONICO MONACVS & VENERABILIS ABA
NANTIOLIENSIS ANGERIACENSI ET QVNCIRCO :
CENOBIORVM ⁝ AMEN.

« Aimeric, abbé de Nanteuil-en-Vallée, de Saint-Jean-d'Angély et de Quinçay, mort le 31 janvier 1002

(1003, nouveau style), figure dans les Catalogues des abbés de Nanteuil et de Saint-Jean-d'Angély, dressés par les auteurs de la *Gallia christiana ;* mais il n'est pas parvenu à leur connaissance en sa dernière qualité d'abbé de Quinçay. Série I.

« Il est probable que cette inscription provient des ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Cybard (1). »

Hauteur, 23 centimètres; largeur, 20 centimètres; épaisseur, 4 centimètres.

2. CHAPITEAU du XII[e] siècle (?), découvert en 1868, rue Tison-d'Argence, entre l'évêché et la place du Mûrier, lors des travaux de fondations d'une maison. Il représente, disposés en cariatides, une femme échevelée, espèce de sirène, que tiennent par la main, de chaque côté, des hommes barbus, dont l'un, coiffé d'une sorte de bonnet à oreilles — ou cornes, — porte une épée courte dans la main gauche, et l'autre une massue dans la droite. Chacune de ces figures se termine en queue de poisson : « *Desinit in piscem* ».

Hauteur, 28 centimètres; diamètre, 37 centimètres.

Don de M. Didier-Fellot, peintre-photographe, en 1879.

3. CHAPITEAU ROMAN (XII[e] siècle) provenant de la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême.

Don de M. Paul Abadie, architecte.

4. CHAPITEAU (XII[e] siècle). Deux monstres en sautoir dont les têtes forment les crochets ou couronnement du chapiteau.

Pierre. Hauteur, 60 centimètres; diamètre, 65 centimètres.

5. CHAPITEAU, même époque et même provenance (?). Deux monstres dressés. (A été martelé.)

(1) Note manuscrite de M. Eusèbe Castaigne, 1847.

Série I. **6.** CHAPITEAU (XIIe siècle). Au centre, dans le bas, une tête de monstre : de sa gueule sortent deux longues tiges d'acanthe enroulées, sur lesquelles sont perchés deux oiseaux aux cols enlacés. De chaque côté, un *cavalier* monté sur une autruche.

Pierre. Hauteur, 60 centimètres; diamètre, 57 centimètres.

7. CHAPITEAU (XIIe siècle). Une colonne engagée : au centre, un personnage — homme — tenant de chaque main le cou d'un serpent ailé — dragon — qu'il s'efforce d'étouffer. Entrelacs.

Hauteur, 57 centimètres; diamètre, 58 centimètres.

8. CHAPITEAU (XIIe siècle). Feuilles d'acanthe liées et superposées.

9. CHAPITEAU à feuilles d'acanthe dressées.

Trouvé dans le jardin de la cure de Chazelles (Charente).

Don de M. l'abbé Laborie, curé de Chazelles, à la Soc. arch. et hist., en 1846.

10. CHAPITEAU (XIIe siècle) à feuilles-palmettes.

Pierre. Hauteur, 54 centimètres.

11. CHAPITEAU (XIIe siècle) tronqué et fût de colonne, provenant de l'église Saint-Jean d'Angoulême.

12. CHAPITEAUX accostés, à feuilles d'acanthe (XIIe siècle).

13. CHAPITEAU à feuilles formant crochets (XIIe siècle).

14. CHAPITEAU (XIIe siècle), entre-croisement végétal.

15. CHAPITEAU à feuillage.

16. FRISE (XIIe siècle) (couronnement d'un pilastre). — Sur une riche ornementation végétale sont posés

deux monstres — dragons — dévorant une tête humaine (le Mal vainqueur du Bien (?); à chaque angle supérieur, une figure chimérique. Pièce remarquable. Série I.

17. FRISE : enroulement végétal.

Hauteur, 62 centimètres; longueur, 67 centimètres.

18. FRISE : un monstre — sorte de léopard décapité — dans un enroulement de feuilles d'acanthe, posé sur un « zigzag » de feuilles disposées en « chevrons brisés ».

Hauteur, 52 centimètres; largeur, 42 centimètres.

19. FRISE (XIIe siècle) : un aigle (?) et un griffon (?) — décapité — dans un enroulement végétal.

Beau spécimen du temps.

Hauteur, 30 centimètres; largeur, 34 centimètres.

20. CHRIST DOCTEUR, plâtre; moulage pris sur l'original de la cathédrale de Cahors.

Le Christ est debout, tenant un livre dans sa main gauche et levant le bras droit.

(Acquis par la ville en 1884.)

Hauteur, 57 centimètres; largeur, 29 centimètres.

21. LE CHRIST bénissant; il tient un livre de sa main gauche, aussi levée. Haut-relief — jusqu'aux genoux à peu près — dans un encadrement ogival à palmettes, et sur le plat, un grenetis de perles (XIIIe siècle).

Spécimen remarquable.

Hauteur, 76 centimètres; largeur, 72 centimètres.

22. GRIFFON (XIIIe siècle) dans un tympan orné de palmettes. Très beau spécimen de la sculpture du temps.

Hauteur, 50 centimètres; largeur, 72 centimètres.

23. GRIFFON dressé.

Provient de l'ancien château d'Angoulême.

Pierre. Hauteur, 60 centimètres.

Série I. **24.** TORSADE, fragment d'archivolte romane (XIIe siècle).

Pierre. Longueur, 52 centimètres; hauteur, 12 centimètres.

25. BANDEAU en damier (XIIe siècle).

Hauteur, 16 centimètres; longueur, 44 centimètres.

26. PIERRE TOMBALE de Pierre de Jambes ou Chambes, chevalier du XIIIe siècle.

Il est figuré couché, casque en tête, couvert d'une tunique fleurdelisée (les lis sont les pièces honorables de l'écusson de cette famille), ayant à son côté une large épée à deux tranchants retenue par un ceinturon.

(Les jambes sont brisées.)

Voici l'épitaphe qui est gravée en creux dans le socle :

DE CHAMBIS DICTVS PETRVS EST TELLVRE RELICTVS
QVEM SI XPISTE PLACET TIBI VIRGO PIISSIMA PLACET
PRETERIENS POSCAT XPISTVM QVOD PACE QVIESCAT
CVM SANCTIS ANIMA NEC INFERNI SCIATYMA AMEN.

Ce monument provient de Vilhonneur, canton de La Rochefoucauld, où il était placé au dehors de l'abside de l'église.

La Société archéologique et historique de la Charente l'a obtenu de cette commune pour son Musée, et a donné, en échange, une plaque de marbre commémorative qui a été incrustée dans l'église de Vilhonneur et inaugurée en juin 1880, M. le pasteur Lièvre étant président de la Société.

Longueur, 2m04; largeur, 72 centimètres; hauteur du socle, 26 centimètres.

27. Aigle (XIIIe siècle) aux ailes éployées, le col tourné à gauche. Il est nimbé. (Figure l'évangéliste S. Jean.) Série I.

Beau spécimen de la sculpture du temps.

Hauteur, 74 centimètres; largeur, 58 centimètres.

28. Tête de monstre posée sur deux pointes de feuilles enroulées (angle de frise ou de chapiteau) (XIIe siècle).

Hauteur, 16 centimètres; largeur, 25 centimètres.

29. Tête d'homme barbu (XIIe siècle).

30. Tête de femme à la chevelure tressée, qui se détache de bandeaux plats et se relève en torsade.

31. Têtes (trois), grandeur naturelle : un homme barbu, deux femmes, ayant appartenu à des statues de pierre.

32. Modillons : tête chimérique, *grimaçante;* tête à large face, *calme*.

33. Modillon : un lion ailé dressé et supportant une banderolle où se trouve gravé : « St MARC » (XVe siècle).

34. Partie d'un Bénitier (?), décoré dans son pourtour de cinq fleurs de lis (XIIIe siècle).

35. Écusson, en pierre, des Valois, comtes d'Angoulême.

Provient d'une tour de l'ancien château d'Angoulême.

Hauteur, 25 centimètres; largeur, 18 centimètres.

36. Dragon en pierre ayant servi de couronnement à un pignon de l'ancien château d'Angoulême. Il est dressé et tient une proie informe dans ses griffes.

Hauteur, 1^m 03.

Série I. **37.** Cep en fer, instrument de torture où l'on retenait les pieds du prisonnier. Trouvé dans les ruines du château d'Ambleville, au fond d'un ancien souterrain.

Longueur, 44 centimètres.

38. Poignard en fer trouvé près de Badon, commune de Roullet (Charente), dans l'emplacement d'une ancienne chapelle dont on a découvert quelques vestiges en faisant des déblais, à 1^{m} 50 de profondeur.

Longueur, 51 centimètres.

Don de M. Grelier à la Soc. arch. et hist.

39. Clé en fer trouvée à Fonds-Terreaux.

Don de M. Alexandre Fouché, de Cerceville (Charente), à la Soc. arch. et hist.

40. Clé en fer (XIVe siècle) provenant d'un tombeau de l'ancienne abbaye des Bénédictines de Saint-Ausone, trouvée lors des travaux de fondations de l'église paroissiale de Saint-Ausone.

Don de M. Léon Garigue, coiffeur.

41. Pièce de bronze affectant la forme d'un godet. Trouvée en 1852 dans les ruines du château d'Ambleville (Charente), incendié en 1548, lors de la révolte contre l'impôt sur le sel.

Don de M. Filhon, notaire, au Musée de la ville.

42. Pavés en terre émaillée provenant de l'ancienne église de Saint-Cybard d'Angoulême. L'un a, sur fond brun, une fleur de lis largement épanouie, en émail jaune; l'autre porte, sur même champ brun, un cerf également en émail jaune; sur les bords, un filet de cette même couleur.

Diamètre, 8 centimètres.

Don de M. Gigon, docteur-médecin, à la Soc. arch. et hist.

43. VASES (deux) du XIIe siècle, en terre roussâtre. Série I.
L'un porte des écussons réchampis de vernis brun; l'autre, des écussons ornementés de filets de vernis vert et brun.

Trouvés dans l'emplacement du château d'Ambleville.

Don de M. Filhon à la Soc. arch. et hist.

44. VASE en terre (XIIe ou XIIIe siècle) trouvé dans un tombeau de l'église de Roullet (Charente).

Don de M. Grelier, entrepreneur, à la Soc. arch. et hist.

45. MONNAIES : deniers d'argent, du type anglo-français, trouvées avec quatre-vingts autres (doubles et deniers d'argent) dans un tombeau de la fin du XIIIe siècle ou de la première partie du XIVe, découvert à Linars par M. Caute, propriétaire.

Don de M. Émile Biais à la Soc. arch. et hist., en 1883.

46. MONNAIES (huit) provenant d'un « trésor » composé d'environ sept cents pièces, contenues dans deux vases de terre, découvert dans le sous-sol d'une maison démolie, en mars 1883, à Champagne-Mouton (Charente).

Don de M. Rempnoulx-Duvignaud à la Soc. arch. et hist., en 1883.

47. ÉCU chargé de trois bandes, surmonté d'une crosse en pierre (XVe siècle). A fait partie de la décoration d'un des pignons de l'ancien château d'Angoulême.(?).

Hauteur, 47 centimètres; largeur, 35 centimètres.

48. SCEAU (matrice) en bronze, rond. « Dans le champ, semé de roses sans nombre, le cardinal d'Albornos est représenté à genoux et revêtu de ses habits pontificaux, offrant au Pape, debout et coiffé de la tiare, un monu-

Série I. ment religieux qui paraît figurer l'Église, et que le Souverain Pontife semble retenir près de lui avec une ancre qu'il tient de la main gauche. Dans la partie inférieure, on distingue les armoiries du cardinal, l'écu timbré du chapeau de sa dignité. »

Il porte cette légende :

S. COMVN. DOM'. ISPAN'. QVA. EGIDIV'.
D'. ALBONOCO. EPS. SABIN. ET. STE. ROM. ECCE. CARDINAL'.
BOR. FVDAVI. ET. DOTAV'.

M. Gustave de Rencogne en a proposé la lecture suivante :

« *Sigillum commune domus Ispane quam dominus Egidius de Albonoco, episcopus Sabinensis et Sancte Romane ecclesie cardinalis, Boronie fundavit et dotavit.* »

Gilles-Alvarez-Carillo d'Albornos, évêque de Sabine et cardinal de l'Église romaine, l'un des plus grands hommes de l'Espagne au XIVe siècle, donna une Constitution nouvelle à la ville de Bologne et y fonda par son testament un collège des Espagnols.

Ce sceau serait celui de cet établissement (1).

Diamètre, 8 centimètres.

Don de M. Edmond Sénemaud, archiviste du département des Ardennes, à la Soc. arch. et hist., en 1865.

49. Donation par Agnès, abbesse de Saint-Ausone, et son couvent, à G. du Breuil, prêtre, d'une maison avec ses dépendances, sise au bourg Saint-Ausone dudit Angoulême.

Charte originale en parchemin, scellée de trois sceaux pendants à double queue, qui sont : 1° le sceau

(1) Voir *Bulletin*, année 1865, p. xxxi.

(de forme circulaire) de l'abbaye de Saint-Ausone, au centre; — 2° le sceau (de forme ovale) de l'abbesse Agnès, à gauche; — 3° le sceau (de forme circulaire) du chapitre Saint-Pierre d'Angoulême, à droite (1). Série I.

Acquise par la Soc. arch. et hist. de la Charente, de la Société polymathique du Morbihan, en 1878.

50. Onze chapiteaux romans (XIIe siècle...), provenant peut-être d'anciennes églises d'Angoulême.

51. Une tête de monstre mutilée dans le bas (modillon).

52. Un fragment de frise à palmettes.

ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

(Série J.)

1. Consoles à modillons provenant des fenêtres du troisième étage du corps de logis de l'ancien château d'Angoulême, où elles supportaient un encadrement à moulures prismatiques (2). Série J.

Voici la description des sujets remarquablement traités ou bien curieux qui s'y trouvent sculptés :

1° *Un colimaçon à figure imberbe* (femme?), coiffée d'un long capuchon pointu à oreilles, comme on en portait au XV[e] siècle. — Hauteur, 34 centimètres; largeur, 38 centimètres.

2° *Un homme* vêtu d'un capuchon de même sorte, buvant à un large flacon. — Hauteur, 30 centimètres; largeur, 45 centimètres.

(1) Note de M. Paul de Fleury.

(2) Michon, *Statistique monumentale*, p. 216.

Série J. 3° *Un homme encapuchonné,* à la figure gouailleuse, portant une règle (un architecte ?). — Hauteur, 34 centimètres; largeur, 48 centimètres.

4° *Un joueur de cornemuse* riant aux éclats. — Hauteur, 35 centimètres; largeur, 40 centimètres.

5° *Un homme* à capuchon muni d'oreilles, jouant du hautbois. — Hauteur, 32 centimètres; largeur, 38 centimètres.

6° *Un singe* tenant un bâton (brisé) — une massue (?) — et de l'autre main un chapeau plat à larges bords — (un chapeau de cardinal ?). — Hauteur, 33 centimètres; largeur, 53 centimètres.

7° *Un singe* — à mi-corps — pressant une bouteille clissée sur sa poitrine. — Hauteur, 31 centimètres. (Il est détaché.)

2. Clés de voute provenant des ruines du cloître du prieuré royal de Lanville :

1° Pierre ronde, de 62 centimètres de diamètre, portant au centre un écusson lisse, orné de lambrequins et entouré d'un feston sexagonal élégant ;

2° Autre, de 57 centimètres de diamètre, ornée de sculptures végétales, du centre desquelles se détache une figure largement épanouie ;

3° Autre (même dimension que la précédente), sur laquelle on distingue un écu aux armes de France d'un très faible relief;

4° Autre, de 45 centimètres, avec les armoiries de la maison de Saint-Gelais (XVIe siècle) ;

5° Autre (même dimension), avec les armoiries de la maison des Taillefer, anciens comtes d'Angoulême ;

6° Autre, de 35 centimètres de diamètre : au centre un écu portant un chevron, un lambel à deux pendants en chef, et en pointe un croissant. Ces armoiries, d'une famille que l'on n'a pas encore déterminée, sont

sur un des contre-forts de l'église de Lanville, au midi; Série J.

7° Autre, de 30 centimètres, portant au centre un cœur enflammé, percé diagonalement de deux flèches;

8° Pierre oblongue, de 31 centimètres dans sa plus grande largeur, sur laquelle on lit l'inscription suivante, disposée sur une banderolle, en caractères gothiques : « *Spes mea Deus* ».

Don de M. Delalande oncle, propriétaire à Angoulême, à la Soc. arch. et hist., en 1866.

3. Clé de voute décorée des armoiries de la famille de Nesmond.

Provient de la voûte de l'escalier de la maison de Nesmond, devenue l'hôtel de la *Table royale,* et actuellement la propriété de M. Brout. Entrées : rues Marengo et des Arceaux.

Hauteur, 38 centimètres.

4. Clé de voute provenant d'une maison sise rue de Beaulieu.

Cette pierre sculptée représente un écu surmonté d'un casque fermé (chevalier).

Hauteur, 51 centimètres; largeur, 36 centimètres.

5. Inscription de la petite cloche de l'église de Magnac-sur-Touvre (Charente), accompagnée des armoiries du parrain Gérauld et de celles de la marraine Renée des Ages :

L'an mil V^c lv Gerauld Renée des Ages,

et les écussons des familles dénommées : l'un portant une tour et non une ruche, comme certains auteurs l'ont répété, d'après la *Statistique monumentale ;* l'autre

Série J. un cygne dont le col est passé dans une couronne fleuronnée. — Moulage.

Cette cloche est l'une des plus anciennes de ce département : 1555.

Don de Mme veuve Gustave de Rencogne à la Soc. arch. et hist., en 1878.

6. Moulage de la cloche paroissiale de Puyréaux, canton de Mansle (Charente).

Voici l'inscription qu'elle porte :

† Sancte Laurentie, ora pro nobis.............

Hauteur, 33 centimètres; diamètre, 37 centimètres.

Acquis par la ville en 1884.

7. Pierre provenant d'un colombier du XVIe siècle; elle porte, gravée, l'inscription suivante :

SACRIS DIVAE VENER. AVIBVS, FORMA,
PERNICITATE, CLEMENTIA, MVNDITIE, FOECVN-
DITATE, FIDE CONIVGII, CVRA DOMVS SOBOLISQVE
INTER CONIVGES COMMVNI, MIRABILIBVS, AEDIFIC-
ARI COEPTVM CAL. IVL. AN. CH. M. D. LX.

Largeur de la pierre, 58 centimètres; hauteur, 46 centimètres; épaisseur, 15 centimètres.

Don de M. Bachelier, maire de Chebrac, canton de Saint-Amant-de-Boixe (Charente). Cette inscription a été reproduite et traduite par M. Castaigne, bibliothécaire, dans le journal *le Charentais,* numéro du 26 novembre 1842.

8. Pierre murale. Dans sa partie supérieure, divisée en deux travées : 1° les armes de la ville d'Angoulême; 2° les armoiries du maire Pascault, qui sont : 3 têtes de mort posées 2 et 1, accompagnant 2 ossements en sautoir.

Hauteur, 37 centimètres; largeur, 55 centimètres.

Cette pierre était encastrée dans le rempart, entre la porte de Chande et la tour du Gouverneur. Série J.

Il était d'usage, lorsque l'on réparait une brèche du mur de la ville, d'y appliquer soit les armes de la cité, soit celles d'un haut personnage, soit celles, enfin, du maire présent. Les maires furent fidèles à cette coutume. Voici l'inscription dont elle est chargée (1) :

L'an mil cinq cens trante quatriesme,
Pierre Pascault, homme de [grant?] renom,
Par bon accord fut maire d'Angolesme.
Il fit cecy. Dieu lui fasse pardon. Amen.

9. Pierre murale, large de 66 centimètres et demi sur 59 centimètres, et d'une épaisseur de 5 centimètres, chargée de l'inscription suivante, gravée en creux :

FORTITVDO. MEA. CIVIVM. FIDES.
DV. REGNE. DV. TRES. CHRESTIEN.
LOVYS. DV. NOM. ROY. DE. FRANCE. ET.
NAVARRE. DE. LA. 2ME. MARRIE. D'AN-
THOINE. RACAVLT. ESCVYER. SVR. DE.
LA. CROIS. CONSER. DV. ROY. AV. SIEGE.
PRESAL. D'ANGOIS. EN. LANNEE.
1645.

Cette pierre a été trouvée dans l'un des greniers de l'ancien hôtel de ville ; elle provenait d'une partie de la muraille de la ville qui fut réparée en 1645, du temps de la mairie de A. Racault.

10. Pierre carrée, décorée en haut d'une tête d'angelot et de deux mains, une à chaque angle, tenant les enroulements d'un cartouche où se trouvait insérée une

(1) M. l'abbé Michon a reproduit cette inscription dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, p. 245.

Série J. plaque de cuivre (?) chargée d'une inscription funéraire (?).

Provient de l'ancienne église Saint-Antonin d'Angoulême.

Hauteur, 49 centimètres; largeur, 55 centimètres.

11. PIERRES décorées de figures, passant pour avoir fait partie d'un trumeau de cheminée du château de Brie, près La Rochefoucauld, et insérées plus tard dans la façade d'une maison.

L'une représente la *Tempérance :* une femme tenant une coupe et un fruit; l'autre, la *Justice :* une femme tenant une épée et portant une balance.

A l'angle, cette inscription : *Temperantia, Justicia;* une partie de bordure en oves.

Ces très médiocres sculptures (95 centimètres sur 74 centimètres) sont datées : 1611.

Don de M. Fermond, ancien secrétaire de la mairie de La Rochefoucauld, à la Soc. arch. et hist., en 1863.

12. DAUPHIN dressé provenant de la « maison Saint-Simon » (XVIe siècle), sise rue de la Cloche-Verte.

Pierre. Hauteur, 48 centimètres.

13. CHIFFRES ET PALMES (estampages en plâtre) de la colonne de marbre noir commémorative du duc d'Épernon, qui légua son cœur à la ville d'Angoulême, dont il avait été le gouverneur.

Le cœur de ce trop fameux personnage fut, en conséquence, déposé dans une urne qui surmontait cette même colonne, érigée précédemment dans une chapelle latérale de la cathédrale Saint-Pierre (première travée en entrant, à gauche), et placée, depuis plusieurs années, en dehors de cette église, à peu près vis-à-vis de la place qu'elle occupait.

Don de M. Antonio Brogiotti, mouleur à Angoulême, à la Soc. arch. et hist., en 1877.

14. BOISERIE (partie d'une) sculptée, chargée d'une guirlande de fleurs et de fruits, couronnée d'une tête d'angelot ; pilastre avec chapiteau (XVII[e] siècle). Série J.

15. PETIT CARTOUCHE surmonté d'une tête d'angelot. Bois sculpté du XVII[e] siècle.

16. HERCULE : personnage barbu, nu, tenant une massue (brisée) de la main gauche.

Sculpture en bois du XVI[e] siècle; provient d'une cheminée du temps. (Supportait un écusson ?)

17. VASE en terre rousse (pot à anse), vernissé légèrement de vert à l'orifice; sa panse est chargée de sillons.

Trouvé avec un double tournois de Louis XIII dans une tombe du vieux cimetière de Pranzac (Charente), près de la « Lanterne des morts ».

Don de M. Comte-Libertie, percepteur, à la Soc. arch. et hist., en 1880.

18. CROSSE en bronze — jadis doré — formée d'une simple volute, trouvée dans le tombeau d'une des dernières abbesses des Dames bénédictines de Beaulieu, lors des fondations du Collège royal (aujourd'hui Lycée) (1).

Don de M. Paul Abadie, architecte, à la Soc. arch. et hist., en 1846.

19. ÉPERONS (deux) du XV[e] siècle (?), en fer, trouvés près d'Ambleville (Charente).

Don de M. Filhon, notaire à Ambleville, à la Soc. arch. et hist.

20. ÉPERON en fer (XVI[e] siècle) trouvé à Châteauneuf (Charente).

Don de M. Usson, quincaillier à Châteauneuf, à la Soc. arch. et hist.

(1) Voir *Bulletin* et *Statistique monumentale* de Michon, p. 270.

Série J.

21. Fers de fabrication anglaise, trouvés avec des ossements de chevaux dans des fouilles opérées au Pont-Roux.

Don de M. Paul Perrot à la Soc. arch. et hist.

22. Fer de mule (XVIe siècle) trouvé dans les fouilles du château d'Angoulême.

23. Serrure à verrou, en fer (XVIe siècle), provenant du Périgord, près Angoulême.

Don de M. Baillely, receveur des contributions indirectes, à la Soc. arch. et hist., en 1882.

24. Clés (sept) des anciennes portes de la ville de Confolens (Charente) (XVIIe siècle). — Moulages en plâtre.

Don de M. Léonide Babaud-Laribière à la Soc. arch. et hist.

25. Clé en fer (XVIIe siècle) provenant de l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Cybard.

Don de M. Billard, typographe, à la Soc. arch. et hist.

26. Verrières (deux) du XVIe siècle, provenant de la maison qui appartenait à la famille de Saint-Simon, et qui fut construite à cette époque à Angoulême, sur les confins de la paroisse Saint-André et près celle de Saint-Antonin. Au XVIIIe siècle, cette maison fut louée, moyennant 400 francs, par M. le comte de Saint-Simon au Corps de Ville pour y loger la maréchaussée.

Don de M. Amédée Nouel, en 1877.

27. Fragments de verres à boire (cinq) et d'autres verres, fioles, etc.; en tout, sept, du XVIe siècle.

Provienment des fouilles pratiquées lors des fondations de l'hôtel de ville.

28. Reliquaire en étain, à toiture, sans ornements, à charnière, trouvé dans le massif du maître-autel de l'église des Capucins, lors de la construction de la caserne d'infanterie du quartier Saint-Roch. Ce reliquaire contenait, avec des reliques, un petit feuillet de parchemin signé d'Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, et portant la formule latine de la consécration de l'autel, le 18 du mois d'octobre 1615, à la bienheureuse Vierge. Série J.

Voici cette inscription, relevée sur l'original, encore déposé dans le reliquaire :

« *Anno Dni millesimo sexcentesimo decimo quinto die decima octava mensis octobris. Ego Anthonius de La Rochefoucault, Episcopus Engolismensis, consecravi ecclesiam et altare hoc in honorem beatæ Mariæ virginis et reliquas sanctorum Laurentii et Hilarii papæ et martiris in eo inclus de singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de rera indulgentia in forma Ecclesiæ consueta concessi. — Antonius, Eps. Engolismensis.* » — Sur le pli : « *Hic sunt reliquiæ sanctorum martirum Laurentii et Hilarii papæ et martiris.* »

Ce reliquaire mesure 7 centimètres de largeur sur 7 centimètres de hauteur et 4 centimètres et demi d'épaisseur. Sur les côtés il porte, gravé à la pointe sèche, en caractères irréguliers : *Hic sunt reliquiæ sanctorum martirum Hilarii papæ et martiris et Laurentii martiris.*

Don de M. l'abbé Brunelière, archiprêtre de la cathédrale, à la Soc. arch. et hist.

29. Reliquaire (XVII[e] siècle) : dans un cadre en bois sculpté, le Christ étendu, mort (broderie sur

Série J. satin blanc), entouré de fleurs en papier doré où se trouvent quelques fragments d'os.

Don de Mme veuve Boucher, d'Angoulême, à la Soc. arch. et hist.

30. MORTIER en bronze (XVIe siècle) portant sur son cylindre cette inscription en relief : GILLAVME — ROVL — 1594. Ces mots séparés par une fleur de lis.

Hauteur, 12 centimètres; diamètre, 15 centimètres.

Acquis par la Soc. arch. et hist. en mai 1881.

31. SCEAU de Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès. Matrice originale : bronze de 16 millimètres de diamètre. Il est chargé des armes de Saint-Gelais : écartelé au 1 et 4 de gueules à la croix d'argent, au 2 et 3 de gueules au lion d'or couronné et lampassé; la légende est : IACOBUS DE SANCTO GELASIO EPS. VTICENCIS.

Don de M. Prosper Hyrvoix à la Soc. arch. et hist.

32. MÉDAILLONS (moulages) : portrait en profil, à droite, avec la légende : « O. D. S. G. E. », pour *Octovianus de Sancto Gelasio episcopus*. Portrait à gauche, profil, avec la légende : « IA. D. S. G. VTICE. E. », pour *Iacobus de Sancto Gelasio Uticensis episcopus* ». Portrait en profil, à gauche, lauré, qui passe pour être celui de Mellin de Saint-Gelais. Sans légende.

Diamètre, 26 centimètres, non compris la bordure.

Sous ce même numéro se trouvent exposés des fragments de frise (moulages) de la chapelle de Notre-Dame du Salut, élevée au commencement du XVIe siècle par J. de Saint-Gelais. Cette chapelle était placée auprès de l'abside de Saint-Pierre. Décapitée par la chute d'un des deux clochers de l'église cathédrale, lors des guerres religieuses, elle résista néanmoins pendant

plus de deux siècles à l'action du temps, mais elle fut définitivement mutilée par suite d'une incurie déplorable et, ensuite, démolie pour le dégagement de la cathédrale. Série J.

Ce qui reste de cette chapelle prouve hautement qu'elle était bien une œuvre charmante, élégante et spirituelle de la Renaissance française.

33. François IIII, duc de Mantoue. Année 1621 (?). Médaillon en fonte de fer trouvé dans la Charente.

Don de M. Bourgine, directeur de l'École de natation, au Musée de la ville.

34. Le Christ couronné d'épines. Haut-relief en forme de médaillon, où se trouve gravé : ECCE [...]MO *(Ecce homo);* sur l'encadrement : EGO SVM PASTOR BONUS (XVIIe siècle).

35. Ange tenant une banderolle lisse. Médaillon pierre (XVe siècle).

Diamètre, 55 centimètres.

36. Médaillon en terre cuite de Chaumont (Loir-et-Cher) : B. FRANKLIN. AMÉRICAIN. *Nini F.* 1777.

Le graveur-céramiste J.-B. Nini (1717-1786) a laissé une série de médaillons de personnages illustres ou célèbres du XVIIIe siècle.

Don de M. Émile Biais à la Soc. arch. et hist.

37. Médaille bronze (tronquée) : TOMAS. NI... PP^A. QVINTVS. Le Pape est de profil, à gauche, couvert de ses habits pontificaux. Revers : Le Pape dans une nacelle, sur les flots agités, rame de la main droite et porte de l'autre main une oriflamme à hampe en forme de croix, ornée des deux clés de saint Pierre;

Série J. en face de lui, un autel flamboyant. Sur la coque de la nacelle : ECCLESIA. Dans le bas, rompu : [...ALOTIS.

Don de M. Lucien Brunetaud à la Soc. arch. et hist.

38. Médaille bronze, de 5 centimètres de diamètre, à l'effigie d'un Angoumoisin, M. Rousseau, qui occupa avec distinction un emploi élevé à la Monnaie de Paris et s'acquit une grande réputation comme numismate.

Cette médaille, gravée par M. Alphée Dubois, porte en légende circulaire, côté face :

J.-A. ROUSSEAU, ANTIQUAIRE;

Au revers, dans le champ :

NÉ A ANGOULÊME, LE 18 MAI 1800.

Au-dessous, les deux faces d'une monnaie attribuée par M. Rousseau à Charlemagne, ayant d'un côté le mot :

CAROLVS,

Et de l'autre :

ECOLISINA (1).

Don de M. Rousseau à la ville, en 1855.

39. Duc d'Épernon.
Bronze doré.

Legs de M. Prosper Hyrvoix au Musée de la ville, en 1881.

40. Même. Bronze.

Don de M. Prosper Hyrvoix à la Soc. arch. et hist.

(1) M. Eusèbe Castaigne a donné une note sur cette médaille et sur M. Rousseau dans le *Bulletin*, année 1855, p. 7 et 8.

41. Médaille de bronze décernée à un groupe de fabricants de papier d'Angoulême admis à l'Exposition universelle de Londres, en 1862. — « D. Maclise, dess.; Wyon, *fec.* » (Cette médaille fut remise, à titre de dépôt, à la mairie par les intéressés.) Série J.

42. FRANÇOIS · DVC · DE · VALOIS · COMTE · D'ANGOLESME · AV · X · AN · D · S · EA · — Buste du prince à droite, les cheveux longs, coiffé d'un bonnet, vêtement à grand col rabattu.

R/. Salamandre à droite : NOTRISCO · ALBVONO · STINGO · ELREO · MCCCCCIIII.

Médaille argent, 66 millimètres.

LOYSE · DVCHESSE · DE · VALOIS · COMTESSE · D'ANGOLESME · — Buste à droite, avec le voile de veuve relevé.

R/. MARGVERITE · FILLE · DE · CHARLES · COMTE · D'ANGOLESME · — Buste à droite, bonnet tuyauté, voile de deuil.

Médaille argent, 68 millimètres.

43. Médaille d'argent, décernée à la Société archéologique et historique de la Charente.

44. Médailles en terre cuite (trois), très grand module, à l'effigie du roi Louis-Philippe Ier, commémoratives de la construction de l'église Saint-Jacques de L'Houmeau (1840), du Collège royal (1843) et du marché couvert du Minage (1844).

Doivent provenir du fonds de l'ancien Musée municipal d'Angoulême.

45. Trois pièces d'argent : un écu, un teston et un demi-écu, de Henri III de France; de Henri II, roi de

Série J. Navarre (mari de Marguerite d'Angoulême), et de leur fille, Jeanne d'Albret.

Ces monnaies ont fait partie d'un petit trésor composé d'environ 175 pièces d'or et d'argent du XVIe siècle, découvert en mai 1878, dans un escalier de pierre, lors de la démolition d'une vieille maison de la rue du Sauvage, entre la rue Saint-Martial et sa voûte.

Don du propriétaire de l'immeuble, M. Durandeau, boulanger, à la Soc. arch. et hist.

46. Jeton de Louis XIV : le roi de profil; au revers, un grenadier fleuri qu'éclaire le soleil rayonnant; légende : « *Dat fructus datque coronas. — Ordinaire des guerres* ».

Trouvé dans un jardin de la route de Lavalette.

Don de M. Maret à la Soc. arch. et hist.

47. Marguerite de Valois ou d'Angoulême, d'après un portrait présumé de cette princesse exposé au musée de Blois.

Sœur aînée du roi François Ier, Marguerite naquit à Angoulême, le 11 avril 1492, dans une salle de la tour ronde qui flanque la façade est de l'hôtel de ville (1); elle était fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. A dix-sept ans, « on la maria avec Charles, duc d'Alençon ». Devenue veuve, elle épousa Henri d'Albret, roi de Navarre et prince de Béarn (1527).

« Poète et conteur tour à tour »,

Marguerite d'Angoulême fut « une princesse de très « grand esprit et fort habile, tant de son naturel que

(1) On sait que l'hôtel de ville occupe l'emplacement de l'ancien château.

« de son acquisitif ». Ce jugement porté par Brantôme a été ratifié par la postérité. Série J.

Photographie donnée par M. Millochin à la Soc. arch. et hist.

48. Une Mézée du Corps de Ville d'Angoulême au XVIe siècle (1572), grandeur de l'original, publiée pour la première fois (1868) d'après le *Mémorial* manuscrit des archives de l'hôtel de ville, pour son *Étude sur la commune d'Angoulême*, par M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente.

Chromolithographie d'Édouard May, sous verre, encadrée.

Note explicative de cette Mézée par M. G. de Rencogne. (Pièce encadrée et sous verre.)

Don de Mme veuve G. B. de Rencogne, en 1877.

49. Portrait de Ravaillac (1).

Don de M. Paul de Fleury à la Soc. arch. et hist., en 1885.

50. Figurine en bronze : un personnage vêtu à la Louis XV.

51. Vue d'Angoulême en 1753, côté sud-est; gravure par B. Audran, d'après d'Abos de Bianville. (Encadrée et sous verre.)

Don de M. Émile Biais à la Soc. arch. et hist., en 1884.

52. Vues photographiques du château d'Angoulême. (Deux dans le même cadre.)

53. « Plan des Isles et Maisons d'Angoulême, dédié et présenté à Monsieur Tvrgot, chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires

(1) Reproduction de vieilles gravures. (Voir la publication de M. Paul de Fleury sur *les Ravaillac d'Angoulême*. — *Bulletin* de 1882.)

Série J. de son Hôtel, Intendant en la Généralité de Limoges, par son très humble et très obéissant serviteur Bourgeois, Ingénieur-Géographe, 1764. »

Cette inscription, écrite dans un cartouche dessiné et lavé — dans le goût du temps, — accompagne un plan du château et des quartiers voisins.

Don de M. Émile Biais à la Soc. arch. et hist., en 1883.

54. JETON de Fontenay, président de la Chambre de Louise de Savoie.

Bronze.

55. MÉDAILLON en terre cuite : PÉAN, SEIGNEUR DE MOSNAC, par J.-B. Nini.

Ce numéro, avec les nos 39, 42 et 42 *bis*, ont été légués à la ville par M. Prosper Hyrvoix, en 1881. (Voir le *Bulletin*, année 1883, p. xx.)

56. CINQ MÉDAILLONS en bronze, moulés sur les originaux en terre cuite du graveur-céramiste J.-B. Nini :

1. Ch.-Juste, prince de Beauvau;
2. J.-D. Leray de Chaumont, intendant des Invalides;
3. Mlle Leray de Chaumont;
4. M. Leray de Chaumont fils;
5. Catherine II, impératrice de Russie.

Don de M. Prosper Hyrvoix à la Soc. arch. et hist., en 1878.

57. LA « MAISON SAINT-SIMON ». Cet hôtel, bâti au XVIe siècle par un ascendant du célèbre auteur des *Mémoires,* a servi de caserne à la maréchaussée, au XVIIIe siècle (1). Il est aujourd'hui singulièrement délabré.

Acquis par la Soc. arch. et hist., en 1883.

(1) Photographie prise sur l'aquarelle de M. le colonel Meyret, qui est au Musée de peinture.

58. PORTRAITS au fusain, par M. Ed. May : M. l'abbé Michon, auteur de la *Statistique monumentale de la Charente,* etc.; M. Léonide Babaud-Laribière, ancien représentant du peuple, préfet de la Charente, publiciste, etc... Série J.

Ces deux portraits sont sous verre et dans le même cadre.

Don de M. Émile Biais à la Soc. arch. et hist., en 1885.

59. FIGURES DE CÉSARS (onze), médaillons (moulages) en plomb, provenant du cabinet de M. le comte de Jarnac.

ETHNOGRAPHIE.

(Série K.)

1. INSCRIPTION koufique de la muraille orientale de Jérusalem. Série K.

2. FRISE du tombeau de la vallée de Hirmom. (Estampages pris sur les sculptures taillées dans le rocher.)

3. FRONTON de la porte intérieure du tombeau des Juges, à Jérusalem (34 pièces).

Les objets classés sous ces trois numéros ont été rapportés de Terre-Sainte par M. l'abbé J.-H. Michon et offerts par lui à la Soc. arch. et hist. de la Charente.

4. VASE en terre noire, pâte fine, trouvé à Lima (Pérou), « dans un tombeau antique ». Il est à double

Série K. panse et figure deux personnages. L'anse de ce vase part du dos de l' « *homme* », aboutit à sa tête en formant un angle obtus et est munie d'un goulot.

Hauteur des figures, 16 centimètres; largeur, 14 centimètres; jusqu'à la pointe du goulot, 22 centimètres.

5. VASE en terre noire, même origine que le numéro précédent. Il affecte la « forme d'un canot » aplati sur ses côtés et se termine en haut par cinq feuilles aiguës. Son anse est en demi-cercle et s'allonge verticalement en goulot.

« Ces vases sont connus dans le Pérou sous le nom de *huecas* (1). »

Don de M. Julien Laferrière, lieutenant de vaisseau, ancien élève de l'École de marine d'Angoulême, en 1836, au Musée de la ville.

6. VASES péruviens (cinq) en terre noirâtre, pâte demi-fine, découverts dans des tombeaux au Pérou (2).

Don de M. Barbot de Saint-Marc de La Trésorière, lieutenant de vaisseau, en 1836, à la ville.

7. VASE en terre rougeâtre non vernissée, trouvé dans un tombeau, près Blidah, et qui passe pour avoir servi au maréchal Bugeaud pendant son séjour en Afrique (?).

Don de M. de Fleury, docteur-médecin, à la Soc. arch. et hist., en 1866.

(1) M. Eusèbe Castaigne a publié une note sur ces deux vases dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Charente*, en 1836, p. 203 et 204. Sa note est accompagnée du dessin de ces deux vases.

(2) L'un de ces vases a été noté et lithographié à la suite des deux numéros précédents par M. Eusèbe Castaigne. (*Annales*, t. XVIII, p. 204.)

8. Figurine en pâte de verre bleu : statuette funéraire d'Égypte. Série K.

Don de M. Edmond Sénemaud, archiviste de la Mayenne, à la Soc. arch. et hist.

9. Rondelle, imitation calcaire dite *monnaie des Pyramides*, recueillie en 1859 par M. Augustin de Chancel sur le sol qui environne les pyramides de Guzeh (Égypte).

Don de M. A. de Chancel à la Soc. arch. et hist.

10. Pied d'une momie égyptienne, recueilli en mars 1859, dans les fouilles du tombeau de Zaccorah, par M. Augustin de Chancel, administrateur et membre du comité de direction de la Compagnie universelle du canal de Suez.

Don de M. A. de Chancel à la Soc. arch. et hist.

11. Pierre rougeâtre (1), carrée, chargée d'une inscription orientale. Elle constituait la partie supérieure de l'inscription placée au-dessus de la porte de la grande Zaïoua (mosquée-école) du village de Menzel, situé sur le territoire de Gabès (sud de la Tunisie). Menzel a été détruit par les Français le 7 août 1881.

Hauteur, 25 centimètres; largeur, 30 centimètres.

Don fait au Musée de la ville, en 1882, par M. le commandant C. Denis, chef de bataillon au 107e d'infanterie de ligne, alors détaché en Tunisie, à Gabès.

(1) Cette pierre est très dure; elle a été détachée péniblement, par le moyen d'une lame d'acier maintenue entre deux feuilles d'alfa. M. le commandant Denis y a employé les hommes du « peloton de punition ».



Série K. **12**. Casque anglais, en cuivre, portant sur le devant cette devise, inscrite autour d'un léopard :

HONI · SOIT · QUI · MAL · Y · PENSE.

On y lit aussi :

THE KINGS et EMSDORF.

Provient du cabinet de M. le comte de Jarnac, dont une partie fut transportée à Angoulême par ordre du représentant du peuple Romme (1), en date du 4 ventôse an II.

(1) Voir *M. le Comte de Jarnac et son château*, d'après des documents inédits, par Émile Biais, p. 22, 54 et 55.

TABLE DU CATALOGUE.

TEMPS HISTORIQUES.



INVENTAIRE

DES

OBJETS MOBILIERS

EXISTANT DANS LES CHATEAUX

DE

LA ROCHEFOUCAULD

VERTEUIL ET LA TERNE

A LA MORT DE FRANÇOIS VIII DE LA ROCHEFOUCAULD (1728)

PAR

M. P. DE FLEURY

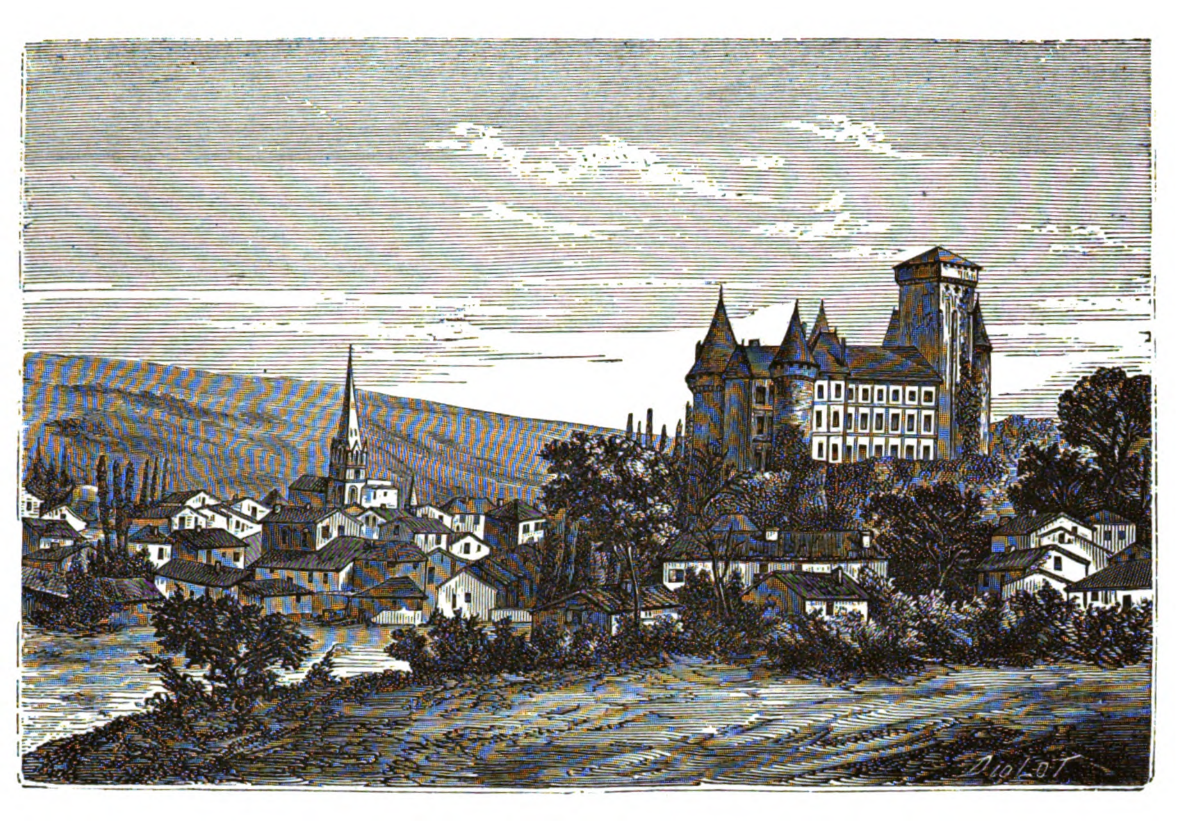
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

QUELQUES jours après la mort de François VIII, duc de La Rochefoucauld, ses deux fils, Alexandre, duc de La Rochefoucauld et de La Rocheguyon, pair de France, et Guy, comte de La Rochefoucauld, son frère, de concert avec dame Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois, leur mère, veuve commune en biens du feu seigneur duc, firent faire l'inventaire de tous les meubles qui existaient alors dans les trois châteaux de La Rochefoucauld, de Verteuil et de La Terne, qui formaient, en Angoumois et en Poitou, l'hérédité dudit seigneur. Cette importante opération, commencée le 9 novembre 1728, ne fut achevée que le 24 du même mois, ayant duré douze jours, dont quatre furent em-

ployés au château de La Rochefoucauld, cinq à celui de Verteuil, trois à celui de La Terne, et elle eut pour résultat un cahier de quarante-huit feuillets, format in-folio, dont on trouvera ci-après une transcription conforme à l'original quant au sens, la correction en plus.

Le cahier-minute qui renferme le triple inventaire dont il vient d'être parlé, n'est pas seulement défectueux par les incorrections dont il fourmille ; son état de conservation laisse beaucoup à regretter, surtout dans certaines parties. En effet, si les feuillets 1 à 36 sont restés à peu près intacts, il en est tout autrement des suivants et surtout des huit derniers. On ne sera donc pas surpris de voir des lignes de points remplacer souvent les parties détruites.

Mais ces lacunes ne sont qu'un des motifs qui m'ont déterminé, je pourrais dire forcé à résumer en quelques pages les neuf feuillets qui contiennent la momenclature des 1,069 ouvrages dont se composait, en 1728, la bibliothèque du château de Verteuil. Il y aurait eu grand intérêt à reproduire intégralement le catalogue d'une bibliothèque dont le noyau a été l'ancienne « librairie » d'Anne de Polignac, si les indications portées à l'inventaire avaient permis, au moyen des dates des ouvrages, de suivre pas à pas les accroissements donnés à ce dépôt, d'abord par la veuve de



VILLE ET CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD


UNIV.
OF

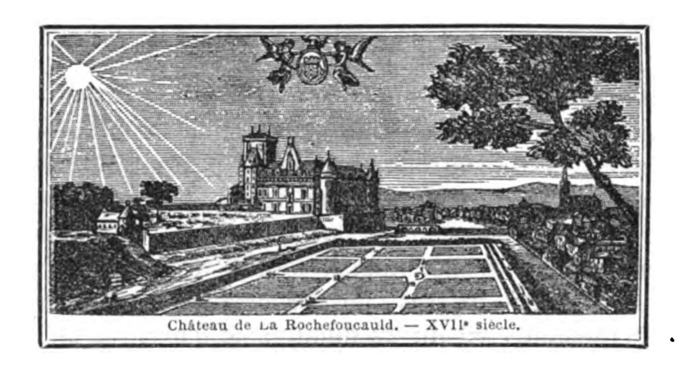
François II de La Rochefoucauld elle-même (1), puis par ses successeurs. Mais le notaire, peu préoccupé de distinguer les éditions, ne s'est pas même astreint à reproduire exactement les titres des ouvrages et les noms des auteurs, si bien que, dans un très grand nombre de cas, ils sont défigurés au point de n'être pas reconnaissables. En présence de cette difficulté, force m'a été de passer sous silence les livres imprimés pour consacrer quelques pages aux manuscrits, qui, quoique peu nombreux, intéressent à un bien plus haut degré l'histoire locale. Plus heureux, en effet, que les imprimés, qui ont été dispersés pendant la période révolutionnaire, les anciens

(1) Anne de Polignac était fille de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont et de Randan, et de Jeanne de Jambes, sœur d'Hélène de Jambes, femme de l'historien Philippe de Commynes. « Cette dame, « dit Gaspard Chabron, fut laissée bien jeune par son père sous la « tutelle et gouvernement de sa mère, soutenue de la faveur de la reine « de France Anne, de laquelle elle portoit le nom comme estant sa « filleule, et qui l'eut en grande recommandation. » Elle était née vers 1495 et épousa en premières noces Charles de Bueil, comte de Sancerre, issu de l'ancienne maison des comtes de Champagne, qui fut tué à la bataille de Marignan et duquel elle eut un fils, Jean, comte de Sancerre, mort sans alliance. Son second mari fut François II, comte de La Rochefoucauld, qu'elle épousa en 1518 et duquel elle eut trois fils, François, Charles et Jean, et quatre filles, Françoise, Jeanne, autre Françoise et Marie. Devenue veuve pour la seconde fois, elle vint s'établir au château de Verteuil, où elle reçut, le 6 décembre 1539, l'empereur Charles-Quint, qui lui rendit publiquement ce témoignage « qu'il n'estoit jamais entré en maison qui sentît mieux la vertu, « honnesteté et seigneurie que celle-là ». L'auteur déjà cité, Gaspard Chabron, ajoute qu'ayant été troublée par le vicomte de Polignac, son cousin, dans la possession de la terre de Randan, Anne de Polignac laissa à demi achevé le château de Randan pour aller reconstruire celui d'Onzain et le couvent des Cordeliers du même lieu, où elle fut enterrée.

manuscrits du château de Verteuil ont pu figurer au nombre de dix-sept à la vente qui a eu lieu à Paris, chez M. Charles Labitte, le 18 mars 1879. C'est seulement à cette date qu'ils ont été séparés pour passer, quatre à la Bibliothèque nationale, quatre entre les mains de M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia, un dans le cabinet de M. le marquis de Lambertye, un dans la collection de M. le comte Armand et un dans celle de M. Bachelin. On n'a pas oublié que c'est dans les reliures de neuf d'entre eux que M. Léopold Delisle, le savant administrateur général de la Bibliothèque nationale, a retrouvé des fragments d'ouvrages imprimés à Angoulême par nos premiers typographes, Pierre Alain et André Chauvin, en 1491, 1492 et 1493. Ce dernier fait, joint à la provenance des manuscrits, leur donne une valeur de plus et achève de justifier les développements dans lesquels je n'ai pas craint d'entrer à leur sujet, en utilisant dans mon travail les notices que M. Léopold Delisle leur a consacrées (1).

(1) *La bibliothèque d'Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême*, par Léopold Delisle. Paris, 1879.




Château de La Rochefoucauld. — XVII[e] siècle.

AUJOURD'HUI neuvième jour du mois de novembre mil sept cent vingt-huit, environ les sept heures du matin, par devant nous notaire du duché-pairie de La Rochefoucauld et présents les témoins ci-après nommés, a comparu en sa personne Izaac-François Faure, sieur de Grandmaison, demeurant au bourg d'Aigre en Poitou, lequel, comme fondé de procuration de très haut et très illustre monseigneur Alexandre, duc de La Rochefoucauld et de La Rocheguyon, pair de France, prince de Marcillac, grand-maître de la garde-robe du Roi, chevalier des ordres de Sa Majesté, et de très haut et très illustre monseigneur Guy, comte de La Rochefoucauld, maître de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, demeurant en leur hôtel, à Paris, rue de Seine, paroisse de St-Sulpice, ledit très haut et très illustre seigneur duc de La Rochefoucauld donataire entre vifs et légataire universel, et ledit seigneur comte de La Rochefoucauld légataire particulier de défunt très haut et très illustre monseigneur François, duc de La Rochefoucauld, pair de France, prince de Marcillac, marquis de Barbezieux, comte de Durtal, baron d'Anville et autres lieux, grand-maître de la garde-robe du Roi, chevalier des ordres de Sa Majesté, suivant son

testament olographe du 16 août 1720, l'exécution duquel, ainsi que d'un écrit aussi olographe du même jour 16 août 1720, contrôlés et insinués partout où besoin a esté, ils ont consenti par acte passé par devant Lorimier et son confrère, le 20 du mois d'avril dernier, dûment scellé, auquel lesdits testament et codicille ont été déposés, de l'ordonnance de monsieur le lieutenant civil du 22 dudit mois d'avril et an, et en ces qualités lesdits seigneurs duc et comte de La Rochefoucauld seuls intéressés dans la succession de feu mondit seigneur François, duc de La Rochefoucauld, leur père, au moyen de la renonciation faite à sa succession par madame Émerie de La Rochefoucauld, duchesse de Crussol, leur sœur, par son contrat de mariage avec monseigneur Charles-Emmanuel de Crussol-St-Sulpice, duc d'Usez, premier pair de France, passé devant ledit Lorimier et son confrère, le 3 janvier 1725, lequel dit sieur de Grandmaison, en vertu de la procuration desdits seigneurs duc et comte de La Rochefoucauld du 30 mai dernier, passée par devant ledit Lorimier et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, scellée ledit jour, a requis être transporté au château de la présente ville de La Rochefoucauld pour procéder à l'inventaire de tous les meubles et effets mobiliers, de quelque nature qu'ils soient, qui sont et se trouveront dans ledit château et ensuite dans les autres châteaux, maisons et autres lieux appartenant audit feu monseigneur François, duc de La Rochefoucauld, leur père, dans les provinces d'Angoumois et de Poitou, déclarant qu'il nomme pour expert, pour faire la prisée et estimation desdits meubles, Jean Pouvereau, maître tapissier, demeurant en la présente ville de La Rochefoucauld, qu'il fera trouver audit château, ce que lui ayant accordé, nous nous serions transportés avec ledit sieur de Grandmaison audit château, où étant nous aurions

fait rencontre de maître Daniel Arnaud, juge sénéchal de la baronnie de Verteuil et de la châtellenie de Salles, demeurant aux Touches, paroisse de Barro, en Angoumois, fondé de procuration de très haute et très illustre madame Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois, duchesse de La Rochefoucauld, veuve dudit feu seigneur très haut et très illustre François, duc de La Rochefoucauld, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre eux, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer, ainsi qu'elle advisera ci-après, que comme exécutrice, conjointement avec monseigneur le marquis de Liancourt ci-après nommé, du testament olographe de mondit seigneur François, duc de La Rochefoucauld, et aussi fondé de procuration de très haut et très illustre monseigneur Henri-Roger de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, lieutenant général des armées du Roi, au nom et comme exécuteur, conjointement avec ladite dame duchesse de La Rochefoucauld, du testament olographe ci-dessus daté, lequel dit sieur Arnaud, en vertu de la procuration de ladite dame duchesse de La Rochefoucauld et dudit seigneur marquis de Liancourt du 20 juin dernier, passée par Lorimier et son compagnon, notaires au Châtelet de Paris, scellée ledit jour, a déclaré qu'il entend et est fondé d'assister à l'inventaire des meubles et effets de la succession dudit feu monseigneur François, duc de La Rochefoucauld, et à cet effet, il nomme pour expert de sa part Pascal Guillaud, maître orfèvre, demeurant en la présente ville de La Rochefoucauld, lesquels dits Pouvereau et Guillaud, arbitres ci-dessus nommés, ayant été mandés et ayant comparu à l'effet de faire la prisée et estimation desdits meubles, nous avons d'eux pris le serment au cas requis, de procéder fidèlement et en conscience à ladite estimation, après quoi nous avons vaqué audit inventaire, sous les protestations

par lesdits sieurs de Grandmaison et Arnaud de ne nuire ni préjudicier à aucun des droits desdits dame duchesse de La Rochefoucauld, seigneurs duc et comte de La Rochefoucauld et seigneur marquis de Liancourt, comme s'ensuit, les clefs nous ayant été représentées par Michel Duchiron, concierge dudit château.

I.

CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD.

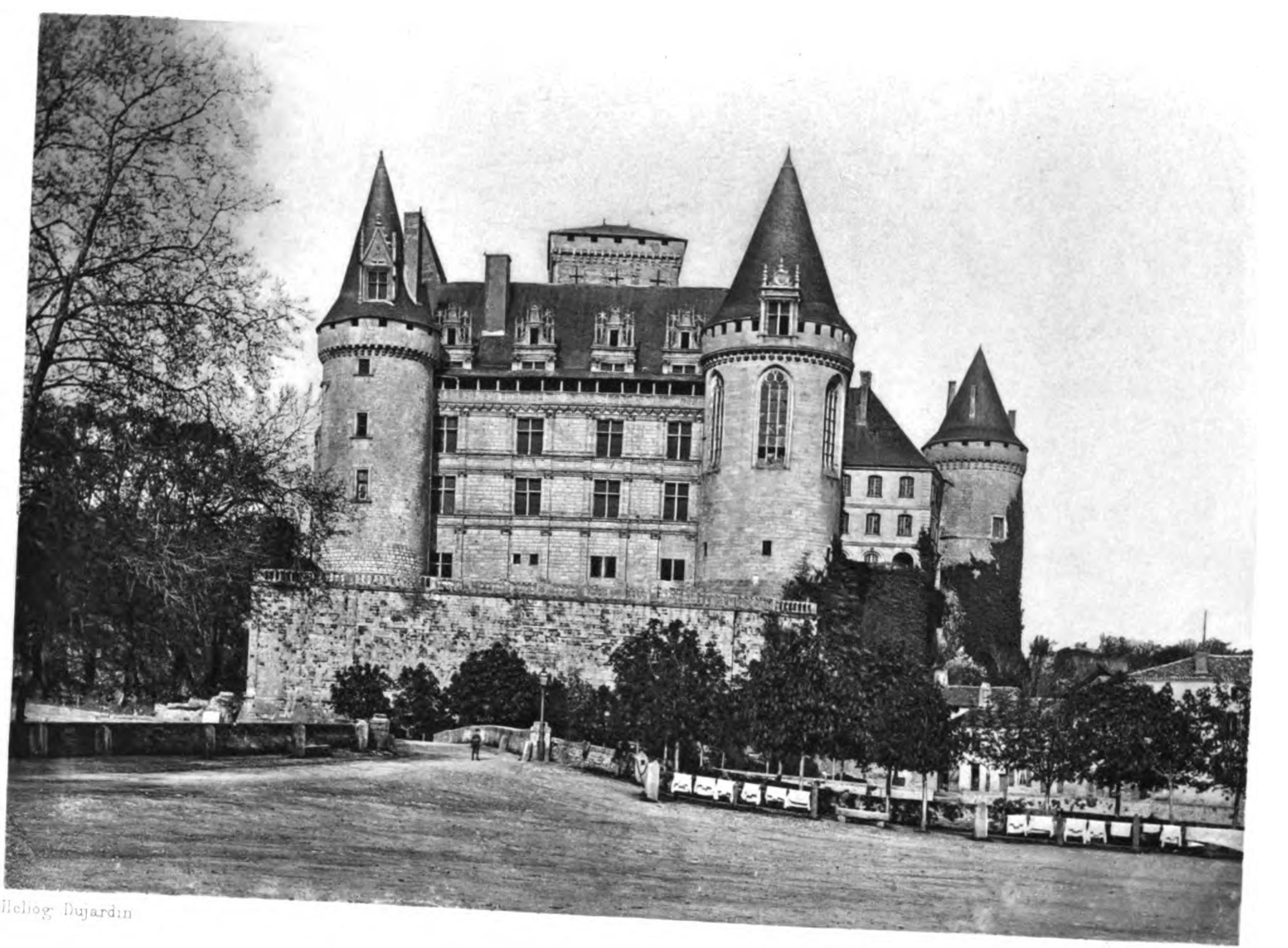
Vacations des 9, 10, 12 et 13 novembre 1728.

PREMIÈREMENT, étant entrés dans la grande salle basse, s'y est trouvé :

1. Deux tables rondes, estimées par lesdits experts, 4 livres ;
2. Plus vingt-quatre chaises garnies de brocatelle, fort usées, estimées par lesdits experts, 18 livres;
3. Plus un dais à bandes jaunes et rouges, tendu, fort usé, estimé 20 livres ;
4. Plus deux grands chenets de cuivre, à l'antique, estimés 12 livres ;
5. Plus une paire de tenailles et une pelle de fer, le tout estimé 1 livre 10 sous.

Et de ladite chambre sommes allés dans l'antichambre de monseigneur, où s'est trouvé :

6. Quatre fauteuils, fort anciens et usés, de tapisserie de roses, estimés 4 livres ;



Heliog. Dujardin

LA ROCHEFOUCAULD

Phot E Ricard


UNIV.
OF
MICH.

7. Plus une vieille table de chêne, carrée, et une autre table de bois de noyer, fort usées, estimées 2 livres ;
8. Plus cinq tapis de Turquie, percés en divers endroits, estimés 100 livres ;
9. Plus une paire de chenets de cuivre, fort anciens, estimés 2 livres ;
10. Plus un vieux dais à bandes vertes, estimé 5 livres ;
11. Plus un lit de sangle, fort usé, estimé 15 sous ;
12. Plus deux tableaux de chasse, savoir un sur la cheminée, représentant une chasse au cerf, et l'autre, à l'opposite de la cheminée, représentant une chasse au sanglier, sans cadres et sur toile fort ancienne, estimés 15 livres ;
13. Plus deux grands tableaux, sans cadres, représentant, l'un madame de Puizieux, l'autre madame de Sillery, estimés 6 livres.

Et de ladite antichambre sommes allés à la chambre de monseigneur, dans laquelle s'est trouvé :

14. Deux fauteuils de velours, à ramages verts, fleurs blanches, deux petites chaises de tapisserie à bâtons rompus, le tout fort usé, estimé 5 livres ;
15. Plus une forme de bois, couverte d'une tapisserie ancienne et mauvaise, estimée 30 sous ;
16. Plus neuf pièces de tapisserie appelées *des Bûcherons,* fort vieilles et gâtées en plusieurs endroits, estimées 150 livres ;
17. Plus un marche-pied de joncs, fort usé, estimé 3 livres ;
18. Plus une table de marbre dont le coin est cassé, posée sur son pied de bois de noyer, estimée 9 livres ;
19. Plus une petite cassette de bois d'ébène, fort antique, dont le pied est de bois de noyer, estimée 50 sous ;

20. Plus une table de bois de noyer, avec son tiroir, fort usée, estimée 3 livres ;

21. Plus un bois de lit dans lequel s'est trouvé une paillasse fort usée, un lit de plume couvert d'un « couety » de Bretagne fort usé, pesant, avec son traversier, soixante livres, estimés 25 livres ;

22. Plus deux matelas de laine couverts de vieille futaine, pesant, les deux, soixante livres, estimés 14 livres ;

23. Plus deux couvertes de laine, vieilles, percées et mangées des teignes, estimées 3 livres ;

24. Plus une paire de chenets à grosses pommes de cuivre, une pelle, une paire de pincettes et des tenailles de fer, le tout estimé 10 livres.

Et de ladite chambre sommes allés dans la chambre de madame, où s'est trouvé :

25. Une petite table de bois de chêne et un vieux tapis façon de Turquie fort usé, le tout estimé 6 livres ;

26. Plus deux petits sièges tendus à plein de brocatelle, avec sept tabourets pareillement couverts de brocatelle, le tout estimé 30 sous ;

27. Plus un grand rideau de serge rouge qui est à une fenêtre, avec un petit « mollet » d'or faux, le tout estimé 50 sous ;

28. Plus une petite table carrée, de bois de noyer, fort usée, et un fauteuil de paille, le tout estimé 20 sous ;

29. Plus un foyer de fer, savoir : la pelle, les tenailles et les pincettes, le tout estimé 3 livres ;

30. Plus cinq pièces de tapisserie de brocatelle, fort usées, estimées 15 livres ;

31. Plus une petite armoire de bois de noyer, faite en menuiserie, fort usée, estimée 30 sous ;

32. Plus une petite table pliante carrée, de bois de noyer, faite en menuiserie, fort usée, estimée 2 livres ;

33. Plus une petite vieille chaise percée couverte de serge rouge, fort usée, avec son bassin d'étain, le tout estimé 50 sous ;

34. Plus un vieux morceau de bergame et un petit tapis de serge verte, le tout très usé, estimé ensemble 2 livres.

Et de ladite chambre sommes entrés dans un petit cabinet, où s'est trouvé :

35. Deux chandeliers de vermeil servant à la chapelle, un bénitier et son goupillon, aussi de vermeil, deux canettes, un plat pour les canettes, une croix, une boîte à hosties, un calice et sa patène, le tout de vermeil et pesant 34 marcs et demi, estimé à raison de 43 livres le marc, faisant pour le tout 483 livres 10 sous ;

36. Plus deux reliquaires et deux vases de bois uni, et une petite table de bois de noyer servant à la chapelle ;

37. Plus six petits flambeaux de cuivre, fort anciens et usés, estimés ensemble 9 livres ;

38. Plus le grand et le petit manteau et le chapeau rouge de feu monseigneur le cardinal (1), le tout fort usé et gâté par les teignes, n'ayant pas été estimé.

39. Plus un bassin, un vase, une aiguière et deux salières, le tout de cuivre émaillé, estimé 10 livres ;

40. Plus deux boules de marbre, estimées 10 sous ;

(1) François de La Rochefoucauld, fils de Charles de La Rochefoucauld, né en 1558, créé cardinal en 1607, transféré du siège de Clermont à celui de Senlis en 1613, et mort en 1645.

41. Plus deux écritoires, une garnie d'argent et l'autre couverte de veau, estimées 6 livres ;
42. Plus une cassette de pièces rapportées, estimée 25 sous ;
43. Plus un tric-trac ancien et usé, estimé 2 livres ;
44. Plus une écritoire de bois de noyer, une table de pareil bois noir, deux petits bureaux en forme de cabinet, de bois d'ébène façonné, le tout ancien et usé, estimé 8 livres ;
45. Plus un petit cabinet de bois noir, à tiroirs, quatre cassettes, dont deux sont couvertes de veau et les deux autres sont de bois de noyer, dans l'une desquelles s'est trouvé plusieurs livres et un soufflet fort ancien, lesdits cabinet et cassettes aussi fort anciens et usés, estimés 6 livres ;
46. Plus deux petits tabourets de brocatelle, estimés 15 sous ;
47. Plus un gobelet d'étain doré, ancien, estimé 30 sous ;
48. Plus une corbeille de faïence avec un petit coffre émaillé à mettre des bagues et bijoux, fort anciens, estimée 5 livres ;
49. Plus un petit bénitier d'ébène garni d'argent, estimé 25 sous ;
50. Plus un petit coffre émaillé, estimé 2 livres ;
51. Plus un mauvais tapis vert, une petite hotte de paille renfermée dans une boîte de sapin, estimés 3 livres ;
52. Plus plusieurs tableaux attachés au mur, estimés 6 livres ;
53. Plus trois pots de chambre de faïence, estimés 10 sous ;
54. Plus une soucoupe couverte de cuivre émaillé, et un verre dont le pied est de vermeil doré, où il y a des armes, une petite statue de marbre et un chameau sur un piédestal, estimés 6 livres ;

55. Plus une petite cuvette couverte de marbre « grâce », façonnée, estimée 50 sous;
56. Plus une petite statue représentant une Vierge, en marbre blanc, estimée 3 livres;
57. Plus une tasse en verre blanc façonné, estimée 15 sous;
58. Plus un « sepère » de cuivre, cassé et sans pied, estimé 10 sous;
59. Plus une petite grotte en coquillages, dans une petite boîte, qu'on n'a pas estimée à cause de son inutilité;
60. Plus trois petits sachets de satin jaune, estimés 15 sous;
61. Plus huit petits tableaux de paysages, avec les cadres vieux et usés, estimés 4 livres;
62. Plus un tableau à pots de fleurs, avec son cadre fort ancien et doré, estimé 25 sous;
63. Plus un autre tableau représentant feu monseigneur François, premier duc de La Rochefoucauld, avec son cadre doré, estimé 5 livres;
64. Plus un grand tableau, dans un cadre noir, qui est un Crucifix, et un autre tableau, avec son cadre doré, qui est aussi un Crucifix, estimés ensemble 7 livres;
65. Plus un tableau représentant une *Descente de croix,* avec son cadre doré, et un autre tableau représentant un enfant avec un bouquet, dans un cadre noir, estimés 50 sous;
66. Plus un tableau sur son châssis, sans cadre, représentant une Vierge et un enfant, et à côté défunt monseigneur premier duc de La Rochefoucauld, estimé 7 livres;
67. Plus un tableau d'un *Ecce Homo,* dans un cadre doré, estimé 1 livre;

68. Plus un tableau d'une Vierge et de St Joseph, dans un cadre doré, estimé 25 sous ;

69. Plus un tableau de St François, dans un cadre doré, estimé 1 livre ;

70. Plus un missel pour la chapelle ;

71. Plus *les Fleurs de la vie des Saints* et les œuvres de St François de Sales, le tout ensemble faisant 12 volumes, estimé 12 livres ;

72. Plus un tableau dans un cadre doré, représentant un jeune enfant, derrière lequel est écrit : HENRY-ACHILLE DE LA ROCHEFOUCAULD, estimé 3 livres;

73. Plus un tableau représentant une jeune fille, derrière lequel est écrit : MARIE-CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD, FILLE DE FRANÇOIS VI DE LA ROCHEFOUCAULD ET DE ANDRÉE DE VIVONNE, estimé 2 livres.

Et dudit cabinet sommes allés dans la chambre de la galerie basse, dans laquelle s'est trouvé :

74. Un bois de lit de noyer, fait en menuiserie, estimé 4 livres ;

75. Plus une paillasse, un lit de plume pesant, avec son traversier, cinquante-sept livres, une couverte déchirée et trouée, un matelas de laine couvert de vieille futaine, fort usé, pesant trente-sept livres, le tout estimé 20 livres ;

76. Plus une table unie, en bois de noyer, fort usée, estimée 2 livres ;

77. Plus deux fauteuils anciens, couverts de velours vert, fort usés, estimés 30 sous.

Et de ladite chambre sommes allés dans la garde-robe y joignant, dans laquelle s'est trouvé :

78. Un bois de lit en noyer, fait en menuiserie, fort usé et vermoulu, estimé 3 livres ;

79. Plus une vieille paillasse de toile d'étoupe, fort usée, estimée 6 sous ;

80. Plus, autour dudit châlit, trois rideaux, deux bonnes-grâces et un dossier, en vieille serge verte trouée, estimés 3 livres ;
81. Plus une petite armoire de bois de noyer, usée et vermoulue, estimée 30 sous ;
82. Plus un mauvais siège pliant, tout usé, estimé 5 sous ;
83. Plus un petit tabouret percé, avec un timbre de plomb au-dessus, estimé 30 sous ;
84. Plus un tapis de serge verte, tout usé, estimé 10 sous ;
85. Plus une paire de petits chenets de fer, anciens, de médiocre pesanteur, estimée 20 sous.

Et la nuit étant survenue, nous avons remis à demain pour la continuation dudit inventaire.

Et advenant le lendemain, dixième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, nous nous sommes transportés audit château, accompagnés dudit sieur de Grandmaison et desdits arbitres, et ce environ les sept heures du matin, où étant, ledit sieur Arnaud présent, sommes allés et descendus dans les cuisines, où s'est trouvé :

86. Six grands chenets de fer, dont deux sont rompus et hors de service ;
87. Une paire de gros chenets de fonte, estimés, avec les six chenets de fer, 20 livres ;
88. Trois mauvaises tables ou madriers, estimés 5 sous ;
89. Deux vieux buffets, un tour à pâtisserie, une méchante couchette, le tout fort vieux et rompu, et un vieux coffre de bois de noyer, le tout estimé 3 livres.

Et de là sommes entrés dans le garde-manger, où s'est trouvé :

90. Une mauvaise table de bois de chêne, usée, et deux madriers, le tout estimé 25 sous ;

91. Plus une grande poële à frire, avec un gril, le tout fort usé, estimé 1 livre;

92. Plus un mortier de métal avec son pilon de fer, estimé 14 livres;

93. Plus une grande poëlonne de cuivre servant à laver la vaisselle, fort usée et trouée, estimée 6 livres;

94. Plus une cuvette de cuivre rouge, ornée des armes de la maison, estimée 14 livres;

95. Plus un vieux saloir de bois, estimé 10 sous;

96. Plus un grand pot de fer contenant environ quatre seaux, estimé 6 livres.

Et dudit garde-manger sommes entrés dans une grande chambre qui a sa vue sur la plate-forme, dans laquelle ne s'est rien trouvé, non plus que dans le petit garde-manger y attenant.

Et de là sommes entrés dans la grande salle du commun, autrement *des Comédies,* où s'est trouvé seulement :

97. Quatre vieux bahuts dont deux sont sans couvertures, fort anciens, usés et vermoulus;

98. Trois bancs en madriers, estimés, avec lesdits bahuts, 4 livres;

99. Plus une chaise à porteurs, fort ancienne et usée, estimée 3 livres.

Et de là sommes entrés dans l'office où s'est trouvé :

100. Trois brocs et trois buires, le tout d'étain commun, sans couvercles, à l'exception de l'un des brocs qui a le sien, le tout pesant soixante livres, estimé à raison de 10 sous la livre, faisant 30 livres;

101. Plus une poëlonne d'airain contenant environ deux seaux, ancienne et fort usée, estimée 3 livres;

102. Plus une pelle de fer estimée 10 sous ;

103. Plus un mortier de marbre blanc cassé et enchâssé dans du bois, estimé 15 sous;

104. Plus un mauvais fauteuil et une mauvaise chaise toute pourrie et ne pouvant servir, estimés néanmoins 10 sous ;

105. Plus quatre méchants bancs de bois, pourris, quatre tréteaux et une grande table de bois de noyer, le tout fort usé, estimé ensemble 2 livres.

Et de là sommes montés dans la grande salle haute, au-dessus de la grande salle basse, où s'est trouvé :

106. Une paire de gros chenets à pommes de cuivre, estimés 12 livres;

107. Plus un ancien billard, le tapis de serge verte usé et percé en divers endroits, estimé 5 livres ;

108. Plus une grande table de bois de noyer qui s'allonge par les deux bouts, sur les tréteaux, faite à l'antique, estimée 6 livres ;

109. Sur laquelle table il y a un grand tapis de Turquie, estimé 34 livres.

Et de là sommes entrés dans la grande chambre qui est à côté, où avons trouvé :

110. Un bois de lit et une paillasse, estimés 5 livres, plus un lit de plume en coutil de Bruxelles, pesant cinquante livres, le traversier pesant neuf livres, le matelas de laine, couvert de futaine, pesant trente livres, et une couverte de laine blanche, fort usée, le tout estimé 50 livres;

111. Plus la garniture dudit lit, composée de quatre rideaux, deux cantonnières, deux bonnes-grâces, trois pentes de dehors, trois soubassements et quatre pommes, le tout de plusieurs étoffes à carreaux brodés d'or, avec des bandes de broderie fond vert, ornées de franges et

« molets » d'or et d'argent, le tout fin, doublé d'une moire d'or, comme aussi la courte-pointe dudit lit, de pareils moire, franges et molets, le tout estimé 80 livres ;

112. Plus une table de bois de noyer avec ses deux tiroirs, fort usée, estimée 3 livres ;

113. Sur laquelle table s'est trouvé un grand tapis à fond d'argent, avec des fleurs de laine et soie en broderie, fort usé et déchiré, estimé 7 livres ;

114. Plus une petite table carrée, de bois de noyer, estimée 25 sous ;

115. Plus un tapis de serge verte, à frange de soie verte, fort vieux, estimé 3 livres ;

116. Plus une paire d'anciens chenets, à pommes de cuivre, estimés 8 livres ;

117. Plus une pelle rompue, des pincettes et des tenailles de fer, le tout estimé 50 sous ;

118. Plus un vieux tapis de Turquie, servant de tapis de pieds, estimé 40 sous ;

119. Plus une tapisserie appelée l'*Histoire de Latone*, en cinq pièces dont une est coupée en quatre morceaux, et une autre tenture de tapisserie appelée *des Comtes de Flandre*, en neuf morceaux, tant dans ladite salle que dans la chambre, en la place de la tapisserie appelée *de Jérusalem*, qui a été envoyée à Paris, lesdites deux tentures estimées 200 livres.

Et de là sommes entrés dans la garde-robe de ladite chambre, dans laquelle s'est trouvé :

120. Un bois de lit de noyer, fait en menuiserie, avec un matelas de laine couvert de toile fort usée, pesant dix-huit livres, un traversier de vieux coutil rempli de plume et pesant quatre livres, et une vieille couverte de laine blanche, trouée en divers endroits, le tout estimé 8 livres ;

121. Plus deux petits chenets de fer battu, anciens et de médiocre pesanteur, estimés 30 sous;

122. Plus un petit tabouret percé, couvert de serge jaune usée, estimé 10 sous;

123. Plus un fauteuil garni de vieille moquette usée, estimé 10 sous;

124. Plus un petit tabouret garni de moquette, estimé 5 sous.

Et de ladite garde-robe sommes entrés dans le cabinet qu'on appelle *des Tableaux,* où se sont trouvés :

125. Trois tableaux avec leurs cadres dorés, le premier représentant Silvia Pica de la Mirandole (1), le second madame de Guiercheville (2), et le troisième une Madeleine que les anges emportent au ciel, les trois estimés 8 livres;

126. Plus un autre tableau représentant madame l'abbesse de Poissy (3), avec un cadre de bois de noyer, et un autre tableau sans cadre, représentant la Vierge et plusieurs anges avec des fleurs, estimés ensemble 3 livres;

127. Plus deux autres tableaux, avec leurs cadres dorés, l'un représentant S[t] Jérôme et l'autre une Madeleine, estimés ensemble 4 livres;

128. Plus un petit tableau sans cadre, représentant S[t] Grégoire, estimé 15 sous;

129. Plus quatre tableaux, avec leurs cadres de bois, fort anciens, représentant des mers et vaisseaux, estimés 10 livres;

(1) Silvia Pica de la Mirandole, première femme de François III de La Rochefoucauld, fils de François II de La Rochefoucauld et d'Anne de Polignac.

(2) La marquise de Guiercheville, femme du seigneur du Plessis-Liancourt et mère de Gabrielle du Plessis qui fut mariée à François IV de La Rochefoucauld.

(3) Marie de La Rochefoucauld, fille de François II de La Rochefoucauld et d'Anne de Polignac.

130. Plus un autre tableau, avec son cadre de bois, représentant Notre-Seigneur à Emmaüs, avec deux apôtres, ledit tableau très vieux, estimé 3 livres ;

131. Plus un autre tableau, avec son cadre, représentant une « licsure » et une écrevisse, et un autre tableau représentant l'*Adoration des trois Rois*, avec son cadre de bois, les deux estimés ensemble 8 livres ;

132. Plus un tableau, avec son cadre, représentant Louis XIII, roi de France, estimé 20 sous ;

133. Plus un autre tableau représentant la *Pucelle d'Orléans*, estimé, avec son cadre, 3 livres 10 sous ;

134. Plus un autre tableau, avec son cadre, représentant des poules, et un autre représentant une illustre femme romaine, estimés 3 livres ;

135. Plus un autre tableau peint sur bois, avec son cadre, représentant des enfants nus qui se battent, et deux autres tableaux, représentant l'un une corbeille et une coupe de fleurs, l'autre un bassin (?) de fruits, les trois ensemble estimés 5 livres ;

136. Plus quatre tableaux dont l'un représente un enfant avec une branche, un autre une dame tenant une rose à la main, le troisième une corne d'abondance, et le quatrième le comte de la Mirandole, tous très gâtés et usés, estimés ensemble 4 livres ;

137. Plus un tableau représentant le baron d'Estissac (1), estimé 15 sous ;

(1) Benjamin de La Rochefoucauld, baron d'Estissac, fils de François IV de La Rochefoucauld et de Clauda d'Estissac.

138. Plus quinze petits tableaux peints sur bois, avec leurs cadres, représentant des têtes d'hommes et de femmes, estimés ensemble 10 livres ;

139. Plus quatre-vingt-cinq tableaux, sans cadres, représentant aussi des têtes d'hommes et de femmes illustres, estimés 15 sous la pièce, revenant les quatre-vingt-cinq à 63 livres 15 sous ;

140. Plus un damier de bois d'ébène, sans dames, estimé 20 sous ;

141. Plus deux tableaux, avec leurs cadres dorés, représentant l'un François VI, duc de La Rochefoucauld, l'autre François VII, aussi duc de La Rochefoucauld, les deux estimés 7 livres ;

142. Plus deux tableaux, avec leurs cadres dorés, représentant des vierges avec des fleurs, estimés 5 livres ;

143. Plus un autre tableau peint sur bois, représentant une vierge avec un enfant, estimé 30 sous ;

144. Plus deux autres tableaux, avec des cadres noirs, représentant des....., estimés 40 sous ;

145. Plus un grand tableau sans bordure, représentant un Prométhée, fort ancien et usé, estimé, avec un cadre de miroir, 30 sous.

Et du cabinet des tableaux sommes allés dans la chambre haute au-dessus de l'appartement de basse galerie, ayant vue sur la basse-cour, dans laquelle s'est trouvé :

146. Deux petites tables de bois de noyer, faites en menuiserie, estimées 3 livres ;

147. Plus un bois de lit garni d'une paillasse, le tout ancien et usé, estimé 5 livres ;

148. Plus un lit de plume, un matelas couvert de futaine, pesant trente livres, une couverte de laine blanche, ancienne et usée, et la garniture

du lit, en drap d'Espagne, consistant en quatre rideaux, deux bonnes-grâces, trois pentes, trois soubassements et trois pommes de même drap, avec une frange et des mollets d'argent fin, ladite garniture doublée de satin jaune, le tout fort ancien et usé, estimé ensemble 75 livres;

149. Plus un tapis de même drap, garni des mêmes frange et mollets, estimé 5 livres;

150. Plus deux fauteuils et cinq chaises, le tout couvert de même drap gris, avec les mêmes frange et mollets, à l'exception d'un dossier dont les frange et mollets manquent, lesdits objets fort anciens et usés, estimés 9 livres;

151. Plus quatre sièges pliants, couverts de serge jaune, anciens et usés, estimés 30 sous;

152. Ladite chambre garnie d'une tapisserie en neuf pièces, fort ancienne et usée, représentant l'*Histoire de Jacob* ou l'*Histoire de St Consistant*, estimée 120 livres.

Et de là sommes entrés dans la garde-robe qui prend vue sur la grande basse-cour, à côté de ladite chambre, où s'est trouvé :

153. Un vieux bois de lit usé, avec une paillasse, un petit matelas de laine pesant vingt-cinq livres, un traversier de plume pesant quatre livres, et un méchant tour de lit de brocatelle fil et laine, le tout très usé et gâté, estimé 7 livres;

154. Plus une vieille forme couverte de toile vieille et usée, estimée 20 sous;

155. Plus deux petits chenets de fer rompus par le milieu, estimés 10 sous;

156. Plus une vieille table pourrie, estimée 10 sous;

157. Plus deux petits tabourets dont un percé, anciens et usés, estimés 5 sous.

Et de là sommes allés dans une autre chambre, au bout des galeries, autrefois appelée la chambre de mademoiselle de Lulière, où avons trouvé :

158. Deux bois de lit en noyer, faits en menuiserie, dont l'un est fort usé, estimés ensemble 6 livres ;

159. Plus deux paillasses de toile, usées, estimées 10 sous ;

160. Plus les deux garnitures desdits lits, en serge rouge, garnies de franges et mollets de soie, fort anciennes et trouées, et une couverte de laine bleue, le tout estimé 10 livres ;

161. Plus une vieille table de bois de noyer, estimée 20 sous ;

162. Plus deux vieux fauteuils couverts de moquette et usés, estimés ensemble 35 sous ;

163. Plus deux chaises couvertes de tapisseries anciennes à chevrons brisés (1), estimées 3 livres ;

164. Plus deux vieux pliants couverts de toile, estimés 10 sous ;

165. Plus ladite chambre tendue de six pièces de tapisserie désassorties, savoir deux pièces de gombeaux *(sic)*, une de pot de fleur, une de la création du monde, les deux autres de fontaines, avec une entrée, deux de feuillages, fort anciennes et usées, estimées 120 livres ;

166. Plus un pot de chambre d'étain, estimé 15 sous ;

167. Plus un petit tapis rouge, troué et usé, estimé 20 sous.

Et dans les petits cabinets servant de décharge à ladite chambre il ne s'est rien trouvé.

(1) Aux armes de la maison de La Rochefoucauld qui sont : *Burelé d'argent et d'azur de 10 pièces, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écimé.*

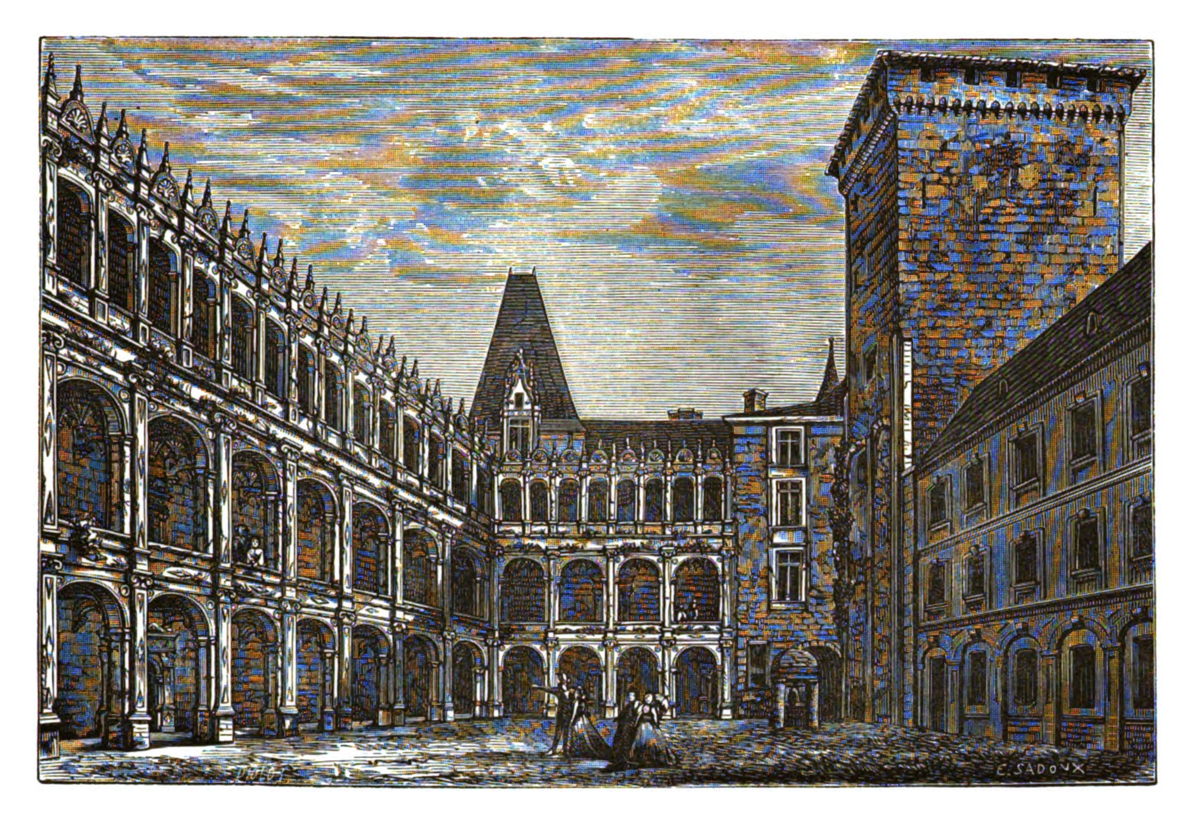
Et de là sommes allés dans la chambre de la haute galerie joignant le garde-meuble, appelée la chambre *des gentilshommes,* où s'est trouvé :

168. Un petit bois de lit et une paillasse, le tout fort usé, estimé ensemble 4 livres ;
169. Plus un petit traversier pesant, avec son coutil fort usé, quatre livres, estimé 25 sous ;
170. Plus un petit tour de lit de serge rouge, avec six petites pièces fort usées, le tout estimé 7 livres ;
171. Plus une couverte de laine blanche, usée, estimée 15 sous ;
172. Plus une vieille table de noyer, usée, avec un tapis de serge jaune, aussi usé, le tout estimé 20 sous ;
173. Plus deux vieux fauteuils garnis de moquette, vieux et usés, estimés 15 sous ;
174. Plus une chaise et un tabouret, de pareille garniture, estimés 10 sous ;
175. Plus un grand et ancien tapis de Turquie, tout troué, estimé 20 sous ;
176. Plus deux anciens chenets à pommes de cuivre, dont l'un manque de la moitié de la garniture, estimés 30 sous.

Et la nuit étant survenue, avons discontinué et nous sommes retirés et remis à demain pour la continuation dudit inventaire.

Et advenant le douzième jour dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, sommes allés audit château avec ledit sieur de Grandmaison et lesdits arbitres, vers les sept heures du matin, où étant, ledit sieur Arnaud présent, nous sommes allés à la grande chambre du garde-meuble, dans laquelle nous avons trouvé :

177. Un méchant bois de lit, avec une paillasse dessus, le tout fort usé, estimé 2 livres ;



CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD
(Cour d'honneur)

178. Plus cinq petits matelas de laine couverts de vieille toile et futaine, le tout fort ancien et usé, pesant les cinq ensemble cent quatre livres, le tout estimé 15 livres;

179. Plus deux autres matelas de bourre, fort anciens et usés, estimés les deux 3 livres;

180. Plus un autre grand matelas de laine couvert de toile usée, pesant vingt-deux livres, estimé 3 livres;

181. Plus trois traversiers de plume, dans un coutil vieux et usé, pesant vingt livres, estimés 3 livres 10 sous;

182. Plus une garniture de velours vert, à fleurs d'or et d'argent, et serge de soie garnie, avec la courte-pointe de taffetas vert piqué, consistant ladite garniture en trois grands rideaux, deux bonnes-grâces, trois pentes et trois soubassements, avec les fourreaux des piliers de lit en taffetas vert, et les quatre pommes, qui sont aussi garnies de velours et fort usées, le tout estimé, avec un tapis et deux fauteuils de même façon, 220 livres;

183. Plus les ornements de la chapelle qui sont sur quatre grandes tables et comprennent : 1° deux devants d'autel où sont les écussons et armes de la maison, en broderie or et argent, avec une croix au milieu faite d'un galon d'or et d'argent, et autour desdits parements un mollet or, argent et soie, avec les chasuble, étole et manipule de même velours rouge, garnis des mêmes écussons et galons, le tout doublé de taffetas cramoisi; — 2° un autre devant d'autel avec la chasuble, l'étole et le manipule, d'un drap d'or à fleurs et ramages de velours vert, ornés des écussons et armes de la maison, fond argent, avec franges et

galons d'or autour, le tout doublé de satin cramoisi, et deux petits carreaux de velours rouge cramoisi, bordés d'un double mollet or, argent et soie, ayant chacun quatre galons aux coins, bordés d'or, et la bourse de même velours, avec une croix au milieu et bordée d'un galon or et argent; — 3° un grand tapis de velours rouge cramoisi, bordé d'un double mollet or, argent et soie; — 4° un parement d'autel, avec la chasuble, l'étole et le manipule de velours cramoisi à ramages, le fond de toile d'argent, avec une croix sur chaque pièce, fond or et argent, deux carreaux et la bourse de même façon; — 5° un autre devant d'autel, de velours noir, la chasuble, l'étole, le manipule et les deux petits carreaux, plus cinq voiles de calice, savoir, le premier de satin blanc brodé d'or et entouré d'une dentelle en point d'Espagne or et argent, le second de taffetas cramoisi, en broderie argent et or, avec bordure en dentelle aussi argent et or, le troisième en taffetas vert avec broderies or et argent, le quatrième en taffetas cramoisi, la bordure et la croix en dentelle à jours or et argent, et le cinquième en satin noir; — 6° un devant d'autel de vieux velours vert, la croix de brocard doré, les deux écussons en broderie d'or et le tour bordé d'un mollet or et argent, plus la chasuble, l'étole et le manipule de même velours vert, avec un mollet de soie blanche, les écussons en broderie or et argent, les deux petits carreaux de même velours, un tapis et deux coussins du même, le tout estimé 1,050 livres;

184. Plus vingt-quatre carreaux de différentes façons, tous remplis de plume, savoir quatre grands et

un petit d'un vieux brocard fond blanc, cinq autres, aussi de brocard fond blé, couleur de chair passé, à petites fleurs, trois de satin couleur de rose, deux de velours noir, deux de rouge, deux de velours vert, deux garnis d'étoffe de la Porte de Paris, deux de toile, sans autre garniture, et un couvert de serge, tous lesdits carreaux anciens et usés, estimés 22 livres;

185. Plus un petit tour de lit d'enfant, de vieux damas feuille verte morte, consistant en un fond ou dossier, trois rideaux et deux bonnes-grâces, le tout fort usé, estimé 12 livres;

186. Plus deux petits rideaux en étoffe de la Porte de Paris, estimés 40 sous;

187. Plus un petit lit de repos couvert de toile et garni d'un matelas de laine, avec son traversier de plume, en brocard fond blanc à petites fleurs, vieux et usé, estimé 8 livres;

188. Plus deux chevets de plume couverts de futaine et pesant cinq livres, estimés 30 sous;

189. Plus un vieux tour de lit de serge violette, avec des passements, boutons et boutonnières de soie, consistant en un dossier, quatre rideaux, deux bonnes-grâces et trois pentes, garnis d'une crépine de soie, le tout vieux et usé, estimé 10 livres;

190. Plus un vieux dais de velours, à bandes rouges et feuille morte, avec des N en broderie d'or, fort ancien et usé, estimé 30 livres;

191. Plus trois vieux pavillons de serge, savoir un rouge avec des passements, un jaune avec des mollets de laine, et un vert, le tout très mauvais, estimé 10 livres;

192. Plus un grand rideau et deux pentes de vieille serge rouge, fort usé, pareil à celui qui est

dans la chambre de Madame, au 26 (n° 26 du présent inventaire), le tout bordé d'un petit mollet d'or faux, estimé 3 livres;

193. Plus cinq vieux écrans avec leurs pieds de différentes façons, savoir un de damas cramoisi double, avec un petit mollet de soie autour, un doublé de taffetas jaune, tout uni, un doublé de satin cramoisi, un d'étoffe fond jaune, aussi doublé, et un à pied doré, le tout vieux. usé et troué en beaucoup d'endroits, estimé 3 livres;

194. Plus un tapis de table, deux garnitures de fauteuils et quatre sièges pliants, le tout du velours susdit, garni partout de franges et mollets or et argent fin, à l'exception qu'il manque à un pliant toute la frange, et deux pièces de velours pour garnir les traverses d'un fauteuil, le tout fort usé, estimé ensemble 40 livres;

195. Plus trois petites pièces de tapisserie pour couvrir des sièges pliants, mangées des teignes, estimées 10 sous;

196. Plus six vieilles garnitures de chaises, de pareille tapisserie à coquilles, estimées 3 livres;

197. Plus un méchant fond de lit de taffetas vert, tout usé et déchiré, estimé 10 sous;

198. Plus six housses de sièges pliants, cinq housses de chaises et deux de fauteuils, le tout de serge jaune vieille et mauvaise, estimé 2 livres 10 sous;

199. Plus douze garnitures de sièges pliants et une garniture de chaise, le tout garni de franges et mollets or et argent, à l'exception de deux pliants et de la garniture de chaise où il n'y a ni franges ni mollets, estimé 5 livres;

200. Plus un tapis de table de point de Hongrie, estimé 20 sous;

201. Plus un fauteuil de commodité à « cramaliers », avec sa petite forme qui s'attache devant, le tout roulant, couvert de vieille moquette usée, estimé 3 livres;

202. Plus un vieux fauteuil de velours cramoisi, très ancien et usé, estimé 10 sous;

203. Plus six petits tabourets couverts de différentes façons, les six estimés 3 livres;

204. Plus six mauvais sièges pliants, couverts seulement de vieille toile, estimés 20 sous;

205. Plus deux vieux fauteuils de différentes façons, estimés 10 sous;

206. Plus une grande forme garnie de toile, estimée 20 sous;

207. Plus une petite forme couverte de toile usée, estimée 20 sous;

208. Plus trois grands rideaux et trois petites pentes pour entourer un lit, le tout de serge jaune, usée et trouée, estimé 3 livres;

209. Plus seize feuilles de paravent garnies de serge rouge, toutes trouées et usées, estimées 5 livres;

210. Plus un écran en dossier, pour malade, garni de taffetas cramoisi, fort vieux et usé, estimé 20 sous;

211. Plus dix petits cordons de dais en soie rouge, avec leurs glands, fort vieux, estimés 20 sous;

212. Plus un mors de bride avec la garniture d'un cheval de carrousel, et une autre garniture de cheval de carrousel, le tout d'étain et de velours cramoisi, en broderie d'or fin, avec des glands or et soie, le tout fort ancien et usé, estimé ensemble 4 livres;

213. Plus un vieux bahut usé où on met les pommes de lit, qui n'a été estimé pour son peu de valeur ;

214. Plus, sur trois « hayes », s'est trouvée la tenture de tapisserie appelée *des Bestions,* consistant en huit pièces trouées en beaucoup d'endroits, estimée 80 livres ;

215. Plus une autre tenture de tapisserie désassortie, appelée *Monplaisir,* consistant en sept pièces dont deux à petites fleurs et cinq à grands ramages, fort ancienne et usée, estimée 40 livres ;

216. Plus une autre ancienne tenture de tapisserie appelée *des Satins verts,* faite en broderie et consistant en huit pièces dont six grandes et deux petites, dans lesquelles sont représentées des figures, le tout fort usé, estimé 300 livres ;

217. Plus un vieux lit de taffetas de la Chine rayé, dont les pentes sont en point de Hongrie, consistant en quatre rideaux, un dossier, un fond, deux bonnes-grâces et la courte-pointe, le tout de taffetas, avec des franges et mollets de soie, ledit lit fort usé, estimé 20 livres ;

218. Plus un lit de drap bleu, piqué des vers, presque hors de service, consistant en deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, trois pentes, le tout orné d'une frange et de mollets en argent fin qui manquent en beaucoup d'endroits, plus en un fond de serge bleue, en très mauvais état, et un fond de même serge, tout ledit lit estimé 30 livres ;

219. Plus deux morceaux de vieille bergame ayant servi à envelopper des ballots, qui n'ont pas été estimés ;

220. Plus quatre vieux matelas de laine couverts de toile et de futaine, pesant quatre-vingts livres, estimés 15 sous la livre, revenant à 15 livres ;

221. Plus un vieux couvre-pieds de toile piquée, estimé 20 sous ;
222. Plus un vieux tapis de velours vert à frange d'or et soie, estimé 10 livres ;
223. Plus six vieilles housses de tabourets, de velours vert à ramages, garnies de frange de soie, fort mauvaises, estimées 30 sous ;
224. Plus deux « places » de velours à ramages, fond d'argent, estimées 3 livres ;
225. Plus un petit tabouret, vieux et usé, couleur feuille morte, estimé 10 sous ;
226. Plus un tapis de table de Turquie, troué en plusieurs endroits, estimé 10 sous ;
227. Plus un petit berceau d'enfant, estimé 10 sous ;
228. Plus six bois de pliants, sans garnitures, estimés 15 sous ;
229. Plusieurs bois de chaises, fauteuils, tabourets, pliants, vieux tapis et morceaux de tapisserie, qui n'ont été estimés à cause de leur peu de valeur ;
230. Plus un vieux bois de lit et une mauvaise paillasse, avec un vieux matelas de bourre, trois rideaux de serge rouge, une bonne-grâce déchirée et une chaise rompue et presque inutile, le tout estimé 3 livres ;
231. Plus une mauvaise paillasse sur une couchette, un vieux matelas de bourre, une couverte de laine blanche usée et percée, un mauvais siège pliant et deux ou trois petites chaînes de fer, le tout estimé 3 livres ;
232. Plus un mauvais bois de couchette, deux mauvais rideaux de serge, déchirés, une paillasse, deux mauvais matelas de laine pesant ensemble trente livres, et une couverte de laine déchirée, le tout estimé 4 livres ;

233\. Plus un bois de lit fort ancien et usé, et une paillasse dessus, le tout estimé 4 livres;

Lesdits meubles des trois articles précédents ayant été autrefois dans la chambre appelée *des Officiers,* dans celle dite *de l'Horloge* et dans une autre chambre au-dessus, lesquelles trois chambres ont été démolies depuis une vingtaine d'années;

234\. Plus six couvertures de laine blanche mi-usées, estimées 8 livres;

235\. Plus un godeland, estimé 45 sous;

236\. Plus six grandes armoiries, trente moyennes et quarante-huit petites, ayant servi pour le deuil, qui n'ont été estimées, non plus que cinq douzaines de vieilles.

Et dudit garde-meuble sommes retournés dans la chambre de la même galerie, à main droite, dans laquelle s'est trouvé :

237\. Un matelas de laine pesant trente livres, un lit de plume avec son traversier en coutil de Bretagne, pesant cinquante-sept livres, une couverte de laine rouge, fort usée, et la garniture du lit, consistant en trois rideaux, deux bonnes-grâces, le dossier, le tour du lit et la courte-pointe, le tout en écarlate fort ancienne et usée, avec frange et mollets de fil d'argent et soie, le tout, y compris le tapis de même étoffe et frange de soie, estimé 85 livres;

238\. Plus une petite table de bois de noyer mi-usée, estimée 30 sous;

239\. Plus deux vieux fauteuils, l'un garni de moquette, l'autre de serge jaune fort usée, estimés 30 sous;

240\. Plus deux petits tabourets, sans couverture, estimés 10 sous;

241. Plus deux petites chaînes de fer, estimées 15 sous;
242. Plus un pot de chambre en étain, estimé 15 sous;
243. Plus un petit tapis de serge rouge fort usé, estimé 20 sous.

Et la nuit étant survenue, nous nous sommes retirés et avons remis la continuation dudit inventaire à demain.

Et advenant le lendemain treize dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, environ les sept heures du matin, sommes retournés audit château de La Rochefoucauld, en la compagnie dudit sieur de Grandmaison et desdits arbitres, où étant, ledit sieur Arnaud présent, sommes entrés dans la garde-robe joignant la dernière chambre inventoriée, où s'est trouvé :

244. Un petit vieux bois de lit fort ancien et usé, estimé 2 livres;
245. Plus un matelas de laine couvert d'une méchante toile trouée, pesant dix-sept livres, et une mauvaise paillasse, le tout estimé 4 livres;
246. Plus une mauvaise et usée garniture de serge verte, consistant en trois rideaux et deux bonnes-grâces, sans tour de lit, et une couverte presque hors d'usage et inutile, le tout estimé 8 livres;
247. Plus un vieux fauteuil et deux vieilles chaises, le tout presque inutile, estimé 12 sous;
248. Plus deux petits chenets de fer battu, estimés 1 livre.

Et de là sommes allés dans la chambre au bout de ladite galerie par laquelle on va au trésor et où s'est trouvé :

249. Deux petits bois de lit de noyer et deux mauvaises paillasses, le tout estimé 7 livres;

250. Plus trois matelas de laine couverts de vieille futaine, pesant ensemble quatre-vingt-cinq livres, deux traversiers remplis de plume, deux vieux coutils usés et troués, le tout estimé 18 livres ;
251. Plus deux vieux fauteuils et un tabouret sans garniture, estimés 1 livre ;
252. Plus deux vieux bahuts et trois vieux fûts de barriques, usés et brisés, qui n'ont pas été estimés à cause de leur inutilité ;
253. Plus deux petits chenets et une pelle de fer, le tout estimé 30 sous ;
254. Plus une méchante table carrée, en bois de noyer, fort usée, estimée 15 sous.
255. Et de ladite chambre sommes montés par un degré dans une chambre au-dessus de la précédente, où s'est trouvé un bois de lit avec une paillasse, le tout fort usé, estimé 3 livres ;
256. Plus un matelas de laine, couvert de futaine, fort usé, estimé 4 livres ;
257. Plus un lit de plume, couvert de mauvais coutil de Bretagne, avec son traversier, le tout pesant vingt livres, estimé 5 livres ;
258. Plus une vieille couverte de laine blanche, estimée 30 sous ;
259. Plus un vieux fauteuil et deux chaises, estimés 15 sous ;
260. Plus sept pièces de serge jaune faisant la garniture du bois de lit, fort usées et trouées, estimées 4 livres ;
261. Plus deux vieux chenets de fer cassés, estimés 1 livre ;
262. Plus une vieille table vermoulue, estimée 5 sous ;
263. Plus plusieurs anciens mousquets et fusils, la plupart cassés, lesquelles anciennes armes ledit

(en blanc) a déclaré être des armes des nouveaux convertis, qu'on leur avait fait porter audit château, le tout inutile et non estimable.

264. Et de ladite chambre sommes descendus par une échelle « à rollons » dans un petit cabinet voûté appelé l'*Arsenal,* où nous avons trouvé vingt-trois vieux mousquets en partie rompus et démontés, qui n'ont pas été estimés à cause de leur peu de valeur.

Et de là sommes allés dans la tour de *Passe-Passe,* où nous avons trouvé, dans une petite chambre :

265. Un mauvais bois de lit, une mauvaise paillasse, un mauvais matelas de laine, pesant vingt livres, un vieux lit de plume et son traversier, pesant ensemble vingt-cinq livres, deux vieilles couvertes de laine, l'une blanche et l'autre verte, une vieille forme et une vieille chaise sans garniture, le tout vieux et hors de service, estimé 10 livres.

Et de là sommes allés dans la chambre de feu monseigneur l'Abbé, au-dessus de l'appartement où loge monsieur Maret, capitaine du château, dans laquelle chambre nous avons trouvé :

266. Un bois de lit garni de deux grands rideaux, avec les deux bonnes-grâces, le fond, le dossier, les quatre pommes et les fourreaux des piliers, le tout de drap d'Espagne couleur d'....., doublé de taffetas jaune et bordé, ainsi que le dossier et la courte-pointe, de franges et mollets d'argent fin, anciens et usés, estimé 150 livres ;

267. Plus une paillasse usée, estimée 10 sous ;

268. Plus un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant vingt-huit livres, usé, estimé 4 livres ;

269. Plus une couverte de laine blanche, trouée en plusieurs endroits, et un traversier de « bazain » pesant six livres, le tout estimé 4 livres ;

270. Plus deux fauteuils, six chaises et six pliants de même drap que la garniture, avec franges et mollets d'or faux, et autres sièges pliants garnis de velours violet, bordés de franges soie et argent, le tout estimé 26 livres ;

271. Plus deux vieux tabourets garnis de toile seulement, estimés 12 sous ;

272. Plus un vieux tapis dè Turquie troué en divers endroits, estimé 5 livres ;

273. Plus une pelle de fer et une paire de pincettes, estimées 25 sous ;

274. Plus une petite table fort ancienne, avec un petit tiroir, estimée 35 sous ;

275. Plus un petit cabinet d'ébène, à plusieurs petits étages et tiroirs, monté sur un pied de bois de noyer, fort ancien, usé et cassé, estimé 4 livres ;

276. Plus un miroir dont le cadre est fait de petites plaques garnies d'argent, estimé 6 livres ;

277. Plus six pièces de tapisserie de haute-lisse de Gombeau, fort anciennes et trouées en divers endroits, estimées 150 livres ;

278. Plus deux devants de croisée, en serge, vieux et usés, estimés 2 livres.

279. Et au-dessus de la cheminée il y a cinq tableaux fort anciens et usés, dont quatre petits représentant des dames, et un plus grand, qui est au milieu et représente un seigneur comte de La Rochefoucauld, estimés ensemble 5 livres.

280. Et de là sommes entrés dans la garde-robe, où nous avons trouvé un petit tour de lit d'enfant, de serge verte, composé d'un dossier, d'un fond et de cinq rideaux, le tout attaché ensemble,

lesdites pièces bordées d'un petit mollet de soie verte, estimé 2 livres.

281. Et de là sommes entrés dans une petite chambre à côté, où s'est trouvé un méchant bois de lit vermoulu, une méchante paillasse et une vieille chaise percée, le tout pourri, estimé ensemble 30 sous.

282. Et de là sommes allés dans la soupente au-dessus de la garde-robe, dans laquelle s'est trouvé un bassin d'étain pesant six livres, estimé 2 livres;

283. Plus une vieille chaise et une pelle de fer, estimées 10 sous.

284. Et de ladite soupente sommes entrés dans l'endroit appelé le *Passage*, où s'est trouvé une petite forme garnie de toile seulement, une vieille chaise à bras et trois vieux morceaux de bergame, le tout estimé 1 livre.

285. Et dudit passage sommes allés dans une petite chambre derrière le lit de la chambre de monseigneur l'Abbé, où avons trouvé une petite table, un vieux tapis de Turquie, une chaise à bras rompue, un tabouret garni seulement de toile, un petit bureau à deux battants, en chêne, et deux porte-carreaux, le tout estimé 5 livres.

286. Et de ladite chambre sommes allés dans une autre petite chambre où s'est trouvé une table avec un mauvais tapis, une mauvaise chaise à bras dont la garniture est tout usée, un tabouret percé, couvert de serge jaune, le tout vieux et usé, estimé 2 livres.

287. Et de ladite petite chambre sommes entrés dans un retranchement fort petit où s'est trouvé un méchant bois de lit avec son matelas pesant quinze livres, le tout estimé 2 livres.

288. Et du susdit petit retranchement sommes entrés et montés dans la soupente au-dessus, dans laquelle s'est trouvé deux vieilles couchettes, deux paillasses, un matelas couvert de vieille toile et futaine, pesant seize livres, et deux mauvaises couvertes hors d'usage, le tout estimé 4 livres.

Et de ladite soupente sommes montés dans le garde-meuble des tapisseries qui est dans la grosse tour carrée, où nous avons trouvé :

289. Premièrement, une garniture de drap de Hollande noir, mi-usée et complète, estimée 50 livres;

290. Plus trois pièces de tapisserie de serge noire, fort usées, avec un dais de drap noir, le tout estimé 15 livres;

291. Plus un vieux tapis de Turquie usé et déchiré, estimé 5 livres;

292. Plus un petit morceau de tapisserie, d'une aune au carré, de l'*Histoire des Vignerons,* estimé 10 sous ;

293. Plus trois grands coffres, vieux et rompus, et quatre grandes tables, qu'on n'a pas cru devoir estimer.

294. Et dudit garde-meuble sommes montés dans la chambre au-dessus, où nous avons trouvé cinq bois de couchettes faits en charpente, estimés 30 sous.

295. Et de ladite chambre sommes descendus dans la chambre près l'écurie, où nous avons trouvé un mauvais bois de lit garni de trois rideaux, trois pentes et une bonne-grâce, d'une serge couleur d'ardoise avec un passement brun et une crépine de soie, une paillasse et un mauvais matelas de bourre, le tout estimé 9 livres;

296. Plus une table de bois de chêne, fort gâtée, avec un mauvais tapis de tapisserie et une pelle de fer, le tout estimé 3 livres.

297. Et de ladite chambre près l'écurie sommes allés dans la chambre du pavillon, où s'est trouvé une paire de petits chenets, des tenailles et une pelle, le tout de fer, estimé 30 sous.

298. Et dudit pavillon sommes retournés dans la chambre au haut du degré appelée la chambre des Nourrices, où avons trouvé deux mauvais bois de lit avec leurs paillasses, le tout estimé 7 livres;

299. Plus deux matelas de laine couverts de vieille toile de futaine, fort anciens et usés, pesant trente-deux livres, estimés 6 livres;

300. Plus les deux garnitures desdits lits, l'une de serge verte et l'autre de serge grise, usées et déchirées, estimées 3 livres.

301. Et de là sommes entrés dans la chambre à côté où on met le linge, dans laquelle s'est trouvé un grand cabinet de peuplier presque neuf, fermant à clé, à deux grands volets et à quatre étages, lequel ayant été ouvert par ledit Duchiron, garde-meuble, s'y est trouvé :

302. Premièrement, une paire de grands linceuls de toile de Hollande, à trois lais, une paire de toile de la Porte de Paris, à trois lais, une petite paire de toile de Paris, à deux lais et demi, lesdits huit *(sic)* linceuls fort usés, estimés ensemble 15 livres;

303. Plus seize linceuls de toile fine du Poitou, tous à trois lais, à l'exception d'un seul qui n'est qu'à deux, aussi fort usés, estimés ensemble 18 livres;

304. Plus vingt-quatre linceuls de toile de brin et reparonnes, presque totalement usés, troués et déchirés, estimés ensemble 7 livres ;
305. Plus quarante linceuls de toile d'étoupe, aussi fort usés, troués et déchirés, estimés 12 livres ;
306. Plus douze nappes de toile fine damassée, très usées, estimées 20 livres ;
307. Plus une autre petite nappe de toile fine damassée, estimée 25 sous ;
308. Plus six nappes ouvrées, plus que mi-usées, estimées 7 livres ;
309. Plus deux autres petites nappes ouvrées, plus que mi-usées, estimées 35 sous ;
310. Plus douze petites nappes damassées, de collation, très usées, estimées 8 livres ;
311. Plus sept nappes de toile « plaine », plus que mi-usées, estimées 10 livres ;
312. Plus dix douzaines de serviettes de toile damassée fine, beaucoup plus que mi-usées, estimées 20 livres ;
313. Plus deux douzaines de serviettes ouvrées, de même usure, estimées 3 livres ;
314. Plus six douzaines de serviettes moins trois, de toile de lin fin, beaucoup plus que mi-usées, estimées 7 livres ;
315. Plus sept douzaines de serviettes de toile de pays, presque toutes hors d'usage, estimées 5 livres ;
316. Plus dix-huit douzaines de grosses serviettes très usées, estimées 10 livres ;
317. Plus six petites nappes de « pauvre » toile de brin, de pareille usure, estimées 2 livres ;
318. Plus sept nappes de grosse toile, très usées, estimées 50 sous ;
319. Plus douze nappes de cuisine, grosses et fort usées, estimées 3 livres ;

320. Plus trente tabliers de cuisine, aussi de grosse toile d'étoupe, estimés 3 livres ;

321. Le susdit cabinet ou armoire dans lequel s'est trouvé ledit linge, estimé 7 livres ;

322. Plus deux vieux coffres ayant servi autrefois à mettre le linge, estimés 35 sous ;

323. Plus trois vieilles platines de cuisine, de cuivre jaune, avec leurs pieds de bois, fort anciennes et usées, estimées 6 livres ;

324. Plus un coquemard de cuivre rouge, estimé 2 livres ;

325. Plus une pelle, une paire de tenailles et des pincettes, le tout de fer, estimé 1 livre ;

326. Plus un petit pot de chambre d'étain, estimé 12 sous.

Et de là sommes retournés dans la chambre au bout de la galerie basse, où logeait autrefois la demoiselle Devillemandy, femme de chambre de feue madame la duchesse douairière, et dans les cabinets haut et bas, où il ne s'est rien trouvé.

327. Et ensuite sommes allés dans l'appartement où loge ledit sieur Maret, capitaine, dans lequel appartement ledit Duchiron nous a dit y avoir une paire de gros chenets du château, et y avons trouvé lesdits chenets de fonte de fer et fort anciens, qui ont été estimés 3 livres.

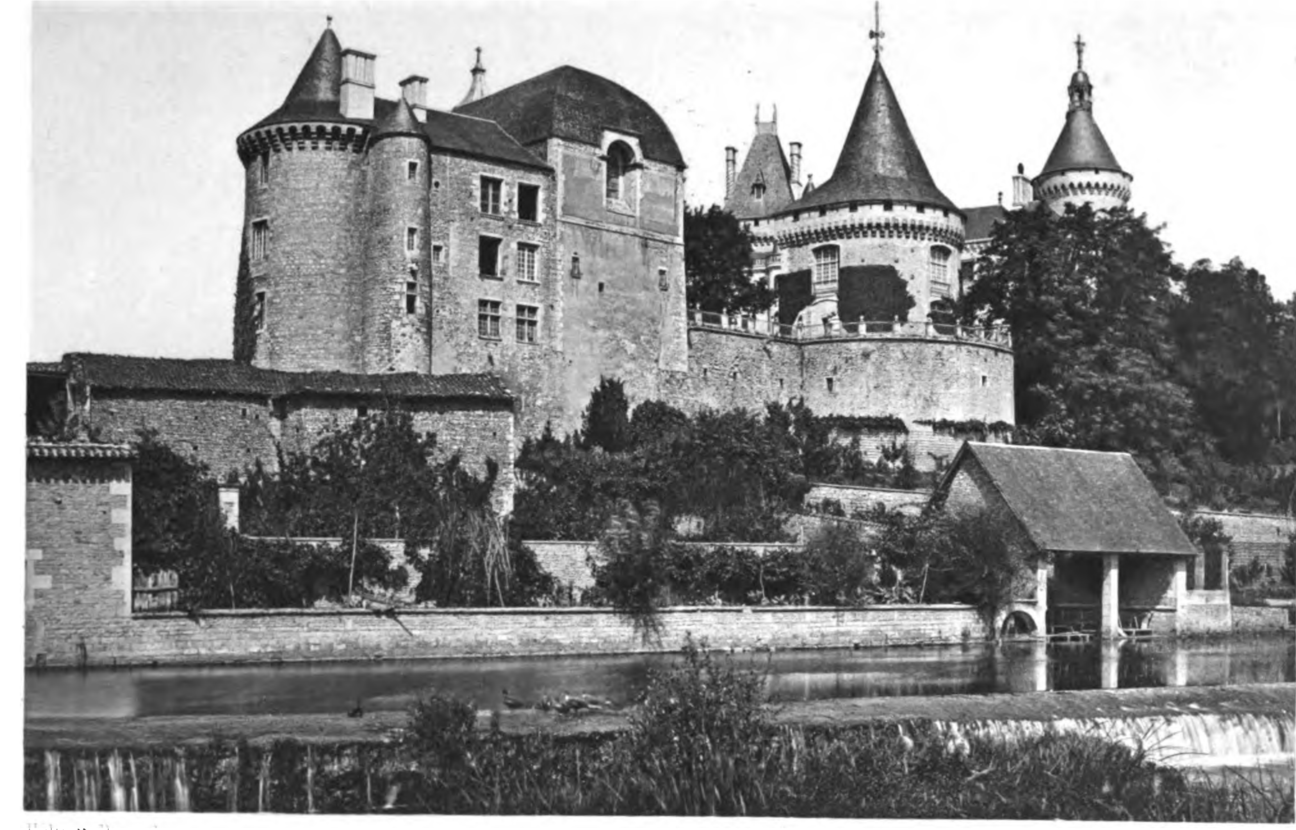
Et de là sommes entrés dans la chapelle, où il ne s'est rien trouvé qui fût à inventorier.

Et de ladite chapelle sommes descendus dans la première basse-cour du château, où est un ancien bâtiment dans lequel on avait coutume de faire le vin et où sont les écuries, et étant entrés dans l'un et dans l'autre, n'y avons rien trouvé qui fût à inventorier.

328. Et ayant demandé audit Duchiron où sont les titres, papiers et enseignements dudit château, il nous a conduits dans une petite chapelle chambre haute, au dernier étage, qui a été ouverte par trois clés, dont l'une a été représentée par le sieur juge-sénéchal du présent duché, l'autre par le sieur procureur fiscal, et la troisième par ledit Duchiron, dans laquelle chambre se sont trouvées deux vieilles armoires en bois de peuplier, estimées 6 livres, dans lesquelles armoires se sont trouvés plusieurs sacs remplis de papiers et plusieurs liasses qui concernent les droits du duché, lesquels papiers on n'a pas jugé à propos d'inventorier en détail « pour évitter la confussion qu'on y pourroit causer », tous lesquels meubles sont demeurés audit château, en la possession et garde dudit Duchiron, et lesdits papiers et titres aussi demeurés dans ladite petite chambre appelée le Trésor, et rendu les clés à ceux qui les ont en garde, qui sont lesdits sieurs juge-sénéchal, procureur fiscal et Duchiron. De quoi a été donné acte, et la continuation dudit inventaire remise pour nous transporter à Verteuil.

Fait en présence de Jean Sibilet, sieur de L'Isle, et d'Antoine Dulignon, sieur des Granges, demeurant au faubourg de ladite ville de La Rochefoucauld, témoins requis qui ont signé avec lesdits sieurs de Grandmaison, Arnaud et arbitres.


UNIV.
OF
MICH.



Héliog. Dujardin

Phot. E. Ricard

VERTEUIL

II.

CHATEAU DE VERTEUIL.

Vacations des 15, 16, 17, 18 et 19 novembre.

Et advenant le quinzième jour du mois de novembre mil sept cent vingt-huit, ce requérant ledit sieur de Grandmaison, nous nous sommes transportés de ladite ville de La Rochefoucauld en la ville de Verteuil, où étant avons procédé à la continuation dudit inventaire, ayant interpellé François Delaistre, concierge dudit château et garde-meuble général des maisons de mondit feu seigneur et qui a les clés de tous les endroits où sont les meubles, de nous faire ouverture de toutes les chambres et autres lieux dépendant de la succession de mondit feu seigneur, lequel dit Delaistre ayant acquiescé à notre requête, sommes montés par un degré de pierre à la grande salle dont il nous a fait ouverture, où étant nous avons procédé à la continuation dudit inventaire, en présence dudit sieur Arnaud, fondé de procuration, comme dit est.

Premièrement, sommes entrés dans la grande salle dudit château, où avons trouvé :

329. Trois tables servant à manger et une autre servant de buffet, montées sur leurs tréteaux, de

bois de noyer, chêne et peuplier, fort usées, estimées 7 livres;

330. Plus, sur lesdites trois tables, trois tapis de Turquie fort usés, troués et déchirés, estimés 20 livres;

331. Plus, sur la table du buffet, un grand tapis de moquette aussi fort usé et déchiré, estimé 5 livres;

332. Plus neuf chaises de bois de noyer, beaucoup plus que mi-usées, couvertes de vieille moquette à fleurs vertes et blanches, neuf tabourets et deux formes de pareille moquette et pareille usure, le tout estimé 8 livres;

333. Plus vingt tabourets couverts de triple vert, mi-usés, estimés 14 livres;

334. Plus un dais de damas vert à ramages, fort ancien et usé, estimé 10 livres;

335. Plus deux grands chenets de cuivre, fort anciens, une pelle et deux tenailles de fer, le tout estimé 10 livres;

336. Plus un grand chandelier de cuivre, à quatre branches, estimé 5 livres.

337. Et entre deux croisées de ladite salle s'est trouvé un ancien tableau avec son cadre noir, représentant David portant la tête de Goliath, estimé 6 livres;

338. Plus une tenture de tapisserie haute-lisse, fort ancienne et usée, en sept pièces, représentant Holopherne et Judith, estimée 110 livres.

339. Et de ladite salle sommes entrés dans l'appartement de feu monseigneur où avons trouvé, dans la cheminée, deux chenets de cuivre anciens, une pelle et une paire de tenailles de fer, le tout estimé 4 livres;

340. Plus une tenture de tapisserie haute-lisse, en quatre pièces, représentant Actéon, mi-usée, estimée 120 livres;

341. Plus six fauteuils, quinze chaises et six tabourets, couverts de vieux damas cramoisi cloué et galonné d'or faux, le tout estimé 45 livres;

342. Plus trois chaises et un tabouret couvert d'un gros de Tours rayé, estimés ensemble 5 livres;

343. Plus une table de bois de noyer faite en menuiserie, fort ancienne et usée, avec ses deux guéridons, estimée 50 sous;

344. Plus un tapis de tapisserie à roses et bouquets, estimé 5 livres;

345. Plus un lustre à quatre branches, en bois doré, fort ancien et en partie dédoré, estimé 3 livres.

Et la nuit étant survenue, nous nous sommes retirés et avons remis la continuation dudit inventaire à demain.

Et advenant le lendemain, seizième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, entre les six et sept heures du matin, nous nous sommes transportés de la ville de Verteuil au château dudit lieu, avec ledit sieur de Grandmaison et les arbitres, et continuant ledit inventaire, sommes entrés de ladite chambre de monseigneur dans une autre chambre à la suite où couchait mondit feu seigneur, où avons trouvé :

346. Deux petits chenets de fer battu, une pelle de foyer, une paire de pincettes et des tenailles de fer, le tout estimé 4 livres;

347. Plus un bois de lit en noyer avec sa paillasse, les deux estimés ensemble 5 livres;

348. Plus un lit de plume avec son traversier en coutil de Bruxelles, pesant soixante livres, deux matelas de laine couverts de vieille futaine, pesant soixante-dix livres, une couverte de Marseille et une autre piquée, en taffetas blanc et vert, le tout estimé 50 livres;

349. Plus la garniture dudit lit, en taffetas jaune à frange et mollets de soie, composée de quatre rideaux, deux cantonnières, deux bonnes-grâces, le fond, le dossier, la courte-pointe, les deux fourreaux des piliers, six pentes, tant du dehors que du dedans, et les quatre pommes, le tout estimé 100 livres;

350. Plus l'alcôve tendue d'un mauvais tapis à pieds, de jonc, estimé 30 sous;

351. Plus deux porte-carreaux de bois de chêne sur l'un desquels est un carreau de damas à petites fleurs, et sur l'autre un carré de brocatelle fond blé, les deux usés, le tout estimé 3 livres;

352. Plus deux fauteuils, six chaises et six pliants de damas caffard jaune et vert, et la tapisserie de l'alcôve, en deux pièces, dudit damas caffard, le tout fort ancien et plus que mi-usé, estimé 30 livres;

353. Plus deux fauteuils de commodité, à crémaillère, l'un couvert de damas jaune, à cadre de taffetas de pareille couleur, l'autre couvert de même taffetas tout en plein, étant plus que mi-usé, estimés 10 livres;

354. Plus deux tables de bois de noyer faites en menuiserie, mi-usées, l'une de bois « partye d'ébayne », estimées 6 livres;

355. Plus un tapis de velours rouge, fort ancien et usé, avec une méchante frange de soie, estimé 7 livres;

356. Plus un grand miroir avec son cadre de bois d'ébène à plaques et chapiteau de cuivre doré, et un autre petit miroir à cadre de bois d'ébène, à chiffres et « auvanceaux » d'argent, la glace cassée et celle du grand fort tachée, estimées ensemble 20 livres;

357. Plus trois rideaux de crépon blanc, savoir deux à l'alcôve et un à la croisée, fort usés, estimés 50 sous;

358. Plus, dans l'endroit de la chaise percée s'est trouvé un tabouret percé garni de serge verte, estimé 5 sous;

359. Plus, dans la garde-robe s'est trouvé cinq pièces de tapisserie de mauvaise bergame à bandes jaunes, fond vert, anciennes et usées, estimées 50 sous;

360. Plus un bois de lit tendu d'une housse de serge verte, et la garniture composée de deux rideaux, deux bonnes-grâces et un dossier, le tout fort usé et troué, estimé 4 livres 10 sous;

361. Plus un matelas de laine couvert de mauvaise futaine, pesant vingt livres, un lit de plume et son traversier pesant trente-cinq livres, le tout estimé 8 livres 10 sous;

362. Plus une vieille couverte de toile de coton piquée, estimée 45 sous;

363. Plus une autre couverte de laine blanche, fort gâtée des teignes, estimée 6 livres;

364. Plus une grande armoire à deux battants, en bois de chêne, presque neuve, n'ayant aucune façon de menuiserie, estimée 8 livres;

365. Plus deux vieilles tables de bois de chêne sur l'une desquelles est un petit cabinet de bois d'ébène, à plusieurs tiroirs, et sur l'autre un vieux morceau de tapis de serge verte, un vieux fauteuil couvert de point de Hongrie, deux chaises, l'une couverte de vieille..... et l'autre de vieille tapisserie à roses, le tout fort usé et presque inutile, estimé 5 livres;

366. Plus deux petits chenets de fer estimés 30 sous;

367. Plus un vieux bahut fermant à cadenas, lequel ayant été ouvert, s'est trouvé presque inutile, estimé 10 sous.

Et de ladite garde-robe sommes entrés dans l'antichambre de feu monseigneur, dans laquelle on va de sa chambre et où s'est trouvé :

368. Une tapisserie de cuir doré ayant cent six peaux cousues ensemble, mi-usée, estimée 60 livres ;

369. Plus quatre fauteuils anciens, couverts de damas caffard fond vert à fleurs blanches, usés, estimés 4 livres ;

370. Plus vingt tabourets de différentes façons, cinq couverts de même damas que les fauteuils, cinq couverts de tapisserie, six couverts de tapisserie au petit point, avec des inscriptions, et les quatre autres couverts de tapisserie à gros points, façon de Turquie, estimés 11 livres ;

371. Plus deux petits cabinets d'ébène noir, sur leurs pieds aussi noirs, garnis de leurs tiroirs, fort anciens et usés, dans lesquels ne s'est rien trouvé, estimés 4 livres ;

372. Plus un autre petit cabinet aussi à petits tiroirs, garni de plaques et couvert de peau de chagrin, dans lequel ne s'est rien trouvé, estimé 15 livres ;

373. Plus une petite cassette de bois d'ébène à plaques de cuivre doré, garnie de satin, dans laquelle ne s'est rien trouvé, estimée 50 sous ;

374. Plus deux pyramides de ferblanc à mettre des fleurs, estimées 10 sous ;

375. Plus un miroir moyen, avec sa bordure et chapiteau de bois doré, fort vieux et dédoré, estimé 10 livres ;

376. Plus cinq vieux tableaux dont deux sans bordure, représentant, l'un le Roi dans sa jeunesse,

deux monsieur et madame de Liancourt, un St Jean au désert, et le dernier une Joconde, estimés ensemble 4 livres ;

377. Plus un grand crucifix d'ivoire blanc, avec son cadre et sa croix de vieux bois doré, ladite croix posée sur un fond de velours vert, le tout fort ancien, estimé 8 livres ;

378. Plus un vieux rideau de fenêtre, de damas garni de franges et mollets d'or, estimé 40 sous.

379. Et de là sommes entrés dans la petite chambre joignante, où il y a une tenture de tapisserie de damas cramoisi, en quinze laizes, bordée de mollets d'or faux, mi-usée, estimée 50 livres ;

380. Plus cinq tabourets de bois de noyer tournés en menuiserie, couverts de même damas cramoisi et autour desquels est clouée une frange de soie cramoisie, estimés 5 livres ;

381. Plus quatre autres petits tabourets couverts de brocard fond blanc à fleurs d'or, estimés 3 livres ;

382. Plus un petit lit à tombeau, d'un autre damas cramoisi à grands ramages, bordé sur toutes les coutures d'un petit « passepoint » d'or, avec les quatre pommes et une petite pente au haut du dossier, plissée et bordée, le bois de lit sanglé et garni de deux matelas de laine pesant cinquante livres, couverts de vieille futaine, un lit de plume de coutil de Bruxelles à petites raies noires, pesant quarante livres, un traversier de même coutil pesant six livres, deux couvertes piquées, une de toile de coton brodée de soie brune, l'autre de taffetas incarnat et blanc, le tout estimé ensemble 90 livres ;

383. Plus, à la fenêtre de ladite chambre, un rideau de damas blanc tout déchiré, garni de franges et mollets d'or, estimé 2 livres ;

384. Plus, dans la cheminée, une petite grille, une pelle et une paire de tenailles, le tout estimé 2 livres;

385. Plus deux tableaux de Vierges, avec leurs cadres de bois en sculpture, fort anciens, estimés 3 livres;

386. Plus deux petits tableaux « de glaces », à bordures de bois d'ébène, représentant une Vierge et l'*Adoration des trois Rois,* estimés 30 sous;

387. Plus un petit crucifix d'ivoire sur un tableau de velours noir, avec sa croix, la bordure en bois doré et fort dédoré, estimé 1 livre;

388. Plus quatre autres petits tableaux dans leurs vieux cadres dorés, les cadres fort usés, estimés 2 livres;

389. Plus un autre petit tableau d'enfants nus, estimé 5 livres;

390. Plus un cabinet de bois de noyer, à deux armoires et un tiroir, presque neuf, avec sa ferrure, dans lequel il ne s'est rien trouvé, estimé 6 livres.

391. Et de là sommes entrés dans une petite antichambre joignant la précédente et servant de garde-robe, dans laquelle il s'est trouvé quatre petits morceaux de tapisserie d'Asie ou réseau de laine sur de la toile blanche, lesdits morceaux fort anciens, usés et troués, avec la garniture d'un petit lit, de même façon que la tapisserie et consistant en rideaux, pentes, soubassements, fond et dossier de toile, le petit bois de lit garni d'une mauvaise paillasse, deux matelas de laine courte, couverts de toile, pesant trente-six livres, un traversier de plume dans un vieux coutil, pesant six livres, et une couverte de laine blanche gâtée des teignes, ledit châlit ayant quatre pommes de bois doré, le tout estimé 20 livres;

392. Plus une table de bois de chêne avec un vieux tapis de serge verte, sans franges, le tout estimé 1 livre.

393. Plus trois petits pliants couverts de vieux velours à ramages, fond bleu, estimés 1 livre.

394. Et de là sommes revenus dans un petit cabinet autrefois appelé la *Petite chapelle,* où s'est trouvé un chandelier de bois d'ébène garni de cinq branches de cristal, et une lunette en cristal vert, qui est cassée, lesdits objets estimés 1 livre;

395. Plus une petite cassette à senteurs, couverte en peau et garnie de feuilles d'argent, estimée 5 livres;

396. Plus une petite boîte noire dans laquelle il y a six couteaux à manches d'agate et à lames dorées, estimée 3 livres;

397. Plus un pot à bouquets à trois corniches, avec deux petits tableaux, le tout de cuivre émaillé et fort ancien, estimés ensemble 2 livres;

398. Plus quatre petites cassettes de différentes façons, fort usées et inutiles, estimées 1 livre;

399. Plus une branche de cuivre doré à mettre bougie, sur un petit tableau d'ébène, estimée 10 sous;

400. Plus deux petites caisses à bouquets de papier, de velours noir, une soucoupe de cuivre émaillé, quatre reliquaires de différentes façons, le tout fort ancien, estimé 30 sous;

401. Plus vingt-trois petits tableaux de paysages, avec leurs cadres de bois doré, la dorure presque tout effacée, estimés 50 sous;

402. Plus huit anciens tableaux peints sur toile, sans cadres, la peinture en partie effacée et la toile un peu déchirée, représentant des jeunes seigneurs de la maison et des dames, estimés, à cause de leur usure, 30 sous;

403. Plus treize autres tableaux de têtes, dans leurs cadres de bois doré, la dorure un peu effacée, et trois autres petits tableaux peints sur bois, le tout estimé 5 livres ;

404. Plus seize autres petits tableaux à cadres de bois d'ébène, représentant diverses figures, les peintures et cadres fort anciens et usés, dix autres petits tableaux de plâtre doré, un petit..... sur un taffetas rouge, et treize autres petits de plâtre non doré, le tout estimé 4 livres ;

405. Plus un cadre de miroir, en ébène, garni de huit plaques d'argent, estimé 6 livres ;

406. Plus un petit miroir en..... dont la couverture est en broderie déchirée, estimé, avec un petit reliquaire et cadre en bois d'ébène, 2 livres ;

407. Plus six soucoupes de verre blanc, rayé, six autres soucoupes de verre uni, six petits dragons de verre façonné, un coquemard de cristal, cassé, deux tasses aussi de cristal, dont l'une est couverte, le tout estimé 2 livres ;

408. Plus deux petites coupes de verre façonné, un petit coquemard en terre de Flandre, quatre plats de faïence dont deux un peu cassés par les bords, le tout estimé 1 livre.

409. Et de là sommes allés dans la chambre au-dessus du portail, où s'est trouvé, dans le foyer, une paire de petits chenets à pommes de cuivre, une pelle et une paire de tenailles de fer battu, le tout estimé 50 sous ;

410. Ladite chambre tendue de cinq pièces de tapisserie ancienne et usée, appelée *des Vendangeurs,* ladite tapisserie estimée 50 livres ;

411. Plus un lit complet en damas cramoisi bordé d'un petit passepoint d'or, comprenant quatre rideaux, deux bonnes-grâces, le fond d'en haut,

le dossier, les quatre petites pentes du dedans, les trois soubassements unis et bordés d'or, les trois pentes d'en haut plissées, ayant aux rideaux seize laizes, les quatre pommes ayant des galons et houppes d'or faux, le bois de lit garni d'une vieille paillasse, d'un lit de plume dans un vieux coutil rayé, pesant, avec son traversier, soixante livres, un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant aussi soixante livres, une couverte de laine blanche fort gâtée des teignes, une autre couverte de toile de coton piquée, le tout estimé 130 livres ;

412. Plus une table de bois de noyer faite en menuiserie, sur laquelle est un tapis de Turquie fort ancien et usé, estimée 5 livres ;

413. Plus un grand fauteuil roulant à crémaillères, couvert de vieille moquette à ramages, estimé 2 livres ;

414. Plus un autre fauteuil couvert de velours à ramages, fond blanc, les bras couverts de tapisserie, estimé 30 sous ;

415. Plus quatre chaises et trois tabourets couleur de frü *(sic)*, estimés 5 livres.

416. Et de là sommes allés et entrés dans la première garde-robe, où s'est trouvé un petit vieux bois de lit usé, avec une mauvaise paillasse, un matelas de laine couvert de toile, un traversier de plume pesant cinq livres, une mauvaise couverte de laine blanche et le tour du lit consistant en trois rideaux, deux bonnes-grâces, le fond et le dossier d'une petite étoffe de fil et laine de la Porte de Paris, tout usée et déchirée, le tout estimé 7 livres ;

417. Plus une mauvaise petite table carrée, de bois de sapin, estimée 10 sous.

418. Et de là sommes retournés et allés dans la seconde garde-robe, où s'est trouvé un petit bois de lit, avec sa paillasse, son matelas de laine couvert de vieille toile et pesant dix-huit livres, son traversier de plume couvert de vieux coutil, pesant cinq livres, une couverte de laine blanche toute trouée, et la garniture dudit châlit formée de trois vieux morceaux de bergame, le tout estimé 5 livres ;

419. Plus un vieux tabouret percé, couvert de vieille serge verte, estimé 5 sous.

420. Et de là sommes allés dans l'antichambre du bâtiment neuf, où s'est trouvée une tapisserie haute-lisse, en quatre pièces, trouée en plusieurs endroits, appelée *des Grands personnages,* laquelle a été estimée 80 livres ;

421. Plus quatre chaises et huit tabourets de bois uni, couverts d'un vieux brocard fond blanc, estimés 10 livres ;

422. Plus quatre autres tabourets couverts de vieux velours vert, à ramages, estimés 2 livres ;

423. Plus quatre autres petits tabourets couverts de vieux velours, dont un tout déchiré, estimés 1 livre ;

424. Plus deux tables de bois de noyer, faites en menuiserie, avec leurs tiroirs sans serrures, étant mi-usées, estimées 5 livres 10 sous ;

425. Plus deux tapis de vieux drap noir à franges d'or faux, couvrant lesdites tables, lesdits tapis fort usés, estimés 4 livres ;

426. Plus un tableau représentant une dame qui tient une perle en sa main, le cadre de bois de noyer, estimé 3 livres.

427. Et de ladite antichambre sommes entrés dans une chambre du même appartement dans laquelle

s'est trouvée une tapisserie de cuir doré estimée 50 livres ;

428. Plus un lit complet, d'une moire d'argent à fleurs et bouquets doublée de taffetas blanc, consistant en deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, le fond, le dossier, les pentes de dehors et de dedans, les soubassements et les quatre pommes, le tout de moire fond blanc de différentes façons et garni de franges, crépines et mollets or et argent, la garniture beaucoup plus que mi-usée, estimé 105 livres ;

429. Plus le bois dudit lit, en chêne, avec sa paillasse de toile d'étoupe, deux matelas de laine couverts de vieille futaine et pesant soixante-quatorze livres, un lit et son traversier, les deux couverts de vieux coutil de Bretagne et pesant huit livres, une couverte de laine d'Angleterre et une autre de Marseille, le tout fort usé, estimé 40 livres ;

430. Plus huit chaises couvertes d'un vieux brocard fond blanc, estimées 8 livres ;

431. Plus une table de bois de noyer faite en menuiserie et couverte d'un vieux tapis de drap vert, le tout estimé 6 livres.

432. Et de là sommes entrés dans la petite garde-robe qui est tendue d'une vieille tapisserie en quatre pièces et fort usée, appelée *Monplaisir*, estimée 10 livres ;

433. Plus un petit bois de lit en bois de noyer, garni d'une paillasse de toile d'étoupe, d'un matelas de laine couvert de vieille toile de futaine, pesant trente livres, un vieux traversier de plume couvert de vieux coutil et pesant sept livres, une couverte de laine blanche trouée en beaucoup d'endroits, le tour du lit formé d'une

garniture fil et laine à fond blanc et fleurs vertes, composée de trois rideaux, deux bonnes-grâces, le fond et le dossier, le tout estimé 15 livres;

434. Plus un tabouret percé, couvert de serge verte, estimé 15 sous;

435. Plus une fort vieille chaise en tapisserie à roses, et une petite table de noyer, estimées 25 sous.

436. Et de là sommes entrés dans la grande chambre du bâtiment neuf, où avons trouvé, dans la cheminée, une paire de chenets à pommes de cuivre, une pelle de fer et des tenailles aussi de fer, le tout estimé 50 sous;

437. Ladite chambre tendue d'une tapisserie de haute-lisse, en cinq pièces, presque mi-usée, appelée *de la Licorne,* estimée 150 livres;

438. Plus un lit de velours violet, en broderie, composé de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, les trois pentes, les trois soubassements et les quatre pommes de mêmes velours et broderie, la broderie or et argent, les rideaux, bonnes-grâces, cantonnières et grande pente de dehors doublés d'un taffetas satin vert pareil à la courte-pointe, le dossier plissé et le chantourné bordé d'un petit liseré or et argent, et au milieu du dossier deux petits mollets or et argent qui prennent depuis le haut jusqu'au bas et font de petites pentes, les fourreaux des piliers de même satin, autour des petits pents un pareil mollet, et au bas une frange de la hauteur de deux pouces, pareille à celle qui est sur le carré de la courte-pointe, au bas des grandes pentes de dehors, une crépine avec une frange sous ladite crépine, de la hauteur de six pouces, au bas des rideaux et soubasse-

ments, une pareille crépine simple en haut desdits soubassements, une frange de deux pouces autour de toutes les pièces dudit lit, le tout or et argent fin, ledit lit couvert d'une housse de taffetas vert avec sa petite pente sur les quatre pommes, et quatre bouquets de plumes vertes et blanches, le tout fort ancien, estimé 550 livres;

439. Le bois de lit en noyer uni et la paillasse qui est dessus, estimés ensemble 5 livres;

440. Plus un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant quatre-vingts livres, un lit de plume de vieux coutil de Bretagne, pesant quarante-huit livres, un traversier de plume couvert de vieux basin, pesant six livres, une couverte de Marseille et une autre couverte de laine blanche d'Angleterre, trouées et gâtées des teignes en divers endroits, le tout estimé 50 livres;

441. Plus deux fauteuils de même velours que le lit, et six pliants dudit velours, avec franges or et argent dont il en manque en plusieurs endroits, ayant chacun leur housse de taffetas vert, plus que mi-usés, estimés 20 livres;

442. L'alcôve couverte d'un grand tapis de Turquie, fort ancien, troué et déchiré, estimé 20 livres;

443. Plus six tabourets couverts de brocard fond bleu à franges de soie, fort usé, estimés 8 livres;

444. Plus trois vieux fauteuils de paille dont les bois sont très mauvais, sur lesquels bois il y a trois petits matelas de brocard fond rouge à fleurs d'argent, estimés 6 livres;

445. Plus une table de bois de noyer avec son tiroir et ses deux guéridons de bois, faits en menuiserie, ladite table couverte d'un tapis de drap vert à frange or, argent et soie, le tout estimé 7 livres;

446. Plus un miroir moyen à bordure de bois doré, estimé 15 livres ;

447. Plus une petite cassette d'ébène avec son pied tourné, fort usée et vermoulue, ornée de deux mains, une agrafe, deux chiffres, trois rosettes et deux « onceaux », le tout d'argent, estimé 30 livres ;

448. Plus un dais en broderie à carreaux, composé de sept pentes, le fond et le tour aussi en broderie à carreaux or et argent, et au bas desdites pentes une crépine or et argent de la hauteur de quatre pouces, ledit dais fort ancien et usé, estimé 80 livres.

449. Et de là sommes allés dans la garde-robe du côté de l'horloge, où s'est trouvé un bois de lit en noyer, fort ancien et cassé, estimé 25 sous ;

450. Plus un matelas de laine couvert d'une vieille toile trouée, pesant vingt-cinq livres, un traversier de plume couvert d'un vieux coutil pesant huit livres, une couverte de laine blanche, trouée et gâtée des teignes, le tour du lit de vieille serge rouge aussi trouée et déchirée, composé de trois rideaux, deux bonnes-grâces et le dossier, le tout estimé 6 livres ;

451. Plus deux vieilles chaises et un tabouret percé couvert de vieille toile, estimés ensemble 1 livre ;

452. Plus une vieille table de chêne, mi-usée, estimée 1 livre ;

453. Plus deux petits anciens chenets de fer, estimés 1 livre.

454. Et de là sommes montés dans une chambre au-dessus de ladite garde-robe, où s'est trouvé un vieux bois de lit et une mauvaise paillasse, estimés 25 sous ;

455. Plus la garniture dudit bois de lit, en fil et laine, à fond blanc et fleurs vertes, composée de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, le dossier et le tour, le tout bien mauvais, estimé 30 sous ;

456. Plus un vieux matelas de laine couvert de vieille toile, pesant vingt livres, et un traversier de plume couvert d'un vieux coutil, pesant cinq livres, estimés 50 sous ;

457. Plus une mauvaise couverte de laine blanche, toute trouée, estimée 1 livre ;

458. Plus une mauvaise chaise et un tabouret couverts de mauvaise [tapisserie], estimés 15 sous ;

459. Plus une vieille table très mauvaise, estimée 5 sous ;

460. Plus deux petits chenets de fer fort anciens, estimés 15 sous.

461. Et de là sommes montés dans une chambre au-dessus de la précédente, appelée *de l'Arsenal,* où nous avons trouvé dix-huit fusils dont l'un est à rouet, et une paire de vieux pistolets aussi à rouet, tant bons que mauvais, estimés 100 livres ;

462. Plus un mauvais bois de lit, sa paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant vingt livres, un mauvais traversier de plume couvert d'un mauvais coutil, pesant cinq livres, une couverte blanche, de laine, toute déchirée, et autour dudit lit, trois rideaux et deux bonnes-grâces de serge, le fond et le dossier de toile, le tout estimé 6 livres 10 sous ;

463. Plus un vieux fusil à rouet dont le bois est cassé, estimé 2 livres ;

464. Plus un bâton percé dans lequel s'est trouvé une lame d'épée, estimé 15 sous.

465. Et de là sommes montés en haut du château et sommes entrés dans la première petite chambre du corridor, où s'est trouvé un petit bois de lit de chêne mi-usé, avec une paillasse de toile et un mauvais traversier de plume pesant cinq livres, le coutil fort usé, le tour du lit d'une serge rouge avec frange et mollets de soie, composé de trois rideaux, une bonne-grâce et deux pentes, de même serge, frange et mollets, le rideau de la « ruelle » et le dossier d'une plus mauvaise serge unie, le fond de toile, le tout très usé, troué et gâté des teignes, estimé 7 livres;

466. Plus une mauvaise chaise couverte de moquette, avec une petite table de bois de chêne, les deux estimées 1 livre.

467. Et de ladite chambre sommes entrés dans une seconde pareillement petite, où s'est trouvé un pareil bois de lit, paillasse et garniture, un traversier de plume en vieux coutil, pesant quatre livres, le tour du lit de même serge rouge, deux rideaux, un dossier, deux bonnes-grâces et deux pentes, le tout garni de frange et mollets, le fond n'étant que de vieille toile, le tout estimé 5 livres 18 sous;

468. Plus une vieille chaise couverte de moquette et une mauvaise petite table de bois de noyer, estimées 1 livre.

469. Et de là sommes allés dans la troisième petite chambre, dans laquelle s'est trouvé un pareil bois de lit et un traversier pesant cinq livres, la garniture dudit bois de lit étant faite de mauvais drap et serge rouge de différentes façons, et composée de deux rideaux, deux bonnes-grâces, un dossier et deux pentes, le

tout garni de frange et mollets, le fond du lit n'étant que de vieille toile, le tout estimé 7 livres;

470. Plus une mauvaise chaise couverte de tapisserie et une petite table de chêne, estimées 1 livre.

471. Et au bout dudit corridor sommes entrés dans une quatrième petite chambre où s'est trouvé un pareil lit, une paillasse et un traversier de pareille pesanteur que celui de la précédente, la garniture de différentes façons, composée de deux rideaux, une bonne-grâce et une pente de drap rouge avec frange et mollets, un autre rideau et le dossier, de serge rouge, le rideau de la « ruelle » étant d'une étoffe de la Porte de Paris, fil et laine, le fond dudit lit fait de toile, le tout vieux et usé, estimé 6 livres;

472. Plus une vieille chaise de moquette et une petite table de bois de chêne, le tout vieux et usé, estimé 1 livre.

473. Et sommes aussi entrés dans une cinquième petite chambre du même corridor, à côté de la précédente, dans laquelle s'est trouvé un pareil bois de lit, sa paillasse, un traversier couvert de vieux coutil et pesant cinq livres, la garniture du lit étant de serge rouge et composée de trois rideaux, deux bonnes-grâces et le dossier, le fond fait de vieille toile, le tout estimé 6 livres;

474. Plus une vieille chaise couverte de vieille moquette et une table de bois de chêne, estimées 20 sous.

475. Et desdites petites chambres sommes descendus dans la première chambre sur l'appartement neuf, où nous avons trouvé deux petits chenets de cuivre ayant chacun une pomme de cuivre, estimés 1 livre;

476. Ladite chambre tendue d'une tapisserie en quatre pièces, ancienne et usée, appelée ***de Monplaisir***, dans laquelle sont représentés des châteaux de la maison [de La Rochefoucauld], ladite tapisserie estimée 30 livres;

477. Plus trois petits morceaux d'étoffe fil et laine, « sur la porte de la cheminée », fort mauvais et déchirés, qui n'ont été estimés à cause de leur inutilité;

478. Plus un bois de lit de noyer, avec une mauvaise paillasse, deux matelas de laine dans de vieille futaine, pesant cinquante-six livres, un traversier de plume couvert de vieux coutil et pesant sept livres, une couverte de toile de coton piquée et une autre couverte de laine rouge, le tout fort ancien et usé, estimé 15 livres 10 sous;

479. Plus la garniture dudit bois de lit, en vieux damas cramoisi, consistant en quatre rideaux, deux bonnes-grâces et trois pentes de dehors, dudit damas, avec un vieux point d'Espagne or et argent sur toutes les coutures, avec un mollet aussi or, argent et soie autour desdits rideaux, bonnes-grâces et pentes, au bas desquelles pentes est une crépine aussi or et argent, au-dessous de laquelle crépine est une grande frange de soie, les quatre pommes aussi de damas, galonné d'or faux, les soubassements et le dossier d'un autre damas, avec franges et mollets de soie, le tour dudit lit et les trois pentes de dedans faits en mauvais taffetas cramoisi, piqué et troué, le tout estimé ensemble 40 livres;

480. Plus une mauvaise table de bois de chêne et son tapis de moquette, estimés 1 livre;

481. Plus trois fauteuils brisés et six pliants de vieux velours cramoisi, estimés 4 livres ;

482. Plus, sur la porte d'entrée, un vieux tableau représentant une *Madeleine,* dans sa bordure de bois noir, estimé 1 livre.

483. Et de la susdite chambre sommes entrés dans la garde-robe y joignant, où avons trouvé un petit bois de couchette avec une mauvaise paillasse, un matelas de laine couvert de toile et pesant dix-huit livres, un traversier de plume couvert de vieux coutil, pesant quatre livres, et une très mauvaise couverture de laine blanche, hors d'usage, le tout estimé 6 livres;

484. Plus une petite table de chêne sur deux tréteaux, une mauvaise chaise de moquette et un tabouret percé couvert de serge jaune, le tout fort vieux, estimé 30 sous.

Et la nuit étant venue, nous nous sommes retirés et avons remis la continuation dudit inventaire à demain.

Et advenant le lendemain dix-septième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, nous sommes transportés de ladite ville de Verteuil au château dudit lieu, avec ledit de Grandmaison et lesdits arbitres, et continuant ledit inventaire,

485. Sommes entrés dans la seconde chambre sur l'appartement neuf et le pont de bois, où avons trouvé, dans la cheminée, une paire de petits chenets de fer à pommes de cuivre, fort usés, estimés 25 sous;

486. Ladite chambre tendue d'une tapisserie de haute-lisse, composée de cinq pièces et représentant les *Travaux d'Hercule,* fort ancienne et trouée, estimée 30 livres;

487. Plus un bois de lit de noyer, fort usé, avec une vieille paillasse de toile d'étoupe, un lit de plume et son traversier, pesant les deux cinquante livres, un vieux matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant trente-deux livres, une couverte d'Angleterre, de laine blanche, gâtée et mangée des teignes, une autre couverte de toile de coton piquée et fort usée, et la garniture du lit en vieux taffetas vert à carreaux, avec franges et mollets de soie, ladite garniture composée de deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, le fond, le dossier et les trois soubassements, le tout usé et troué à ne pouvoir plus servir, estimé 41 livres;

488. Plus une table de bois de chêne, estimée 1 livre;

489. Plus deux fauteuils et huit pliants, avec des housses de même taffetas que le lit, très mauvais et usés, estimés 4 livres 10 sous.

490. Et de ladite chambre sommes entrés dans la première garde-robe, près la cheminée, où s'est trouvé un petit bois de couchette en charpente et bois de chêne, avec une paillasse de toile d'étoupe, un matelas couvert de vieille toile, pesant dix-huit livres, un petit traversier de plume et la moitié d'une vieille couverture de laine blanche, le tout estimé 5 livres 10 sous;

491. Plus un vieux bois de fauteuil et deux chaises garnies de vieille tapisserie, et un tabouret percé couvert de serge rouge, le tout estimé 30 sous.

492. Et de là sommes allés dans la seconde garde-robe joignant la première, où avons trouvé un bois de lit entièrement usé, avec une petite paillasse, un matelas de laine pesant vingt-cinq

livres, un petit traversier pesant quatre livres, une mauvaise couverture de laine blanche, les rideaux, les bonnes-grâces d'une mauvaise satinette rapiécée, le tout estimé 7 livres 10 sous;

493. Plus trois vieilles formes de chaises, dont deux couvertes d'une mauvaise moquette déchirée, estimées 1 livre.

494. Et de là sommes entrés dans un petit réduit, où s'est trouvé un petit bois de lit estimé 15 sous.

495. Et de là sommes allés dans un autre petit réduit, au-dessus du précédent, où s'est trouvé un petit bois de lit estimé 15 sous.

496. Et de là sommes descendus en bas du degré, où avons trouvé un bois de couchette estimé 1 livre.

497. Et de là sommes remontés par le même petit degré et allés dans une chambre entre les deux tours, proche le pont de bois, où s'est trouvé, dans le foyer, une paire de chenets, une pelle et une paire de tenailles, le tout de fer, estimé 2 livres;

498. Ladite chambre tendue d'une tapisserie haute-lisse, à grands personnages, en quatre pièces désassorties, presque hors d'usage, estimée 19 livres 10 sous;

499. Plus un bois de lit de chêne fort usé, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant trente-quatre livres, un lit de plume avec son traversier, pesant ensemble cinquante livres, une couverte de laine blanche d'Angleterre plus que mi-usée, et la garniture du lit, en damas cramoisi, composée de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, un dossier, deux pentes et deux soubassements, le tout dudit damas, avec franges et mollets de soie cramoisie, le fond du lit d'un vieux taffetas, aussi cramoisi, le tout estimé 60 livres;

500. Plus un fauteuil, un tabouret et cinq chaises, le tout garni d'une vieille moquette usée et déchirée, estimé 4 livres;

501. Plus un vieux et petit fauteuil garni de serge jaune, estimé 1 livre;

502. Plus une petite table de bois de chêne, estimée 25 sous.

503. Et de là sommes entrés dans la garde-robe, où s'est trouvé un méchant bois de couchette, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile et pesant huit livres, un traversier de plume en vieux coutil, pesant trois livres, et une mauvaise garniture de laine blanche, déchirée et hors de service, le tout estimé 7 livres 10 sous;

504. Plus une mauvaise chaise couverte en tapisserie, un pliant et un tabouret percé, le tout estimé 18 sous.

505. Et de là sommes entrés dans une autre chambre à côté, appelée la chambre *du Four,* laquelle avons trouvée tendue d'une tapisserie haute-lisse, à grands personnages, consistant en cinq pièces, fort ancienne et usée, estimée 75 livres;

506. Plus deux bois de lit de noyer avec leurs paillasses, sur l'un desquels se sont trouvés deux matelas de laine couverts de toile et futaine, pesant cinquante-quatre livres, un traversier de plume en coutil, pesant sept livres, une couverte de laine blanche gâtée des teignes, une autre couverte de toile de coton piquée, et la garniture du lit, en vieux damas vert à petits ramages, composée de trois rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, le tout bordé d'un petit mollet de soie, le dossier, le fond et les trois pentes en taffetas à grain d'orge, ayant au

bas desdites pentes une crépine de soie verte, la courte-pointe en petit taffetas vert doublé de vieille toile blanche bordée d'un petit mollet de soie, et les quatre pommes du lit garnies de toile blanche, le tout fort ancien et usé, estimé 38 livres.

507. Et au-dessus du même lit sont aussi deux matelas de laine couverts de vieille futaine trouée, pesant quarante livres, un traversier de plume pesant sept livres, une couverte de laine blanche, une autre couverte de toile de coton piquée, pareille à celle du premier lit, et la garniture dudit lit, de vieux camelot blanc, composée de quatre rideaux et deux bonnes-grâces, avec un mollet de soie de plusieurs couleurs et une frange au bas desdits rideaux, les trois pentes de dehors en tapisserie au point à la turque, avec une crépine de soie aussi de plusieurs couleurs, la courte-pointe, le fond, le dossier et les trois pentes de dedans de toile satinée blanche, avec les quatre pommes aussi blanches, le tout fort ancien et usé, estimé 42 livres;

508. Plus une table de bois de chêne unie, avec un mauvais tapis de serge verte, estimée 30 sous;

509. Plus quatre pliants et quatre chaises couvertes de vieille tapisserie à coquilles, estimés 4 livres;

510. Plus quatre autres vieilles chaises de tapisserie de roses, estimées 30 sous;

511. Plus un vieux tableau de paysage dont la peinture est effacée, estimé 10 sous.

512. Et de ladite chambre sommes entrés dans la garde-robe, où avons trouvé un bois de couchette presque neuf, estimé 50 sous;

513. Plus une vieille paillasse de toile d'étoupe pourrie, estimée 5 sous;

514. Plus un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant vingt-quatre livres, estimé 4 livres 10 sous;

515. Plus un traversier de plume, le coutil fort usé, pesant quatre livres, estimé 15 sous;

516. Plus une petite couverte de laine blanche toute trouée, estimée 10 sous;

517. Plus un petit tabouret percé, couvert de serge verte, estimé 5 sous.

518. Et de ladite chambre et garde-robe sommes allés en une autre chambre neuve du corridor joignant la précédente et dans laquelle il n'y a pas de cheminée, laquelle avons trouvée tendue de six pièces de tapisserie, tant grandes que petites, appelées *Monplaisir,* fort anciennes et usées, estimées 36 livres ;

519. Plus un bois de lit en chêne, fait de menuiserie, presque neuf, une paillasse, un lit de plume et un traversier de coutil simple, plus que mi-usé, pesant quarante-deux livres, un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant trente livres, une couverte de laine blanche mi-usée, et la garniture dudit lit, composée de deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, le dossier de « toille dantelle à raysaux, sur lequel dit « raysaux sont des bandes de toille rouge et « jaune », le fond d'une vieille toile blanche, le tout estimé ensemble 40 livres;

520. Plus un fauteuil et douze tabourets garnis de moquette rayée rouge et vert, le tout estimé 14 livres;

521. Plus une petite table de bois de noyer avec un petit miroir, estimée 3 livres.

522. Et de ladite chambre sommes entrés dans la petite garde-robe joignante, où avons trouvé une petite couchette presque neuve, une mauvaise paillasse, un petit matelas de laine couvert de toile usée, un traversier couvert de vieux coutil, pesant quatre livres, et la moitié d'une vieille couverte de laine blanche, le tout estimé 6 livres;

523. Plus un petit fauteuil couvert de moquette usée, un vieux pliant sans garniture et un tabouret percé couvert de serge jaune, le tout estimé 15 sous.

524. Et de ladite chambre et garde-robe sommes allés à la seconde chambre neuve joignant la précédente, où avons trouvé, dans le foyer, deux chenets à pommes de cuivre, estimés 6 livres;

525. Dans ladite chambre une tapisserie de Bergame à bandes de point de Hongrie, pentes et soubassements en quatre pièces vieilles et plus que mi-usées, estimé 12 livres;

526. Plus un bois de lit en chêne presque neuf, sur lequel sont une paillasse, un lit de plume et un traversier, pesant les deux quarante livres, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant trente livres, une couverte de laine blanche d'Angleterre un peu gâtée des teignes, autre couverte de toile de coton piquée, et la garniture dudit lit, composée de quatre rideaux d'un vieux damas à grands ramages, couleur noisette, avec deux cantonnières, deux bonnes-grâces, trois pentes, trois soubassements et trois petites pentes de velours, le tout à petites fleurs fond blanc, orné d'un galon velouté noir en broderie de soie blanche, avec mollets et crépines de soie, le dossier d'un autre velours à ramages, fond blanc, fleurs violettes, le fond

n'étant que de toile, le tout estimé ensemble 75 livres ;

527. Plus un fauteuil de tapisserie au point à la turque, au bas d'amours, estimé 30 sous;

528. Plus six tabourets couverts de triple rayé vert et rouge, mi-usés, estimés 5 livres;

529. Plus quatre autres tabourets de triple, couleur de feu, estimés 3 livres;

530. Plus une table de bois de noyer tourné, usée, estimée 3 livres.

531. Et dans la garde-robe joignant à ladite chambre s'est trouvé un petit bois de couchette avec sa paillasse, un vieux matelas de laine couvert de mauvaise toile, pesant quinze livres, la moitié d'une mauvaise couverture de laine, un mauvais tabouret couvert de moquette, un autre vieux tabouret percé couvert de serge jaune, le tout estimé 6 livres.

532. Et de ladite chambre (garde-robe) sommes entrés dans la troisième chambre neuve joignant la précédente, où s'est trouvé, dans le foyer, une paire de chenets à pommes de cuivre, estimée 6 livres;

533. Ladite chambre tendue de sept morceaux de tapisserie de Bergame vieux et usés, estimés 10 livres;

534. Plus un bois de lit, une paillasse, deux matelas de laine couverts de vieille toile, pesant cinquante-quatre livres, un traversier de plume en vieux coutil, pesant six livres, une couverture de laine blanche fort gâtée des teignes, une autre couverture de toile de coton piquée, le bois de lit garni de deux rideaux, deux bonnes-grâces, le fond, le dossier et les six pentes, tant de dehors que de dedans, en brocatelle de Turin par

bandes vertes et couleur de paille, le tout vieux et usé, estimé 55 livres;

535. Plus un fauteuil et un tabouret couvert de tapisserie de « Savonière (?) », fond jaune à fleurs noires, estimés 3 livres 10 sous;

536. Plus une forme et douze tabourets garnis de triple rayé rouge et vert, estimés 8 livres.

537. Et de là sommes entrés dans la garde-robe, où il s'est trouvé un bois de couchette avec sa paillasse, sur laquelle est un matelas de laine couvert de vieille toile et pesant dix-huit livres, un traversier de plume couvert de coutil, vieux et usé, pesant cinq livres, la moitié d'une vieille couverture de laine blanche, une vieille table de bois de chêne et un vieux tabouret percé couvert de serge rouge, le tout ensemble estimé 5 livres 10 sous.

538. Et de là sommes passés dans un salon où il n'y a aucuns meubles et sommes entrés ensuite dans la chambre au bout, où logeait feue madame de Sillery, où nous avons trouvé deux chenets à pommes de cuivre, très petits, estimés 2 livres 10 sous;

539. Ladite chambre tendue en plein de quatre pièces de tapisserie haute-lisse, de la tenture *des Vendangeurs*, très usées et trouées en plusieurs endroits, estimées 50 livres;

540. Plus un bois de lit en noyer, fait en menuiserie et mi-usé, sur lequel se sont trouvés une paillasse, deux matelas de laine couverts de vieille futaine et pesant soixante livres, un traversier de plume couvert de basin, pesant huit livres, une couverture de laine blanche gâtée des teignes, une autre couverture de toile de coton piquée, et la garniture du lit, en taffetas jaune,

avec la housse garnie de frange et mollets de soie de même couleur, ladite garniture composée de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, le fond, le dossier, la courtepointe, les fourreaux des piliers et les quatre pommes, le tout dudit taffetas jaune, antique et usé, estimé 80 livres;

541. Plus un fauteuil à « cramaliers » et six pliants couverts du même taffetas jaune que la garniture du lit, le tout antique et fort usé, estimé 10 livres;

542. Plus cinq chaises et trois tabourets de vieille tapisserie à coquilles, le tout vieux et usé, estimé 3 livres 15 sous;

543. Plus deux tables de bois de noyer fort usées, sur l'une desquelles est un tapis de taffetas jaune pareil au lit, avec frange et mollets de soie, et sur l'autre un tapis de drap vert à frange de soie verte, le tout estimé 6 livres;

544. Plus un tableau de paysage, dans un cadre de bois, estimé 3 livres.

545. Et de là sommes entrés dans la garde-robe, où nous avons trouvé un vieux bois de lit tendu de trois rideaux, deux bonnes-grâces de vieille serge, une vieille paillasse, un matelas de laine couvert de toile, pesant trente livres, un traversier de plume couvert de vieux coutil et pesant six livres, et la moitié d'une vieille couverture de laine bleue, le tout fort usé et antique, estimé ensemble 8 livres;

546. Plus un fauteuil portant pour malade, fait de velours feuille morte, avec sa housse et rideaux, le fond de vieille serge violette, et un tabouret percé couvert de serge verte, le tout fort vieux et mauvais, estimé 2 livres.

547. Et de là sommes revenus par ledit salon et sommes entrés dans une autre chambre où logeait autrefois madame Sabatier et dans laquelle se sont trouvés deux petits chenets de fer battu estimés 1 livre ;

548. Plus une petite table de bois de chêne couverte d'un mauvais tapis de serge verte, estimée 22 sous;

549. Plus cinq fauteuils et quatre chaises, le tout couvert de vieille moquette, estimé 2 livres 10 sous;

550. Plus un mauvais bois de lit, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile et futaine, pesant vingt-huit livres, un traversier de plume et coutil, pesant six livres, une mauvaise garniture de laine rouge trouée, ledit bois de lit garni de trois rideaux, une bonne-grâce, un dossier et trois pentes, le tout de vieille serge verte, avec frange et mollets de soie, estimé 12 livres 10 sous.

551. Et de là sommes entrés dans un petit passage où s'est trouvé un bois de couchette, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant quinze livres, un petit traversier de plume pesant 3 livres, et la moitié d'une vieille couverte de laine blanche, le tout estimé 3 livres 10 sous.

552. Et de. là sommes entrés dans un petit cabinet appelé le cabinet à écrire de monseigneur, où avons trouvé une petite table de bois de noyer, carrée, presque neuve, une autre de pareil bois, ovale, aussi presque neuve, et une vieille forme de bois dégarnie, le tout estimé 5 livres;

553. Plus un bois de lit avec son châssis garni de vieux satin, le tour du lit tendu de trois rideaux et d'une bonne-grâce, le dossier fait d'une den-

telle à réseaux, et sous la dentelle une toile rouge, ledit lit composé aussi d'un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant vingt-quatre livres, un traversier de toile pesant sept livres, et une couverture de toile de coton piquée, fort antique, le tout estimé 15 livres.

554. Et de là sommes revenus dans le même salon et sommes montés par un petit degré dans la chambre de monsieur Le Maistre, dans laquelle il s'est trouvé un vieux bois de lit, avec une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant vingt livres, un traversier de plume couvert de vieux coutil, pesant cinq livres, une mauvaise couverture de laine blanche rongée des teignes, un mauvais tabouret garni de toile, et une vieille et antique table montée sur deux tréteaux, la garniture du lit étant composée de trois rideaux et de deux bonnes-grâces, d'une vieille étoffe fil et laine de la Porte de Paris, le tout estimé 12 livres.

555. De là sommes descendus et retournés par les chambres neuves et revenus en haut du degré, où s'est trouvé un petit degré par lequel sommes montés dans la troisième chambre entre les deux tours, dans laquelle se sont trouvés deux petits chenets, la pelle et les tenailles, le tout de fer, estimé 30 sous;

556. Ladite chambre et l'alcôve où est le lit, tendues de sept morceaux de vieille étoffe fil et laine, estimés 1 livre;

557. Plus un ancien bois de lit en menuiserie garni d'une paillasse, de deux matelas de laine couverts de vieille toile et pesant cinq livres, un traversier de plume en vieux coutil, pesant, avec le lit, quarante livres, une couverture de

laine blanche gâtée des teignes, et la garniture dudit bois de lit faite en petit satin rayé de plusieurs couleurs, doublé d'une grosse mousseline, ladite garniture composée de trois rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, le fond, la courte-pointe, les deux pommes et le tapis de table, avec frange et mollets soie, le tout de plusieurs couleurs, fort ancien et usé, estimé 40 livres;

558. Plus quatre vieux pliants couverts de vieille moquette verte à fleurs, une chaise et un pliant couverts d'un vieux coutil rayé, et une vieille table de chêne, le tout estimé 2 livres.

559. Dans les deux garde-robes se sont trouvés un vieux bois de couchette, un tabouret percé, un autre bois de couchette, une paillasse et un mauvais matelas de bourre, un traversier de plume couvert d'un vieux coutil, pesant trois livres, et la moitié d'une mauvaise couverture de laine blanche, le tout estimé 3 livres.

560. Et de là sommes montés par un marchepied de bois dans l'endroit où travaille le tapissier, et nous n'avons trouvé qu'une couchette et deux chaises couvertes de vieille moquette, le tout estimé 30 sous.

561. Et de là sommes allés dans une grande chambre qui communique avec deux petites et dans lesquelles couchent les valets, où nous avons trouvé cinq couchettes, une petite table de bois de chêne, trois vieux pliants, une chaise et un tabouret sans garniture, le tout estimé 9 livres.

562. Et de là sommes allés dans la grande galerie dudit château, dans laquelle se sont trouvés, d'un côté de la galerie, quatre tableaux, dont deux dans des cadres dorés, un dans un cadre de

bois de senteur et l'autre dans un cadre de bois d'ébène, lesdits tableaux représentant feu monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld assis dans un fauteuil, un autre monseigneur le prince, un autre feu monseigneur le duc de La Rochefoucauld, et le dernier un paysage, et de l'autre côté de ladite galerie, entre les croisées, sont vingt-trois tableaux sur toile qui « dépeignent » la généalogie de la maison et qui sont enchâssés dans la boiserie de la galerie, pourquoi ils n'ont été estimés, les quatre premiers estimés 42 livres;

563. Plus dix formes et dix-sept tabourets tournés, de bois de noyer, presque neufs, le tout couvert d'un vieux velours cramoisi, avec une frange de soie clouée, le velours beaucoup plus que mi-usé, estimés ensemble 90 livres;

564. Plus dix autres tabourets couverts d'un triple couleur de feu, fort usés, estimés 10 livres;

565. Plus une table de bois de noyer tournée en menuiserie, presque neuve, couverte d'un vieux tapis de velours cramoisi, doublé de taffetas de pareille couleur, à frange de soie, le tout estimé 10 livres;

566. Plus deux lustres à six branches et vingt bras à mettre des bougies, le tout de bois doré, estimé 25 livres;

567. Plus s'est trouvé, au bout de ladite galerie, un dais d'un brocard vieux et usé, avec un cordonnet d'or, par bandes, et ses quatre pentes, estimé 25 livres.

568. Et de là sommes entrés dans le salon de ladite galerie, où s'est trouvé une table d'ombre, de bois de chêne, à six pans, presque neuve et garnie d'un tapis de velours, avec ses six pentes

et six bourses bordées d'un mollet et d'une frange de soie, le tout cramoisi et vieux, estimé 7 livres;

569. Plus deux autres tables de bois de noyer tourné en menuiserie, presque neuves, sur chacune desquelles s'est trouvé un tapis de vieux drap vert à frange d'or faux, estimées 12 livres;

570. Plus deux formes, six chaises et six tabourets de bois de noyer et chêne, le tout couvert d'un vieux velours cramoisi, les chaises ayant des galons d'or faux, les formes et les tabourets des franges de soie clouées, le tout estimé 25 livres;

571. Plus un grand sopha ou fauteuil et quinze tabourets, le tout de bois de noyer tourné en menuiserie et couvert d'un triple fort ancien et usé, estimé 20 livres;

572. Plus un lustre en bois doré, à six branches, avec son cordon de soie rouge, estimé 6 livres;

573. Plus quatre petits miroirs de glace dont deux ont chacun leurs deux branches et bobèches, les deux autres n'en ayant qu'une, lesdits miroirs appliqués ayant des chapiteaux de cuivre doré, estimés 15 livres;

574. Plus six tableaux peints sur toile, enchâssés dans la boiserie dudit salon, qui représentent messeigneurs et mesdames les ducs et duchesses de La Rochefoucauld et que l'on n'a pas cru devoir estimer.

575. Et de là sommes entrés dans une chambre au bout de la galerie, où s'est trouvé une paire de chenets de fer battu, avec une pelle et des tenailles, le tout estimé 50 sous;

576. Ladite chambre tendue de trois pièces de tapisserie en brocatelle de Turin fond vert à bandes rouges, le tout fort gâté, estimé 20 livres;

577. Plus un bois de couchette en bois de chêne et de noyer, presque neuf, avec une paillasse, deux matelas de laine couverts de basin neuf et pesant cinquante livres, un lit de plume couvert de basin, pesant trente-cinq livres, un traversier pesant cinq livres, une couverte de laine d'Angleterre gâtée des teignes, une couverte de Marseille et la garniture du lit attachée à un châssis dont les deux rideaux et les deux bonnes-grâces sont de mousseline avec de petits galons d'or, le dossier, le fond et les pentes de devant de taffetas vert et taffetas blanc, les trois pentes de dehors et les trois soubassements aussi de taffetas vert et blanc, les carreaux garnis d'une espèce de petite dentelle d'or, au bas desdites pentes une frange or et soie, la courte-pointe de taffetas « à la Chine » fond d'or garni de fleurs de soie de plusieurs couleurs, le tout estimé 100 livres;

578. Plus, autour dudit lit, une housse composée de quatre rideaux et deux bonnes-grâces d'un taffetas rayé vert et blanc, avec franges et mollets de soie, le tout estimé 20 livres;

579. Plus six fauteuils d'alcôve en bois de noyer, presque neufs, ayant le fond, le dossier et la housse de même taffetas, estimés 18 livres.

580. Et de là sommes entrés dans la garde-robe de ladite chambre, tendue de cinq vieux morceaux de bergame déchirés et usés, dans laquelle s'est trouvé un bois de lit presque neuf, une vieille paillasse, un matelas de laine couvert de vieille futaine et pesant dix-huit livres, un traversier de plume couvert de basin et pesant cinq livres, une vieille couverture de laine rouge trouée, une mauvaise table de bois de chêne,

une vieille chaise de tapisserie et un tabouret percé couvert de vieille serge verte, le tout estimé 18 livres.

581. Et de là sommes montés par un petit degré dans une chambre au-dessus de la précédente, dans laquelle s'est trouvé, dans la cheminée, une paire de chenets à pommes de cuivre, estimée 3 livres;

582. Ladite chambre tendue en plein d'une tapisserie de brocatelle de Turin usée et rapiécée, estimée 12 livres;

583. Plus un bois de lit de noyer, presque neuf, avec une vieille paillasse, un matelas de laine couvert de vieux basin, pesant trente livres, un lit de plume et son traversier, en coutil à petites raies, fort usés et pesant cinquante livres, une couverte de laine d'Angleterre gâtée des teignes, une autre couverte de toile de coton piquée, la garniture du lit consistant en deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, le fond, le dossier et la courte-pointe, le tout en damas caffard fond rouge à ramages, fort passé et usé, estimé 50 livres;

584. Plus deux fauteuils et six pliants de bois de chêne uni, avec des housses de damas caffard, estimés 8 livres;

585. Plus une petite table de bois de noyer, faite en menuiserie, estimée 3 livres 10 sous;

586. Plus un tapis de drap vert avec sa frange de soie, estimé 30 sous.

587. Et de là sommes entrés dans une garde-robe à côté de ladite chambre, où s'est trouvé un bois de couchette avec une mauvaise paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant dix-huit livres, un traversier de plume couvert

de vieux basin, pesant cinq livres, une mauvaise couverte de laine blanche, une petite table, un pliant couvert de vieux coutil, un tabouret percé couvert de vieille serge, le tout estimé 7 livres.

588. Et de là sommes descendus et revenus par le grand portail et entrée dudit château dans les appartements bas, premièrement dans celui à main gauche en entrant, où sommes entrés dans une chambre appelée la chambre de l'alcôve, dans laquelle nous avons trouvé une paire de petits chenets à pommes de cuivre, estimée 4 livres 10 sous;

589. Ladite chambre tendue de neuf morceaux de tapisserie de Bergame *Monplaisir,* désassortis, fort anciens et usés, estimés 40 livres;

590. Plus un bois de lit fort ancien et usé, avec une vieille paillasse, deux matelas de laine, un traversier de plume vieux et usé, une couverte de laine blanche gâtée des teignes, une couverte de toile de coton piquée, et la garniture dudit lit composée de quatre rideaux, deux cantonnières, deux bonnes-grâces, trois pentes, trois soubassements et les quatre pommes, le tout de tapisserie d'Angleterre, de moire, par bandes, couleur noisette, le fond, le dossier, les petites pentes et la courte-pointe en taffetas couleur de rose pareil à la doublure des rideaux, le tout avec frange, mollets et crépine en soie de plusieurs couleurs, vieux et fort passé, estimé 95 livres;

591. Plus trois fauteuils et trois chaises de bois de noyer, le tout presque neuf, avec les housses, fonds et dossiers en tapisserie de moire pareille au lit, estimés 15 livres;

592. Plus six tabourets couverts de triple, couleur de feu, passés de couleur, estimés 6 livres;

593. Plus un petit et vieux fauteuil couvert de moquette, estimé 5 livres;

594. Plus une petite table de bois de noyer tourné, avec un petit tapis de Turquie fort ancien, estimés les deux 3 livres 15 sous.

595. Et de ladite chambre sommes entrés dans la petite garde-robe à côté, où avons trouvé deux morceaux de tapisserie de Bergame, une méchante table de bois de chêne, un tabouret percé garni de serge verte, le tout estimé 1 livre.

596. Et de là sommes entrés dans une autre chambre où se sont trouvés deux petits chenets à pommes de cuivre, estimés 50 sous;

597. Ladite chambre tendue d'une tapisserie haute-lisse en huit pièces, appelée *les Moralistes*, estimée 80 livres;

598. Plus un vieux bois de lit usé et vermoulu, avec une paillasse, deux matelas de laine couverts de vieille futaine, pesant ensemble soixante livres, un traversier de plume et coutil, fort usé, pesant six livres, une vieille couverte de toile de coton piquée, ledit lit garni de quatre rideaux, le fond, le dossier, les pentes de dedans et la courte-pointe en taffetas de Chine fort vieux, les deux bonnes-grâces, les deux cantonnières, les trois pentes de dehors et les soubassements du lit garnis de réseaux argent et soie fort anciens, les pentes garnies au bas d'une crépine d'argent avec frange et mollets de soie, les quatre pommes fort vieilles et mauvaises, tout ledit lit avec sa garniture estimé 48 livres;

599. Plus quatre chaises de triple vert, estimées 5 livres;

600. Plus une vieille table de bois de noyer couverte d'un tapis de serge verte, estimée 2 livres.

601. Et de là sommes entrés dans la garde-robe, que nous avons trouvée tendue de trois morceaux de tapisserie de Bergame, estimés 1 livre;

602. Plus un petit châlit presque neuf, sur lequel se sont trouvés une mauvaise paillasse, un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant vingt-cinq livres, un traversier de plume couvert de vieux coutil, pesant cinq livres, une vieille couverte de laine blanche trouée en plusieurs endroits, une mauvaise table de bois de chêne, une vieille chaise de moquette, sans dossier, le bois de lit tendu de deux rideaux et deux bonnes-grâces d'une petite étoffe coton et soie rayée, doublée d'une vieille toile rouge, ledit lit sans fond ni dossier, estimé 12 livres.

603. Et de là sommes allés dans une autre chambre appelée la chambre bleue, qui communique de plain-pied avec la précédente et dans laquelle nous avons trouvé deux petits chenets à pommes de cuivre, une pelle et des tenailles de fer, le tout estimé 3 livres 10 sous;

604. Plus un bois de lit de noyer presque neuf, avec une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant quatre-vingts livres, un lit de plume et son traversier couverts de coutil de Bretagne, une couverte de Marseille et une autre couverte de toile de coton piquée, ledit lit tendu d'un damas bleu à grands ramages, la garniture composée de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, avec le fond, le dossier, la courte-pointe, les soubassements, les pentes de dehors et de dedans, les quatre pommes et les fourreaux des piliers, le tout

dudit damas, garni de franges, mollets et crépines or, argent et soie noire, le tout fort ancien et passé, estimé 130 livres ;

605. Plus douze fauteuils d'alcôve en bois tourné, les fonds, dossiers et housses de même damas que le lit, avec les mêmes franges et mollets, estimés 50 livres ;

606. Plus une table de bois de noyer avec son tiroir, et un guéridon de même bois avec un tapis de vieux drap vert à frange de soie, estimés 6 livres ;

607. Plus un vieux miroir moyen, à bordure d'ébène, estimé 20 livres ;

608. Plus un grand cabinet et son pied, en bois d'ébène, avec plusieurs tiroirs, le tout vieux, vermoulu et en mauvais état, estimé 6 livres ;

609. Ladite chambre tendue de huit pièces de tapisserie en brocatelle fausse Venise, à ramages, fond bleu et bordure de plusieurs couleurs, estimées 30 livres.

610. Et de là sommes entrés dans la garde-robe de ladite chambre où nous avons trouvé un bois de couchette, une paillasse, un matelas couvert de vieille futaine, pesant dix-huit livres, un traversier de plume couvert d'un vieux coutil, pesant cinq livres, une couverture de laine blanche tout usée, une vieille chaise, un vieux fauteuil couvert de moquette, un tabouret percé couvert de toile, le tout estimé 8 livres ;

611. Plus trois pièces de tapisserie de Bergame vieilles et usées, estimées 2 livres.

612. Et de là sommes entrés dans un petit cabinet rond qui donne sur la terrasse et qui est tendu d'une tapisserie de brocatelle à fleurs, fond bleu, bandes et bordures noires, qui a été estimée 10 livres ;

613. Plus trois chaises et deux tabourets de vieux bois, garnis de brocatelle pareille à la tapisserie, estimés 5 livres;

614. Plus un vieux tableau de paysage avec son cadre de bois « fors passé », estimé 1 livre.

615. Et de là sommes entrés dans un petit cabinet à écrire où s'est trouvé un fauteuil ancien, une forme et un carreau couvert d'un vieux taffetas velouté fond blanc à fleurs vertes, estimés 50 sous;

616. Plus une petite table de bois de chêne, à tiroir, sur laquelle est un tapis velouté fort usé, estimée 1 livre;

617. Plus une soucoupe de cuivre émaillé, estimée 25 sous;

618. Plus une autre soucoupe de verre rayé et une petite marmite de pareil verre, une petite jatte de faïence, une « gouolle » de cristal un peu cassée et une petite canne avec une poignée d'ébène, le tout estimé 25 sous;

619. Plus une écritoire de maroquin, estimée 2 livres;

620. Plus une petite cassette de cuivre, estimée 1 livre;

621. Plus une petite tablette à mettre des livres, estimée 5 sous;

622. Plus deux chaises de moquette et deux escabeaux de bois, estimés 2 livres.

623. Et de là sommes entrés dans la chambre de monseigneur l'abbé, appelée la chambre *de la Voûte,* où nous avons trouvé une paire de petits chenets à pommes de cuivre, une pelle et des tenailles de fer, le tout estimé 4 livres;

624. Ladite chambre tendue de vieilles indiennes à bouquets, fort mauvaises, estimées 6 livres;

625. Plus un bois de lit fort usé, une mauvaise paillasse, deux matelas de laine couverts de vieille

futaine, pesant ensemble quatre-vingts livres, un lit de plume et un traversier couverts de vieux coutil, une couverte de Marseille, une couverte de toile de coton piquée, avec des dessins de soie brune, ledit lit tendu de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, avec la housse, le fond, le dossier, la courtepointe, les fourreaux des piliers, les quatre pommes, deux petits rideaux et une petite pente devant la cheminée, le tout de pareille indienne que la tapisserie, estimé 50 livres ;

626. Plus une table de bois de noyer, à tiroir, couverte d'un vieux tapis de Turquie, estimée 5 livres;

627. Plus deux grands fauteuils de commodité couverts de tapisserie « en point à la turque », l'un à carreaux fond blanc et soie verte, l'autre tout de laine de plusieurs couleurs, les deux estimés 10 livres.

628. Et dans un petit endroit à côté de ladite chambre s'est trouvé une chaise percée couverte de serge jaune, avec son pot de chambre de faïence, estimé 3 livres 15 sous.

629. Et de ladite chambre sommes allés de plain-pied dans le cabinet au miroir, où il ne s'est rien trouvé.

630. Et dudit cabinet sommes venus dans la garderobe de ladite chambre, où nous avons trouvé une mauvaise couchette, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant dix-huit livres, un traversier de plume en vieux coutil, pesant cinq livres, une mauvaise couverte de laine blanche, une mauvaise chaise de tapisserie et deux mauvaises tables de bois de chêne, le tout estimé 5 livres 10 sous;

631. Plus un autre bois de lit tendu de trois rideaux et deux bonnes-grâces, le dossier de mauvaise serge verte, le fond de toile, une paillasse, un matelas de laine couvert de toile et futaine, pesant vingt-cinq livres, une mauvaise couverture de laine blanche et une grande armoire de bois de noyer à deux battants, le tout estimé 8 livres;

632. Plus un vieux coffre à bandes de fer, dans lequel il ne s'est rien trouvé, qui a été estimé 4 livres.

Et la nuit étant survenue, nous avons remis la continuation dudit inventaire à demain.

Et advenant le lendemain dix-huitième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, vers les sept heures du matin, nous nous sommes transportés de ladite ville de Verteuil au château dudit lieu, avec lesdits sieurs de Grandmaison, témoins et arbitres susnommés, en présence dudit sieur Arnaud, et continuant ledit inventaire, sommes allés à l'appartement joignant la chapelle par la galerie et sommes entrés premièrement dans une des chambres hautes dans laquelle était autrefois le garde-meuble et dans la cheminée de laquelle nous avons trouvé :

633. Une paire de petits chenets à pommes de cuivre, estimée 3 livres;

634. Ladite chambre tendue d'une tapisserie de haute-lisse en cinq pièces, fort ancienne, de « doreures et bestions », qui a été estimée 120 livres;

635. Plus un bois de lit de noyer, avec une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille futaine et pesant soixante-dix livres, un lit de plume et son traversier de coutil rayé, mi-usé, pesant cinquante livres, une couverte de Marseille et une autre couverte de laine d'Angleterre très

gâtée des teignes, et la garniture dudit lit, de velours à bandes de tapisserie par flammes, consistant ladite garniture en quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, trois pentes de dehors, trois soubassements et les quatre pommes, le tout de même velours avec franges et mollets d'or, argent et soie au bas des trois pentes d'en haut, une « campanne » à tour de tapisserie, ledit lit doublé d'un brocard couleur de citron, à fleurs blanches, le fond, le dossier, la courte-pointe et les petits pents de dedans étant du même brocard, autour duquel lit est une housse de taffetas vert composée de deux rideaux et deux bonnes-grâces garnis d'une dentelle or et argent, le tout fort ancien et passé, estimé 230 livres ;

636. Plus deux fauteuils, six chaises et six pliants de velours vert avec franges et mollets or, argent et soie, estimés 22 livres ;

637. Plus trois fauteuils de commodité, un à crémaillère, couvert de vieille serge verte, un autre couvert d'un vieux taffetas aurore piqué, et l'autre couvert d'une vieille tapisserie en point à la turque, tous vieux et usés, estimés 10 livres ;

638. Plus un grand miroir à bordure d'ébène et chapiteau garni de plaques de cuivre doré, vieux et usé, la glace tachée, estimé 15 livres ;

639. Plus une table de bois de noyer ovale, avec son tiroir, couverte d'un vieux tapis de drap vert, estimée 4 livres 15 sous.

640. Et de là sommes entrés dans l'une des garde-robes de ladite chambre où nous avons trouvé un bois de lit, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant quinze livres, un

traversier de plume couvert de vieux coutil, pesant cinq livres, une couverte de laine blanche toute trouée, deux vieilles chaises, l'une couverte de tapisserie, l'autre sans garniture, et une petite table de bois de chêne, le bois de lit tendu d'une garniture en vieux damas vert à ramages, consistant en quatre rideaux, une bonne-grâce et trois pentes, avec frange et mollets de soie, le tout estimé 22 livres.

641. Et de là sommes entrés dans un autre endroit servant aussi de garde-robe, où avons trouvé un petit bois de couchette, une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, pesant quinze livres, un traversier de plume couvert de mauvais coutil, pesant trois livres, la moitié d'une couverte de laine blanche et un mauvais tabouret percé couvert de serge rouge, le tout estimé 4 livres.

642. Et de là sommes montés dans la chambre appelée *de la Prison,* où s'est trouvé, dans la cheminée, une paire de chenets à pommes de cuivre, estimée 50 sous;

643. Ladite chambre tendue de sept pièces de tapisserie haute-lisse désassorties, à grands personnages, fort anciennes, trouées et usées, estimées 60 livres;

644. Plus un bois de lit sur lequel se sont trouvés une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille futaine, pesant trente livres, un lit de plume et un traversier en mauvais coutil, pesant quarante livres, une couverture de laine blanche fort trouée et gâtée des teignes, une autre couverture de toile de coton piquée, le lit tendu en housse d'une vieille tapisserie en point à la turque, à bâtons rompus, doublée de taffetas rayé

de plusieurs couleurs, la garniture composée de trois rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, le tout avec frange et mollets de soie, la courte-pointe doublée de toile pareille à la doublure des rideaux, le fond et le dossier aussi de même taffetas, avec trois cordons de soie pour « trousser » les rideaux, le tout estimé 45 livres ;

645. Plus un fauteuil en damas caffard jaune, fort usé, estimé 23 sous ;

646. Plus quatre pliants couverts de housses en tapisserie pareille à celle du lit, estimés 30 sous ;

647. Plus une table de bois de noyer avec son tapis de tapisserie pareille à celle du lit, estimée 45 sous.

648. Et de ladite chambre sommes entrés dans la garde-robe, où s'est trouvé un bois de couchette garni en pavillon, d'une serge rouge fort usée, avec une paillasse, un matelas de laine couvert d'une méchante toile, pesant quinze livres, un traversier en vieux coutil, pesant trois livres, une couverture de laine blanche et rouge gâtée des teignes, le tout estimé 7 livres ;

649. Plus deux petites tables de bois de chêne mi-usées, estimées 2 livres ;

650. Plus deux pliants avec des housses de tapisserie pareille à celle du lit de ladite chambre, estimés 15 sous ;

651. Plus un tabouret percé, couvert de mauvaise serge, estimé 10 sous.

652. Et de ladite garde-robe sommes descendus dans l'office où nous avons trouvé sept tables avec leurs chaises et tréteaux, l'une desquelles est de bois de noyer, très mauvaise, estimées 3 livres.

653. Dans ledit office s'est trouvé une soupente dans laquelle il y a une paillasse, un matelas couvert

de vieille toile, pesant sept livres, un traversier en vieux coutil, pesant trois livres, et la moitié d'une vieille couverte de laine bleue, le tout estimé 3 livres;

654. Plus deux grands bancs faits de madriers, de la longueur de seize à dix-sept pieds, estimés 1 livre.

655. Et dudit office sommes entrés dans la chambre de madame Petit où nous avons trouvé un bois de lit garni de trois rideaux, un fond, un dossier et trois pentes d'une mauvaise serge rouge, avec des passements, un mollet et une crépine de laine de plusieurs couleurs, et sur ledit lit une paillasse, un vieux matelas de laine couvert de vieille toile et futaine, un vieux traversier de plume pesant cinq livres, une mauvaise couverte de laine blanche et rouge, deux mauvaises tables avec leurs tréteaux, le tout estimé 15 livres.

656. Et de la susdite chambre sommes entrés dans l'office où est la faïence, où nous avons trouvé trois petits saladiers de verre ouvragé, cent trente pièces de faïence, tant grandes que petites, pour les fruits, trois pots-burettes, le tout estimé 5 livres;

657. Plus deux cafetières en cuivre, estimées 30 sous;

658. Plus dix-sept corbeilles d'osier pour mettre des fruits, dix-neuf autres pièces de bois pour servir lesdits fruits, le tout estimé 30 sous;

659. Plus deux petits flambeaux, quatre chandeliers de cuivre, un lustre à quatre branches rompues, six petits étuis pour mettre des glaces, le tout de cuivre, estimé 10 livres.

660. Et dudit office des faïences sommes descendus dans la cuisine où nous avons trouvé deux gros

chenets et une pelle, le tout de fer, estimé 5 livres 5 sous;

661. Plus sept tables dont quatre faites en gros madriers et trois en planches, estimées 3 livres 10 sous.

662. Et de ladite cuisine sommes allés dans le garde-manger où se sont trouvées trois tables en madriers, avec leurs tréteaux, estimées 2 livres.

663. Et dudit garde-manger sommes montés dans la chambre au-dessus des...., où se sont trouvés quatre mauvais bois de lit avec leurs paillasses et matelas de laine, pesant cent cinq livres, les quatre traversiers en vieux coutil, pesant vingt-deux livres, quatre vieilles couvertures de laine blanche hors d'usage, et les quatre garnitures desdits lits si mauvaises qu'on n'a pas cru devóir les estimer, le reste estimé 25 livres.

664. Dans l'une desdites chambres s'est trouvée la batterie de cuisine, consistant en huit marmites, tant grandes que petites, avec leurs couvercles, vingt-deux casseroles rondes à queue, grandes et petites, deux grands cassereaux, dix tourtières et quatre couvercles, tant grands que petits, deux grandes poissonnières avec leurs feuilles de ferblanc, trois grands fours à biscuits, deux carrés et un long, trois petites cuillers ovales, onze autres cuillers à pot, dix écumoirs, tant grands que petits, dont un a le manche cassé, cinq passoirs, aussi tant grands que petits, deux grands « fritiers » autrement dits « braziers », couverts, six chaudrons, tant grands que petits, trois poëlons à queue et pieds, trois grandes poëlonnes, trois seaux, une grande cuvette à lambris (?), huit pelles à confitures, tant grandes que petites, le tout de

cuivre rouge et jaune, ladite batterie de cuisine fort usée et bosselée, estimée ensemble 400 livres;

665. Plus trois poëles de fer à frire, quinze broches, quatre grils de fer, un mortier de fonte, un autre de bois, trois grands trépieds de fer dont un est cassé, vingt autres petits trépieds, deux pelles à feu, deux couperets et deux couteaux à hacher la viande, deux boîtes à présure, en ferblanc, le tout vieux et usé, estimé 20 livres.

666. Et de là sommes allés dans une grande salle basse, près de la chapelle, servant présentement de garde-meuble, dans laquelle nous avons trouvé deux grandes armoires à placards et étages, pour serrer les meubles, dans l'une desquelles s'est trouvée la garniture d'un lit à l'impériale, en moire couleur de feu, toute parsemée de bouquets d'argent, doublée de taffetas d'Angleterre de même couleur, ladite doublure bordée en plein d'un cordonnet d'argent, ladite garniture de lit composée de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, avec l'impériale, les grands et petits pents, les soubassements, le fond, le dossier, la courte-pointe et les quatre pommes, le tout de moire parsemée des mêmes bouquets d'argent et orné d'une grande et d'une petite dentelle d'argent en guise de franges et mollets, dont il manque beaucoup ainsi que des bouquets, glands, boutons et boutonnières, ledit lit fort usé et passé, estimé 170 livres;

667. Plus deux fauteuils, six chaises et six pliants couverts de tapisserie en point de Turquie, fond rouge, avec des franges de laine, le tout fort vieux et passé, estimé 11 livres;

668. Plus un vieux fauteuil à crémaillère, garni de mauvaise serge rouge, estimé 30 sous ;

669. Plus une tenture de tapisserie appelée *des Crostets,* en onze pièces, tant grandes que petites, fort ancienne et usée, trouée en divers endroits, doublée, tant en plein que vide, d'une vieille toile, estimée 300 livres;

670. Plus deux pièces de tapisserie de haute-lisse, verdure et bestions, fort usées, estimées 40 livres;

671. Plus deux pièces de tapisserie à la licorne, trouées en divers endroits, estimées 45 livres;

672. Plus neuf pièces de tapisserie de deuil, en vieille serge noire, estimées 15 livres ;

673. Plus une pièce de tapisserie de haute-lisse à grands personnages, estimée 10 livres;

674. Plus cinq pièces de tapisserie en point de Hongrie, trouées en plusieurs endroits et fort passées, estimées 15 livres ;

675. Plus cinq autres pièces de tapisserie de Bergame-Dauphine, aussi très passées, estimées 12 livres;

676. Plus quinze autres pièces de bergame commune, assez bonnes, estimées 30 livres;

677. Plus un dais de damas cramoisi avec sa queue de même damas, trois pentes garnies d'un mollet or et argent, avec ses cordons de fleurs, fort usé, estimé 20 livres;

678. Plus douze vieux coutils rayés, à mettre de la plume, et trois autres vieux coutils blancs, estimés 25 livres ;

679. Plus quatre carreaux de brocatelle de différentes couleurs, deux autres carreaux, un de damas couleur de chair et l'autre de damas couleur caffard, avec leurs quatre glands de soie chacun, quatre autres carreaux de différentes façons, sans glands, savoir deux au petit point de

tapisserie, fond de soie, un autre de velours fond vert feuilles mortes et un autre de velours cramoisi, avec une espèce de point d'Espagne en or, tous lesdits carreaux fort passés, anciens et usés, estimés ensemble 20 livres;

680. Plus deux écrans pour malades, savoir un de moire couleur de paille et l'autre de soie à petits points, estimés 5 livres;

681. Plus un tapis de table en point de Turquie, fond rouge, avec une inscription dans le milieu, estimé 3 livres;

682. Plus vingt pièces d'étoffe de la Porte de Paris, fil et laine, pour garnir un canapé en forme de lit de repos, lesdites pièces garnies d'un petit mollet de soie, estimées 8 livres;

683. Plus trois petits morceaux de brocard d'or, fond blanc, un autre de brocard d'argent, fond rouge, pour servir à des fauteuils de paille, lesdits morceaux vieux et usés, estimés 5 livres;

684. Plus trois écrans, dont deux en étoffe de la Porte de Paris et le troisième à deux colonnes, en mauvais taffetas, fort anciens et usés, les trois estimés 1 livre;

685. Plus une petite bande de tapisserie en point de Turquie, pour couvrir une forme, estimée 25 sous;

686. Plus deux petits fauteuils à impériales, garnis l'un de rideaux de toile de coton à fleurs, l'autre de ferrandine brune, le tout vieux et usé, estimé 3 livres 10 sous;

687. Plus une housse de serge verte bordée d'un petit galon de soie aurore, pour couvrir un lit à tombeau, estimée 6 livres;

688. Plus une autre housse de lit, aussi à tombeau, en futaine grain d'orge, estimée 3 livres;

689. Plus une autre housse de serge verte bordée d'un petit ruban aurore, composée de deux rideaux, deux bonnes-grâces, un fond et un dossier, le tout vieux et usé, estimé 8 livres;

690. Plus deux douzaines de housses de chaises, en futaine, percées et fort usées, estimées 5 livres;

691. Plus un grand bahut ancien et hors d'usage, estimé 10 sous;

692. Plus un bassin en étain, pour malade, pesant trois livres, estimé 30 sous;

693. Plus quatre matelas couverts de toile bleue à carreaux, pour les écuries, pesant ensemble quatre-vingts livres, fort usés, estimés 20 livres;

694. Plus deux lits de plume en vieux coutil rayé, l'un neuf et l'autre vieux, pesant les deux cinquante livres, estimés 28 livres;

695. Plus quatre vieilles chaises en tapisserie, dont deux en point de Hongrie et deux à coquilles, fort usées, les quatre estimées 30 sous;

696. Plus un vieux tapis de Turquie de différentes façons, très vieux et mauvais, estimé 80 livres;

697. Plus trois tabourets couverts de triple, couleur de feu, estimés 45 sous;

698. Plus six couvertes de Marseille, estimées 60 livres;

699. Plus six autres couvertes de toile de coton piquée, estimées 45 livres;

700. Plus le bois du canapé, estimé 3 livres;

701. Plus le bois du lit à l'impériale ci-dessus inventorié, ledit bois de lit fort ancien et plus que mi-usé, estimé 5 livres 10 sous;

702. Plus un vieux jeu de trictrac en ébène, avec ses dames en ivoire et en ébène et ses deux cornets, et un jeu d'échecs avec ses pièces, le tout estimé 5 livres;

703. Plus trois soubassements et les fourreaux des piliers, le tout de taffetas rayé blanc et vert, estimé 50 sous;

704. Plus huit petits miroirs de toilette à petites bordures de bois d'ébène, les glaces fort lâches, estimés 16 livres;

705. Plus quatre chaises et quatre tabourets couverts de moquette, quatre autres tabourets couverts de triple vert, le tout fort ancien et presque hors d'usage, estimé 4 livres;

706. Plus deux rideaux de toile de coton bordée de soie rouge, deux autres rideaux de toile de coton unie, quatre autres rideaux de toile damassée et quatre autres rideaux de toile de lin unie, usés, estimés les douze ensemble 40 livres;

707. Plus les ornements de la chapelle dudit château consistant en dix petits..... pour mettre le missel, couverts de différentes façons, huit chasubles de différentes façons, avec leurs étoles et manipules, savoir : une de velours cramoisi chargée d'une croix en broderie avec un galon d'or à côté; une autre d'une étoffe rayée à fond violet et or, garnie de galon or et argent; une autre d'une étoffe blanche, poil de chèvre, avec un passement d'argent rayé; une autre de tabis vert chargée d'une croix, fond blanc, fils d'argent; une autre chamarrée de plusieurs sortes d'étoffes; deux noires garnies de galons noirs et blancs, et la huitième en étamine violette, le tout fort ancien et usé; plus deux devants d'autel, savoir : un de velours rouge avec une croix d'or en broderie et galons d'or et d'argent, et un en tabis, plus quatre « crédans » dont deux de velours cramoisi et les

deux autres de tabis vert, aussi fort anciens et usés, le tout estimé 400 livres ;

708. Plus un calice, sa patène et la boîte à hosties, le tout en argent vermeil doré, le bassin, la sonnette et les deux canettes, le tout en argent, pesant six marcs quatre onces, à raison de 43 livres le marc, estimé 279 livres 10 sous ;

709. Plus quatre voiles pour le calice, de différentes façons, deux bourses de damas brodé avec un fil d'or, deux croix de velours vert pour mettre sur une chasuble, deux aubes dont une unie et l'autre en dentelle, fort ancienne, quatre grandes nappes d'autel, quatre autres nappes fines et treize lavabos, le tout fort usé, estimé 30 livres ;

710. Plus le nombre de sept cent quatre-vingts aunes de cadis noir, largeur d'un tiers, et plusieurs morceaux ayant servi pour le deuil de feu Monseigneur, tant aux Cordeliers qu'au château, restant des trois cent dix-sept aunes livrées par le marchand, les trente-sept aunes manquant, tant sur l'aunage que sur ce qui en a été donné pour habiller les pauvres, estimé 10 sols, l'autre revenant à la somme de 140 livres ;

711. Plus six grandes armoiries, deux cent trente moyennes et soixante-quatorze petites, qui n'ont été estimées, ayant servi pour le deuil.

Et de là sommes entrés dans la chapelle où il ne s'est rien trouvé qui fût à inventorier, y ayant six mauvais carreaux de moquette tout à fait usés et non estimables.

712. Et de la chapelle sommes remontés dans une chambre appelée la chambre de *Monsieur de Pons,* au-dessus de celle dite *de la Prison,* où se sont trouvées six pièces de tapisserie de

haute-lisse dites *d'Actéon*, fort anciennes et trouées, estimées 130 livres;

713. Plus un bois de lit garni d'une paillasse, d'un lit de plume et d'un traversier en vieux coutil de Bretagne, pesant ensemble quarante-cinq livres, avec un matelas de laine couvert de vieille toile et futaine, pesant trente livres, une couverture de laine d'Angleterre très gâtée des teignes, le bois de lit tendu de deux bonnes-grâces, deux cantonnières, les trois pentes, les trois soubassements et le dossier, de velours cramoisi garni de petit galon, crépine et mollets or, argent et soie, la courte-pointe, le fond, les trois pentes de dedans de damas cramoisi à ramages, orné partout du même galon, et les quatre pommes de même damas, le tout vieux, usé et fort taché, estimé 150 livres;

714. Plus un fauteuil à crémaillère, couvert de serge rouge, et six vieilles chaises de tapisserie à roses, le tout estimé 4 livres;

715. Plus une table de bois de noyer avec son tiroir, couverte d'un tapis de serge verte cloué à ladite table, et deux autres petites tables à écrire, en bois de hêtre, les trois estimées 3 livres;

716. Plus deux petits chenets à pommes de cuivre, une pelle et des tenailles de fer, le tout estimé 4 livres.

717. Et de là sommes entrés dans la garde-robe où avons trouvé un vieux bois de couchette, une vieille paillasse, un tabouret percé couvert de vieille serge rouge, et un petit banc de bois de chêne, le tout estimé 2 livres;

718. Plus les deux grandes armoires du garde-meuble (dont le contenu a été inventorié plus haut), estimées 20 livres.

Et de là sommes montés dans la chambre au linge où nous avons trouvé quatre grands cabinets en bois de chêne, mi-usés, dont ouverture nous a été faite par demoiselle Marie Boudaud qui a la garde des clés de ladite chambre et desdites armoires dans lesquelles sont l'argenterie et le linge, dans lesquelles armoires avons trouvé :

719. Premièrement, vingt-six linceuls de toile de Hollande, fort passés et usés, estimés ensemble 195 livres;

720. Plus vingt autres linceuls de toile de Paris, plus que mi-usés, estimés 50 livres;

721. Plus soixante-un linceuls de toile de brin du pays, moins que mi-usés, estimés 122 livres;

722. Plus vingt-trois autres linceuls de toile du pays, un peu moins fins que les précédents, estimés 34 livres;

723. Plus trente-six autres linceuls de pareille toile, plus que mi-usés, estimés ensemble 45 livres;

724. Plus cent neuf linceuls de toile de chanvre, mi-usés, estimés 230 livres;

725. Plus dix-sept autres linceuls de pareille toile, mais de moindre largeur, aussi mi-usés, estimés 25 livres 10 sous;

726. Plus soixante-sept autres linceuls de toile de reparonnes, aussi mi-usés, estimés 70 livres;

727. Plus onze linceuls de grosse toile d'étoupe, estimés 11 livres;

728. Plus neuf nappes de toile damassée, pour grandes tables, mi-usées, estimées 100 livres;

729. Plus vingt-trois autres nappes ouvrées, imagées et de différentes grandeurs, un peu plus que mi-usées, estimées ensemble 56 livres;

730. Plus quarante-sept autres nappes de toile de

Paris, aussi de différentes grandeurs, mi-usées, estimées 90 livres;

731. Plus vingt-sept nappes de toile de lin du pays, de médiocre grandeur, pour petites tables, estimées 41 livres 10 sous;

732. Plus cinquante-sept autres nappes de toile de reparonnes, de différentes grandeurs, plus que mi-usées, estimées 45 livres;

733. Plus soixante-dix-neuf autres nappes de très grosse toile commune et fort usées, pour l'usage de la cuisine, estimées 25 livres;

734. Plus vingt-une nappes de toutes espèces, les vingt-une estimées 21 livres;

735. Plus onze douzaines de serviettes et trois serviettes séparées, de toutes espèces, estimées ensemble 40 livres;

736. Plus mille quatre cent cinquante-une aunes de toile de toutes espèces et largeurs, estimées 15 sous l'aune, revenant le tout à la somme de 1,088 livres 5 sous;

737. Plus soixante-dix aunes de toile d'étoupe, estimées à raison de 8 sous l'aune, revenant le tout à 28 livres;

738. Plus quatre douzaines de serviettes damassées, plus que mi-usées, estimées 9 livres;

739. Plus neuf douzaines de serviettes de toile ouvrée, fort usées, estimées 19 livres;

740. Plus trois douzaines et quatre serviettes de toile de Paris, aussi fort usées, estimées 30 livres;

741. Plus quarante-une douzaines et cinq serviettes de toile du pays, de différentes grosseurs, estimées 80 livres;

742. Plus soixante-une douzaines de serviettes de chanvre et de reparonnes, fort usées, estimées 90 livres;

743. Plus cent huit mauvais tabliers de cuisine, de grosse toile d'étoupe, estimés 10 livres;

744. Plus cent cinquante torchons de pareille qualité, estimés ensemble 8 livres.

Et la nuit étant survenue, nous nous sommes retirés et avons remis à demain la continuation dudit inventaire.

Et advenant le dix-neuvième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, vers les sept heures du matin, nous nous sommes de ladite ville de Verteuil transportés au château dudit lieu avec lesdits sieurs de Grandmaison, témoins et arbitres, et en présence dudit sieur Arnaud, fondé de procuration;

Où étant, sommes retournés dans la chambre au linge, accompagnés de ladite demoiselle Boudaud, laquelle ayant ouvert un cinquième cabinet mi-usé, y avons trouvé :

745. Huit grands flambeaux de vermeil doré, trois petits flambeaux, une grande buire, deux carafons couverts dont un a une chaîne, une patène en vermeil doré pour l'usage de la chapelle, une tasse aussi en vermeil, deux gobelets, une salière, deux petites fourchettes, deux soucoupes en vermeil doré, deux cadenas pareillement en vermeil, une croix en argent pour le service de la chapelle, sur laquelle sont bien gravées les armes de la maison, le tout pesant cent cinquante marcs et trois onces, estimé à raison de 43 livres le marc, revenant le total à 6,466 livres 2 sous 6 deniers;

746. Plus un petit tableau représentant une Vierge et des enfants, le cadre orné d'argent et de pierreries, et un autre tableau plus petit,

représentant aussi une Vierge, le cadre noir garni d'argent, les deux fort anciens, estimés 60 livres;

747. Plus une écritoire de bois de cèdre, garnie d'argent, estimée 20 livres;

748. Plus un vinaigrier sans couvercle et un sucrier, le tout en cuir bouilli, à l'antique, avec une garniture d'argent, les deux estimés 12 livres;

749. Plus deux miroirs de toilette, très petits, estimés 10 livres;

750. Plus un petit bureau estimé 3 livres;

751. Les cinq armoires ou cabinets renfermant le linge et l'argenterie estimés 25 livres;

752. Plus trois tables à poser le linge, estimées 5 livres;

Lesquels objets, tant linge qu'argenterie et autres meubles, sont demeurés en la garde de ladite demoiselle Marie Boudaud qui s'en est volontairement chargée.

Et de là sommes allés à la bibliothèque où nous avons trouvé :

753. Un fauteuil couvert de velours cramoisi, avec de grands pieds en forme de colonnes, ornés de pièces d'argent ciselé, lequel a été estimé 20 livres;

754. Plus une table de bois de noyer faite en menuiserie, avec un petit tiroir, et couverte d'un ancien tapis de drap vert, le tout estimé 6 livres;

755. Plus une écritoire de bois d'ébène faite en marqueterie, avec une garniture d'argent, estimée 10 livres;

Plus se sont aussi trouvés dans la bibliothèque plusieurs livres « regardant divers étages à

tablettes du haut en bas dudit cabinet, dressés aux aparoirs » (1).

756. « Histoire de la princesse de Montpensier, manuscrit. » — Ce manuscrit ne figure pas parmi ceux dont M. L. Delisle a donné la description.

757. « Manuscrit couvert de velours. » — Sous cette dénomination il est impossible de reconnaître un des manuscrits qui ont figuré à la vente de M. Ch. Labitte.

758. « Bonnes mœurs, manuscrit couvert de velours. » — Ce volume est indubitablement celui qui a figuré sous le numéro 20 à la vente Ch. Labitte et que M. Delisle décrit ainsi : Volume sur papier contenant le « Livre de bonnes mœurs » de Jacques Le Grant, la traduction d'un morceau du IVe livre de l'*Énéide,* une « déclaration en brief des quatre parties du monde », plus le « Livre des sages », deux oraisons et « une aventure qui advint au sieur et dame du Chastel en Bretaigne ».

Le Livre des sages est une compilation analogue à celle qui forme les deux premières parties du manuscrit français 572 de la Bibliothèque nationale; il débute par ces vers, qu'on trouve aussi dans le manuscrit 572 :

Ce fut d'avvril XVIIe jour,
En ce printemps que la rouse est en flour,
Guaye saison que tout se renouvelle,
Les prés verdoyent et toute fleur est belle,
Yver se passe et la morte saison,
Et les oyseaux commancent leur chançon...

(1) Comme je l'ai annoncé dans les quelques pages d'introduction dont j'ai fait précéder cet inventaire, je me bornerai à relater ici les manuscrits, d'après les notices que leur a consacrées M. Léopold Delisle dans son opuscule intitulé : *La Bibliothèque d'Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême.*

Quant à l'aventure du sieur et de la dame du Chastel, c'est la légende que M. Chazaud a tout récemment publiée, d'après un manuscrit de Saint-Pétersbourg, à la suite des *Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon* (Moulins, 1878, in-8°), p. 137-209.

La date de la transcription et le nom du copiste sont indiqués à la fin du Livre de bonnes mœurs : « Ce livre est à Regnault des Exars et a esté escript en l'an mil quatre cent soixante et douze, et de sa main est pareillement la plus grande partie de cellui qui est icy emprès. »

Au commencement et à la fin sont plusieurs petits morceaux historiques assez intéressants, savoir : 1° Vers sur la mort de Jacques de Beaumont (1); 2° Notice sur la fondation de la chapelle de Notre-Dame de la Belle-Croix, à la Châtaigneraie-sur-Vouvant (Vendée), arrondissement de Fontenay-le-Comte, en 1471; 3° Vers sur la représentation du mystère de saint Jean-Baptiste, le 30 juin et le 1er juillet 1492, probablement dans une ville du Poitou; 4° Vers sur la mort de Louis Bouhault, évêque

(1) Jacques de Beaumont-Bressuire, fils d'André de Beaumont, seigneur de Bressuire, et de Jeanne de Torsay, entra en possession de la baronnie de Bressuire en 1440, étant alors âgé de vingt ans. Sa vie s'écoula paisible et obscure jusqu'à l'avènement de Louis XI, qui, dès la première année de son règne, lui conféra la dignité de chambellan. Sa complaisance à l'égard de son maître fut telle, que Brantôme, qui avait eu entre les mains toute sa correspondance avec Louis XI, a pu dire : « *C'estoit son second Tristan L'Ermite, car il estoit fait à sa main pour cela.* » Il avait épousé, le 26 janvier 1451, Jeanne de Rochechouart, fille de Jean Ier de Rochechouart, seigneur de Mortemart et de Vivonne, qui mourut en 1482, le laissant père de trois filles. A la mort de Louis XI, il parvint à gagner les bonnes grâces d'Anne de Beaujeu et obtint d'elle la charge de sénéchal de Poitou, qu'il n'exerça pas longtemps, la mort étant venue le surprendre au château de La Mothe-Saint-Héraye, le 15 avril 1492.

de Maillezais (1), en mars 1474 (probablement 1475, nouveau style). Voici le texte de ces quatre morceaux :

I. Memoyre doyt l'on bien avoyer
De la mort d'ung bon chevalier
Nommé messire Jacques de Beaumont,
Auquel Dieu fasse pardon.
En son vivant estoit seigneur
De grans vertus et honneur
De Bressuire, Lezay et La Mothe,
Chascun de ce bien le nothe,
Auquel lieu il trespassa
Et de ce monde s'en alla
Le jour de Pasques flouries,
Environ heure de matines,
En l'an mil III c XII et IIII^{xx},
Qui entretenoyt fort les Poctevins
Durant la vie du roy Loys.
Il le tenoyt de ses bons amys,
En grant crédit et auctorité.
Par tieul il estoit réputé.
De Poictou il estoit seneschal
Et envers le roy bon et loyal,
Tant du père que du filz,
En tous ses faitz et en ses dictz.

II. L'an de grace mil IIII^{c} LXXI, ou moys de mars, fut commaincé le bastiment et ediffice de la chapelle de Nostre-Dame de la Belle-Croix qui est située et assise prèz le grant cymentière de La Chastaigneraye sur Vouvant, auquel lieu n'avoit jamais heu nulle chapelle ne édiffice, més seullement la belle croix et l'ymage de Nostre Damme, ainsi comme de présent elle est enclouze au dedans ladicte chapelle, et parce que de longtemps paravant illec y avoit grande dévocion de peuple et à l'intercession de la glo-

(1) La date de la mort de ce prélat, fait observer M. L. Delisle, auquel cette notice est empruntée textuellement, a été inconnue aux auteurs du *Gallia christiana* (II, 1374), aussi bien qu'à l'abbé Lacurie (*Histoire de Maillezais*, p. 123).

rieuze Vierge Marie nostre benest Sauveur Jhesu Christ y fasoit pluseurs beaux miracles, comme guarir gens de pluseurs malladies, à femmes ensainctes en leur enfanter qui estoient en dangier de mort et le frut d'elles secourir, et aider aucunes personnes en leurs affaires et nécessités de perdition de corps et de biens. Et à icelle cause, par le beau voyage et miracles qui là advenoient, les manans et habitans de la ville dudict lieu de La Chastaigneraye, avecques aultres bienfaicteurs, firent bastir et ediffier ladicte chapelle. Si prierons toûs d'affection, de corps et de ame, la benoyste glorieuze Vierge Marie, royne des cieulx, qu'i luy plaise tousjours que *(sic)* par son intercession augmenter en ladicte chapelle la devocion du peuple et ses miracles, et aussi preserver et garder en corps et en ame tous ceulx et celles qui la servent et honnourent, et en la fin que tous et toutes par son moyen, puissons parvenir au benest réaulme de paradis. Amen.

III. En ville doyt estre honnouré
Et de ung chascun bien prizé,
D'une entreprinze par eulx faicte,
Bien commancée et aussi parfecte,
De jouer en parsonnages,
Sans porter à aucuns dommages,
La vie et mistère de saint Jehan Baptiste,
Qui estoit grande et bien comprinze.
Soixante joueurs en y avoit,
Ainsi que besoign en estoit.
En deux jours le convint faire,
Car en ung ne se povoit parfaire,
Le dernier jour de juing et premier de juillet,
Ainsi que par cest escript se mect,
En l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et XII :
Ce n'est pas chouse de frivolle.
Ung grand peuple s'i trouva,
Et de plusieurs lieux s'i amassa.
Grandement y furent joués
Les parsonnages et demennés,
En manière que tous les présens
Si en estoient fort contens ;
Et parfoix estoit piteux à voer
Tout le mistère à regarder :

Car maintes personnes en plouroyent
De la pitié qu'ilz en avoyent.
Lors ou chasteau seigneur ne damme n'y avoit,
Fors le cappitaine qui y estoit.

IV. En l'an mil IIII^c LXXIIII,
De ce bien je m'en recorde,
Ce fut ou mois de mars,
Que Saturne fasoit ses regars,
Frère Louys, evesque de Maillezais,
A Dieu si fit son deceps
Et fut au lieu du Busseau
Où il avoit basti de nouveau
Et y fasoit sa demourance,
Car prins l'avoit en sa plaisance.
Puis fut menné et enterré
En la grant église de son evesché.
Prions à Dieu, par le mérite de sa passion,
Que à son ame face pardon.

Ledit evesque estoit de l'ordre de saint Benoist et fut abbé de Bourgueil par avant et aussi par amprès qui fut evesque, et estoit de l'oustel des Rouhaulx près La Mesleraye.

Ce manuscrit, qui portait le n° 20 au catalogue de vente, a été acquis par la Bibliothèque nationale, où il est classé sous le n° 4,187 du fonds français des nouvelles acquisitions.

759. « Histoire de Louis XI, manuscrit couvert de velours. » — Mémoires de Philippe de Commynes. — Beau manuscrit sur parchemin, du commencement du XVIe siècle.

En tête de la première partie est un frontispice où l'on voit l'auteur offrant son livre à l'archevêque de Vienne.

Voici le commencement et la fin de la première partie :

Monseigneur l'arcevesque de Vienne, pour satisfaire à la requeste qu'il vous a pleu me faire de vous escripre et

mectre par memoire ce que j'ay sceu et congneu des faictz du roy Loys unzeiesme, à qui Dieu face pardon, nostre maistre et bienfacteur et prince digne de très excellante memoyre, je l'ay faict le plus près de la vérité que j'ay peu ne sceu avoir souvenance. Du temps de sa jeunesse ne sçaurois-je parler sinon par ce que je luy en ay ouy dire ; mais despuis le temps que je vins à son service jusques à l'heure de son trespas, où je estoie présent, ay faict plus continuelle résidance avecques luy que nul de l'estat en quoy je le servoye, qui pour le moins a tousjours esté de chambellan, ou occupé en ses grans affaires..

....

Pourroit l'on veoir de plus beaux exemples pour congnoistre que c'est peu de chose que de l'homme et que ceste vie est bien miserable et briefve, et que ce n'est rien des grans et des petitz dès qu'ilz sont morts, que tout homme en a le corps en horreur et en vitupère, et qu'il fault que l'ame sur l'heure qu'elle se sépare d'eulx et aille recepvoir son jugement, et ja la sentence est donnée selon les œuvres et mérites du corps.

La page qui fait face au commencement de la seconde est tout entière occupée par une grande et belle miniature représentant une bataille dans laquelle est engagé le roi Charles VIII. — Suivent les premiers et derniers mots de cette seconde partie :

Pour continuer les mémoires encommancés, vous vueil dire comme advint que le roy Charles VIII[e], de présent regnant, entreprint son voyage d'Ytalie, auquel je fuz, et partit de la ville de Vienne, qui est ou Daulphiné, le XXXIII[e] jour d'aoust l'an M CCCC IIII[xx] XIII, et fut retourné en son pays envyron le mois d'octobre M CCCC IIII[xx] XV, où il y eut mainte disputation sçavoir s'il yroit ou non ; car l'emprise sembloit à tous gens saiges et expérimentés très déraisonnable ; et n'y eut que luy seul qui la trouvast bonne, et ung appellé Estienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit veu ne entendu nulle chose ; ung autre s'en estoit meslé jusque là, à qui le

cueur faillit, homme de finances, appellé le général Brissonnet, qui despuis, à cause dudit voyage, a eu de grans biens en l'église...

....

Depuys Mérovée jusques à Pepin y eut trois cens trente-trois ans que avoit duré ladicte ligne de Mérovée ; despuys Pepin jusques à Hue Cappet y a eu deux cens trente-sept ans que a duré ladicte vraye ligne de Pepin à Charlemaigne son filz. Celle de Hue Cappet a duré en vraye ligne trois cens trente et neuf ans, et faillit au roy Phillippes de Valois. Celle dudit roy Philippes de Valloys a duré en vraye ligne jusques au trespas du roy Charles huitiesme, qui fut l'an M CCCC IIII^xx XVIII, et cestui lui a esté le dernier de ceste ligne qui a duré cent soixante-neuf ans, et y ont regné sept roys, c'est assavoir ledit roy Phillippes de Valois, le roy Jehan, le roy Charles cinquiesme, le roy Charles sixiesme, le roy Charles septiesme, le roy Loys unzeiesme et le roy Charles huitiesme. Et fin.

Anne de Polignac, fait observer M. Delisle, était la nièce de Philippe de Commynes. L'exemplaire des Mémoires sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII qu'elle a possédé mérite une attention spéciale. La naissance de deux membres de la famille de La Rochefoucauld y a été marquée sur le feuillet de garde du commencement.

Ung lundy quinzyesme de juillet mil syx cens deux, demye heure après mydy, nasquit à Paris ma fille Charlotte de Roye de La Rocheffoucault.

Le mardy neufviesme de septambre mil six cens trois nasquit à Verteuil mon fils Fransois de Roye de La Rocheffoucault, conte de Roucy, à neuf heures du matin trante-six mynutes.

OC DE BIRON.

760. « Histoire de la vie de saint Hiérosme, manuscrit. » Manuscrit portant le n° 9 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

761. « Psautier de la Vierge, couvert de velours. »

762. « Les triumphes de messire François Pétraque, manuscrit couvert de velours. » Manuscrit portant le n° 26 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

763. « Les dits de plusieurs sages philosophes, manuscrit couvert de velours. » Manuscrit portant le n° 18 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

764. « Méditation très dévote sur le mistère de la Passion de nostre Sauveur Jésu Chrit. » Manuscrit en parchemin, de 110 sur 75 millimètres, inscrit sous le n° 11 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte, et acquis par M. le marquis de Lambertye.

765. « Vers de François premier, manuscrit. » Manuscrit portant le n° 29 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

766. « La connoissance des poids et mesures du temps passé. » — Commence : « Pour avoir entière et souffisante congnoissance des poix, nombres et mesures du temps passé selon la langue latine et romaine ancienne, et pareillement selon la grecque, il est besoing d'entendre le fondement de la matière qui est telle comme elle s'ensuit. As estoit monnoye d'érin ou de cuyvre, comme l'on dit maintenant le billon ou menu change, et valoit peu plus de quatre deniers tornois.... » En tête sont les armes d'Anne de Polignac. Manuscrit en parchemin, de 55 feuillets de 240 sur 185 millimètres. Écriture du temps de François Ier, reliure en velours rouge. Inscrit sous le n° 32 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte et acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia.

767. « Instruction de l'ordre des chevaliers de Saint-Michel, manuscrit. » Inscrit sous le n° 34 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

768. « Le temple de Bocace ou miroir des grands, manuscrit. » Inscrit sous le n° 21 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

769. « Espitre de saint Hiérosme à une dame romaine, manuscrit. » Inscrit sous le n° 10 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

770. « Vie de l'home crestien, manuscrit. » Inscrit sous le n° 17 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

771. « Prières, manuscrit. » Inscrit sous le n° 8 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

772. « Heures manuscrites, deux tomes. » Inscrit sous les n°s 5 et 6 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

773. « La sainte Bible en latin et françois, manuscrit, deux tomes. »

774. « Contemplation de l'amour de Dieu, manuscrit. » Inscrit sous le n° 15 au catalogue de la vente de M. Charles Labitte.

775. « Psalterium Davidicum, manuscrit. »

776. « Le Jouvencel, manuscrit couvert de velours. » Le Jouvencel de Jean de Bueil. En tête : « Cy commence la table de ce présent livre appellé le Jouvencel, nouvellement fait et composé par ung discret et honnorable chevallier, pour introduyre et donner couraige et hardement à tous jeunes hommes qui ont desir et voulenté de suivre le noble stille et exercisse des armes.... »

Le texte du Jouvencel s'arrête à ces mots : « Mais il n'eut pas loysir ne aussi de faire forgier son artillerie qu'il n'eust nouvelles de ses ennemis comme après la lecture de ses gaiges qui lui ont

esté envoyées. » — Dans le bel exemplaire du Jouvencel qui a été copié pour Louis de Bruges (ms. français 192 de la Bibliothèque nationale), le passage correspondant se trouve au bas du fol. 254 v°.

Les 18 pages suivantes sont remplies par le morceau intitulé : « Cy après sont les serymonnies et ordonnances qui se appartiennent à gaige de bataille fait par querelle, scelon les constitucions faictes par le bon roy Phelippes de France. »

Les trois derniers cahiers du volume, comprenant quatorze feuillets, contiennent l'exposition du Jouvencel. « S'ensuit l'exposicion du Jouvencel faicte en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de monseigneur saint Michel l'ange, ausquelz je supplie et requiers qu'il leur plaise me donner grace de parfaire mon livre à la vérité.... »

L'exposition du Jouvencel, qui manque dans les mss. de la Bibliothèque nationale, et que La Curne de Sainte-Palaye signala en 1754 à l'Académie des inscriptions d'après un manuscrit défectueux du comte d'Hérouville (1), est une source d'informations très précieuses pour le règne de Charles VIII. L'auteur Guillaume Tringant nous apprend comment et par qui le Jouvencel a été rédigé : « ..... Et pour ce que je scay que le livre du Jouvencel est fait en intencion de soustenir droicture et bonne querelle, et les exemples qui y sont mys sont faitz et escripz en ceste intencion et non pas pour faire guerre et tirannye par

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVI, 721. — Le manuscrit signalé par La Curne de Sainte-Palaye est peut-être celui que possède aujourd'hui la bibliothèque de l'Arsenal.

orgueil, par guerre et par avarice, et au rapport de plusieurs bons cappitaines et compaignons qui ont suivi les armes et ont veu la pluspart des choses escriptes ou livre appellé le Jouvencel, Jehan Tibergeau, sieur de La Mothe, Martin Morin et maistre Nicole Riolay, serviteurs du sire de Bueil, mon maistre et le leur, au rapport des vaillans hommes qui ont suyvy la guerre et de ce qu'ilz ont veu ou escript à moins mal qu'ilz ont peu, et le plus à la vérité que possible leur a esté, les choses escriptes ou dit Jouvencel..... Et moy Guillaume Tringant, dit messire Oder, nourry en la compaignie des troys dessus dis, qui ay ouy débatre à eulx mesmes et autres la certayneté et vérité des faitz, ay voulu escripre et déclairer à mon povoir les choses ainsi que je les ay peu entendre et comprendre..... »

Un exemplaire du Jouvencel, venu de la bibliothèque d'Anne de Polignac, mérite une considération particulière : le premier mari de cette dame, Charles de Bueil, tué à la journée de Marignan, était l'arrière-petit-fils de Jean de Bueil, auteur du Jouvencel.

Volume sur parchemin. 190 feuillets. 300 millimètres sur 250. Écriture du commencement du XVI[e] siècle. Reliure en velours vert, avec fermoirs émaillés aux armes de La Rochefoucauld et de Polignac ; les plats sont semés de grands M en cuivre doré.

Acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia, sous le n° 24 du catalogue de la vente de M. Charles Labitte (1).

(1) Tout ce qu'on vient de lire sur le Jouvencel de Jean de Bueil est emprunté au mémoire de M. Léopold Delisle, intitulé : *La Bibliothèque d'Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême*.

Et d'illec sommes montés dans une des chambres dudit château où avons trouvé :

777. Plusieurs liasses de papiers concernant les terres de Verteuil, Montignac, St-Claud, Genat, Marcillac et Anville, lesquels nous n'avons pas jugé à propos d'inventorier en détail « crainte d'y causer de la confusion », consistant lesdits papiers en baux et autres papiers qui ne sont pas en ordre.

Et de ladite chambre sommes retournés dans l'un des offices dudit château où avons trouvé :

778. Deux grands brocs, deux pintes, un flacon, dix pots de chambre, deux grands plats, trois plats moyens, neuf assiettes mazarines, onze assiettes pour la soupe, trente-neuf assiettes plates, une boîte en salière, le tout d'étain commun, pesant 63 livres, estimé 8 sols la livre, revenant à 65 livres 4 sous.

779. De là sommes allés dans les écuries où se sont trouvés deux bois de couchette en charpente, estimés 2 livres ;

780. Plus, dans une autre petite chambre, trois paires de tenailles à tirer de la glace, estimées 2 livres ;

781. Plus un petit bois de lit usé, estimé 2 livres 10 sous ;

782. Plus, dans une autre petite chambre, un ancien bois de couchette estimé 1 livre 10 sous.

783. Et dans une « chemize » s'est trouvé une paire de bœufs appartenant à la maison, estimée 100 livres.

Et de là sommes allés dans la grange au foin où s'est trouvé :

784. Environ dix brasses de foin très mauvais, estimé 8 livres la brasse, revenant à 80 livres ;

785. Plus deux charrettes et deux tombereaux, avec leurs roues, le tout fort usé, estimé 30 livres.

Et dans une petite « ruhe à carrosse » s'est trouvé :

786. Une petite calèche dont le bois est garni de velours vert brodé or et argent, avec une grande frange et crépine d'argent autour, deux gros carreaux de même velours et broderie, le tout estimé 70 livres ;

787. Plus un autre petit train sur lequel sont deux fauteuils couverts d'indienne fond blanc, fort usés, estimés 5 livres.

Et de là sommes allés dans les maisons de Rosquet où il ne s'est trouvé aucuns meubles à inventorier.

788. Et d'illec nous sommes transportés dans la maison qui est au bout dudit château et est occupée par la demoiselle Marie de Boudaud, dans laquelle se sont trouvées de grandes armoires de huit pieds de haut, sept pieds de large et deux pieds et demi de profondeur, estimées 50 livres.

789. Et étant descendus dans la chambre basse de ladite maison, y avons trouvé une chaudière ou alambic, avec tous ses accessoires, pour « tirer » de l'eau de fleurs d'oranger, estimée 40 livres.

Et la nuit étant survenue, nous avons remis la continuation dudit inventaire.

III.

CHATEAU DE LA TERNE.

Vacations des 22, 23 et 24 novembre.

[Et advenant le vingt-deuxième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, ce requérant ledit sieur de Grandmaison.... transportés] au château de La Terne où étant....... requis de faire ouverture des portes.... représenté tous les meubles et effets qui sont dans ledit château, afin d'en être fait description et inventaire, par vertu de la procuration dudit sieur de Grandmaison, ledit Arnaud présent. Et en ayant fait ouverture, avons procédé comme s'ensuit :

Premièrement, étant entrés dans l'appartement de monseigneur, y avons trouvé :

790. Treize pièces de tapisserie de cuir doré, à festons et à fleurs, fond blanc, estimées 30 livres;

791. Plus le lit, tendu d'indienne de Perse, en housse, consistant en deux grands rideaux et deux bonnes-grâces doublés de taffetas vert, le fond du dossier, la courte-pointe, les soubassements, les pentes du dehors et du dedans de la même in-

dienne, le tout bordé d'un ruban vert, à l'exception de la courte-pointe et des petites pentes de dedans, le bois de lit en noyer, fait en menuiserie, fort ancien, et sa garniture,. le tout estimé 105 livres;

792. Plus deux vieux fauteuils dont l'un à crémaillère, garnis de crin et couverts de velours cramoisi, estimés 9 livres;

793. Plus quatre petits tabourets dont deux sont couverts de damas à grands ramages, fond cramoisi, et les autres en brocard et argent, fond blanc, estimés 3 livres;

794. Plus un écran en brocard, à fleurs de soie, estimé 15 sous;

795. Plus une table de bois de noyer, estimée 50 sous;

796. Plus deux chenets de fer battu, une pelle et des pincettes, le tout estimé 50 sous;

797. Plus un tric-trac garni de ses dames d'ivoire et d'ébène et cornets, le tout dans un sac de peau de mouton, estimé 3 livres.

798. Et de ladite chambre sommes entrés dans la petite garde-robe à côté, tendue en plain d'une tapisserie de cuir doré, de plusieurs façons, estimée 4 livres;

799. Plus une chaise percée, de moquette rayée, rouge et bleue, et un petit tabouret garni de même, le tout estimé 36 sous.

Et de ladite petite garde-robe sommes entrés dans une grande, à côté de ladite chambre, dans laquelle s'est trouvé :

800. Un bois de couchette garni d'une paillasse, deux « mollets » de laine couverts de vieille futaine et pesant ensemble quarante-huit livres, un traversier pesant huit livres, une vieille couverture de laine blanche, gâtée des teignes, le

châlit garni de vieille serge et de tapisserie à bandes, à la Turque, ladite tapisserie doublée de taffetas d'Angleterre couleur de rose et bordée de mollets et franges de soie, et comprenant les quatre rideaux, les deux bonnes-grâces, deux pentes et soubassements, en serge, le fond, les trois petites pentes de dedans, le dossier, le chantourné et la courte-pointe, de taffetas, le tout fort usé, estimé 40 livres;

801. Plus une autre couchette sur laquelle il y a une paillasse et un matelas couverts de vieille futaine, pesant ensemble quarante-quatre livres, un traversier pesant huit livres et une vieille couverture de laine blanche, le châssis de la couchette tendu à la duchesse, de vieux damas avec franges, galons et boutonnières, le tout fort usé, estimé 20 livres;

....

....

802. Plus, sur chacune des deux portes, deux portières en étoffe de la Porte de Paris, rayée vert et blanc, estimées 30 sous;

803. Plus deux vieilles chaises couvertes de moquette rayée rouge et vert, à demi usées, estimées 1 livre.

804. Et de ladite garde-robe sommes entrés dans l'antichambre de feu monseigneur, qui est tendue de cinq pièces de tapisserie de cuir doré fond blanc, fort usées, estimées 20 livres;

805. Plus, dans ladite antichambre, une vieille table de chêne, couverte d'un tapis de serge verte, le tout estimé 5 livres;

806. Plus deux formes, quatre chaises, un fauteuil couvert de moquette rayée rouge et vert, estimés 4 livres 10 sous.

Et de là sommes entrés dans la chambre verte de feu monseigneur, dans laquelle s'est trouvé :

807. Une tapisserie en cinq pièces, de damas vert, bordée d'un petit mollet d'or faux, et une portière ayant en haut une frange de fil d'or faux, le tout fort usé, estimé 30 livres;

808. Plus un bois de lit en noyer, avec une « somière » de crin pesant cinquante-quatre livres, deux matelas de laine pesant soixante-seize livres, un traversier et un lit de plume pesant cinquante livres, le lit tendu de damas vert à franges et mollets d'or fin, les trois pommes ornées de dentelle et de petits glands d'or, les trois houppes aussi de franges d'or, et six cordons de soie de Grenade avec des glands or et soie, le tout fort vieux, estimé 140 livres;

809. Plus dix chaises de vieille brocatelle, couvertes du même damas, avec les mêmes franges et mollets, estimées 30 livres;

810. Plus un tabouret couvert de tapisserie de rose et garni d'une frange de soie de plusieurs couleurs, estimé 14 livres;

811. Plus un vieux fauteuil roulant, à crémaillière couvert de velours à petites fleurs, fond blanc, estimé 4 livres;

812. Plus une vieille table en chêne, couverte d'un tapis de drap vert, le tout estimé 7 livres;

813. Plus deux chenets de fonte et des tenailles, estimés 5 livres;

814. Plus un vieux tabouret percé, estimé 25 sous.

815. Et de ladite chambre sommes allés dans l'antichambre de la chapelle, où avons trouvé huit pièces de tapisserie haute-lisse, représentant les quatre saisons, savoir : janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre et dé-

cembre, fort gâtées et trouées, estimées 110 livres;

816. Plus, sur les deux croisées, deux morceaux d'étoffe de la Porte-de-Paris, fil et laine, estimés 15 sous;

817. Plus deux grands et anciens chenets de fer, estimés 50 sous.

Et de ladite antichambre sommes entrés dans la chapelle, où avons trouvé :

818. Un calice avec sa patène d'argent, pesant un marc six onces, à 43 livres le marc, revenant à 75 livres 5 sous;

819. Plus une chasuble de damas cramoisi, ornée partout d'un galon or et argent, avec les armes de la maison, aussi brodées or et argent fin, et un parement d'autel avec les armes de la maison aux deux côtés de la croix de chevalier qui est au milieu..

....

820. Plus un grand carreau de velours rouge, estimé 30 sous;

821. Plus neuf autres carreaux, de différentes tapisseries, pour s'agenouiller, rembourrés en foin, non estimés;

822. Plus, derrière l'autel, une vieille table de chêne et son tapis de serge verte, le tout estimé 1 livre.

823. Et de ladite chapelle sommes allés dans la chambre dite *de la Croix,* où avons trouvé deux grands chenets de fer avec quatre pommes de cuivre, le tout estimé 2 livres 5 sous;

824. Plus six pièces de tapisserie de Monplaisir, désassorties, gâtées et trouées, estimées 55 livres;

825. Plus deux bois de lit ayant chacun une paillasse et un matelas, l'un garni d'un vieux damas rouge cramoisi, bordé d'un petit galon d'or fin,

avec franges de soie et crépine d'or fin, la courte-pointe en vieux taffetas cramoisi, et l'autre garni de vieux taffetas vert à frange d'argent, les deux fort usés, estimés 120 livres;

826. Plus un fauteuil et deux chaises, en moquette rayée rouge et vert, estimés 50 sous;

827. Plus un vieux cabinet « à deux armoires », estimé 30 sous;

828. Plus une petite table de bois de chêne avec son tapis fond jaune à fleurs noires, estimée 30 sous.

Dans la garde-robe ne s'est rien trouvé à inventorier.

De la garde-robe sommes montés dans une chambre au-dessus de celle du concierge, où avons trouvé :

829. Cinq pièces de vieille bergame, estimées 10 livres;

830. Plus deux lits à housses d'indienne à fleurs, fond rouge, estimés 50 livres;

831. Plus une table de bois de chêne avec son tapis de serge verte bordé de jaune, estimée 2 livres;

832. Plus un tabouret couvert de vieille tapisserie en point de Hongrie, estimé 10 sous;

833. Plus deux grands chenets de fer estimés 2 livres.

834. Et de ladite chambre sommes allés dans une autre qui est au-dessus de celle *de la Croix,* où avons trouvé cinq pièces de mauvaise bergame, estimées 8 livres;

835. Plus deux lits....., estimés 55 livres;

836. Plus une table de bois de chêne avec son mauvais tapis de serge verte, estimée 50 sous;

837. Plus deux vieux fauteuils et une chaise, en tapisserie au point de Hongrie fond blanc à bâtons rompus, estimés 20 sous;

838. Plus deux mauvais chenets de fer, estimés 30 sous.

Et de ladite chambre sommes allés dans une autre appelée *de Monsieur de Pons,* où avons trouvé :

839. Six pièces de tapisserie verdure, à petits personnages et bestions, gâtées et usées, estimées 70 livres ;

840. Plus un lit avec sa paillasse, deux matelas de laine, un traversier, une couverte de laine rouge, gâtée des teignes, le bois de lit tendu de velours et damas cramoisi, savoir les pentes, tant de dehors que de dedans, le fond et le dossier faits dudit velours, les deux bonnes-grâces et les cantonnières aussi dudit velours, les quatre rideaux et la courte-pointe de damas rouge, avec des galons de soie sur toutes les coutures, ledit lit vieux et usé, estimé 120 livres ;

841. Plus une table de chêne avec son tapis de velours doublé de toile et garni de franges et mollets de soie, estimée 8 livres ;

842. Plus un fauteuil, cinq chaises, une forme et deux tabourets couverts de moquette rayée rouge et vert, avec un galon aurore de moquette couleur de feu, le tout estimé 12 livres ;

843. Plus deux tabourets en tapisserie de soie rose, estimés 1 livre ;

844. Plus deux chenets de fer garnis de cuivre et une paire de tenailles, le tout estimé 30 sous.

Et de ladite chambre sommes allés dans la garderobe où nous avons trouvé :

845. Deux pièces de tapisserie « dhaufines » vertes à bandes jaunes, faites de plusieurs morceaux, estimées 7 livres ;

846. Plus un bois de couchette garni d'une paillasse, d'un matelas de laine et d'une couverture de laine blanche, la tenture dudit lit faite de serge

verte bordée d'un petit galon de fil blanc, estimé 9 livres ;

847. Plus une vieille forme couverte de moquette, quatre mauvaises chaises de bois, un vieux fauteuil garni de cuir, sans dossier, un tabouret percé, couvert de serge verte, le tout hors d'usage, estimé 30 sous.

Et de ladite garde-robe sommes allés dans la chambre appelée *des Pots à fleurs,* où nous avons trouvé :

848. Six pièces de tapisserie de haute-lisse appelée *des Pots à fleurs,* fort gâtées et usées, estimées 80 livres ;

849. Plus un bois de lit garni d'une paillasse, deux matelas de laine, un traversier....................
....

850. Plus un vieux fauteuil à crémaillère, couvert d'une moquette rayée rouge et vert, avec un galon rose autour, fort usé, estimé 3 livres ;

851. Plus une mauvaise table de chêne, estimée 1 livre ;

852. Plus six vieux tabourets de tapisserie rose, avec une frange de soie autour, estimés 4 livres ;

853. Plus un bois de couchette et sa garniture composée d'une paillasse, un matelas, un traversier, une couverte blanche, et un tabouret en vieille moquette, le tout estimé 4 livres.

Et dudit tambour nous nous sommes transportés dans la garde-robe, où nous avons trouvé :

854. Une couchette et sa garniture composée d'une paillasse, un vieux matelas de laine pesant vingt-quatre livres, un traversier pesant six livres et une couverte de laine blanche, ladite couchette tendue de serge verte bordée d'un galon de fil blanc, estimée 9 livres ;

855. Plus un tabouret percé, couvert de serge verte, estimé 10 sous.

Et de ladite garde-robe sommes allés dans la chambre au-dessus de l'antichambre de la chapelle, où s'est trouvé :

856. Une paire de chenets de fer battu, estimée 30 sous;

857. Plus trente-sept laizes d'une vieille tapisserie de la Porte-de-Paris, de différentes couleurs, servant de tenture, presque hors d'usage, estimées 5 livres;

858. Plus deux bois de lit garnis chacun d'une paillasse et de deux matelas de laine, la tenture desdits lits faite d'une indienne fond rouge à petites fleurs et comprenant deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, le dossier, la courte-pointe et les quatre pommes, les deux estimés 35 livres;

859. Plus une table de bois de chêne estimée 25 sous;

860. Plus trois tabourets en tapisserie rose, estimés 30 sous.

Et de ladite chambre sommes allés dans la chambre appelée *Beaumarchais,* où avons trouvé :

861. Un lit appelé *Beaumarchais,* de damas cramoisi, composé de quatre rideaux et deux bonnes-grâces, ornés sur les coutures de montants de broderie or et argent, avec un double frangeon or, argent et soie, le tout doublé de taffetas cramoisi, les trois pentes de dedans de même damas aussi brodé, et une crépine or et argent par-dessus une grosse frange de soie, les soubassements, les quatre pommes, les trois grandes pentes de dehors, aussi du même damas avec les mêmes franges et crépines or et argent, le fond pareil, avec des armes dedans, le tout estimé 155 livres;

862. Plus une table de bois de chêne, unie, avec un vieux tapis de velours cramoisi, doublé de toile rouge et orné d'un double frangeon soie et or faux, le tout estimé 9 livres........................
....

863. Et de ladite chambre sommes allés dans la garde-robe à côté, où s'est trouvé un bois de couchette avec une paillasse, un matelas de bourre pesant quinze livres, un traversier pesant six livres, une couverte de laine percée des teignes, ledit lit garni de serge verte ornée d'un petit galon de fil blanc, ladite garniture composée du dossier, des deux bonnes-grâces, des six pentes de dehors et de dedans et des trois soubassements, plus un tabouret percé, couvert d'une vieille serge verte, et un mauvais morceau de tapisserie de Bergame, le tout estimé 8 livres.

Et de ladite garde-robe sommes allés dans la chambre dite *de Monsieur Bachelier,* où avons trouvé :

864. Sept morceaux de tapisserie désassortis, savoir deux de haute-lisse, de la tenture des *Quatre saisons* de l'année (1), deux autres de *Monplaisir,* et les trois derniers de vieille bergame dauphine à fleurs, lesdits morceaux fort usés, estimés ensemble 41 livres ;

865. Plus un cabinet de bois de chêne, à deux pents ou volets, avec sa serrure, estimé 3 livres.

866. Et de ladite chambre sommes entrés dans la garde-robe où s'est trouvé un méchant bois de couchette garni d'une paillasse, d'un matelas de laine, d'un traversier, d'une couverte blanche,

(1) Voir ci-dessus, n° 815 dudit inventaire, pour huit autres morceaux de la tapisserie des *Quatre saisons*.

la tenture de serge verte, et un tabouret percé couvert de même serge, le tout estimé 10 livres.

867. Et de ladite garde-robe sommes remontés en haut du degré et entrés dans une chambre appelée la *Chambre jaune,* où avons trouvé deux chenets de fer estimés 2 livres ;

868. Ladite chambre tendue de huit pièces de tapisserie anciennes, représentant des sibylles, estimées 60 livres ;

869. Plus, dans ladite chambre, un bois de lit en noyer, garni d'une paillasse, de deux matelas de laine, un traversier, une mauvaise couverte de laine blanche, la tenture dudit lit composée de quatre rideaux, deux bonnes-grâces, deux cantonnières, les trois pentes, les trois soubassements et les quatre pommes, le tout de tapisserie en gros points à la Turque, avec des dessins de fleurs, la doublure de taffetas couleur citron, pareil à celui du fond, du dossier et de la courte-pointe, avec franges et mollets de soie de diverses couleurs, le tout estimé 70 livres ;

870. Plus un fauteuil à crémaillère, couvert de vieille serge verte, et deux autres garnis l'un d'une vieille tapisserie, l'autre de moquette, estimés 3 livres ;

871. Plus quatre tabourets couverts de mauvais velours jaune à ramages, et deux autres de tapisserie de roses, aussi à ramages, estimés 4 livres ;

872. Plus une table de bois de chêne avec son tapis de serge couleur olive, bordé d'une frange de soie et d'un mollet d'argent faux, estimée 1 livre.

873. Et de là sommes entrés dans la garde-robe, où avons trouvé un mauvais bois de lit, avec une paillasse, un matelas de laine couvert de vieille toile, un traversier de plume pesant huit livres,

une mauvaise couverte de laine blanche et un mauvais tabouret percé, couvert de serge verte, ledit bois de lit tendu de trois rideaux et deux bonnes-grâces, aussi de serge verte, ainsi que le fond et le dossier, le tout estimé 6 livres.

Et la nuit étant survenue, nous nous sommes retirés et avons remis à demain la continuation dudit inventaire.

Et advenant le vingt-troisième dudit mois de novembre mil sept cent vingt-huit, vers les sept heures du matin, avons procédé à la continuation de l'inventaire du château de La Terne.

Sommes retournés et entrés dans la chambre dite *de l'Hôpital,* où avons trouvé :

874. Deux méchants chenets de fer estimés 30 sous;

875. Plus quatre bois de lit sur chacun desquels il y a une paillasse, un matelas de laine, une mauvaise couverture de laine blanche, lesdits lits tendus de mauvaise étoffe fil et laine de la Porte-de-Paris, estimés les quatre 60 livres;

876. Plus une méchante table unie, estimée 25 sous;

877. Plus quatre tabourets en brocard couleur de chair, à petites fleurs, et deux chaises couvertes d'une mauvaise tapisserie, le tout estimé 30 sous.

....

....

878. Plus un lit.................... estimé 30 livres;

879. Plus une chaise, deux vieux fauteuils, un pliant, le tout hors d'usage, non estimés;

880. Plus une table de chêne, estimée 30 sous.

Et de ladite chambre sommes allés dans la chambre *de Bors,* où avons trouvé :

881. Deux grands chenets de fer, anciens, estimés 2 livres 5 sous;

882. Plus trois vieux bois de lit sur chacun desquels il y a une vieille paillasse, un matelas de laine, un traversier, une couverture de laine blanche et bleue, lesdits bois de lit tendus, deux de vieille tapisserie de Bergame, et l'autre d'une mauvaise tapisserie de........, estimés ensemble 15 livres;

883. Plus trois vieux tabourets garnis d'une mauvaise tapisserie en point de Hongrie, hors d'usage, estimés 10 sous.

884. Et de ladite chambre sommes allés dans l'endroit où couchent les valets, où avons trouvé six mauvais bois de couchette estimés 7 livres.

885. Et de là sommes descendus dans la chambre où couchent les officiers, où avons trouvé quatre bois de couchette sur chacun desquels il y a une paillasse, un matelas de laine, un traversier, une couverte de laine blanche, lesdits bois de couchette sans tenture, estimés 15 livres.

Et de ladite chambre sommes descendus dans la grande salle où avons trouvé :

886. Deux grands chenets de fer, une pelle et des tenailles, estimés 5 livres;

887. Plus six pièces de cuir doré, fond blanc, estimées 70 livres;

888. Plus un dais de velours vert dont les trois pentes sont doublées du même, avec une crépine et un mollet d'argent faux, ledit dais fort ancien, estimé 10 livres;

889. Plus quatre chaises de table garnies d'une moquette à fleurs vertes, demi-usées, estimées 10 livres;

890. Plus quatre tables dont trois sont en ovale, avec leurs chaises, estimées 6 livres;

891. Plus deux autres tables et un banc, estimés 2 livres;

892. Plus deux grands tapis dont l'un est de moquette fond jaune, et l'autre de serge verte, estimés 3 livres ;

893. Plus une grande table ronde couverte d'un tapis de moquette à fleurs vertes, mi-usée, estimée 15 livres;

894. Plus un grand chandelier de bois, à quatre bras, suspendu à un cordon de soie, estimé 30 sous.

895. Et de ladite salle sommes allés dans la chambre au-dessus de la piquerie, où avons trouvé deux mauvais bois de lit, deux paillasses, deux matelas de laine, une mauvaise marmite de fer et un vieux fauteuil, le tout presque hors d'usage, estimé 6 livres.

896. Et de ladite chambre sommes descendus dans la piquerie où avons trouvé un tour à pâtisser, une grande table sur des tréteaux, deux grands madriers, une vieille table portée sur quatre bâtons, six tables autour dudit endroit, trois vieilles chaises et un vieux pliant, le tout estimé 4 livres.

897. Et de ladite piquerie sommes venus dans la rôtisserie où avons trouvé une grande table ovale, montée sur des tréteaux, et une autre carrée, estimées 30 sous ;

898. Plus deux grands chenets, deux grands landiers, une pelle rompue et deux lèchefrites, le tout estimé 8 livres.

899. Et de ladite rôtisserie sommes allés dans la cuisine où avons trouvé deux chenets de fer et deux crémaillères, le tout estimé 50 sous ;

900. Plus un grand madrier servant de table, porté sur des tréteaux, et deux autres mauvaises tables, le tout estimé 30 sous.

901. Et de ladite cuisine sommes allés au garde-man-

ger où avons trouvé une table à poser les pâtisseries, une autre méchante table sur des tréteaux, six chaises et un tabouret, le tout fort mauvais, estimé 15 sous.

....

....

902. Et de là sommes descendus dans un autre office, au-dessous de la chapelle, où avons trouvé une table ronde en menuiserie, une autre table longue avec ses tréteaux, deux grands bancs, un coffre à mettre la chandelle, et un fauteuil, le tout estimé 30 sous.

903. Et de là sommes venus dans une petite chambre appelée *de Monsieur de la Potonnière,* où s'est trouvé un petit bois de couchette et une table double à quatre laizes, le tout vermoulu, estimé 3 livres 10 sous.

Et de là sommes montés dans une petite chambre où couche le maître d'hôtel, dans laquelle s'est trouvé :

904. Deux petits chenets de fer battu, estimés 30 sous;

905. Plus de vieux morceaux de tapisserie de Bergame fond blanc, servant de tenture, estimés 2 livres;

906. Plus un bois de couchette avec une vieille paillasse, un matelas de laine, un traversier, ladite couchette tendue de vieille serge avec de petites bandes de tapisserie en forme de galons, estimée 10 livres;

907. Plus une table de bois de chêne, unie, avec un vieux morceau de tapisserie et un vieux fauteuil de bois, le tout estimé 30 sous.

Et de là sommes descendus et allés dans les appartements au-dessous de la plate-forme et entrés dans l'ancienne chambre de monseigneur, où avons trouvé :

908. Deux petits chenets de fer battu, estimés 30 sous;

909. Plus six pièces de tapisserie de haute-lisse, désassorties, fort anciennes et usées, estimées 90 livres ;

910. Plus un bois de lit sur lequel il y a une paillasse, deux vieux matelas, un traversier avec sa housse de mauvais bazin, et une couverte de laine blanche, la tenture dudit lit composée de deux rideaux, deux cantonnières, trois grandes pentes, trois soubassements, le tout de moire doublée de taffetas blanc, le fond, le dossier, les trois petites pentes de dedans et la courte-pointe, le tout de taffetas blanc doublé de toile d'Allemagne couleur de chair, ladite tenture garnie de galons anciens, de crépines, franges et frangeons d'or et d'argent fin étant par carreaux, la courte-pointe seule étant unie, le tout fort passé et usé, estimé 110 livres ;

911. Plus une table de bois de chêne avec son tapis de drap vert orné d'une frange de soie de même couleur, estimée 10 livres ;

912. Plus une autre table, un guéridon, un fauteuil de paille et une chaise couverte de moquette, le tout estimé 15 sous ;

913. Plus une table de bois de chêne avec son tapis de drap d'orsanne bordé d'une frange de soie, estimée 10 livres ;

914. Plus trois tabourets couverts d'une tapisserie de roses, estimés 30 sous;

915. Plus un mauvais tapis de pieds, tout troué et usé, estimé 5 livres.

Et de ladite chambre sommes entrés dans la garde-robe où avons trouvé :

916. Un vieux morceau de bergame hors d'usage, qui n'a pas été estimé;

917. Plus un bois de couchette sur lequel il y a une paillasse, un matelas de laine, un traversier et une couverte de laine blanche, ladite couchette garnie de deux petits rideaux en étoffe de la Porte-de-Paris, et un tabouret percé, couvert de serge verte, le tout estimé 7 livres 10 sous.

918. Et de ladite garde-robe sommes allés dans la chambre de monseigneur l'Abbé, où avons trouvé deux chenets de fer battu, estimés 4 livres;

919. Plus six pièces de tapisserie en point de Hongrie, estimées 15 livres;

920. Plus un bois de lit garni d'un sommier de crin couvert de toile bleue, pesant trente-huit livres, de deux matelas de laine couverts de futaine, pesant quatre-vingt-six livres, d'un lit de plume et d'un traversier pesant cinquante-quatre livres, et d'une couverte de laine blanche, ledit lit tendu de damas vert à frange, crépine et mollet de soie de plusieurs couleurs, la tenture composée de quatre rideaux, deux cantonnières, deux bonnes-grâces, quatre petites pentes, trois soubassements, la courte-pointe, le fond, le dossier et les quatre pommes, lesdites pommes à deux étages, le tout usé et passé, estimé 15 livres;

921. Plus une table de chêne estimée 2 livres;

922. Plus une chaise et trois fauteuils couverts de tapisserie en point à la Turque, fond violet, estimés 9 livres;

923. Plus un écran en point de Hongrie pareil à la tapisserie, estimé 10 sous.

924. Et de là sommes entrés dans la première garde-robe à côté où avons trouvé trois petites pièces de bergame mi-usées, estimées 9 livres;

925. Plus un bois de lit sur lequel il y a une paillasse, un matelas de plume *(sic)* pesant vingt livres, un traversier pesant neuf livres et une couverture de laine blanche, le lit tendu de vieille serge bleue avec quelques galons par-dessus, estimé 11 livres;

926. Plus, dans l'endroit où est la chaise percée, une petite table en guéridon et un tabouret percé couvert d'une mauvaise serge violette, et trois petits morceaux de ladite serge servant de tenture, le tout estimé 3 livres.

927. Et de là sommes entrés dans une petite chambre ou garde-robe où avons trouvé un morceau de tapisserie de Bergame estimé 15 livres;

928. Plus un bois de lit avec une paillasse, un matelas de laine, un traversier et une vieille couverte de laine blanche, le tout estimé 4 livres 10 sous.

929. Et de là sommes entrés dans la seconde garde-robe où avons trouvé trois anciens morceaux de tapisserie de Bergame « à poëtique », estimés

....

....

Et advenant le lendemain vingt-quatrième du mois de novembre mil sept cent vingt-huit, avons procédé à la continuation dudit inventaire du château de La Terne comme s'ensuit :

930. Premièrement, sommes entrés dans la chambre de monsieur de Bayers où se sont trouvés deux chenets de fer battu estimés 30 sous;

931. Plus neuf pièces de tapisserie de cuir doré désassorties, partie mi-usées et partie anciennes, estimées 80 livres;

932. Plus deux bois de lit sur chacun desquels il y a une paillasse, deux matelas de laine, un traver-

sier de plume et une vieille couverte de laine, lesdits deux lits garnis d'indienne, estimés ensemble 65 livres;

933. L'alcôve couverte d'un grand et d'un petit tapis de Turquie, estimés 15 livres;

934. Plus un vieux fauteuil garni de velours cramoisi, une vieille chaise garnie de moquette et quatre tabourets couverts de différentes façons, le tout estimé 15 sous;

935. Plus quatre autres tabourets couverts de différentes façons, fort anciens, estimés 15 sous;

936. Plus une vieille table et son tapis de serge, estimés 1 livre.

Et de là sommes entrés dans la garde-robe où avons trouvé :

937. Un mauvais bois de couchette avec une paillasse, un matelas de laine, une couverture de laine blanche et un mauvais pavillon de toile, le tout estimé 6 livres;

938. Plus une mauvaise forme, une pareille chaise et un tabouret percé couvert de serge verte, le tout estimé 30 sous.

939. Et de là sommes allés dans la chambre du capitaine, où avons trouvé deux chenets de fer battu estimés 1 livre;

940. Plus quatre mauvais morceaux de tapisserie de Bergame de différentes façons, estimés 50 sous;

941. Plus un bois de lit avec une paillasse, deux matelas de laine, un traversier de plume, deux vieilles couvertes de laine, une rouge et l'autre verte, la garniture du lit faite de mauvaise serge jaune et composée de trois rideaux, deux bonnes-grâces, un fond, un dossier, avec un mauvais passement sur ladite serge, le tout estimé 5 livres;

942. Plus une mauvaise table de bois de chêne, unie, un mauvais fauteuil et une chaise, estimés 1 livre.

943. Et de là sommes entrés dans la cuisine où avons trouvé deux chenets de fer, un coffre de bois et une mauvaise table de chêne, estimés 2 livres.

944. Et sommes entrés dans un petit endroit appelé *le Garde-manger*, où avons trouvé un mauvais bois de couchette, un porte-vaisselle, trois tables et un vieux fauteuil de paille, le tout estimé 2 livres.

945. Et de là nous sommes transportés dans une petite chambre dans le bois, appelée *le Trianon de Madame*, où avons trouvé deux petits lits de repos estimés 4 livres ;

946. Plus ladite chambre tendue en plein d'une indienne fond blanc à fleurs rouges, composée de soixante morceaux, tant grands que petits, sept rideaux de la même indienne, quatre autres rideaux, deux pentes de toile de coton et deux autres petits rideaux de la même toile, le tout estimé 30 livres ;

947. Plus un lit de repos sanglé, rembourré de laine et crin, couvert de toile bleue à carreaux, garni d'un matelas aussi en laine et crin, pesant vingt livres, et deux traversiers de plume couverts de toile de reparonnes, les housses en indienne, le tout estimé 15 livres ;

948. Plus une table de bois de noyer à huit pas, estimée 4 livres ;

949. Plus un fauteuil à crémaillère, garni de crin et couvert de vieille ratine, la housse d'indienne pareille à celle de la chambre, et huit tabourets sanglés, rembourrés de crin et couverts de ladite indienne, estimés 15 livres ;

950. Plus deux chenets de fer battu, à pommes, une pelle, des tenailles et des pincettes, le tout estimé 3 livres.

951. Et de là sommes revenus audit lieu de La Terne et sommes entrés dans la chambre du concierge que nous avons trouvée tendue de quatre vieux et mauvais morceaux de cuir doré estimés 5 livres ;

952. Plus un bois de lit garni d'une vieille étoffe fond blanc, ladite garniture composée d'un fond, d'un dossier, de trois pentes, avec deux grands rideaux, deux bonnes-grâces, deux grandes bandes et un soubassement, estimé 5 livres....

....

....

953. Plus sept douzaines et quatre serviettes et dix-huit tabliers de cuisine, estimés 3 livres.

Et de là sommes montés dans une chambre appelée *le Garde-meubles,* où avons trouvé :

954. Neuf planches, sur six tréteaux, servant de table pour mettre les meubles, savoir un fauteuil de commodité couvert de tapisserie de point à la Turque, estimés *(sic)* 3 livres ;

955. Plus trois petits fauteuils anciens, couverts de coutil rayé, estimés 1 livre ;

956. Plus deux vieux matelas de laine, couverts de mauvaise toile, pesant ensemble quarante livres, estimés 10 livres ;

957. Plus deux rideaux et deux bonnes-grâces, d'un mauvais taffetas feuille morte, et un dossier de même taffetas, estimés 30 sous ;

958. Plus quatre tabourets dont trois couverts de tapisserie de roses et un en point de Hongrie, estimés 30 sous ;

959. Plus un petit lit de repos et son traversier couvert

d'une étoffe fil et laine, très vieux, estimés 3 livres 10 sous ;

960. Plus un coutil sans plume, estimé 1 livre ;

961. Plus la garniture de deux lits, en vieille serge, hors de service, plusieurs morceaux de tapisserie de Bergame, de vieux bois de chaises et de pliants, non estimés ;

962. Plus deux brocs et une buire, avec douze pots de chambre, le tout d'étain, pesant ensemble quarante-cinq livres, à 8 sous la livre, revenant à 18 livres.

963. Et de là nous sommes transportés dans les écuries dans lesquelles il ne s'est trouvé que deux vieux bois de lit estimés 1 livre.

964. Et de là sommes entrés dans la grange à foin où avons trouvé six brasses de foin estimées 8 livres la brasse, faisant 56 livres.

965. Et de là sommes entrés dans une autre grange où avons trouvé une calèche sur son train, en cuir doublé de damas aurore, avec ses deux coussinets et cinq rideaux dudit damas, le tout vieux et usé, estimé 50 livres ;

966. Plus un petit train ou brancard sur lequel est un fauteuil avec deux rideaux de vieille ferandine, estimé 6 livres.

967. Et de là sommes descendus dans un lieu appelé *le Chenil,* près le port, où s'est trouvé deux « mets » à pétrir, estimées 2 livres ;

968. Plus une grande poëlonne de cuivre rouge, pesant trente-cinq livres, fort usée, estimée 15 livres ;

969. Plus deux pelles pour enfourner (?), estimées 5 sous.

970. Et de là sommes entrés dans une autre chambre appelée *le Garde-meubles du château d'Anville,* où avons trouvé les meubles du château d'An-

ville, qui sont : quatre garnitures de lit en vieille serge verte, quatre vieux bois de lit, quatre paillasses, cinq matelas de laine couverts de vieille toile et pesant cent vingt-trois livres, cinq lits de plume couverts de vieux coutil et pesant cent soixante-six livres, cinq traversiers, aussi de vieux coutil, pesant trente livres, et quatre mauvaises couvertures de laine blanche, le tout vieux et usé, estimé 100 livres ;

971. Plus quatre mauvaises tables de bois de noyer et deux mauvais tapis de serge verte, estimés 5 livres ;

972. Plus quatre paires de chenets dont deux sont de cuivre et les deux autres de fonte, estimées 25 livres ;

973. Plus un cabinet de noyer à deux étages, fort vieux et usé, estimé 2 livres ;

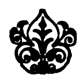
Qui sont tous les meubles que lesdits sieur et demoiselle Aubourgt, concierges dudit château de La Terne, appartenant à feu monseigneur, nous ont déclaré être audit château et dépendances, et qui sont demeurés dans les endroits où ils se sont trouvés, les clés leur ayant été remises, et lesdits sieur et demoiselle Aubourgt se sont volontairement chargés desdits meubles et clés.

Fait, clos et arrêté le présent inventaire dans la chambre du jardinier, autrefois le vieux chenil, ledit jour vingt-quatrième novembre mil sept cent vingt-huit..
....

Signé : P. Guillaud, P...., A. Dubignon.

Chenevières, notaire.

Total.... 27,570 liv. 17 s. 6 d.



SÉPULTURES ANCIENNES

ET

SOUTERRAIN - REFUGE

DÉCOUVERTS A CHALAIS

NOTE

Lue à la séance de la Société archéologique du 13 février 1884

PAR

M. HILAIRE LAFITTE

MESSIEURS,

IL y a quelques années, des ouvriers reconstruisaient une partie des arcades de l'ancien cloître des Augustins, bâti autour de l'église de Chalais, en 1629, lorsqu'en établissant leurs fondations sur le roc vif, à environ 2 mètres 15 centimètres de profondeur, ils mirent à nu une dalle en cartelage d'un pied et demi de long sur un pied de large, un demi-pied d'épaisseur, et qui paraissait recouvrir quelque chose. Appelé sur les lieux, je fis déblayer le terrain tout autour de la pierre et j'en trouvai une seconde un peu moins grande, mais taillée de la même façon et placée auprès de la première. Je supposai tout de suite que ces dalles devaient être plus

nombreuses encore et qu'elles pouvaient protéger quelque tombe. En effet, la fouille ayant été pratiquée sur une plus grande largeur, je trouvai trois autres dalles taillées de manière à recouvrir exactement un cercueil. Ayant soulevé la plus grosse, c'est-à-dire celle du milieu, nous aperçûmes un squelette parfaitement intact et d'une grande dimension. Quand tous les obstacles eurent été enlevés, je me livrai à un examen sérieux du tombeau. Celui-ci, au lieu d'être une auge, comme il y en avait au Ve siècle, était taillé entièrement dans le roc vif. Il était naturellement beaucoup plus large à la partie correspondant aux épaules qu'à celle correspondant aux pieds, mais il présentait deux particularités que je n'avais pas encore observées dans les autres sépultures. La partie du cercueil où devait reposer le côté droit du corps était beaucoup plus large que la partie gauche opposée, ce qui ferait supposer que le corps était couché plutôt du côté droit que du côté gauche, et il y avait au-dessus de la place des épaules une cavité découpée de manière à recevoir la tête du défunt, absolument comme dans les tombeaux du XIIe siècle, faits avec des auges en pierre. L'intérieur du cercueil était rempli d'une terre noire, grasse et onctueuse, et renfermait une certaine quantité de charbons. Pendant que je réfléchissais, je me rappelai avoir vu quelque part qu'au XVe siècle on avait l'habitude de déposer les morts dans un cercueil taillé dans le roc, après les avoir étendus soit sur un lit de charbons, soit entre deux ou quatre pots de terre percés de trous et remplis également de braise incandescente (espérant ainsi les purifier ou les conserver plus longtemps); je me souvins, dis-je, qu'on les enterrait autour des églises, et qu'enfin la Saintonge était un des pays où cet usage était le plus habituellement pratiqué.

Encouragé par cette réminiscence, je fis encore élargir le périmètre du trou, et après avoir trouvé un second tombeau et fait faire des sondages en divers endroits, je pus me convaincre que non-seulement les tombeaux découverts n'étaient pas les seuls, mais que la plus grande partie du sous-sol de la cour du cloître renfermait d'autres sépultures pareilles à la première et toutes orientées à l'est. Je signalai donc le fait à l'une des séances de notre Société.

Or, Messieurs, du lundi 5 au vendredi 9 novembre dernier, d'autres ouvriers que j'avais chargés de baisser le sol aux abords du même ancien cloître des Augustins ont trouvé de nouveaux tombeaux exactement semblables aux premiers. Là, comme ailleurs, de nombreux débris de charbons sont mêlés à l'humus au milieu duquel reposent les squelettes dans un état de conservation réellement frappant. Le cimetière, comme c'était l'usage partout au XVe siècle, faisait le tour de l'église, et si l'on ne rencontre dans chacun de ces tombeaux aucun objet précieux, rare ou même simplement intéressant, cela tient à ce que les corps qu'ils renferment appartiennent presque généralement à des pauvres. Les riches, en effet, étaient enterrés soit dans des caveaux de famille, soit dans des monuments spéciaux placés dans l'intérieur des églises.

La découverte de ces tombeaux, Messieurs, m'a vivement intéressé, mais elle ne m'a pas, à beaucoup près, fait autant de plaisir que celle que je vais avoir l'honneur de raconter.

Le lendemain du jour où les ouvriers avaient enlevé le dernier squelette pour le porter avec les autres ossements humains que j'avais fait ramasser, ils trouvèrent sous leurs pioches une longue coupure qui avait été faite dans le rocher perpendiculairement à l'église

paroissiale de Chalais et à 3 mètres 50 centimètres du mur sud extérieur de ladite église.

M'étant rendu immédiatement sur les lieux, je fis, en enlevant la terre, baisser le sol le long de cette coupure pour en chercher la cause. Or, en se retournant pour manœuvrer sa pelle, l'un des terrassiers buta sur une autre coupure placée à 1 mètre 50 et absolument en face de la première. Nul doute alors que nous fussions en présence d'un corridor dont la voûte avait disparu et que la terre avait comblé. Je voulus absolument savoir où menait ce corridor. Une petite escouade de terrassiers fut mise immédiatement à l'œuvre, et après avoir *pioché* vigoureusement (le mot est juste dans toutes ses acceptions, au propre comme au figuré), après avoir fait un déblai profond de 2 mètres, nous aperçûmes le haut du restant de la voûte non écroulée de ce corridor, qui s'engageait sous l'église. Encore quelques pelletées de terre et nous pénétrions dans une grande salle construite dans la roche elle-même. Cette salle est plutôt ovoïde que circulaire. Elle ne mesure pas moins de 40 mètres carrés de surface et le plafond est régulièrement partout à 2 mètres de hauteur. Sur le côté droit, en entrant, on aperçoit tout le long de la paroi du rocher, à environ 1 mètre 30 de hauteur, une sorte de rebord sur lequel on pouvait placer divers ustensiles de ménage. Au milieu de la salle, un peu vers le fond, on remarque sur le sol une sorte de trou de 30 centimètres environ, irrégulièrement creusé, tandis que sur la partie rigoureusement correspondante du plafond le rocher est également mangé et présente un trou pareil à celui du bas. Nul doute alors que cette chambre ait été habitée et que ces deux trous ne soient, l'un, celui du bas, la place du foyer, et l'autre, celui du haut, l'endroit que la flamme a creusé après avoir calciné les pierres, qui sont ensuite tombées.

Ce qui prouve encore que cette chambre souterraine a été habitée, c'est l'existence, dans la partie du corridor la plus voisine de la salle et le long des parois du rocher, de cavités en forme de placards dans lesquelles existent encore des rainures, qui, incontestablement, ont retenu des planches pour former des étagères.

Enfin, à l'une des extrémités de la salle, en un point assez voisin de l'entrée du corridor, se trouve une autre sorte de couloir haut de 2 mètres à l'ouverture, large d'un mètre seulement, mais allant en s'infléchissant dans la même direction que le premier et en diminuant progressivement de hauteur sur une longueur de 13 mètres. — A cette distance, le couloir est brusquement interrompu, le rocher n'est pas percé plus loin ; là, les mineurs se sont arrêtés et ils ont abandonné leur ouvrage. Le roc est admirablement taillé, quoique d'une très grande dureté; le travail est fait avec un soin minutieux et indique de la part de ses auteurs une grande persévérance.

Or, que peut être cette cachette placée ainsi sous l'église? A quoi pouvait-elle servir, et quelle est la date de sa création? — Autant de points d'interrogation que je posais en explorant, une lanterne à la main, les moindres recoins de ce mystérieux réduit.

De deux choses l'une : ou ce rocher a été percé avant la fondation de l'église, ou il ne l'a été qu'après.

Je ne puis admettre qu'il ait été percé *après,* car un pareil travail n'aurait pu s'opérer qu'aux dépens de la solidité de l'édifice, si l'on songe qu'il n'y a guère qu'un mètre d'épaisseur entre le plafond intérieur de la salle et le sol de l'église, et s'il a été percé *avant,* il est bien ancien, car notre église est du XIIe siècle. Or, il fallait qu'un temps considérable se fût écoulé depuis la création de ce souterrain pour que son existence ne fût pas connue lors de la pose de la première pierre du monu-

ment; car si son existence avait été connue, les maîtres ès arts qui ont dirigé les travaux n'auraient pas manqué de construire une substruction dans cette chambre pour consolider le mince plafond qui supporte le sol de la nef. Comment admettre autrement qu'ils aient été assez imprudents pour bâtir l'église quand même et sans les plus vulgaires précautions, lorsque l'on considère l'habileté, l'art déployé sur le portail romano-byzantin de la vieille façade? Ce portail dénote évidemment des artistes, et des artistes n'édifient pas un monument sur une simple croûte de rocher d'un mètre d'épaisseur.

Il résulte donc des détails qui précèdent la conclusion fatale que le percement de cette chambre remonte à une époque très reculée.

Avant d'avoir eu l'honneur, Messieurs, de vous donner communication de cette découverte à la séance du 12 décembre dernier, je pensais que ce souterrain était fort ancien, bien antérieur, je l'ai déjà dit, au XIIe siècle, pour les raisons exposées plus haut, et tout en ignorant la date de sa création, j'estimais qu'il avait été utilisé pendant les guerres féodales. Le grand corridor paraît venir directement du château, et je supposais que si l'on continuait la fouille en avançant du côté du château, on aboutirait au château. — Aujourd'hui, je suis à peu près sûr que ce souterrain a été utilisé pendant les guerres féodales, peut-être aussi pendant les guerres de religion, et de plus, grâce aux judicieuses observations qu'a bien voulu me faire, ici même, notre savant confrère M. Lièvre, ancien président de l'honorable Compagnie, je crois savoir à quelle époque doit remonter la chambre souterraine et à quoi elle servait.

A la fin du IIIe siècle, en l'an 290, les paysans gaulois, révoltés contre la domination romaine, se réunirent en groupes menaçants; ils firent des *bagaudes* (du

gallique *bagad, attroupements*), ils se cachèrent dans une multitude de souterrains ou abris pratiqués de main d'homme dans les rochers, et de là s'échappèrent à diverses reprises pour tomber à l'improviste sur les troupes romaines. La ville d'Autun a conservé le souvenir d'un siège de sept mois que lui firent subir ces hordes révoltées et sanguinaires. — Du IIIe siècle au Ve, les bagaudes tinrent en échec les différents chefs ennemis qui leur faisaient la guerre. Enfin, la victoire resta à ces derniers, et les bagaudes disparurent tout à fait. Un historien rapporte que les malheureux paysans, traqués de toutes parts comme des bêtes fauves et ne pouvant voir le jour, en arrivèrent à se manger entre eux dans ces obscures et impénétrables tanières, et il n'y aurait rien d'étonnant que le souterrain de Chalais fût contemporain de ces luttes fratricides.

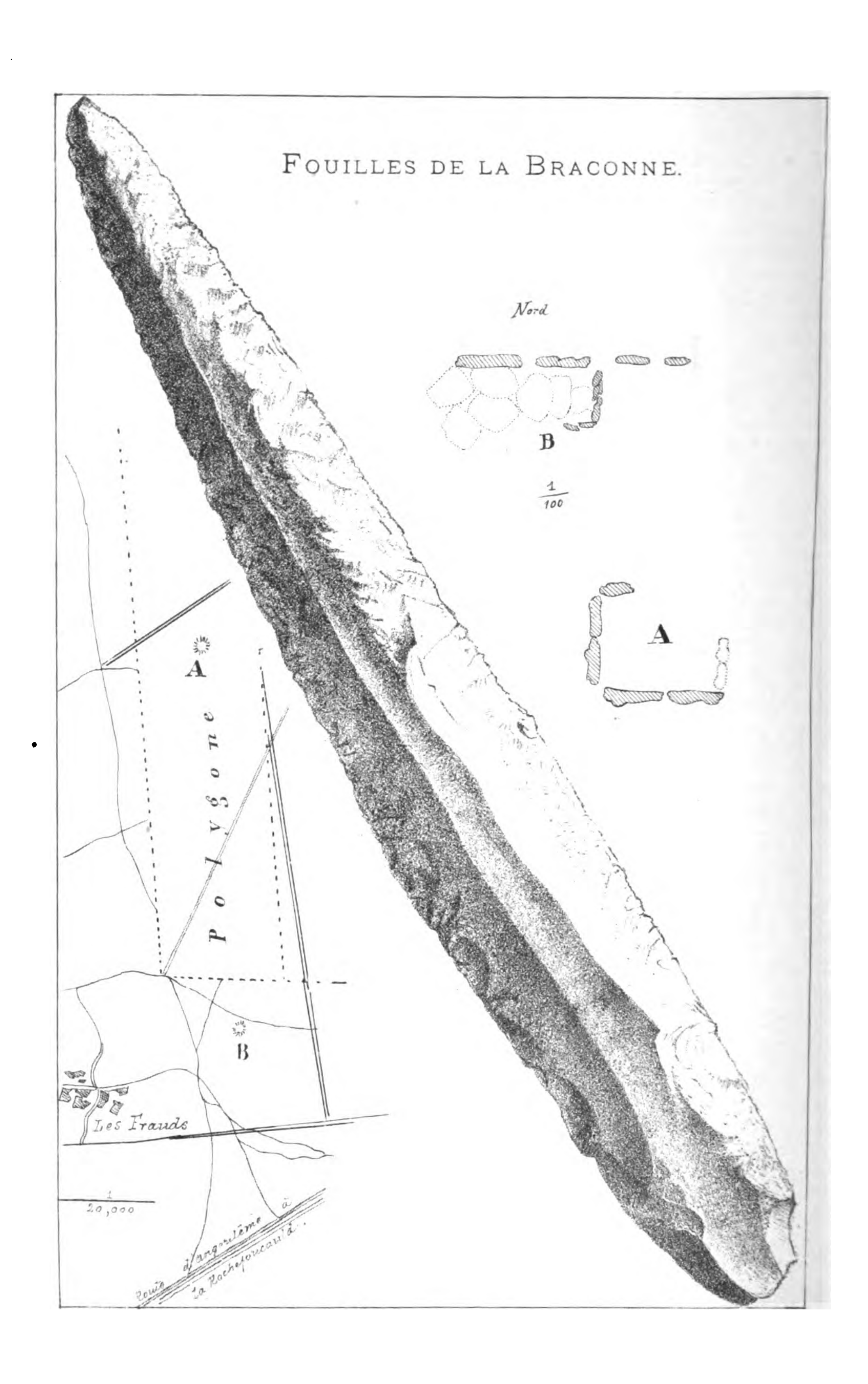
Et ce qui me porte à goûter encore davantage cette opinion, c'est qu'à quelques lieues de Chalais, m'a-t-on dit récemment, on a découvert, il y quelques années, non pas *une,* mais *plusieurs* chambres construites de la même façon que celle dont je parle aujourd'hui et munies également de deux ou plusieurs corridors.

Évidemment, la multiplicité de ces corridors n'avait pour but que de tromper l'assiégeant et de permettre à l'assiégé de se sauver par un autre chemin que celui par lequel était entré l'ennemi. Ce doit donc être aussi dans le même but qu'à Chalais, indépendamment du premier corridor, on avait essayé d'en percer un autre que des circonstances imprévues ont forcé ensuite d'abandonner.

Quoi qu'il en soit, pour une multitude de raisons faciles à comprendre, j'ai fait fermer le souterrain; mais j'ai employé un moyen tel qu'avec très peu de frais on pourra en faire déboucher l'orifice quand on

voudra. Il sera facile alors de pénétrer à nouveau dans la salle centrale pour tirer de cette seconde exploration des conclusions de nature à édifier les archéologues d'une manière plus sérieuse que mes modestes lumières ne me permettent de le faire.





FOUILLES DE LA BRACONNE.
Nord
B
1/100
A
A
Polygone
B
Les Frauds
1/20,000
Route d'angoulême à la Rochefoucauld

DEUX FOUILLES

DANS

LA BRACONNE

PAR

A.-F. LIÈVRE

La Braconne, depuis vingt à trente siècles, abrite sous ses voûtes de verdure des monuments funéraires que le mystère dont elle les entoure n'a pas toujours protégés contre de cupides investigations, mais qui, du moins, n'ont pas été complétement détruits et ont gardé jusqu'à nous une partie de leur contenu.

Au mois de mai 1881, M. Lesueur, alors lieutenant, chargé d'établir le polygone de l'École d'artillerie dans la partie occidentale de la forêt, m'avertit que le déboisement avait rendu apparente une petite éminence artificielle, qui paraissait être un tumulus. Quelques jours après je procédais à l'ouverture de ce mamelon, en compagnie de M. Lesueur, de M. le capitaine Servière et de M. Paradis, qui commandait un détachement campé dans la Braconne.

Ce tertre, situé à gauche du chemin des Frauds à Agris, à une trentaine de mètres à l'est de la ligne de

tir, était assis sur une petite pente exposée au midi. Il avait environ vingt mètres de diamètre et un mètre trente centimètres de haut. Il se composait de pierres extraites du sol ou amassées dans les environs ; un peu de terre, qui s'y était mêlée, avait permis à trois ou quatre souches de chêne d'y enfoncer leurs racines.

Une tranchée nous amena après quelques tâtonnements à reconnaître une sorte d'enceinte formée de pierres posées debout, qui limitaient l'espace dans lequel nous pouvions utilement poursuivre nos recherches.

Cette enceinte paraissait avoir été rectangulaire. Un seul côté, celui de l'ouest, s'était conservé tel qu'il avait été établi. Il mesurait un mètre cinquante centimètres et se composait de deux pierres plates, plantées comme les piliers d'un dolmen. Deux autres tranches de calcaire, d'un mètre chacune, formaient le côté sud; l'une d'elles était à demi couchée. Au nord, il ne restait de même qu'une seule pierre debout, longue de quarante centimètres et faisant angle avec la paroi de l'ouest. Une des pierres de l'est était également tombée jusqu'au niveau du sol. Près de l'angle nord-est, deux pierres de moindre dimension, inclinées l'une vers l'autre, paraissaient indiquer l'entrée. Rien ne faisait supposer que cette petite enceinte eût eu une toiture et que les morts dont elle recélait les dépouilles eussent été protégés autrement que par l'amas de pierrailles qui formait le sommet du cône tumulaire.

La chambre sépulcrale était remplie de pierres et de terre au milieu desquelles se trouvaient des débris d'ossements que nous avons estimé provenir de sept ou huit individus. Comme dans toutes les sépultures du même genre que nous avons fouillées, les os gisaient dans le plus grand désordre et il y en avait très peu d'entiers. Il était notamment impossible d'établir une connexion quelconque entre ceux qui se trouvaient dans

la partie sud, nombreux mais tout broyés et pourris. C'étaient là peut-être les restes des premiers corps déposés sous la motte et qui auraient été bouleversés lorsqu'on y en aurait apporté d'autres.

Au nord, sous un pilier incliné, un ensemble d'os en mauvais état, pêle-mêle, mais assez complet, permettait de supposer qu'on était en présence d'un squelette resté à peu près là où on l'avait mis.

Dans l'angle nord-ouest gisaient des os d'enfant, et à côté une petite hachette en jade vert, longue de cinquante-quatre millimètres et large de trente.

Nous n'avons trouvé de silex qu'un petit grattoir assez mal façonné.

Vers l'entrée il y avait des fragments d'un ou deux vases en terre rougeâtre, grossièrement fabriqués à la main. L'un de ces tessons porte à la partie supérieure deux petits mamelons. Des morceaux d'une poterie plus fine, noire, lustrée et mal cuite, étaient en différents points de la chambre mêlés à la terre. Ce n'est pas la première fois que nous avons rencontré ensemble ces deux genres de poterie.

Il y avait en outre, çà et là, quelques os de bœuf et des esquilles calcinées que nous n'avons pu déterminer.

Entre le polygone et la route de Clermont à Saintes, à environ onze cents mètres du premier tumulus, l'un de nous avait remarqué sous le taillis un autre tertre, plus bas et plus large, au sommet duquel affleuraient deux ou trois longues pierres plates, posées de champ, qui ne laissaient aucun doute sur sa nature. J'allai exprimer mon désir de fouiller en cet endroit à M. de Caqueray, sous-inspecteur des forêts, et par son obligeante entremise j'en obtins l'autorisation de M. François, conservateur à Niort.

La sépulture était limitée au nord par deux fortes pierres debout, l'une de quatre-vingts centimètres, l'autre de quatre-vingt-dix de longueur, celles-là mêmes qui avaient tout d'abord attiré notre attention, et à l'est par deux autres pierres, moins épaisses et moins longues, formant une paroi d'un peu plus d'un mètre. A l'ouest, nous n'avons pas rencontré de clôture, et, bien que nos recherches aient été un peu gênées au sud par une souche, nous croyons que de ce côté non plus il n'y avait point de montants.

Au centre, c'est-à-dire sur la sépulture même, le tertre était un peu déprimé, comme si on y avait déjà cherché ou s'il y avait eu un affaissement. Du reste, aucune trace de toiture.

A une profondeur de cinquante centimètres se trouvait un dallage fait de pierres brutes et encore assez complet.

Les os, mêlés à la terre, tout brisés et à demi pourris, provenaient de cinq ou six individus.

Vers l'ouest reposait un squelette à peu près entier, quoique tout brisé : la tête, une clavicule, quelques parties des bras, le bassin, les fémurs, des morceaux de tibias; mais avec ces os il s'en trouvait d'autres, notamment des fragments de crâne et un fémur, appartenant à un second personnage. Ce tas d'ossements, dont la majeure partie avait dépendu du même corps et que, par ce motif, on peut supposer n'avoir pas été trop dérangé, n'occupait qu'un espace de vingt-cinq centimètres de hauteur et de trente à quarante dans chaque autre sens. Il reposait sur une des dalles du fond et n'était recouvert que de vingt-cinq centimètres de terre et de pierrailles. A supposer, ce qui est probable, que les pierres latérales aient porté une toiture quelconque, la cavité sépulcrale n'aurait eu que cinquante centimètres de haut. Il est difficile d'admettre qu'un corps ait pu

être accroupi dans cet étroit espace, et comme les dimensions du paquet d'os dont il s'agit indiquaient d'autre part que l'individu n'était pas couché, on est amené à se demander si les gens de ce temps déposaient dans leurs caveaux de famille autre chose que les os, c'est-à-dire la partie de l'homme qu'ils pouvaient considérer sinon comme impérissable, du moins comme la seule durable.

Quelques os avaient passé par le feu.

Les morts n'avaient avec eux qu'une petite flèche épointée, en silex rose, et une très belle lance de vingt-deux centimètres, finement taillée et devenue blanche par la décomposition superficielle du silex.

Ces deux tertres n'ont résolu aucune des questions que je me posais en les attaquant. Tout y était bouleversé d'avance, soit par les racines de plusieurs générations d'arbres, qui avaient successivement tiré ou poussé dans tous les sens le contenu des sépultures, soit par de précédentes recherches opérées dans un tout autre but que les nôtres. Cette déception n'a pas été pour moi la première de ce genre, et, cette fois comme toujours, au regret de n'avoir pu résoudre mes doutes, s'est jointe une autre contrariété, que je veux avouer. Chercheurs de réponses, nous succédons aux chercheurs de trésors; là où ils avaient laissé le désordre nous ne laissons rien; mais notre avidité n'est pas plus satisfaite que la leur. Les fouilles se multiplient et la solution des questions posées avance bien moins que la destruction des monuments où nous la cherchons. Chaque fouille est un document détruit. Bientôt, et avant sans doute que nous ayons résolu les problèmes qui s'y rattachent, on ne pourra plus étudier ces vestiges d'un autre âge que dans les descriptions que nous en aurons laissées. Si nous n'y

trouvons pas ou ne savons pas y voir la réponse à nos questions, c'est un motif de plus de conserver, à défaut du monument sacrifié, sa description et celle de son contenu pour ceux qui, plus tard, mis sur la voie par des indices nouveaux ou tout simplement en rapprochant nos propres constatations, pourront y trouver les éléments de la solution qui nous échappe. Le résultat d'une fouille qui pour nous serait négatif peut ainsi ne pas l'être pour un autre si, en en reproduisant fidèlement les détails, nous l'y faisons en quelque sorte assister.

FIN.

Table des Matières

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1885.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS INSÉRÉS AU PRÉSENT BULLETIN.

Pages.

CATALOGUE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ANGOULÊME.

M. PAUL DE FLEURY.

M. HILAIRE LAFITTE.

M. A.-F. LIÈVRE.

FIN DE LA TABLE.

